



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

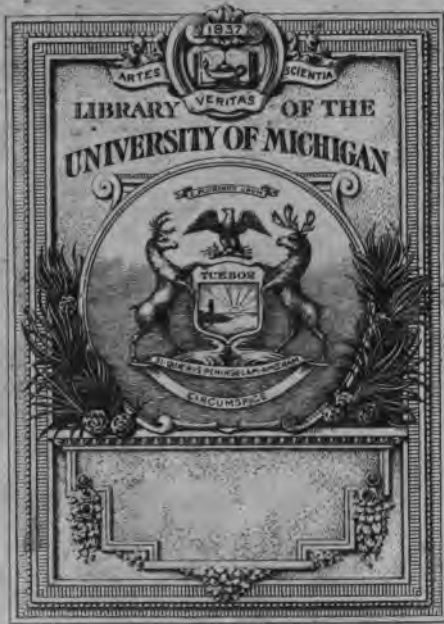
- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

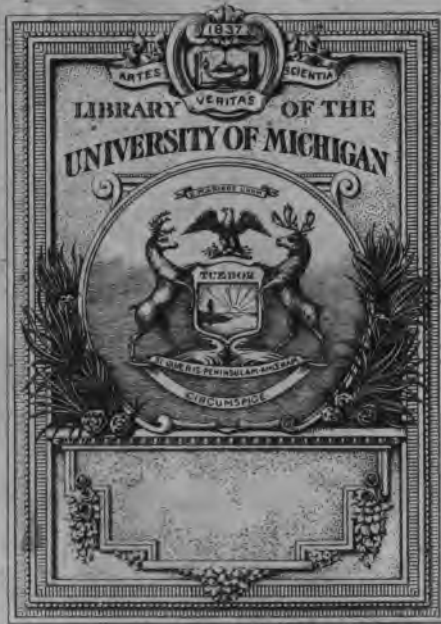
Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>

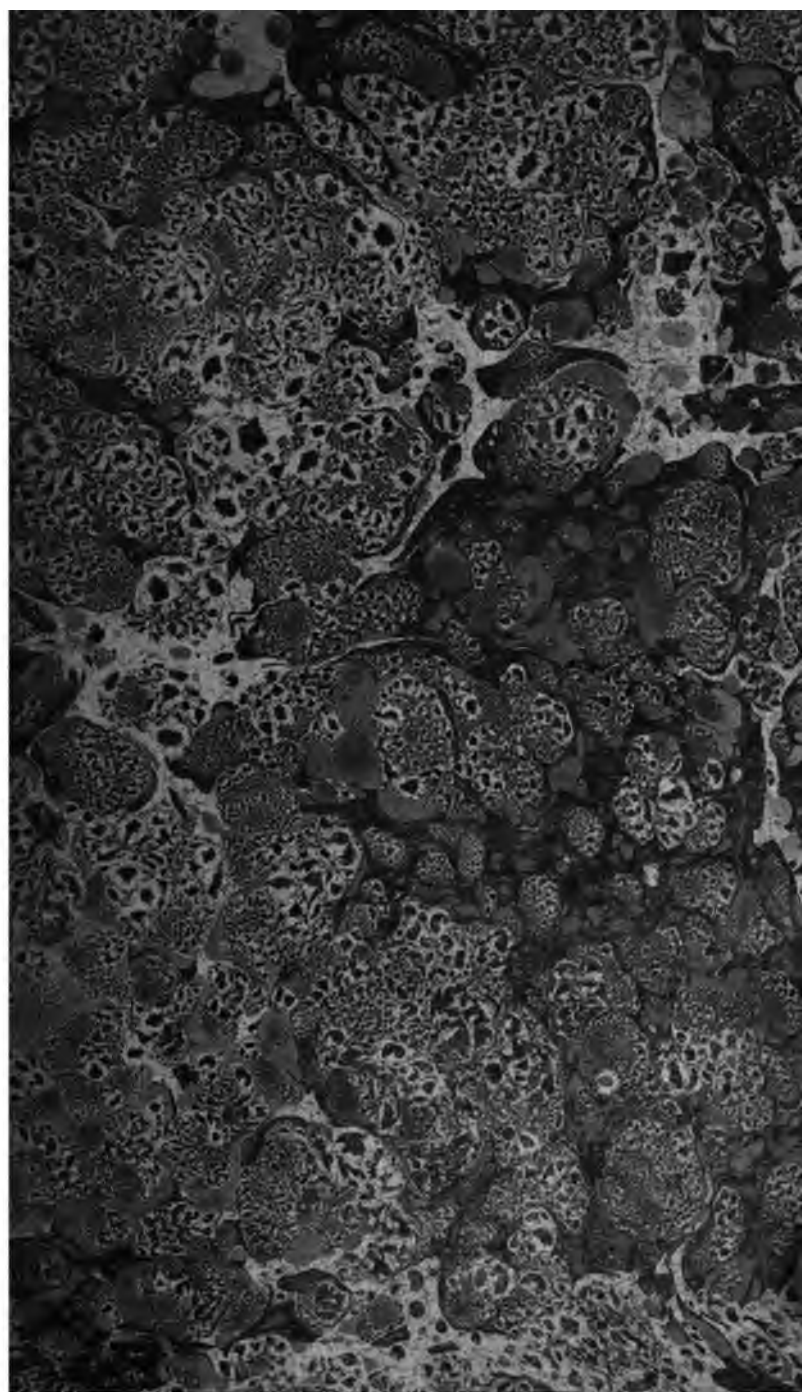
91 6b











BuHK

A1807991

40

148

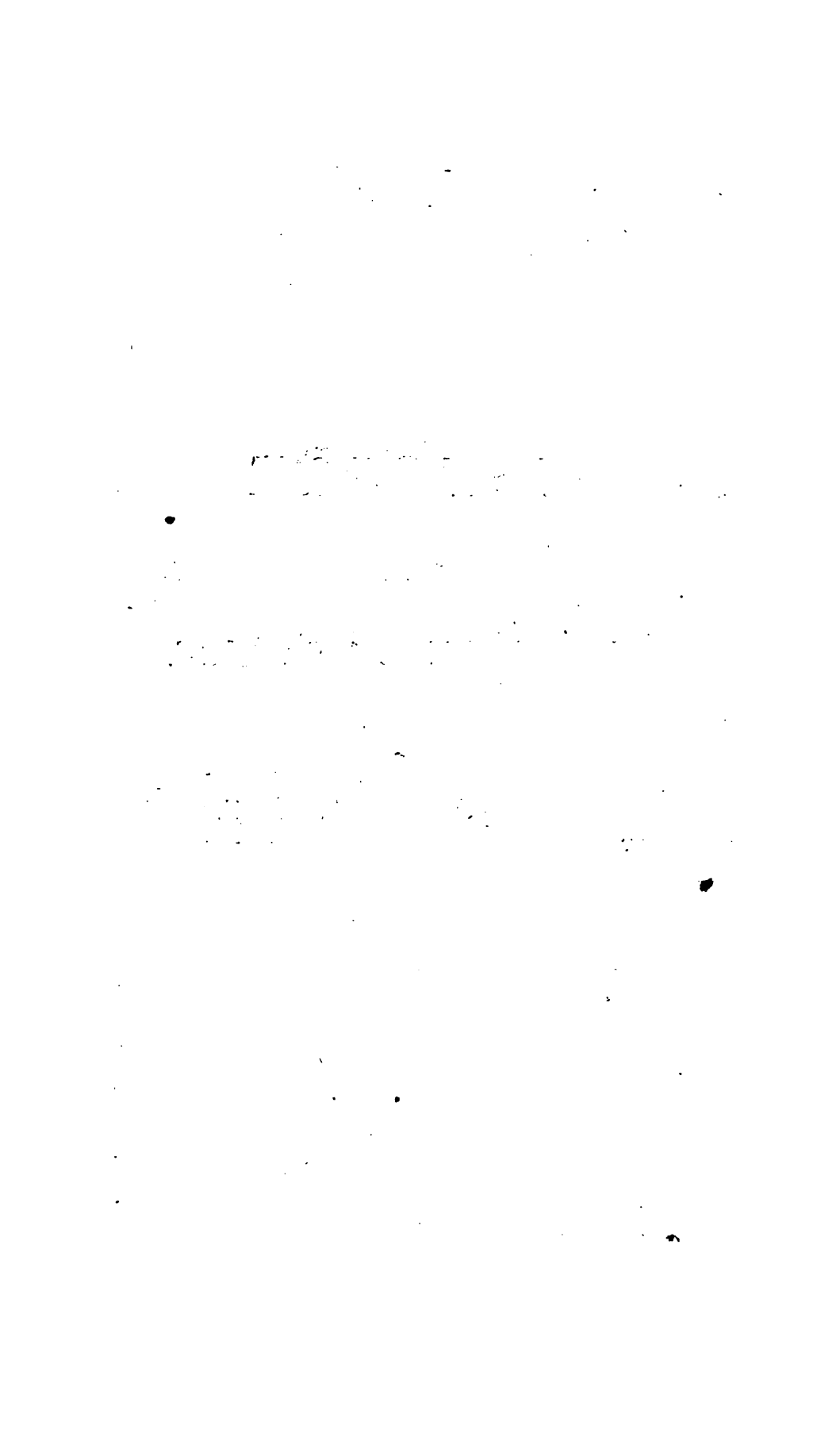
.B55

Buhr
A1807991

40
148
.B55

HISTOIRE
DE LA
RÉVOLUTION DE FRANCE.

~~~~~  
**TOME QUATORZIÈME.**  
~~~~~



HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION DE FRANCE,

PAR A. F. BERTRAND DE MOLEVILLE,

ANCIEN MINISTRE D'ÉTAT.

TROISIÈME PARTIE,

Comprenant les années 1793, 1794, 1795, 1796,
1797, 1798 et 1799, jusqu'à l'avènement du gou-
vernement consulaire. (18 Brumaire an VIII.
9 nov. 1799.)

..... *Quæque ipse miserrima vidi*
Et quorum pars.....

TOME QUATORZIÈME.

A PARIS,

CHEZ GIGUET ET MICHAUD, IMPRIM.-LIBRAIRES,

RUE DES BONS-ENFANS, N^o. 6.

~~~~~  
AN XI. — ( 1803. )

# THE HISTORY OF THE

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..



Librairie  
Van Toekum  
1-31-27  
14017

# HISTOIRE

DE

# LA RÉVOLUTION.

## LIVRE QUATRIÈME.

*Histoire de la république depuis le nouvel ordre de choses introduit par la constitution de l'an 3, jusqu'à l'acte de tyrannie, connu sous le nom de journée de fructidor.*

LA constitution, marchant seule à la régénération de l'ordre, auroit obtenu peu à peu l'assentiment général, tant les perturbateurs eux-mêmes étoient las des déchiremens qu'ils avoient causés, sans qu'ils en pussent recueillir pour eux-mêmes quelque avantage durable ! Mais elle avoit à sa suite les deux décrets de fructidor, et les blessures de l'état qu'elle étoit destinée à guérir, en furent plus que jamais envenimées. Le bien qu'on gâte par système est plus nuisible que le mal qu'on

fait naturellement : car alors les peuples ont à souffrir à la fois et de la maladie politique et du remède.

La scène que nous allons parcourir présente une nouvelle décoration : ce n'est plus une démocratie ombrageuse et sans frein, qui, fière des trois pouvoirs qu'elle réunit, promène la faux de la mort indistinctement sur tout ce qu'elle peut atteindre ; c'est une aristocratie populaire qui s'agrandit dans l'ombre, sollicitant auprès de l'opinion publique une surveillance qu'elle redoute, et prêchant une égalité à laquelle elle ne croit pas : divisée par le vice organique du code qui la constitue en deux classes essentiellement ennemies ; le corps législatif qui fait des décrets, et le directoire qui les exécute, on voit ces deux émanations, de l'antique monarchie, s'observer long-temps en silence, et quand une fois elles ont la conscience de leurs forces, se disputer les lambeaux de la souveraineté. Alors s'élève un combat à mort entre les deux puissances : car le trône, même plébéien, est trop étroit aux yeux d'une ambition vulgaire, pour que deux concurrents puissent s'y associer : bientôt l'épée tranche le nœud gordien ; le directoire triomphe des depositaires des lois, parce qu'il a dans sa main l'or et le fer, et un nouveau 31 mai s'exécute sous le nom de journée de fructidor.

A trois ou quatre grands faits près, il règne

pendant la majeure partie de ce période un vide dans l'administration intérieure de la France, qui énerve les pinceaux de l'histoire : mais la curiosité publique est dédommée par les guerres du dehors ; jamais la république ne présenta une attitude plus imposante devant les rois, que lorsque son gouvernement restoit dans l'inertie ; elle trouvoit pénible de se régir elle-même, et elle commandoit l'admiration à l'Europe par l'éclat de ses victoires.

Parcourons ce période, en le dessinant à grands traits : ne nous arrêtant que sur ceux qui sont dignes, par leur éclat factice ou réel, d'occuper la pensée, réunissant sous un seul point de vue les événemens que l'ordre futile des dates morcelle sans cesse, et préférant à la chronologie minutieuse des annales faites par des bénédictins, la marche imposante des histoires écrites par Xénophon, Tacite, David Hume ou l'abbé de Vertot.

---

## CHAPITRE PREMIER.

Interrègne de trente-six jours. — Doubles mesures de la Convention pour inspirer l'intérêt et la terreur; sa haine plus prononcée contre les partisans de la royauté que contre ceux de l'anarchie. — Résultats sur l'acceptation du nouvel acte constitutionnel. — Mouvements dans Paris; journée du 13 vendémiaire. — Victoire des législateurs. — Conseils militaires et proscriptions. — Loi du 3 brumaire. — Règlement sur l'instruction publique. Réorganisation des anciennes académies, sous le nom d'Institut. — Fin des séances de la Convention; idée que présente le tableau de sa longue tyrannie.

Il nous reste quelques faits à parcourir entre l'avènement de la nouvelle constitution et la métamorphose de la Convention en deux corps législatifs; ces faits tiennent à la réaction terrible que causa dans la capitale le crime des lois de fructidor : sans cette prorogation odieuse de la toute-puissance, le règne de cette assemblée turbulente finissoit naturellement au 23 septembre 1795, répondant au 1<sup>er</sup> vendémiaire de l'an 4 de la république : mais comme le crime ne constitue point un droit, j'ai terminé le troisième livre de cet ouvrage où la raison en assigne la fin; et le premier chapitre de ce livre IV, classé sous le titre d'interrègne, ne servira que de transition pour

An IV.) DE LA RÉVOLUTION. 9

arriver au 7 brumaire, 29 octobre, époque de l'installation des deux conseils et du directoire. Les trente-six jours que dura cet interrègne furent employés par les usurpateurs, à écarter la vengeance nationale qui commençoit à peser sur leurs têtes : parmi les mesures qui se présentèrent à leur imagination, quelques-unes consistèrent à inspirer l'intérêt; mais le plus grand nombre, à rendre odieux d'avance, par d'ingénieuses calomnies, les corps qui lèveroient contre eux l'étendard de l'insurrection.

Parmi les premières, dictées par des hommes purs, mais foibles, fut l'invitation à chaque Conventionnel, de répondre à l'envie qui le poursuivait, en signant un tableau scrupuleusement tracé de leur fortune, qui présentât l'état où elle étoit avant la révolution, et celui où elle étoit parvenue au moment d'entrer dans le nouvel ordre de choses. Il faut rendre justice à cette Convention, dont la très-grande majorité, malgré les crimes dont elle se couvrit, échappa toujours, même au soupçon de s'être laissé corrompre : aussi, dès que la motion fut faite, tous les représentans se levèrent en signe d'adhésion; et, lorsqu'un moment après Lebreton, pour donner une plus grande authenticité à ces bilans volontaires, proposa de statuer que les biens qu'on ne déclareroit pas seroient séquestrés, personne ne réclama contre une disposition aussi vigoureuse : il est vrai que deux jours



après Lanjuinais demanda le rapport du décret, mais il fut maintenu : cette loi pourroit honorer les derniers momens de la Convention ; malheureusement elle ne fut pas exécutée.

Un mode non moins honorable de provoquer la tolérance, fut de revenir sur ses pas, et de rapporter quelques-unes des lois révolutionnaires : il faut lui savoir gré en particulier d'avoir banni du code français la fameuse loi des suspects, qui avoit fait couler tant de sang sur les échafauds : peut-être eût-il mieux valu anéantir le code même, qui, fondé sur l'oubli de la morale et le mépris de l'ordre social, ne pouvoit produire que des fruits de mort.

La Convention, pendant les trois ans de sa tyrannie, avoit créé une foule de fêtes qui insultoient à l'Être suprême, telles que l'anniversaire du supplice de Louis XVI, l'installation de la raison sur les autels : elle ne les annulla pas, parce qu'il se trouvoit dans son sein trop de complices de ces sacrilèges ; mais elle en institua d'autres dont l'honneur français étoit loin d'avoir à rougir : elle voulut en particulier qu'on révérait la mémoire des amis d'une sage liberté, envoyés au supplice sous le régime décennal : comme il n'avoit tenu qu'à elle d'empêcher l'introduction d'un pareil régime, il y avoit une sorte de courage à faire cet aveu tacite de son antique foiblesse.

Les républicains révolutionnaires avoient ren-

chéri sur le code féroce de Dracon, en punissant tout ce qu'ils appeloient des crimes, de la peine de mort : la Convention, ramenée, ou par l'amour de l'ordre, ou par la peur, à des institutions plus douces, discuta s'il ne seroit pas à propos d'abolir tout d'un coup cette peine capitale, pour ôter aux tyrans à venir tout prétexte d'exercer des vengeances ; mais on ne crut pas la raison assez mûre pour adopter en ce moment ce principe de tolérance, et il fut statué qu'on attendroit la paix générale, dont rien n'annonçoit le moindre germe, pour abolir la peine de mort.

Je ne sais s'il faut mettre au rang des mesures propres à ramener la bienveillance générale, la réunion de la Belgique au territoire français : des conquêtes ne sont point des titres à la gloire ; mais il faut se transporter au temps où cette grande affaire se discuta. Notre position militaire sur les frontières devenoit de jour en jour plus alarmante ; les deux armées de Sambre et Meuse et de Rhin et Moselle suivoient une marche rétrograde ; le général Jourdan voyoit flétrir les lauriers qu'il avoit cueillis dans les plaines de Fleurus ; et quoique Carnot appellât sa fuite une retraite savante, le gouvernement n'en perdoit pas moins le fruit de l'invasion des armées françaises en Allemagne. Il étoit important que les derniers soupirs de la Convention n'attestassent pas l'appro-

après Lanjuinais demanda le rapport du décret, mais il fut maintenu : cette loi pourroit honorer les derniers momens de la Convention ; malheureusement elle ne fut pas exécutée.

Un mode non moins honorable de provoquer la tolérance, fut de revenir sur ses pas, et de rapporter quelques-unes des lois révolutionnaires : il faut lui savoir gré en particulier d'avoir banni du code français la fameuse loi des suspects, qui avoit fait couler tant de sang sur les échafauds : peut-être eût-il mieux valu anéantir le code même, qui, fondé sur l'oubli de la morale et le mépris de l'ordre social, ne pouvoit produire que des fruits de mort.

La Convention, pendant les trois ans de sa tyrannie, avoit créé une foule de fêtes qui insultoient à l'Être-suprême, telles que l'anniversaire du supplice de Louis XVI, l'installation de la raison sur les autels : elle ne les annulla pas, parce qu'il se trouvoit dans son sein trop de complices de ces sacrilèges ; mais elle en institua d'autres dont l'honneur français étoit loin d'avoir à rougir : elle voulut en particulier qu'on révérait la mémoire des amis d'une sage liberté, envoyés au supplice sous le régime décemviral : comme il n'avoit tenu qu'à elle d'empêcher l'introduction d'un pareil régime, il y avoit une sorte de courage à faire cet aveu tacite de son antique foiblesse.

Les républicains révolutionnaires avoient ren-

chéri sur le code féroce de Dracon, en punissant tout ce qu'ils appeloient des crimes, de la peine de mort : la Convention, ramenée, ou par l'amour de l'ordre, ou par la peur, à des institutions plus douces, discuta s'il ne seroit pas à propos d'abolir tout d'un coup cette peine capitale, pour ôter aux tyrans à venir tout prétexte d'exercer des vengeances ; mais on ne crut pas la raison assez mûre pour adopter en ce moment ce principe de tolérance, et il fut statué qu'on attendroit la paix générale, dont rien n'annonçoit le moindre germe, pour abolir la peine de mort.

Je ne sais s'il faut mettre au rang des mesures propres à ramener la bienveillance générale, la réunion de la Belgique au territoire français : des conquêtes ne sont point des titres à la gloire ; mais il faut se transporter au temps où cette grande affaire se discuta. Notre position militaire sur les frontières devenoit de jour en jour plus alarmante ; les deux armées de Sambre et Meuse et de Rhin et Moselle suivoient une marche rétrograde ; le général Jourdan voyoit flétrir les lauriers qu'il avoit cueillis dans les plaines de Fleurus ; et quoique Carnot appellât sa fuite une retraite savante, le gouvernement en perdoit pas moins le fruit de l'invasion des armées françaises en Allemagne. Il étoit important que les derniers soupirs de la Convention n'attestassent pas l'appro-

bre du nom français; et on se déterminâ, pour en imposer à une multitude toujours dupe des renommées, de couvrir nos pertes par l'acquisition inappréciable de la Belgique.

Ce fut Merlin de Douai, qui, au nom des comités, proposa la réunion. Lesage d'Eure et Loire parla un moment la langue des principes, mais au milieu des murmures : *cette réunion, dit-il, a été votée à coups de sabres; les Belges ne veulent ni de vous ni de la maison d'Autriche; laissez-les s'appartenir à eux-mêmes, et se constituer en république.* Le parti étoit pris; le prétendu honneur français parla plus haut que la philosophie; et la Belgique, devint, par un décret, un de nos départemens.

La gloire la plus solide, à laquelle la Convention pouvoit prétendre, étoit d'avoir substitué au code de la démocratie turbulente, à l'ombre de laquelle elle avoit régné, une constitution plus amie de l'homme, plus faite, malgré ses vices organiques, à amener le bonheur et la paix; aussi s'enorgueillit-elle de l'espèce d'unanimité avec laquelle la France entière la reçut. On sut, d'après les résultats des assemblées primaires, que sur 958,226 votans, elle avoit obtenu 914,853 suffrages, et que seulement 41,892 citoyens l'avoient rejetée; c'est alors que le président, ainsi que tous les membres de l'assemblée nationale se le-



vèrent, et que le premier déclara, au nom du peuple français, la constitution nouvelle, loi fondamentale de la république.

Cet assentiment général fut cependant un peu gâté par les manœuvres, qu'employèrent les conventionnels qui aspiraient à peine à un pareil succès, pour faire accepter cette grande chartre aux armées; et il étoit difficile de s'en imposer sur ces manœuvres préparées de longue main, car la nouvelle officielle de l'acceptation des cent mille hommes de l'armée de Sambre et Meuse arriva le quatrième jour complémentaire, c'est-à-dire, deux jours avant le premier vendémiaire, où la constitution fut proclamée; et ce ne fut que six jours après ce dernier événement, que la Convention apprit qu'une division de l'armée d'Italie l'avoit reçue à l'unanimité. On sent combien il importoit au machiavélisme de cette assemblée, de capter les suffrages des gens de guerre, qui pareissent ne doivent jamais délibérer, afin de pouvoir, en cas de partage des opinions, ajouter, dans un des bassins de la balance, un poids de cent trente mille hommes.

Ce machiavélisme se lie naturellement avec les mesures perverses, que prit la Convention pour assurer, par l'effroi qu'elle inspiroit, son impunité.

Je ne parle pas ici du décret qui ôta aux habitans de Paris la ration de pain qu'on leur donnoit depuis l'organisation de la famine : il est évident

qu'on ne vouloit que se venger des sections insurgées; d'ailleurs, c'étoit le comble de l'ineptie politique, dans le régime révolutionnaire, de s'arrêter à nourrir sept cent mille hommes d'une capitale, en présence de vingt-cinq millions d'individus des départemens qui mouraient de faim, au lieu d'embrasser d'une vue générale les subsistances d'un grand peuple, qui jusqu'alors s'étoit suffi à lui-même; d'aller à la source d'une disette factice pour en réprimer les auteurs; et, en attendant, d'ouvrir les ports à toutes les nations commerçantes et industrieuses, au lieu d'appeler, par des lois perturbatrices, une guerre à mort avec toutes les puissances de l'Europe.

Les restes de la *montagne* s'agitoient alors dans l'ombre, pour recouvrer une partie du pouvoir dont ils avoient si long-temps abusé, et la Convention, qui avoit toujours été gouvernée par cette minorité insolente, lui cédoit encore par habitude; en vain des sections vinrent-elles demander, avec énergie, qu'on fit le procès aux anciens agens de la terreur. Ce ne fut qu'avec une sorte de répugnance qu'on consentit à laisser mettre en jugement Marchand, Clémence, Héron, les deux ministres Pache et Bouchotte, et le chimiste démagogue Hassenfratz, et encore ces objets de la vengeance nationale lui échappèrent.

Pour se venger de cet échec, les anciens révolutionnaires firent dénoncer par les thermidorien-

les hommes qui leur étoient le plus odieux ; il y eut une fameuse réunion de la Convention en comité général , où l'on mit en cause les membres les plus purs de l'assemblée ; on y accusa du délit de perfidie Lanjuinais , Boissy-d'Anglas et Henri-Larivière , qui avoient été comblés d'éloges , sans le savoir , par les sections de Paris alors insurgées , tandis que la masse des conventionnels avoit été traînée dans la fange ; les accusés eurent peu de peine à se justifier d'un acte de justice qu'ils n'avoient pas provoqué : mais il n'en fut pas de même de Rovère et de Saladin ; l'orage contre ces deux députés ne gronda pas en vain. Legendre assura que le premier fomentoit les troubles du Midi , qu'il créoit des conspirations imaginaires contre les fondateurs de la république : Louvet appuya la délation : *le prévenu , dit-il , a menacé de poignarder à la tribune celui qui le dénonceroit ; ah bien , Rovère , c'est moi qui te démasque , prépare ton poignard.* Ce mouvement oratoire fit un grand effet : il y avoit beaucoup de peuple et très-peu d'hommes d'état dans ces représentans du souverain.

Saladin , qui avoit fait le fameux rapport des vingt-un contre le décemvirat , fut aussi disculpé ; on l'accusa d'être monté sur une table au Palais-Royal , et d'avoir harangué la jeunesse réactionnaire , pour avoir une garantie , dans l'hypothèse

où ses collègues le mettroient en jugement. Il étoit difficile que dans un moment où toutes les têtes étoient encore en effervescence , la Convention tint les poids égaux dans la balance : un décret mit en état d'arrestation Rovère et Saladin.

Tallien n'étoit point étranger à toutes ces dissensions : peu de temps après il fut dénoncé avec véhémence par Thibaudeau ; ce dernier reprocha à ce démagogue , devenu thermidorien pour sauver sa tête , d'avoir organisé avec Fréron le système de la réaction royaliste ; cette inculpation sembloit d'autant plus fondée , qu'il existoit au comité de sûreté générale une lettre originale de Louis XVIII , où ce prince disoit qu'il comptoit beaucoup sur ce factieux pour ramener en France la monarchie : mais Tallien alors étoit protégé parmi les conventionnels , personne ne crut à son royalisme , et il ne succomba pas.

Le royalisme étoit à cette époque le délit du jour , et tous les partis s'en accusoient réciproquement : la Convention étoit d'autant plus effrayée , quand elle entendoit ce mot jeté indiscrètement au milieu de ses séances , qu'on venoit de saisir chez Lemaitre , ancien secrétaire général des finances , une correspondance avec un comité secret d'émigrés , organisé à Bâle , qui se proposoit de tirer parti des mouvemens de Paris pour rétablir le Prétendant sur le trône de ses pères : il étoit dif-

ficile qu'alors on vit dormir tranquilles les hommes qui avoient fait la journée du 10 août, et qui avoient conduit Louis XVI à l'échafaud.

La correspondance de Lemaître donna d'autant plus de soupçons sur un complot qu'on croyoit tenir par ses ramifications à tous les points de la république, qu'on avoit mis plus d'adresse à le voiler aux yeux qui auroient pu s'en alarmer ; l'écriture apparente des lettres saisies n'offroit que des nouvelles vagues et sans intérêt, mais les interlignes écrites avec une composition chimique, peu différente de la couleur du papier, renfermoient des détails piquans sur les espérances qu'on avoit d'un nouvel ordre de choses. La lecture de ces interlignes attacha un vernis de royalisme aux noms d'un grand nombre de députés ; fort étonnés de se rencontrer ensemble ; les principaux étoient Cambacérès, Rewbell, Lanjuinais, Merlin de Thionville, Tallien, Fréron, Boissy-d'Anglas, Doulcet, Isnard et Henri-Larivière : quelques gens de lettres se trouvèrent aussi inscrits dans la fatale correspondance, tels que Laharpe, Lacretelle et Richer-Serisy. La Convention fit traduire Lemaître à une commission militaire, qui, sans la grande influence de l'opinion publique sur les esprits, seroit devenue peu à peu un tribunal révolutionnaire : il fut dans la suite condamné à mort.

Parmi les autres accusés, celui que la Con-

vention redoutoit le plus, et dont les vœux secrets provoquoient avec le plus d'acharnement le supplice, étoit Richer-Serisy, dont le journal, intitulé l'*Accusateur public*, écrit quelquefois avec le fiel de Juvénal, et toujours avec son talent et son courage, lui faisoit entendre de temps en temps une vérité importune. Tallien, dès le premier jour de l'année républicaine, le dénonça avec violence : *on ne se borne plus à calomnier, dit-il à la tribune, on agite, on soulève, on assassine.* Le n°. 12 de l'*accusateur* paroissoit en effet en ce moment, et on n'y ménageoit point les fondateurs de la république : voici un texte à ce sujet que la lumière terrible qui en résulte, sur des faits long-temps ignorés, m'autorise à transcrire; ce texte appartient moins à des discussions polémiques qu'à l'histoire.

« Hommes foibles ou pervers qui ( par vos décrets de fructidor ) voulez , malgré nous, nous servir de pilotes , c'est peu de nous avoir donné une constitution monstrueuse... , vous courez vous réunir aux conspirateurs qui vous dirigent, pour organiser la guerre civile; vous flattez le soldat pour l'armer contre ses frères; ignorez-vous que l'homme de guerre est celui du peuple français, et non d'une Convention homicide ?

» Que faisiez-vous, dans cette longue année de carnage, où l'on prodiguoit les hommes comme la poussière; où, tandis qu'on égorgeoit les mal-

heureux pères de famille dans Paris, des guillotines placées sur les flancs des armées, mettoient leurs enfans, couverts de blessures glorieuses, entre le canon de l'Autrichien et le fer du bourreau ?

» Que faisiez-vous alors ? leur donniez-vous un soupir ? vous faisiez-vous rendre compte de ce sang qui couloit à flots pressés aux monts de Jemmapes, aux plaines de Fleurus, sur les rives du Rhin ? que ne consultiez-vous les cadres de vos armées ? le croira-t-on, grands Dieux ! dix-sept cents mille hommes ont péri ; les hôpitaux encore sont le temple de la mort, et sur cent victimes couvertes de lauriers et de blessures, soixante et dix chaque jour quittent la vie qu'ils maudissent, et qu'il leur faudroit passer dans la misère et dans la douleur ; avez-vous pu croire, avec tant de légèreté, à vos rapporteurs infidèles qui, chaque jour, venoient vous annoncer des victoires non sanglantes ? Voyez ces spectres mutilés, qui, partout, dans les villes et les campagnes, arrivent en foule sous vos yeux ; vous ne pouvez faire un pas, sans rencontrer le jeune homme et le vieillard qui se traînent sur des supports plus sensibles que vous ; vous ne pouvez serrer le bras d'un guerrier, que vous ne lui demandiez ce qu'est devenu l'autre ; et maintenant, dans vos flatteries nauséabondes, vous adulez le soldat mutilé, nu et dé trompé, et vous vous en

croyez aimés ! et vous élevez la gloire de vos généraux, parce qu'ils fredonnent l'hymne marseillaise ! Ignorez-vous que Turenne, avec le *Te Deum*, alloit aussi à la victoire, et qu'en vingt-quatre jours, il prenoit quarante-deux villes, avec trente mille hommes dont il étoit le père et l'ami ?

« Le soldat et le peuple sont désabusés; le soldat et le peuple veulent la liberté que vous leur avez ravie, en feignant de la leur donner : vous leur avez appris leurs droits, par votre audace à les enfreindre. . . .

« Comment donc osez-vous prescrire au peuple de vous perpétuer encore, et d'avoir sans cesse sous les yeux le spectacle de ses bourreaux, et de son éternel opprobre ? Mais si le peuple pouvoit s'égarer un moment ; si un moment vous pouviez effrayer vingt millions d'hommes, quel est celui qui voudroit s'asseoir à vos côtés, et qui à l'instant ne paralysât tous vos mouvemens, en vous demandant compte de la fortune publique et du sang d'Abel ? . . . »

Cette diatribe terrible se publioit à l'époque des mouvemens des sections, à l'époque où la Convention ne pouvant se flatter de les ramener aduloit les gens de guerre, pour les armer contre elles, se servant, au lieu de logique, de l'arme favorite des tyrans, du canon et des baïonnettes. Richer-Serisy étoit alors dans Paris une espèce



de puissance ; cependant il fut traduit devant les tribunaux ; mais sur la déclaration du jury, il fut acquitté.

Les députés, de leur côté, se permettoient non moins de fiel que Richer-Serisy, dans leurs dénonciations contre les sectionnaires, fiel qui n'étoit modifié que par l'absence du génie ; des *sans-culottes* qui prenoient le titre de *patriotes de 89*, étant venu offrir leurs secours à la Convention, Dubois-Crancé demanda l'impression de leur adresse. *Voilà*, ajouta-t-il, *la réponse aux factieux des sections, et s'ils l'exigent, on leur en fera une seconde à coups de fusil.* Lakanal, peu de temps après, proposa de laisser sortir de France tous les individus qui ne vouloient pas du régime républicain, de punir les écrivains royalistes, de détruire le Palais-Royal, de désarmer Paris, et d'éloigner de cette ville tous ceux qui n'y étoient pas domiciliés avant 1789.

Les fureurs jusqu'alors impuissantes de la Convention, ne pouvoient être tenues secrètes, et les esprits s'en aigriissoient davantage. Quand les sections de Paris eurent épuisé toutes les voies de conciliation, quand elles virent leurs réclamations à la barre de l'assemblée, accueillies de murmures, leurs nombreuses pétitions rejetées, elles déployèrent dans leurs mesures une énergie de résistance, qui tenoit par un point à la défense naturelle, et par un autre à l'insurrection.

En ouvrant leurs séances pour la tenue des assemblées primaires, elles s'étoient mises sous la sauvegarde les unes des autres; ensuite elles se déclarèrent en permanence, jusqu'à ce que le nouvel acte constitutionnel fût mis en activité. Non contentes de cette confédération, elles nommèrent des commissaires pour rédiger une espèce de manifeste, qui servit à éclairer la France sur la légitimité de leur cause : c'étoit la section Lepelletier, une des plus brillantes de Paris, et celle qui portoit le plus de cicatrices honorables de la révolution, qui étoit le lieu central de la ligue. Quand la Convention vit ce noyau d'opposition se former, elle tenta de le dissoudre, par les moyens de terreur qui, pendant les quinze mois de sa tyrannie, lui avoient si bien réussi; elle déclara coupables d'attentats contre la sûreté publique, les membres du comité du manifeste, et ordonna aux assemblées primaires de se dissoudre. Ce décret fut mis au nombre des vingt mille que le changement d'esprit public avoit déjà fait tomber en désuétude.

Une autre entreprise des sections pouvoit avoir, si elle avoit réussi, des suites bien plus alarmantes. Elles arrêterent que les électeurs dont elles venoient de faire le choix, se réuniroient sur le champ pour recomposer le corps législatif, et il entroit, comme on s'en doute bien, dans leur mission secrète, de n'avoir aucun égard aux décrets perturbateurs des 5 et 13 fructidor. Les

souverains de l'interrègne sentirent le coup que cette mesure alloit leur porter. Ils ne pouvoient se dissimuler que ce corps électoral ne vint à bout de détruire leur autorité usurpatrice, comme celui de 1789 avoit renversé l'autorité légitime : ils envoyèrent donc des députés à la tête d'une force armée, pour dissoudre, dans la salle du Théâtre français, le premier rassemblement des électeurs, qui eut lieu le 3 octobre, ou le 11 vendémiaire ; et la facilité avec laquelle ces hommes paisibles et qui ne savoient pas conspirer, cédèrent à l'apparence de la loi, annonça dès lors aux hommes clairvoyans, que ce ne seroit pas du côté des opprimés que se rangeroit la victoire.

Il est certain qu'il ne tenoit qu'aux sections d'enlever, même sans effusion de sang, le détachement militaire et les députés qui venoient dissoudre le corps électoral : Mayenne n'y auroit pas manqué dans le temps de la Ligue, et le cardinal de Rhetz à l'avènement de la Fronde. Ces premiers coups d'éclat encourageant les amis des révolutions, et décident d'ordinaire leurs succès : au lieu de ces mesures décisives, les sectionnaires s'amuserent à écrire des pamphlets, à couvrir Paris d'affiches contre des hommes habitués à l'opprobre ; et elles perdirent leur cause, en se défendant avec la plume, lorsque leurs adversaires les attaquoient avec des baïonnettes.

Le lendemain, les assemblées primaires, tou-

jours d'après le système d'une insurrection pacifique, au lieu de se mettre en défense, adressèrent à la Convention une pétition nouvelle, pleine de vérités hardies, qu'elle n'étoit pas à portée d'entendre.

« Mandataires du peuple ; vous avez été convoqués pour proposer une constitution aux Français ; cette constitution est faite, et vos pouvoirs sont terminés. Le mot odieux de conspiration de notre part retentit dans votre enceinte, ainsi que dans vos comités ; mais le peuple conspire-t-il contre lui-même ? Non sans doute. La Convention conspire-t-elle contre le peuple ? Loin de nous cette idée ; mais vos comités peuvent conspirer contre le peuple et contre la Convention ; et c'est la question que nous venons vous faire au nom des sections de la capitale.

« Des bataillons de troupes de ligne cernent Paris ; des assassins, arrêtés par vos propres décrets, sont relâchés par ordre de vos comités ; vos députés, qui font des journaux, prêchent la guerre civile. . . On dit dans votre enceinte, que cent cinquante mille hommes, qui ont accepté une constitution républicaine, sont menés par des royalistes.

« Mais sur quoi repose cet appareil de crimes ? Sur l'opinion générale, à Paris, que vos décrets de fructidor n'ont point obtenu le vœu de la majorité des Français. . . Nous vous demandons la

réincarcération des voleurs et des assassins rendus à la liberté sans jugement, et l'examen de la conduite de vos comités de gouvernement. »

La pétition des assemblées primaires étoit juste, et c'est par ce motif qu'elle fut rejetée; il étoit très-vrai que les comités de salut public et de sûreté générale, se défiant des Parisiens libres, qui de tous côtés réclamoient le règne des principes, avoient tiré des prisons toute la lie des anciens terroristes, pour s'en former une espèce de garde prétorienne. La Convention, pour braver Paris, convoqua au jardin des Tuileries, cette bande de *sans-culottes* de comités révolutionnaires, d'assassins de septembre, de canonniers de Lyon, de constructeurs de bateaux à soupapes de Nantes; on les appela les *patriotes de 89*, et on leur donna des armes. Cette effroyable tactique des conventionnels fit succéder l'insurrection hostile à celle des opinions, et la guerre civile commença.

Ce fut le 12 vendémiaire, 4 octobre, que les deux partis se mesurèrent; et l'aggression se fit de la part de la Convention, ce qui acheva de gâter sa cause, aux yeux de la masse des gens de bien: elle avoit fait venir des troupes de ligne, et le général Menou fut commandé pour aller désarmer la section Lepelletier, qu'on regardoit comme le foyer de l'insurrection. Je trouve dans les *Essais historiques* de Beaulieu, quelques faits

sur cette invasion, dont des témoins oculaires m'ont garanti l'authenticité, et qui sont de nature à être transmis à l'histoire.

Le bataillon de la section étoit campé devant la salle de ses séances. A la sommation du député Laporte de mettre bas les armes ; « que nous demandez-vous, dit un jeune orateur de vingt ans ? Nos armes ? Nous ne les avons jamais employées qu'à votre défense : quels sont vos défenseurs ? Ces terroristes qui vous ont égorgés, que nous avons vaincus pour vous sauver, que nous avons désarmés par vos ordres ? Quels canons nous opposez-vous ? les nôtres, que nous vous avons cédés volontairement ? Que nous reprochez-vous ? L'exercice légitime de nos droits. Nous avons, au prix de notre sang, maintenu la liberté de vos délibérations, et vous violez les nôtres, au mépris de vos propres lois. »

Le bataillon de la section, électrisé par cette harangue à la Spartiate, au lieu de rendre les armes, se mit dans l'attitude de la défense, et présenta les baïonnettes. Laporte eut la farouche imprudence de commander à son détachement de charger : heureusement, le général Menou, plus sage, défendit d'obéir ; et, s'élançant entre les rangs, déclara que quiconque feroit un pas en avant sans son ordre, seroit mis à mort. Ensuite il invita le bataillon à ne pas lutter contre ce qu'il appeloit la loi. Ce trait de modération fut, comme

on s'en doute bien , empoisonné par Laporte. L'assemblée nationale décréta le général d'accusation , et , peu après la défaite des sections , le traduisit devant une commission militaire ; mais , contre l'attente des députés , il fut acquitté honorablement. Il n'y avoit alors en Europe que la Convention ou le divan de Constantinople , qui pût changer une action digne de la couronne civique en un délit digne de l'échafaud.

Pendant cette espèce de blocus de la section Lepelletier , vingt mille hommes des sections confédérées vinrent à son secours. Cette force armée obstrua bientôt toutes les rues. Il étoit onze heures du soir : les deux partis eurent la sagesse de ne point tenter dans les ténèbres une mêlée , que l'esprit de vengeance auroit peut-être éclairée par l'incendie de la capitale. La Convention , pendant ce temps-là , fit des décrets qui ne purent être promulgués que dans son enceinte , et les sectionnaires firent battre la générale , pour appeler les citoyens à une liberté , qui n'étoit point celle de la révolution.

Les sections de Paris conspiraient si peu , que jusqu'à ce moment elles n'avoient pas encore songé à se donner un commandant militaire , qui pût donner de l'ensemble à leurs opérations. Celle du Théâtre-Français avoit alors dans son sein un général de brigade , nommé Danican , qui avoit servi dans la Vendée , et révélé le secret du bri-

gandage des républicains. On le chargea de défendre Paris contre l'armée conventionnelle : malheureusement , il n'avoit que du courage sans génie, et du zèle sans expérience ; il contraria les vues des sections , enchaîna leur énergie , et éloigna la victoire qui s'avançoit vers leurs drapeaux.

Ce général Danican, que la Convention fit ensuite condamner à mort par un motif qui devoit faire respecter sa vie, parce qu'il avoit été vaincu, retiré dans Londres, après avoir été caché deux mois dans le caveau humide et obscur d'une église, fit imprimer quelque temps après son apologie, sous le nom des *Brigands démasqués*. Cet écrit n'est qu'un libelle virulent, qui gâteroit la cause des sections, si elle pouvoit l'être ; mais on y rencontre quelques faits précieux qui jettent un jour terrible sur l'affreuse journée de vendémiaire, et dont l'histoire ne doit pas rougir de s'emparer.

Il est prouvé, dans cet ouvrage, que l'armée conventionnelle étoit composée en grande partie des restes hideux du régime de la terreur, que la réaction thermidorienne avoit fait jeter dans les prisons de Paris ; que quelques-uns des bataillons avoient pour commandans les complices des Carrier et des Collot-d'Herbois ; et que le plus apparent d'entre eux étoit le général assassin de la Vendée, qui avoit fait graver une guillotine sur son cachet. On y voit aussi que les soldats plus



purs, des troupes de ligne, témoignoit de la répugnance à combattre avec de pareils brigands ; et qu'il fallut étourdir leur délicatesse avec de l'eau-de-vie et de l'argent, pour en faire des instrumens de la plus odieuse des victoires.

Il est encore démontré, dans cette défense de Danican, que jamais les sections insurgées ne songèrent à rétablir l'ancienne monarchie : la nouvelle constitution républicaine avoit été acceptée de bonne foi ; on ne vouloit que le désarmement des terroristes, et le rapport des lois perturbatrices de fructidor.

Mais Danican avoue lui-même qu'il invita les comités de sections, qui l'avoient investi du commandement, à n'opposer à l'armée conventionnelle qu'une force d'inertie : ce qui étoit, en d'autres termes, lui céder la victoire ; car dans les guerres révolutionnaires, où la tactique ne semble qu'un mot vide de sens, l'homme le plus entreprenant est toujours le plus heureux : les sections cédèrent sans être convaincues, et la Convention resta maîtresse du champ de bataille.

Il est certain que Danican ne tira aucun parti de sa position ; il étoit sans artillerie : un hasard heureux amène devant lui une colonne conventionnelle, qui, après s'être expliquée avec lui, honteuse de se battre avec ses concitoyens, pour soutenir des usurpateurs qui veulent, malgré les vœux des peuples, se proroger dans la toute-puis-

sance, se retire paisiblement en abandonnant ses canons. Les troupes sectionnaires s'emparoiént déjà de ces pièces d'artillerie, lorsque le général ordonna de les rendre, sous prétexte que ce seroit humilier les hommes de guerre avec qui l'on venoit de fraterniser, que de leur prendre leurs canons. Ceux-ci les emmenèrent en effet, et ramenés à d'autres sentimens par le général Carteau, s'en servirent pour foudroyer l'ennemi, qui leur avoit donné une vaine leçon de générosité.

Il falloit que le système d'inertie adopté par le général Danican eût réellement comprimé l'énergie parisienne, dans cette journée désastreuse de vendémiaire, puisqu'à la vue du mauvais succès qu'il amena, les sections indignées soupçonèrent leur commandant de trahison, et furent tentées de lui faire subir le sort de l'infortuné Mandat à la journée du 10 août : elles se trompoient dans leur jugement, comme elles s'étoient déjà trompées dans leur choix ; Danican n'étoit point un traître ; mais il eut la maladresse de porter au milieu de la guerre les élémens de la paix, mais il se laissa entraîner par les événemens au lieu de les maîtriser : il ne falloit ni l'appeler au commandement, ni le juger digne de l'échafaud.

Une des grandes fautes que commit Danican, fut d'envoyer un négociateur au comité de salut public pour traiter d'accommodement, lorsque la Convention ne pouvoit plus légitimer ses hosti-

lités et ses attentats que par la victoire. L'envoyé conjura, en effet, les représentans, au nom de l'humanité, d'épargner le sang français : on parut disposé à la conciliation, mais on mit une heure à faire une simple réponse verbale, et cette heure fut employée à disposer les instrumens de mort qui devoient opérer le carnage.

On voit par l'*Essai sur le 13 vendémiaire*, publié par Réal, l'historiographe du Directoire, que Barras, nommé général en chef de l'armée des législateurs, mit dans le déploiement de ses forces militaires plus d'énergie que Danican et plus d'intelligence.

Après avoir organisé la gendarmerie avec ce qu'on appelloit *les patriotes de 1789*, il fit conduire l'artillerie de position aux Tuileries, posa des pièces à toutes les issues, établit dans quelques postes importans des feux masqués, et intercepta la communication avec le faubourg Saint-Germain, en plaçant des batteries sur le Pont-Royal et sur le Pont-Neuf,

Non content de ces mesures, le conseil de guerre de l'armée conventionnelle distribua des troupes et des canons autour du palais où les représentans siégeoient, et dans les rues adjacentes. Il y eut un obusier destiné à battre, en cas de besoin, le Palais-Royal; d'autres protégeoient la place de Louis XV, pour assurer, en cas d'échec, une retraite sur les hauteurs de Saint-Cloud. Ces

mesures déceloient un homme à qui la guerre étoit familière, et faisoient pressentir qu'il sauroit faire servir à la ruine des sectionnaires, et ses talens, et leurs fautes.

Ce qui étoit pour la Convention un Palladium bien plus sûr que Barras, son parc d'artillerie et ses patriotes de 89, c'est la présence de Bonaparte, qui descendit à servir de son génie les souverains de l'interrègne, à condition qu'ils permettroient à sa gloire naissante la conquête de l'Italie. On promit tout, et de part et d'autre on tint sa parole. Le jeune héros traça son plan, et organisa la victoire. Sans ce nuage répandu sur sa renommée, jamais il n'eût été à portée d'entreprendre les grandes choses que depuis il a exécutées; le nom français ne se seroit honoré ni de la journée de Lodi, ni de celle de Maringo, et surtout rien n'auroit amené ce beau gouvernement consulaire qui, en terminant la révolution, a consolidé jusqu'ici le fantôme brillant de la république.

Le massacre du 13 vendémiaire n'eut lieu que vers cinq heures du soir, lorsque les Parisiens fatigués d'avoir été en présence tout le jour, commençoient à déposer leurs armes, et à se retirer dans leurs maisons pour prendre de la nourriture et du repos. Les premiers coups de feu partirent de chez un restaurateur des Tuileries, et le bruit général, à cette époque, étoit que le

signal en avoit été donné par les conventionnels du haut d'un pavillon du château.

On tenoit alors des conférences pour la paix , dans le comité de salut public, avec l'envoyé du général Danican ; le feu de la mousqueterie les fit rompre, et de toute part la mêlée commença ; des bataillons du faubourg St.-Germain s'avançoient du côté du Louvre, ils furent balayés par des pièces de canon chargées à mitrailles, qui couvrirent les quais de cadavres. Le poste qui tint le plus long-temps fut celui de St.-Roch, parce que les sectionnaires, retranchés dans l'église, fusilloient, sans grand danger, les canonniers de la Convention ; ceux-ci abandonnèrent leurs pièces jusqu'à trois fois, et ce fut parce que la jeunesse de Paris, sans chef et sans expérience, n'essaya pas de s'en emparer pour les retourner contre l'ennemi, que ce dernier remporta partout la victoire.

La nuit, les hostilités cessèrent ; Barras se contenta, pour effrayer les sections, de faire tirer de temps en temps, dans la direction de la rue St.-Honoré, des boulets de canon qui cassèrent des vitres, mutilèrent des pierres en saillie, traversèrent un corps de garde abandonné, mais ne blessèrent personne.

Ainsi se termina cette journée de vendémiaire, qui légitima, par la raison de l'épée, l'usurpation des conventionnels, qui permit à cinq cents d'entre eux de prolonger encore l'abjecte et insolente ty-

rannie, qu'ils avoient exercée pendant trois ans, et qui, en donnant à la victoire le titre et les droits de la vertu, acheva d'anéantir la morale sur tous les points de la république.

On a imprimé dans des ouvrages à l'ordre du jour, écrits avec une ingénieuse foiblesse, que la Convention illustra sa victoire par la clémence, qu'elle laissa perdre en vaines menaces, une vengeance, qu'elle ne croyoit déjà n'avoir que trop remplie par le succès de ses armes : ces faits sont évidemment faux. La Convention, comme nous allons le voir, se vengea de Paris avec une froide férocité; et si elle n'imita pas les farouches oppresseurs d'Arras, de Nantes, de Lyon, c'est que Collot-d'Herbois étoit exilé à Sinnamari, et que Carrier, Lebon, ainsi que leurs abominables complices, avoient presque tous expié leurs crimes sur l'échafaud : les grands tyrans n'étoient plus, mais l'esprit de tyrannie étoit le même : il ne faut point faire honneur à la clémence des représentans, de ce qui n'est que l'effet de leur crainte de l'opinion publique et du sentiment de leur nullité.

La Convention, une fois maîtresse de Paris, par droit de conquête, s'occupa essentiellement à la punir de son insurrection : le seul délit, que connût alors la jurisprudence criminelle du temps, étoit d'appeler le retour de l'ancienne monarchie; aussi les comités ne manquèrent pas de lier les mouvemens des sections avec la correspondance très-

problématique de Lemaître , et d'en conclure qu'elles travailloient de concert avec l'armée catholique de la Vendée et les agens secrets de Louis XVIII; il n'y avoit rien de plus absurde que cette imputation ; tous ceux qui menoient alors les sections n'étoient pas des républicains, mais ils en conservoient du moins le langage. On s'occupoit de renverser la Convention , et comme il arrive presque toujours , on ne songeoit guère à ce qu'on mettroit à la place. On ne voulut admettre dans les conseils et à la tête des bataillons aucun royaliste prononcé. La cause des héritiers de Henri IV et de Louis XIV ne fut pas plaidée une seule fois, dans les innombrables brochures qui parurent pendant l'interrègne contre les législateurs; c'étoit un fait connu de la France entière , et les conventionnels eux-mêmes n'en doutoient pas ; mais il leur falloit un prétexte pour frapper des ennemis vaincus et désarmés, et ils le saisirent avec avidité , d'après le principe de l'antique tyrannie , qu'il n'y a de sûreté dans l'assassinat que quand on calomnie ses victimes. Si toutefois c'est calomnier un Français que de lui reprocher sa fidélité envers le gouvernement de ses ancêtres.

Pour assurer l'impunité de ses plans de vengeance, la Convention commença par supprimer l'état-major de la garde nationale , ainsi que les compagnies de grenadiers et de chasseurs, et par

opérer le désarmement des sections ; ensuite, sur la motion des démagogues, Delaunay d'Angers et Jean-de-Bry, elle créa, sous le nom de commissions militaires, trois chambres ardentes, pour juger Paris et le délit inexpiable de sa défaite.

Les commissions avoient le droit de faire traîner à leur tribunal le président et les secrétaires des sections insurgées, et les journalistes qui, d'après le privilège de la liberté de la presse, toujours invoqué et toujours violé, s'étoient permis d'émettre le vœu de la France sur la dissolution complète de la Convention ; elles devoient prononcer sur le champ et sans appel : leurs arrêts devoient être des arrêts de mort.

Il est bien évident que des commissions aussi illégales étoient de vrais tribunaux révolutionnaires ; le décemvirat, qu'on avoit abattu en thermidor, n'avoit pas organisé avec d'autres éléments celui des Dumas, des Coffinhal et des Fouquier-Tinville ; et si le sang ne coula pas à torrents sur les échafauds, c'est que l'esprit public étoit changé, c'est que le supplice de Robespierre avoit appris, que chez un grand peuple on n'est pas toujours injuste impunément ; mais il ne faut faire honneur de cette modération forcée qu'aux juges, qui tremblèrent des suites de leurs assassinats juridiques, et non aux farouches représentans qui les ordonnèrent.

Le premier jugement des commissions mili-



taires porta sur Lebois et Letrône, président et secrétaire de l'assemblée primaire du Théâtre-Français. Ces places, qui devoient naturellement les rendre inviolables, ne les sauvèrent pas, et ils furent condamnés à mort. Tous deux étoient en fuite; mais le premier étant sorti de son asile, les sbires de la Convention l'entourèrent, et près d'être arrêté, il se poignarda, mais il n'en alla pas moins achever de mourir sur l'échafaud.

La même sentence enveloppa dans la même proscription cinq autres accusés, dont un seul subit son jugement: c'étoit un jeune homme, plein de courage et de grande espérance, nommé Lafond, qui avoit été commandant de colonne dans l'armée sectionnaire. On prétend qu'un des juges lui fit entrevoir, dans sa manière de se défendre, un mode pour se sauver; mais qu'il refusa de s'y prêter. La franchise mâle et vigoureuse que ce noble accusé déploya dans son interrogatoire, décida son supplice.

Quelques jours après le supplice de Lafond, six autres accusés furent condamnés par contumace; le plus connu étoit le général Danican qui se sauva à Londres, et se vengea, en écrivant un libelle virulent contre le directoire.

La commission, le premier novembre, condamna à la détention le littérateur Grouvelle, rédacteur d'une proclamation contre l'assemblée nationale, et à la mort, Juneau, commandant pro-

visoire de la section des Amis de la patrie : ni l'un ni l'autre ne furent arrêtés. Le lendemain, sept présidens de sections furent également condamnés à mort par contumace; M. Vaublanc fut aussi condamné à mort par contumace au moment où il venoit d'être nommé député au nouveau corps législatif par l'assemblée électorale de Seine et Marne. La même condamnation fut portée contre M. Michaud, éditeur de ces Mémoires, comme rédacteur de la *Quotidienne*. C'est dans cette séance que le général Menou se vit honorablement acquitté. Ensuite les commissions se séparèrent, et la Convention, partagée en deux conseils, parut oublier l'insurrection qui avoit été sur le point de la détrôner.

Cette Convention, avant de régner sous un autre titre, donna à la France une nouvelle loi révolutionnaire, qui acheva de la rendre odieuse : c'est celle du 3 brumaire, imaginée par le démagogue Tallien. Comme elle parut dans le temps une pomme de discorde laissée par la représentation nationale, après sa mort politique, à l'empire français, pour perpétuer sa longue tyrannie, il faut s'y arrêter un moment.

L'orateur, au nom de la commission des cinq, qui étoit une fraction de l'ancien décemvirat, commença sa harangue par les lieux communs les plus usés contre le cabinet de Saint-James qui, suivant lui, avoit organisé tous les assassinats de

l'ancien comité de salut public , payé le 31 mai , la révolte de prairial , et jusqu'à l'insurrection de vendémiaire. Il n'entra jamais dans l'idée de ce sophiste que la démagogie, le fléau de tous les états civilisés , avoit pu créer les malheurs et les crimes de la république française.

Ensuite il en vint à la recomposition du corps législatif, où il ne voyoit pas son nom, ce qui lui paroissoit d'un mauvais augure pour la patrie.

« Tous les bons citoyens , dit-il , demandoient la clôture des assemblées primaires, *foyers pestilentiels des intrigues, et ateliers de diffamation* : on s'y refusa... Le premier acte des factieux qui les dominoient, fut d'éloigner, sous divers prétextes, les *patriotes* dont ils redoutoient l'énergie et la surveillance ; ce qui fut exécuté dans presque toutes les communes de la république. Les *contre-révolutionnaires* restèrent seuls maîtres du champ de bataille. »

Le remède à tous ces maux , suivant Tallien , est le décret qu'il propose.

« ART. I<sup>er</sup>. Les individus qui , dans les assemblées primaires ou électorales , auroient provoqué ou signé des mesures séditeuses, et contraires aux lois , (il s'agit des arrêtés de vendémiaire) ne pourront, jusqu'à la paix générale, exercer aucune fonction législative, municipale, et judiciaire. . .

» II. Tout individu, qui a été porté sur une liste

» d'émigrés, et n'a pas obtenu sa radiation définitive; les pères, fils, petits-fils, frères et beaux-frères, les alliés au même degré, ainsi que les oncles et neveux des individus compris dans la liste des émigrés, et non définitivement rayés, sont aussi exclus, jusqu'à la paix générale, des mêmes fonctions.

» III. Quiconque se trouvant dans les cas portés aux précédens articles, accepteroit lesdites fonctions publiques, ou ne s'en démettroit pas dans les vingt-quatre heures de la publication de la loi, sera puni de la peine du bannissement à perpétuité; et tous les actes qu'il auroit pu faire, sont déclarés nuls et non avenues.

» IV. Sont exceptés les citoyens qui ont été membres des trois assemblées nationales. . .

» VII et IX. Tous ceux qui ne voudroient pas vivre sous les lois de la république, et s'y conformer, sont autorisés, dans les trois mois qui suivront la publication du présent décret, à quitter le territoire français. . . Ceux qui se sont ainsi bannis volontairement, ne pourront plus rentrer en France; s'ils y rentrent, ils seront considérés comme émigrés, et punis comme tels. . .

» X. Les lois de 1792 et 1793, contre les prétes sujets à la déportation ou à la réclusion, seront exécutées dans les vingt-quatre heures.

» XII. Les femmes d'émigrés, même divorcées

» et non remariées à l'époque de la publication  
 » de la loi, les mères, belles-mères, filles et belles-  
 » filles des mêmes émigrés non remariées, et âgées  
 » de plus de vingt-un ans, seront tenues de se re-  
 » tirer dans la huitaine, et jusqu'à la paix géné-  
 » rale, dans la commune de leur domicile habi-  
 » tuel en 1792 ; elles y resteront sous la surveil-  
 » lance de leur municipalité, et ce, à peine de  
 » deux années de détention. . .

» XVI. La Convention nationale recommande  
 » *paternellement* à tous les républicains, à tous  
 » les amis de la liberté et des lois, la surveillance  
 » de l'exécution du présent décret. »

Il étoit difficile à la Convention de terminer sa carrière par une loi plus odieuse. Elle vouloit que sa férocité lui survécût, et elle y réussit au-delà de son attente.

Le seul événement qui pût ramener à cette assemblée de tyrans une ombre de bienveillance, fut l'organisation de l'instruction publique : encore cet hommage aux principes fut-il gâté par les germes révolutionnaires qu'on y laissa introduire.

Cette organisation consistoit à substituer au mode d'enseignement des congrégations ecclésiastiques et des universités, qui avoient fait la gloire des règnes de Louis XIV et de ses successeurs, des écoles primaires dans tous les cantons de la république, une école centrale dans chaque dé-

partement , et des écoles spéciales pour diverses branches des connoissances humaines , à remplacer par l'Institut les anciennes académies , et à suppléer à l'absence du culte religieux par des fêtes nationales.

Daunou , le législateur de cette instruction publique , fit statuer que dans les écoles primaires , on enseigneroit à lire , à écrire , à calculer , et les élémens de la *morale républicaine*.. C'est pour la première fois qu'on voyoit la réunion de ces deux derniers mots dans un code de lois ; comme si la morale , antérieure à l'ordre social , pouvoit être divisible ; comme si celle des états libres étoit distincte de celle des monarchies ; comme si un peuple qui avoit dans ses mains l'Évangile et les Pensées de Marc-Aurèle , pouvoit tenir des élémens de morale , d'une horde de brigands qui avoient assassiné leur roi , dépravé les mœurs publiques , et substitué l'athéisme à la religion des Athanase , des Pascal , et des Fénelon.

Ces écoles primaires , ainsi que les centrales et les spéciales , ne s'organisèrent en grande partie que sur le papier. Les pères de famille montrèrent peu d'empressement à envoyer leurs enfans apprendre la déclaration des droits , et les élémens de la morale républicaine. Les professeurs choisis , non d'après leurs talens , mais d'après leurs opinions , mais d'après leur démagogie , furent mal payés et désertèrent ; et bientôt tout

cet échafaudage d'instruction, qui pouvoit devenir plus pernicieuse que l'ignorance absolue, disparut.

Les fêtes nationales, au nombre de sept, instituées, pour la plupart, en l'honneur d'êtres métaphysiques, tels que la Liberté et la Reconnoissance, ne parurent pas de nature à faire oublier l'appareil imposant des fêtes augustes de la religion; on s'y rendit par curiosité; c'étoit tout ce qu'on pouvoit attendre, de cérémonies oiseuses, qui ne disoient rien ni à l'entendement ni à la sensibilité.

La seule institution qui ait survécu à cette instruction publique si mal organisée, est l'Institut national des sciences et arts; mais quoique la loi qui le crée soit du 3 brumaire an 4, ou 25 octobre 1795, ce n'est que l'année suivante que le choix de ses membres fut consommé.

Enfin, le 4 brumaire, ou 26 octobre, le président Génissieux déclara que la session de la Convention nationale étoit terminée, et leva la séance.

Le même jour, les membres de cette assemblée qui avoient été réélus, se rassemblèrent en corps électoral, pour compléter les deux tiers qui devoient, malgré l'indignation générale, si énergiquement exprimée en vendémiaire, rester dans le nouveau corps législatif.

Il n'est pas inutile à l'histoire de l'esprit hu-

main, pendant les orages de la plus désorganisa-  
trice des révolutions, de se faire une idée juste  
de cette Convention, qui malgré la majorité de ses  
membres, l'indignation concentrée de la France,  
et la coalition des rois de l'Europe, a tenu si long-  
temps le timon de la toute-puissance.

La Convention fut convoquée au milieu des  
flots de sang du 10 août, se conserva par ce qui  
devoit la détruire, par la guerre étrangère et par  
les échafauds, et abdiqua après les massacres de  
vendémiaire. Il est difficile d'imaginer un pouvoir  
plus attentatoire à l'ordre social, dont l'essence  
est la concorde, l'union et la paix.

Du moment qu'elle eut jeté au milieu de vingt-  
cinq millions d'hommes la pomme de discorde  
de la déclaration des droits, et son fantôme mé-  
taphysique de l'égalité, elle devint forte de son  
audace impunie, et des divisions qu'elle eut l'art  
de fomenter. Pendant que la France crédule et  
amie des nouveautés, interprétoit, commentoit,  
et justifioit ou empoisonnoit son évangile poli-  
tique, elle tendoit, avec sa propagande révolu-  
tionnaire, en Europe, un vaste filet, dans lequel  
devoient tomber un jour les trônes de plusieurs  
rois, pour servir d'aliment au feu qui dévorait la  
grande république.

L'idée de faire servir les factions de principe  
primitif à un gouvernement, semble étrange,  
sans doute; mais elle convenoit très-bien à des



législateurs sans lumière et sans morale , qui vouloient régénérer le monde avec des sophismes et des échafauds.

Il est certain que depuis que la république eut été décrétée d'enthousiasme, jusqu'à ce que le massacre de vendémiaire eût amené un nouvel ordre de choses, la Convention n'eut que des factieux autour d'elle et dans son sein ; c'est par eux qu'elle se laissa décimer et qu'elle défia tous les rois ; c'est par eux qu'elle organisa la guerre civile et qu'elle la fit cesser ; c'est par eux qu'elle mit à mort la patrie, et qu'elle arriva à la toute-puissance.

Les factions dominoient dans les armées , qui, partagées sur les dogmes du symbole démocratique, ne se réunissoient que pour troubler la cendre à peine éteinte de leur roi légitime ; elles dominoient parmi les autorités constituées, qui recevoient les oracles tantôt du comité de salut public, tantôt de la commune conspiratrice, qui choisissoient pour leurs héros aujourd'hui Marat, et demain Danton : il y avoit des factions qui composoient des quartiers de Paris tout entiers, tels que les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau : une des plus redoutables de toutes siégeoit au Palais-Royal ; c'est de son sein que partirent les premières étincelles qui allèrent embraser la monarchie.

Les factions formoient surtout l'essence de la

représentation nationale, et celle-ci s'en enorgueillissoit, comme la Discorde de l'antique mythologie, d'avoir pour instrumens de ses crimes un grand nombre de torches et de poignards.

La faction la plus ancienne et la plus adroite de la Convention, étoit celle d'Orléans : l'abbé Sieyès en a toujours été regardé, soit à tort, soit avec raison, comme le patriarche ; elle ne vouloit pas la république, mais un simple changement de dynastie ; il n'eût peut-être tenu qu'au prince du sang, qui prit le nom ridicule d'*Égalité*, de régner par elle, s'il avoit eu un peu de l'énergie des Guise, des Retz et des Beaufort, mais c'étoit un être vil sans génie et sans moyens ; il trahit son roi pour être trahi à son tour par ses créatures ; il se laissa entraîner à tous les crimes, et périt par celui que l'opinion publique fut le plus disposée à pardonner.

Une faction un peu plus respectable que celle d'Orléans, étoit celle de la Gironde ; elle comptoit à sa tête des hommes de poids, tels que le ministre Roland, qui commençoit à abjurer son fanatisme républicain, l'ingénieur égoïste Condorcet et l'éloquent orateur Vergniaud ; cette coalition, que le jacobinisme eut l'insolence de désigner par la faction des modérés ou des hommes d'état, quand il voulut la rendre odieuse à la multitude, ne s'occupa long-temps qu'à mettre un frein à la licence des démagogues, à couvrir,

par une apparence d'ordre public, le vide immense opéré par la destruction du trône; mais ces hommes étoient tous, si l'on en excepte Roland, sans énergie : tous n'avoient qu'une doctrine sans ensemble et vacillante : ils ne vouloient point l'effusion du sang humain, et ils provoquèrent la journée sanglante du 10 août; ils vantaient le code de Solon, et ils laissèrent organiser le tribunal révolutionnaire; d'autant plus coupables dans leur inertie, que formant la majorité de l'assemblée nationale, ils composèrent seuls, depuis la dissolution de la législature jusque vers les tables de proscription du 31 mai, la partie apparente du gouvernement. C'est à la foiblesse de cette Gironde, combinée avec la peur raisonnée de vingt millions d'hommes, qu'il faut peut-être attribuer les longs malheurs de la France et de l'Europe.

La faction qui sut paralyser la force des orléanistes et des girondins, qui inocula la peur à une nation presque entière, qui, quoique presque toujours en minorité à la Convention, y tint le sceptre de la toute-puissance, est celle de la *montagne* : Marat, Danton et Robespierre régnoient sur elle, sous des noms populaires; presque tous ses agens avoient le génie du crime, et l'inertie de leurs nombreux ennemis leur procura les moyens d'exécution : comme la vie n'étoit rien

pour eux, ils tenoient évidemment entre leurs mains celle de toutes leurs victimes.

Quoique la *montagne* ne formât pas à elle seule le dixième de la Convention, elle s'y montrait en souveraine, et son audace s'accroissoit du sentiment de ses forces cachées, qu'elle pouvoit déployer au besoin.

Il est bien évident qu'elle avoit sur tous les points de la France des affiliations puissantes qui lui souffloient ses poisons, et protégeoient ses crimes ; des milliers de clubs désorganisoient pour elle les départemens : dans Paris, les vieux Cordeliers et les Jacobins préparoient ses motions incendiaires ; elle avoit pour pontifes de sa religion républicaine les athées de système, tels que les Hébert, les Chaumette et les Héault-Séchelles ; pour instrumens de sa tyrannie, les buveurs de sang, comme les Jourdan coupe-têtes, les Châlier, les Carrier et les Lebon ; à tous ces appuis, elle en joignit d'autres, que son machiavélisme imagina : elle créa une garde nationale avec un chef qui lui étoit dévoué ; elle fomenta un pouvoir insurrecteur dans ce fameux conseil général, qui périt, à la journée thermidorienne ; sur l'échafaud ; elle fit un tribunal et des armées révolutionnaires ; elle investit d'une puissance colossale deux comités de salut public et de sûreté générale, qui mirent le pillage, la dévastation et

la mort à l'ordre du jour : avec de telles armes , la *montagne* , toute foible qu'elle s'annonçoit , pouvoit tout ce qu'elle se permettoit d'oser ; sa minorité , si imposante au premier coup-d'œil , rappelle , à quelques égards , le *moi* célèbre de Médée , qui provoque l'enthousiasme dans les vers de Corneille , mais qui , à la réflexion et quand on voit derrière l'héroïne la magie et la puissance sur les élémens , glace l'admiration et se réduit à rien.

La Convention , ainsi organisée , ne pouvoit être que le chaos décrit par Milton , et son action , le combat entre ses propres élémens : par-là s'explique cette série innombrable de crimes , qu'elle imagina à l'ombre de son patriotisme populaire , pour substituer en France la république de Spartacus à la monarchie des Henri , des Louis et des Charlemagne ; elle obligea la noblesse qui lui faisoit ombrage à émigrer ; ensuite elle la punit de son émigration : et quand elle trouva dans cette noblesse des prosélytes assez peu délicats pour s'attacher à sa cause , elle les récompensa d'un avilissement qu'elle avoit provoqué , en les envoyant à l'échafaud.

Le clergé importunoit l'athéisme de la Convention , elle en fit apostasier une partie , et dévoua l'autre à l'indigence absolue , à la déportation et à la mort.

La classe intermédiaire , la plus pure de toutes ,

parce qu'elle joint d'ordinaire l'éducation, les idées libérales et les lumières de la première, aux mœurs de la dernière et à ses vertus, la classe intermédiaire, dis-je, s'étoit bercée des illusions de la révolution naissante; elle composoit la masse des autorités constituées; elle éclairoit quelquefois l'opinion publique par de bons ouvrages; la Convention fit en tout temps peser sur elle son bras de fer; elle détériora son commerce par sa loi extravagante du *maximum*; à force de réquisitions pour organiser ses onze armées, elle paralysa l'agriculture, elle anéantit sa moralité avec ses certificats de civisme. Non contente de ces violences anti-politiques, ses décrets la livrèrent à la tourbe révolutionnaire des *sans-culottes*, lui ôtèrent le simulacre de liberté que lui offroit sa constitution, et, tout en prêchant l'indépendance des opinions, la condamnèrent, sous peine de mort, à répudier sa conscience, et à faire divorce avec ses lumières.

Il restoit à la France, entourée de ses propres ruines, ce peuple dont la démocratie avoit fait son idole, qu'elle berçoit du titre de Souverain, et au nom duquel elle exerçoit sa toute-puissance. Eh bien! ce peuple étoit plus esclave que jamais, et surtout plus malheureux. On lui fit faire les journées désastreuses de la prise de la Bastille, du 2 septembre, du 5 octobre, du 10 août, et on lui en laissa la honte, sans lui faire partager les dé-

pouilles de tant de victimes : on arracha de ses bras ses enfans , pour les faire périr en masse sur les champs de bataille , ou en détail dans les hôpitaux , sans qu'on ait jamais payé un écu , du milliard promis pendant tant d'années à ses veuves et à ses orphelins. La Convention laissa organiser une famine factice , pour réduire par degrés ses *sans-culottes* à deux onces de pain par jour ; et quand elle entendit sortir de leur bouche le plus léger murmure , quand elle aperçut dans un repli de leur cœur l'ombre d'un remords , elle les envoya , comme des fermiers généraux ou des Pairs de France , à l'échafaud.

La Convention , non contente de dévorer tout autour d'elle , exerçoit son activité malfaisante , en se dévorant elle-même. Quarante-trois deses membres , livrés par leurs collègues , périrent par la main des bourreaux : il y en eut , tel que Féraud , qu'on vint assassiner dans son sein ; d'autres , comme le maire de Troies qui , exposés sur la Grève ainsi que des malfaiteurs , firent leurs jours aux galères. Environ cent , et ce n'étoient pas les moins purs , languirent dans les cachots , périrent de mort violente , ou furent mis hors de la loi.

Le crime , dont la Convention se lavera le moins , est d'avoir empoisonné la morale de l'homme social dans sa source , et perverti ainsi dans la génération existante les générations à naître. Sous prétexte de détruire les préjugés , elle a fait main

basse sur les principes. A force d'exalter nos droits, elle a jeté un vernis de ridicule sur nos devoirs; en courbant toutes les têtes sous le joug du civisme républicain, elle a anéanti autant qu'il étoit en elle la piété filiale, les saintes lois de l'hymen, l'honneur, la décence et la vertu.

La France, ainsi devenue une vaste prison, où l'homme sans frein se battoit avec ses chaînes contre celui qui partageoit son infortune, il restoit au sage un dieu consolateur qui lui tendoit les bras pour l'appeler dans son sein. La Convention, pour ne plus laisser ni espérances, ni avenir à ses victimes, a tenté de détrôner ce Dieu qu'elle avoit tant offensé, et c'est à elle qu'on doit le premier attentat de ce genre, dont depuis l'origine du globe se soient jamais souillés les représentans d'un grand peuple, le renversement par système de toute religion.

Telle est l'idée qu'on doit se former de cette assemblée essentiellement désorganisatrice, qui s'est assise si long-temps sur les débris du trône de soixante-trois rois : je n'en ai point chargé le tableau; tout ici repose sur les faits, et l'histoire sans eux ne seroit qu'une vaine déclamation oratoire, destinée à mourir dans l'oubli.

Des hommes qui tiennent à la Convention, sinon par ses crimes, du moins par le nom malheureusement célèbre qu'elle a laissé, tout en avouant sa longue tyrannie, semblent s'extasier



du moins sur son énergie. Ils disent que sortant par ce grand caractère de la classe vulgaire des représentans de la souveraineté, elle a un titre à la mémoire des hommes, et même à leur reconnaissance.

J'ai déjà observé que cette énergie ne devoit point s'imputer à la masse de la Convention, qui, composée d'ambitieux sans principes, d'être nuls ou foiblement organisés, soit pour le crime, soit pour la vertu, fut presque toujours en tutelle sous une bande turbulente de Catilinas. L'énergie qu'on m'oppose ne fut vraiment l'apanage que de la *montagne*, et encore dans cette *montagne* se glissa-t-il quelques faux frères, qui, ne déployant une éloquence incendiaire que pour se faire protéger, et n'exposant leur vie que pour la conserver, soupiroient intérieurement après un autre ordre de choses que celui dont ils se faisoient les apôtres. Vingt hommes parmi les tribuns du peuple ont seuls montré du caractère; vingt hommes ont dicté les crimes qui ont souillé nos annales; vingt hommes ont tenu dans leurs mains les destinées de vingt-cinq millions d'hommes.

D'ailleurs, avant de faire une vertu publique de cette énergie, la philosophie devoit s'occuper à la caractériser.

Trois cents Spartiates se dévoient pour la patrie aux Thermopyles; Coclès, sur un pont de Rome, défie une armée; Las-Casas défend avec

sa plume de feu le Nouveau-Monde contre les Espagnols, ses concitoyens, qui y ont pris douze millions de victimes. Voilà l'énergie utile au genre humain, l'énergie par excellence, l'énergie dont l'histoire n'aura jamais à rougir.

Mais en quoi a consisté l'énergie de la Convention ? à décréter d'enthousiasme l'organisation d'une république, dont elle n'avoit pas les premiers élémens ; à forcer les juges de Louis XVI, en votant à haute voix, d'imprimer sur leur front le sceau de leur ignominie ; à publier les actes de son gouvernement pervers ; à s'honorer aux yeux de l'Europe de l'incendie du Cap, de la glacière d'Avignon, des bateaux à soupapes de Nantes, des longs massacres de la Vendée, du décret qui ordonne d'égorger de sang froid des soldats désarmés et à genoux sur un champ de bataille.

Assurément une telle énergie est un fléau pour la terre, et l'homme qui a l'audace de s'en honorer, est jugé à jamais, soit pour son siècle, soit pour la postérité.

Il reste à la Convention l'idée nerve d'avoir voulu réorganiser le monde, en lui ôtant ses principes de sociabilité, le courage que donne à de grands conspirateurs le désespoir d'échapper à la vengeance publique, et cette gloire d'Érostrate qui consista à brûler un temple d'Éphèse, pour occuper une place dans la mémoire des hommes.

## CHAPITRE II (1).

Campagne de seize mois en 1794 et 1795. — Nombreux revers de la république. — Invasion de la France par les puissances coalisées ; prise de ses places ; victoire de Hondschoote. — Campagne mêlée de défaites et de succès ; journée mémorable de Fleurus. — Guerre avec l'Espagne. — Décret contre la Hollande ; invasion de cette république par Pichegru. — Portrait de ce général. — Campagne désastreuse de 1796. — Opérations de diplomatie.

**A**VANT de voir marcher l'acte constitutionnel de 1795, revenons un moment sur nos pas, et jetons un coup-d'œil rapide sur les diverses guerres, émanées de la coalition des puissances, qui, en détruisant nos arts, notre commerce et notre industrie, en minant lentement notre population, n'en ont pas moins amené la république la plus désorganisatrice qui ait jamais existé, à

---

(1) Il est impossible, vu la variété des événements militaires qui se croisent, de placer une date précise en tête de ce chapitre et à la marge des pages qui le composent ; mais, pour concilier la chronologie avec la rapidité de l'histoire, on trouvera parmi les *Pièces justificatives* les fastes exacts, et presque jour par jour, des événements de toutes ces campagnes.

être d'abord la terreur, et ensuite l'arbitre de l'Europe.

Le sang de Louis XVI, assassiné sur un échafaud, fumoit encore, quand ses juges accumulant les crimes sur les crimes, appelèrent la guerre étrangère sur la mer qui baignoit les côtes de la France, et sur ses frontières continentales, en publiant des décrets et des manifestes, soit contre la Hollande, soit contre l'Angleterre.

Cette violation des premiers principes de la politique, que le ciel, qui avoit notre grand attentat national à punir, sembla légitimer par le succès, amena une guerre de seize mois, qui, contre l'attente publique, ne fit que consolider le gouvernement français.

Les armées des puissances coalisées étoient fortes de quatre cent quatorze mille hommes, et il y en avoit trois cent soixante-six mille de plus dans celles de la république.

Depuis 1793 jusqu'au printemps de 1794, l'armée française du Nord n'avoit fait aucun progrès. A peine auroit-on soupçonné son existence sans la bataille de Hondscotte, où le duc d'York fut défait, et le déblocquement de Maubeuge.

Mais après une suite de revers, qui déchirèrent l'état sans le renverser, l'enthousiasme civique fit des progrès; des généraux pleins d'expérience rendirent à nos soldats le sentiment de leurs forces, et sur tous les points de notre terri-

toire envahi ou prêt à l'être, nous remportâmes de brillantes victoires.

Les principaux événemens de cette guerre aussi brillante que cruelle, sont la conquête de la Hollande par l'armée du Nord, les hardis campemens pendant l'hiver de celles de la Moselle et du Rhin, et les exploits qui amenèrent la victoire mémorable de Fleurus et l'invasion de la Belgique.

La guerre entre les généraux français et le Stathouder, qui amena la conquête de la Hollande, mérite d'abord de fixer nos crayons.

Au premier signal de guerre entre la France et la Hollande, Dumouriez qui venoit d'envahir la Belgique, fit sommer Maastricht de se rendre, et bientôt après, Miranda son lieutenant fut chargé d'en faire le siège, tandis que lui-même alloit tenter la conquête des Provinces-Unies; mais la place de Maastricht avoit eu le temps de recevoir des renforts, et il s'y étoit jeté un corps d'élite d'émigrés, qui avoit à sa tête le valeureux marquis d'Autichamp. La partie étoit d'autant plus inégale, que vingt mille Français se présentoient à peine devant ses remparts, tandis que vers la fin de l'ancienne monarchie, on avoit toujours remarqué qu'il en falloit soixante mille pour former les attaqués, outre une seconde armée d'observation, pour protéger la conquête de ce boulevard de la Hollande.

Pendant ce tems, Dumouriez, génie ardent,

et qui croyoit ne pouvoir éluder la haine des démagogues qu'à force d'audace guerrière et de victoires, tentoit de se rendre maître de l'héritage de la maison d'Orange, avec un corps d'élite de douze à quinze mille hommes.

Il commença par se liguier avec les patriotes hollandais, ennemis du stathoudérat héréditaire, qui, réfugiés dans Anvers, y avoient organisé une légion batave; ensuite il envoya prendre Bréda et Gertruydenberg par le général Darçon, si connu par la folie héroïque des batteries flottantes de Gibraltar; mais la Convention lui arracha des mains la victoire, en lui ordonnant avec empire d'abandonner l'expédition de Hollande.

Cette faute amena des revers. Une armée impériale, commandée par le prince de Saxe-Cobourg, et où l'archiduc Charles déployoit une bravoure qui devoit un jour être si fatale à la république, battit les troupes françaises à Aldenhoven, et l'obligea à se replier sur Aix-la-Chapelle, qui fut bientôt évacuée. Le triomphe des Impériaux amena la levée du siège de Maastricht.

Bientôt après, l'ennemi passa la Meuse, et il força le général Valence à se retirer en désordre sous les murs de Louvain,

La Convention ajoutoit à ces revers par l'ineptie de ses décrets: elle envoyoit des hommes de robe en qualité de préconsuls, dicter des lois

aux hommes d'épée, et suppléer à la tactique militaire par d'absurdes proclamations, et des plans de campagne, imaginés à la tribune des Jacobins, ou dans les comités de la *montagne*.

Dumouriez arriva sous ces auspices sinistres à Anvers; il y trouva un commissaire exécutif, du nom très-obscur de Chaussard, mais qui croyoit le relever, en usurpant celui de Publicola; il le trouva, dis-je, maîtrisant les clubs, proscrivant les notables, et emprisonnant les magistrats; il le fit sortir de la ville; et en lui rendant la paix, il n'en devint que plus odieux au parti dominateur des régicides.

Le général répondit à ses ennemis en se couvrant de quelque gloire à la journée de Nerwinde, qui honora presque également les vaincus et les vainqueurs. Il y a même grande apparence que, sans la défaite de Miranda, qui perdit la tête à l'aile gauche qu'il commandoit, Dumouriez auroit eu un triomphe complet. L'aile droite sous les ordres de Valence qui fut blessé d'un coup de sabre, fit des prodiges de valeur et resta maîtresse du champ de bataille. Ce champ de bataille, un siècle auparavant, et presque jour pour jour, avoit été le théâtre de la gloire des Français commandés par le célèbre Luxembourg. M. de Toulangeon qui, dans son *Histoire de France pendant la révolution*, a traité en homme de l'art toutes ces opérations militaires, prétend

qu'en réunissant les résultats des deux journées de Nerwinde , sous Louis XIV et sous la république , ce terrible champ d'honneur ensevelit quarante mille hommes.

Les Français exécutèrent d'abord leur retraite avec ordre et assurance : mais, bientôt découragés et dispersés, ils ne résistèrent plus à l'armée impériale, et ce ne fut plus jusqu'à la frontière de France qu'une déroute continuelle. C'est dans ce désordre que Louvain, Anvers, Bruxelles et Namur furent évacués.

La Convention ne vouloit que des revers militaires, pour forcer Dumouriez à la trahison, et pour l'envoyer à l'échafaud. Nous avons vu que le général préféra le rôle de Coriolan, et de ce moment il cessa d'occuper un rang dans les pages de l'histoire.

Pendant ce temps-là Custines, non moins malheureux, évacuoit Mayence pour se retirer vers Landau, et abandonnoit ainsi toutes les conquêtes de la précédente campagne.

Cette retraite fit soupçonner à des républicains ombrageux, que Custines, d'une ancienne noblesse, pouvoit trahir la cause des *sans-culottes*. Un de ses aides-de-camp, qui étoit de cette dernière caste, eut la hardiesse de lui en faire publiquement des reproches à Weissembourg : l'impétueux général exalta son courroux en injures. Alors le démagogue saisit un pistolet, et le po-



sant avec emportement sur la table, *Général*, lui dit-il, *cette réponse est pour vous ou pour moi*, et portant l'arme terrible à sa bouche, il tomba mort sur le parquet.

Ce suicide n'étoit ni celui des Décins, ni celui des Codrus; il ne sauva point la patrie. La Convention imagina la proscription du 31 mai, pour ramener l'opinion publique, et elle l'éloigna plus que jamais; jamais l'état de la république n'avoit été plus désespéré qu'en ce moment: ses généraux étoient envoyés au supplice, ses armées ne savoient exécuter que des retraites; ses frontières étoient envahies, ses meilleures places menacées, une guerre civile embrasoit tous les départemens de l'Ouest. La Convention opposa à tant de maux réunis celui de la terreur, et contre toutes les probabilités humaines, elle finit par réussir.

Ce système étrange servit surtout l'état auprès des gens de guerre. Ceux-ci, importunés par l'image toujours renaissante des dissensions domestiques, n'avoient guère que la vue des champs d'honneur, pour les distraire de leurs sinistres souvenirs: le fracas des armes les empêchoit d'entendre les cris des victimes, et ils se déroboient aux idées pénibles d'échafauds, en méritant, à force de valeur, leur apothéose.

Pendant le péril croissoit sans cesse, une armée combinée d'Autrichiens, de Prussiens, d'Anglais et de Hollandais, inondoit les frontières du

Nord. Dampierre, qui avoit remplacé Dumouriez, étoit d'autant plus inquiet, que l'ennemi supérieur en nombre, et fort des succès de la dernière campagne, menaçoit à la fois Lille, Valenciennes, et Maubeuge : sa fermeté s'affoiblit encore plus, quand, ayant tenté de dégager Condé investi, il se vit battu, et forcé à une retraite précipitée, jusqu'au camp de Famars, après avoir perdu son artillerie et plus de deux mille hommes.

Une mort prompte vint arracher le général à sa perplexité et peut-être à l'échafaud. Une nouvelle bataille s'étoit livrée près de Maulde ; il fut blessé mortellement. Les républicains, à une des ailes de l'armée, avoient été cinq fois à la charge, et cinq fois avoient été repoussés ; une retraite habilement ménagée mit fin au carnage.

Tous ces revers étoient une suite de la belle tactique du prince de Saxe-Cobourg : les Français ne pouvant se présenter en bataille rangée devant sa nombreuse cavalerie, il les fatiguoit par une foule innombrable d'affaires de poste. Ce système étoit d'autant plus sage qu'il déployoit des forces supérieures : il tenoit une ligne de sept lieues, défendue avec une armée de quatre-vingt mille hommes.

Le général Lamarche, appelé non par son génie, mais par le choix des proconsuls, à succéder à l'intrepide Dampierre, ne fut pas plus heureux ; il perdit une bataille contre l'armée de la

coalition, fut obligé d'évacuer les camps de Farnars et d'Ansin, et remit son commandement en chef à Custines, qu'on croyoit heureux, et qui devoit bientôt terminer ses jours à l'échafaud; c'est dans ce moment critique qu'il reçut un billet de Félix Wimpffen, ainsi conçu : *chargez-vous des ennemis du dehors, et je me charge de ceux de l'intérieur*; ce billet, lu à la Convention, fut l'arrêt de son supplice.

Condé, abandonné de l'armée qui la protégeoit, capitula : sa garnison étoit réduite à dix onces de pain par tête, et à deux onces de cheval; on la fit prisonnière de guerre, au nombre de quatre mille hommes.

Mayence étoit assiégée depuis long-temps, et sans succès par les alliés : on prit le parti effroyable de la bombarder; un tiers de la ville fut en peu de temps incendié, et le général Meunier y périt; comme cet officier étoit également estimé des ennemis et des siens, les généraux de la coalition accordèrent aux assiégés une trêve de quelques heures, pour lui rendre les honneurs funèbres. Il n'est pas rare de trouver dans nos temps modernes ce mélange d'héroïsme et de férocité.

Cependant la disette se faisoit sentir dans cette ville malheureuse : deux mille hommes, femmes, enfans, vieillards, qu'on désigne dans la langue militaire sous le nom de bouches inutiles, en sor-

thent pour demander aux ennemis les secours de l'humanité : on les repoussa du camp ; et obligés de retourner à Mayence, on refusa de leur ouvrir les portes ; les infortunés passèrent la nuit sur les glaces, exposés au feu des assiégeans et des assiégés, et un grand nombre y périrent : enfin le général qui commandoit dans la place, craignant une insurrection, fit cesser cette barbarie, et les reçut dans ses remparts : peu de temps après la ville, abandonnée à elle-même, capitula, et sa garnison sortit avec tous les honneurs de la guerre.

Valenciennes étoit défendu par neuf mille hommes : l'ennemi fit la guerre non aux soldats, mais aux habitans ; il tenta d'ensevelir ces derniers sous les débris de ses édifices ; le bombardement incendia les plus beaux quartiers ; et quand les alliés y entrèrent, ils s'aperçurent qu'ils n'avoient conquis que des murailles et des débris : la haine générale qu'inspira ce trait de férocité servit Lille, et peut-être la république ; on sentit que le courage seul pouvoit sauver dans les sièges ; et tout le monde eut du courage.

On assure que la prise de Condé, de Mayence et de Valenciennes, coûta aux troupes de la coalition quarante mille hommes.

Pendant ce temps-là les Anglais ouvrirent la tranchée devant Dunkerque, et tout conjuroit la ruine de la république des désorganiseurs.

lorsqu'on la vit se relever, avec une sorte d'énergie, par la victoire de Hondshoote.

Il n'y avoit, dans chacune des deux armées, que vingt mille hommes : les Turenne et les Condé n'en ont jamais commandé davantage pour opérer de grandes choses.

Houchard se trouvoit général en chef de l'armée républicaine, et il avoit sous ses ordres Jourdan et Hédouville. La grande journée avoit été précédée de deux autres, où, malgré la résistance la plus héroïque de la part des alliés, l'avantage étoit resté aux Français ; mais le soldat étoit fatigué, il n'avoit pris ni repos, ni aliment : Houchard, qui peut-être ne vouloit qu'épargner une effusion inutile de sang humain, se décida à exécuter, à trois heures du matin, une marche rétrograde. Cette opération, faite sans avoir été concertée avec les trois représentans du peuple, Delbret, Levasseur et Bentabole, qui étoient plus despotes que lui dans son armée, fut dans la suite un des délits qu'on fit valoir dans le procès révolutionnaire qui amena son supplice.

Le grand combat se livra dans un terrain hérissé de canaux, où tous les obstacles tournoient à l'avantage du soldat qui savoit les défendre ; les Français y firent des prodiges de valeur ; on distingua surtout une gendarmerie à pied, levée à Paris pendant les mouvemens révolutionnaires, troupe sans discipline, mais qui y suppléoit par

l'enthousiasme patriotique et par l'audace ; repoussée deux fois , elle se rallia d'elle-même , et gravit les retranchemens ennemis , avec une impétuosité de valeur qui décida enfin l'armée des alliés à la retraite.

C'étoit le feld-maréchal Freytag que le général Houchard avoit à combattre à Hondshoote ; le duc d'Yorck , qui commandoit un corps de réserve à quelque distance , instruit des progrès des colonnes républicaines , envoya des renforts pour les repousser , mais cette opération , faite trop tard , ne réussit pas. Les alliés furent forcés à la retraite , et la firent avec une telle précipitation , que toute leur artillerie fut abandonnée : cet événement décida la levée du siège de Dunkerque ; sa garnison , le lendemain , ne trouva plus d'ennemis autour de ses remparts , et conduisit en triomphe , dans la place , cinquante-deux pièces de canon de gros calibre , qui étoient restées sur le champ de bataille.

La victoire de Hondshoote changea entièrement la face des affaires ; elle prépara le triomphe de la campagne qui alloit s'ouvrir , et dès-lors la république put aspirer à l'empire.

La Convention aida à la fortune par ses mesures révolutionnaires , qu'elle eut l'audace de convertir en lois ; les deux plus terribles furent la réquisition de tout Français pour le service militaire , depuis dix-huit ans jusqu'à vingt-cinq , et l'em-

prunt forcé d'un milliard, sur les citoyens qui avoient les plus grandes richesses territoriales ou industrielles; la nation, par civisme, ou cédant à la peur, se laissa décimer et piller, pour donner un jour sa déclaration des droits de l'homme et ses lois à l'Europe.

La belle campagne qui suivit la journée de Hondschootte s'ouvrit par l'armée du Nord, qu'on regardoit comme l'avant-garde de la république.

Jourdan étoit général en chef de cette armée : sa première opération fut de tenter de faire lever au prince de Cobourg et à Clairfait les sièges de Maubeuge et de Landrecy.

L'armée des alliés étoit forte de quatre-vingt mille hommes, et elle étoit retranchée dans des positions si avantageuses, qu'il échappa au prince de Cobourg de dire publiquement : *Les Français sont de fiers républicains, mais s'ils me chassent d'ici, je me fais républicain moi-même* : ils le chassèrent en effet, et les soldats de Jourdan jurèrent avec gaieté qu'ils le sommeroient de tenir sa parole.

Les Français, rentrés dans Maubeuge, virent avec une sorte d'effroi les prodigieux travaux exécutés par les Autrichiens autour de la place : il y avoit entr'autres une batterie de vingt pièces de vingt-quatre qui devoit la foudroyer; le prince de Cobourg prit une autre position, après avoir perdu six mille hommes.

Cependant tout n'étoit pas triomphe pour la république : à la même époque , la Convention apprit les deux nouvelles alarmantes d'un échec reçu par l'armée de la Moselle, et d'un revers plus grand encore que celui du Rhin, en se laissant forcer dans ses lignes de Weissembourg.

L'échec de l'armée de la Moselle eut lieu à Pirmasens, dans le duché de Deux-Ponts, où commandoit le duc de Brunswick, et ce fut le général Moreau (1) qui le subit : la retraite même auroit été une vraie déroute, sans un corps de réserve de quatre mille hommes qu'on avoit ménagé pour la protéger.

Cette action de Pirmasens se lia avec l'attaque générale des lignes de Weissembourg : le vieux général Wurmser, qui commandoit les colonnes autrichiennes, se concerta avec le duc de Brunswick et un corps de dix mille hommes placé sur la rive droite du Rhin, sous les ordres du prince de Valdek. Le premier attaqua les lignes françaises par le centre, tandis que les deux autres généraux dont on ne soupçonnoit pas la marche en tournoient les ailes ; la déroute fut bientôt complète ; la légion de Mirabeau, toute composée d'émigrés, déploya dans l'action une bravoure qui contribua à déterminer la victoire ; la plupart des redoutes furent successivement emportées ;

---

(1) Ce n'est pas le vainqueur d'Hohenlinden.



on fit un grand carnage des républicains, et on leur prit dix-sept pièces d'artillerie; la déroute fut telle, qu'il y eut des fuyards qui allèrent jusqu'à Strasbourg. Bientôt Wissembourg fut forcé, et Haguenau ouvrit ses portes; il ne tenoit qu'aux confédérés de s'emparer de l'Alsace; mais déjà un levain de discorde fermentoit entre les armées prussiennes et impériales : elles refusèrent de vaincre, et la république fut sauvée.

Malheureusement, vers ce temps là, le système de la terreur, organisé par la Convention, prit une nouvelle activité; les Catilina de la *montagne* abreuvèrent d'ignominie l'épouse et la soeur de Louis XVI, et les firent périr sur l'échafaud; ces atrocités inutiles appelèrent les vengeances, dans les armées de la coalition; de ce moment la guerre prit partout un caractère d'extermination; on se battoit pour s'égorger; on s'égorgeoit encore, quand il n'y avoit plus de champ de bataille : ces scènes de cannibales ajoutoient au malheur de la défaite, et faisoient rougir de la victoire.

Cependant l'armée du Nord continuoit à bien mériter de la république; les généraux des alliés n'étoient plus les mêmes : Wurmser avoit été remplacé par le général Brown, et le duc de Brunswic par le vieux Molendorf, l'élève et l'ami du grand Frédéric. Quant aux troupes françaises, elles avoient toujours à leur tête Jourdan et Pichegru, qui, sortis l'un et l'autre des derniers

rangs de l'armée, devoient bientôt ajouter à leurs premiers triomphes des victoires encore plus éclatantes. Le champ de Fleurus s'apprétoit pour le premier, et Pichegru devoit conquérir la Hollande, puis expier par de longs malheurs, suscités par un Directoire ombrageux et jaloux, le crime glorieux de ses victoires.

Pichegru, plébéien d'origine, et né avec assez de grandeur d'ame pour n'en pas rougir, s'ouvrit dès son adolescence, la carrière de l'artillerie. A l'origine de la révolution, il n'étoit que sous-officier, mais il s'éleva avec elle. Appelé, après la prise de la Bastille, au commandement d'un bataillon de gardes nationales, il franchit en peu de temps tous les grades militaires, et se trouva général vers la fin de la seconde campagne.

Pichegru se mesura d'abord avec la légion de la noblesse émigrée, que le prince de Condé commandoit; mais il essuya un échec; et quoique le duc de Bourbon eût été blessé dans la mêlée, son père resta maître du champ de bataille.

Les quatre représentans du peuple, Lebas, St.-Just, Beaudouin et Lacoste, qui ne jugeoient du génie d'un républicain que par ses succès, voulurent probablement punir Pichegru, en le subordonnant à Hoche, naguères caporal des gardes françaises, à qui le commandement général fut déferé. Pichegru, qui savoit tout ce que la Rome des Fabius avoit exécuté de prodiges avec la dis-

cipline, consentit à obéir à son jeune collègue, et se montra plus que jamais digne de sa gloire.

Pichegru, devenu le compagnon d'armes de Hoche, marcha de triomphes en triomphes. Il fit cesser le blocus de Landau, s'empara de Spire et de Worms, et s'avança en vainqueur jusqu'aux portes de Mayence. Hoche devint ensuite à son tour l'objet de la défiance des représentans, et après avoir perdu la bataille de Kaiserslautern contre les Prussiens, tandis que Pichegru triomphoit dans le Palatinat, il fut mis en arrestation, d'où il ne sortit qu'après le 9 thermidor pour aller triompher à Quiberon. Une remarque importante, c'est que dans ces tems de haine et de défiance, la convention ait pu trouver des hommes capables de braver en même tems ses échafauds et le canon de l'ennemi, et assez dévoués pour la servir non seulement sans espoir de récompense, mais encore n'ayant devant eux que des exemples de la plus odieuse ingratitude. Tout cela ne s'explique que par le fanatisme révolutionnaire qui s'étoit emparé de tous les esprits.

La campagne brillante de 1794 s'ouvrit contre l'empereur, qui vint en personne ranimer son armée par le siège de Landrecy.

Le comité de salut public, qui vouloit à tout prix empêcher l'invasion du territoire français, ordonna à Pichegru de sauver cette forteresse; celui-ci combina ses opérations avec une armée

dont le poste étoit au camp de César; mais l'étoile des alliés l'emporta : les républicains , battus , furent obligés de se replier sur Cambrai; Chappuis , leur général fut fait prisonnier , et , pour comble de revers , on apprit la capitulation de Landrecy .

Mais cet échec ne servit qu'à fasciner les yeux des ennemis sur la grande diversion que méditoit Pichegru. Tout d'un coup cinquante mille hommes se portèrent , par un mouvement plein de hardiesse , sur Courtrai , dont ils s'emparèrent ; Menin , investi , fut pris à la pointe de l'épée ; mais la garnison , composée d'émigrés , se fit jour au travers des assaillans , et échappa ainsi aux conseils de guerre et à l'échafaud.

Clairfait , à la tête de vingt mille hommes , voulut réunir ses forces à celles du duc d'Yorck , qui en commandoit cinquante mille : il y eut , à cette occasion , une affaire longue et sanglante , dont les deux partis s'attribuèrent l'honneur. Mais comme les Français gardèrent toutes leurs positions , et que Courtrai , menacé par l'ennemi , leur resta , ils furent les seuls à en retirer quelque avantage.

Pichegru , pour prouver sa supériorité dans le dernier combat , en engagea un autre non loin de Tournai , qu'il se proposoit d'investir : l'armée autrichienne se défendit avec vigueur ; l'empereur qui s'y trouvoit paya de sa personne. De

part et d'autre, le soldat, animé par l'exemple de ses chefs, combattoit et mouroit au poste qui lui étoit désigné : la mêlée se prolongea depuis le lever du soleil jusqu'à dix heures du soir. Des rapports portent la perte totale des deux armées réunies à vingt mille hommes.

Le siège d'Ypres, formé par Pichegru, amena ensuite la bataille d'Hooglède, une des plus décisives de cette campagne, où le général Clairfait fut contraint à la retraite : Ypres capitula après l'action, et se rendit au général de la république.

Charleroi, dont les Français avoient déjà été plusieurs fois obligés de lever le siège dans le cours de la campagne, demanda aussi à se rendre, lorsqu'il n'étoit plus qu'un monceau de ruines. Le représentant du peuple Saint-Just fut l'homme auquel s'adressa le commandant de la place, pour signer les articles : « *J'arrive en hâte, dit l'altier démagogue, j'ai oublié une plume, et n'ai apporté qu'une épée.* » Cependant il ne joua pas en entier le rôle de Brennus, et mit son nom au bas de la capitulation.

Tant d'exploits furent couronnés par la journée de Fleurus.

Les dispositions de l'armée des alliés, commandée par le prince de Cobourg, étoient dignes de son génie militaire et de sa longue expérience.

Il l'avoit partagée en cinq colonnes, qui devoient agir en même temps sur tout le front de

l'armée française : la première, aux ordres du prince d'Orange, devoit attaquer l'aile gauche qui lui étoit opposée, et couper sa retraite sur Charleroi; la seconde devoit se tenir en mesure, et régler ses mouvemens sur la troisième que dirigeoit le général Kaunitz, et toutes deux devoient attendre, pour agir, que la quatrième, à la tête de laquelle étoit l'archiduc Charles, eût commencé l'attaque de Fleurus; la dernière colonne avoit ordre de se porter sur l'extrémité droite des républicains; elle étoit sous le commandement du général Beaujeu.

Ce fut le premier juillet, répondant au 8 messidor de l'ère républicaine, que toutes les colonnes des troupes coalisées se mirent en marche pendant la nuit, pour exécuter les mouvemens qui leur avoient été ordonnés. Les postes occupés par l'aile gauche des Français furent d'abord emportés par le prince de Valdek, et les vaincus exécutèrent leur retraite derrière la Sambre.

Le général en chef, Jourdan, persuadé que l'attaque des ennemis se dirigerait particulièrement sur Fleurus, avoit fait occuper ce village par seize mille hommes, et couvrir de batteries les hauteurs qui le dominoient: ce plan de résistance rendit inutiles les efforts soutenus de la quatrième colonne des alliés, qui s'obstinoit à s'emparer de ce poste, et décida peut-être du succès de cette journée.

En général, si on en excepte la position de Fleurus, l'armée républicaine, vers le milieu du jour, se trouvoit avoir reculé sur tous les points où elle avoit commencé à se déployer; l'aile droite seulement, parfaitement retranchée sous les ordres du général Lefèvre, avoit soutenu avec intrépidité tous les efforts réitérés de l'ennemi. Au reste, le principal but des coalisés avoit été de faire encore une fois lever le siège de Charleroi, et cette place avoit capitulé la veille; ils parurent l'ignorer encore jusqu'au milieu de la bataille; mais cette nouvelle vint enfin déterminer la retraite du prince de Cobourg, dont les efforts devenoient inutiles.

Les républicains firent usage à Fleurus, d'un aérostat, dont trois ascensions firent connoître les mouvemens des ennemis : la dernière les montra en pleine retraite, vers la plaine de Nivelles; et dès lors, les Français commencèrent à entonner les chants de victoire.

Deux jours après, Jourdan se mit à la poursuite du prince de Cobourg, atteignit une partie des troupes au Mont-Palysel, les battit, s'empara de Mons, et trouva Saint-Amand, Marchiennes et Dinan évacués.

Pichegru, de son côté, prit Tournay, et ensuite Anvers et Malines; l'armée de Sambre et Meuse entra dans Bruxelles et dans Liège. Moreau fit capituler Nieupart; et les alliés ne firent

plus que des marches rétrogrades jusqu'à la Meuse , où ils allèrent s'appuyer de la place de Maestricht.

Pendant ce temps-là, on investissoit les quatre places occupées par les ennemis sur la frontière républicaine : Landrecy ouvrit le premier ses portes, ensuite le Quesnoi, puis Condé et Valenciennes.

La reddition de ces villes fut accélérée sans doute par le décret révolutionnaire du comité de salut public, qui ordonnoit de passer au fil de l'épée, celles des garnisons qui, vingt-quatre heures après la sommation, ne se rendroient pas à discrétion aux vainqueurs.

A cette époque, arriva la révolution thermidorienne, qui détrôna les agens de la terreur, et investit un peu plus de la confiance publique les guerriers qui combattoient pour la cause de la république. Pichegru profita de ce demi-retour à l'ordre, pour consolider les exploits de la campagne, en préparant la conquête de la Hollande.

Cependant les alliés, qui se rappeloient les succès de la campagne de 1793, songeoient à réparer les revers de celle de 1794 : les armées combinées de Prusse et d'Autriche, commandées par le vieux général Molendorf, et par le duo de Saxe-Teschen, passèrent le Rhin à Manheim, et s'étendirent dans le Palatinat ; mais les Français prirent Trèves, et rentrèrent en vainqueurs dans le siège



de leurs anciennes conquêtes. Il y eut à cette époque ; parmi les troupes républicaines , un trait de sévérité militaire qui rappela les beaux temps où Rome , avec sa discipline , subjuga le monde : un officier de l'état-major , convaincu d'avoir manqué de courage , fut condamné à être fusillé , et se tua lui-même , pour prévenir son ignominie.

Avant la fin de la campagne , la victoire parut s'être attachée aux drapeaux des quatre armées d'Allemagne , de celles des Alpes , et de celles des Pyrénées. Il ne falloit rien moins qu'un si grand nombre de trophées , pour faire oublier trois ans d'erreurs atroces , de crimes impolitiques , et d'outrages raisonnés , faits à la morale de l'homme et au pacte social.

Entraîné par le fil des événemens , qui cessent d'avoir de l'intérêt quand ils sont morcelés , j'ai perdu de vue la guerre de la France avec l'Espagne ; et je me hâte d'y revenir , pour ne laisser aucun vide dans cette histoire mémorable de la révolution française.

Le fameux pacte de famille , qui unissoit les deux trônes des Bourbons , avoit été respecté par l'assemblée constituante et par la législature ; mais la Convention qui secouoit tous les freins , qui se jouoit de tous les traités , qui vouloit anéantir tous les trônes , pour prévenir la vengeance du meurtre de Louis XVI , irrita par ses bravades le monarque espagnol qui vouloit la paix , mais qui

la vouloit ayant l'honneur pour base : on parla avec insolence de l'intervention de son ambassadeur , pour sauver le roi : alors les esprits s'aigrirent dans le Conseil de Madrid : les ministres sévirent contre les Français établis au-delà des Pyrénées , qui se permettoient d'être républicains , et la guerre fut déclarée à l'Espagne : un décret y destina cent mille hommes.

Les Espagnols n'étoient plus depuis long-temps la postérité des soldats de Charles-Quint : il falloit exciter leur génie pour leur faire entreprendre de grandes choses. On imagina dans Madrid d'opposer le fanatisme de la religion à celui du civisme républicain ; les moines déclamèrent en chaire le testament de Louis XVI. Les Saint-Bernard du haut clergé prêchèrent des espèces de croisades , et ce moyen , si étrange à la fin du dix-huitième siècle , réussit. De tous côtés , le peuple s'insurgea contre ce qu'on appelloit les assassins de Louis XVI. Les biens des négocians français de Cadix furent mis en séquestre ; on brûla à Valence leurs maisons ; et plusieurs furent massacrés dans Barcelone.

Cependant on prenoit à Paris des mesures de vengeance nationale ; on appelloit les amis de la patrie aux armes : mais , malgré le décret de la Convention , on ne put organiser pour la guerre , que trente-trois mille hommes , dont huit formèrent le noyau de l'armée des Pyrénées occiden-

tales, et vingt-cinq composèrent celle des Pyrénées orientales.

Les premières opérations des républicains furent malheureuses; ils furent battus à Saint-Laurent de Lacerda, et obligés de se réfugier en désordre sous les murs de Perpignan qui, sur un arrêté des proconsuls, fut mis sur le champ en état de siège; d'un autre côté, un camp établi au fort d'Andaye fut emporté l'épée à la main, et celui de Sarre brûlé. La Convention crut réparer ces revers, en destituant le général en chef Duv Berger, et en le traduisant au tribunal révolutionnaire.

Les proscriptions ne créent pas les grands généraux : une armée de dix mille Français, sous les ordres de Desflers, retranchée entre Bellegarde et Perpignan, essuya un plus grand échec encore; on l'attribua dans le temps à la gendarmerie qui refusa de charger. Il ne paroît pas que ce grand attentat contre la discipline militaire ait été puni. La Convention avoit des échafauds tout prêts contre les généraux de l'ancienne noblesse, tels que les Custines, les Beauharnais et les Biron; mais elle respectoit la masse insubordonnée des *sans-culottes*.

Cependant nos défaites se trouvoient quelquefois éclairées par des rayons de gloire : l'Espagne n'a pas oublié l'audace heureuse du fameux Latour-d'Auvergne, qui, le premier mai 1793, tandis

que tout étoit en déroute autour de lui, gravit avec cent hommes d'élite la hauteur de Sainte-Barbe, à force de bravoure, fit reculer deux fois un escadron de cavalerie de cinq cents hommes, et exécuta une retraite mémorable dans Ustaritz.

Le général Servan vint réparer un moment la honte des armées républicaines : il commença par plier des soldats sans discipline aux institutions militaires ; ensuite, il donna l'essor à leur valeur : divers avantages qu'il remporta, entre autres sur la montagne de Luscaïde, prouvèrent que les Français savoient vaincre, quand ils savoient obéir.

Cependant, tout n'étoit pas exploit dans l'armée des Pyrénées occidentales, et les Espagnols triomphoient à Château-Pignon. Le général Lagénetière, tombé dans une embuscade, rendit son épée au capitaine Vasquez : les papiers publics du temps l'accusèrent d'avoir émigré, parce qu'il étoit général et malheureux.

Le général Servan profita, en grand maître, des fautes de ses prédécesseurs et de celles de l'ennemi : instruit que ce dernier avoit de petits camps, séparés de la grande armée par la Bidassoa, il travaille à les enlever : conséquemment, le 22 juin, à la tête de quinze cents hommes bien déterminés et de quatre pièces d'artillerie, il s'empara de ces postes, poursuivit les Espagnols fu-

gitifs jusques dans des fortifications élevées sur la montagne de Louis XIV, et les força à repasser le fleuve : alors les républicains dûrent se flatter , pour la première fois depuis l'ouverture de la guerre, d'avoir chassé l'ennemi du territoire de la république.

Servan avoit bien mérité de son pays : le gouvernement français pour le récompenser de ses services, le destitua, et peu s'en fallut que , calomnié à la Convention , il ne fût traduit au tribunal révolutionnaire.

Ce fut le général Delbecq qui remplaça Servan, et la mort ayant enlevé le premier peu de temps après à Saint-Jean-de-Luz, Desprez-Crassier lui succéda, et ensuite Muller. Il y eut dans cette armée des Pyrénées-occidentales tant de généraux divers, qu'un jour un commandant Espagnol ayant des dépêches à faire passer à l'armée républicaine, mit sur l'adresse : *Au général, quelqu'il soit, qui commande l'armée française.*

Cette campagne malheureuse parut se terminer par la prise du château de Bellegarde, qui se rendit aux Espagnols après quarante jours de siège : sept officiers républicains refusèrent de signer la capitulation, et suivant la générosité espagnole, n'en furent que plus honorés.

L'armée des Pyrénées-orientales avoit essuyé moins de revers : d'Aoust, général en chef, avoit

gagné contre un ennemi qui avoit le double de forces, la bataille de Peyres-Tortes, le camp espagnol et sa nombreuse artillerie étoient tombés en son pouvoir : cet exploit datoit du 17 septembre 1793, et le lendemain Sterry avoit été enlevé l'épée à la main par le commandant Sanguet, ce qui amena la prise de Campredon.

Vers cette même époque, une victoire remportée au camp de l'Union, par douze mille Français, sur trente-six mille ennemis, acheva de réparer l'honneur des républicains : cet exploit fut dû au génie militaire du général Dagobert : encouragé par ce succès, il attaqua bientôt après une autre armée espagnole à Mont-Louis, devenu dans la géographie de la *montagne*, le Mont-Libre, et dut une seconde victoire à une manœuvre pleine de hardiesse : voyant la fortune indécise, il se mit à la tête d'une ligne d'infanterie, lui fit parcourir au pas de charge, et sans tirer, une espace de quatre cents toises, qui le séparoit des cohortes ennemies ; et les épouvanta tellement par ce spectacle d'intrépidité, qu'il leur fit subir la plus honteuse déroute.

Cet exploit et quelques autres, surtout la belle défense du village de Vernet par trois cents Français contre douze mille Espagnols, détermina la capitulation de Villefranche.

Tureau, général en chef de l'armée des Pyrénées orientales ; qui réunissoit quarante mille

hommes sous son commandement, contribua aussi à ramener la victoire sous ses drapeaux, et il auroit doublé ses triomphes s'il n'avoit pas été obligé, plus d'une fois, de plier sous l'autorité arbitraire des proconsuls, qui, fiers de l'appui de la *montagne*, donnoient des lois dans son camp comme à la tribune.

Doppet succéda à Tureau, et fut malheureux; maître des hauteurs de Ville-Longue qu'il avoit enlevées à la baïonnette, il y laissa forcer son camp, et ne dut un reste d'armée qu'à la plus honteuse déroute : les revers dès-lors s'enchaînèrent aux revers; Collioure, Port-Vendre et Saint-Elme se rendirent aux Espagnols, et le représentant du peuple, Fabre, désespérant de la patrie, alla chercher la mort dans les bataillons ennemis.

Les Espagnols se trouvoient appuyés, à cette époque, par une insurrection dans un des départemens méridionaux. Charrier étoit à la tête; Charrier, ancien membre de l'assemblée constituante, et qui jusqu'alors sembloit n'avoir aspiré à aucune sorte de célébrité: il eut d'abord quelques succès; il entra dans Mendès, qui se trouva sans défense, s'empara de Rendon, de Marvejols et de Saint-Alban; malheureusement pour lui il réunissoit à un génie étroit très-peu de moyens; la différence des cultes dans ces contrées rendoit les divisions politiques infiniment haineuses, et il ne sut pas en profiter, pour ajouter une sorte

de fanatisme à sa cause ; il fit égorger , sans motif d'intérêt de conjuration , des administrateurs à Marjevols , et il se permit une proclamation sans énergie , qui affoiblit l'intérêt qu'on pouvoit lui porter ; les troupes conventionnelles le défirèrent , le conduisirent à Rhodéz et l'envoyèrent au supplice. Ainsi se termina une insurrection mal combinée , dont les démagogues , à Paris , n'apprirent guère l'origine qu'au moment de sa catastrophe.

Les deux armées des Pyrénées restèrent assez tranquilles pendant l'hiver de 1794 ; mais à la campagne de 1795 , un nouvel horizon de gloire se développa pour elles , et c'est ici que l'histoire doit reprendre ses crayons.

Dugommier prit le commandement de l'armée des Pyrénées orientales , forte de 27,000 hommes , trompa , par ses manœuvres savantes , l'expérience militaire du général ennemi , et remporta , le 1<sup>er</sup> mai , à la redoute de Montesquieu , sous Collioure , une victoire assez signalée pour forcer les Espagnols à se replier , afin de protéger leurs frontières ; cet événement amena la reprise du fort Saint-Elme , de Port-Vendre et de Collioure.

Ces succès de Dugommier déterminèrent le comité de salut public à prescrire l'invasion du territoire ennemi aux deux armées des Pyrénées.

L'armée de l'Ouest qui , le 17 pluviôse , avoit soutenu pendant sept heures un combat plus sanglant que décisif , au poste que les républicains



nommoient le camp des *sans-culottes* ; dirigea sa marche par la vallée de Bastan ; c'étoit la route qu'avoit prise l'amiral Bonnivet , au quinzième siècle , et le maréchal de Berwic en 1718 ; cette vallée , arrosée par la Bidassoa , conduit jusqu'à Pampelune , par les champs de Roncevaux , si célèbres par les expéditions du siècle de Charles-magne.

Les républicains emportèrent à la baïonnette les retranchemens de Berdaritz , qui protégeoient les défilés , s'emparèrent d'un autre poste tenu par un corps d'émigrés français et souillèrent leur victoire , en faisant fusiller quarante-neuf de ces derniers , qui , en qualité de prisonniers de guerre , ne devoient avoir aucun rapport avec le régime révolutionnaire français , qui créoit les crimes pour multiplier les échafauds.

L'armée espagnole , à cette époque , se trouvoit découragée ; l'insubordination paralysoit encore ses plus beaux moyens de défense ; le général Caro , qui la commandoit , contrarié dans tous ses plans , donna sa démission , et fut remplacé par le vice-roi de Navarre , qui , ayant quitté à son tour , eut pour successeur le comte de Castel-Franco.

Pendant ce temps-là , l'armée française des Pyrénées orientales tentoit une autre invasion sur le territoire d'Espagne par la Catalogne ; Dugom-

nier commença ses opérations par une affaire très-meurtrière, où, malgré la mort du général Mirabel, et les blessures d'Augereau, il resta vainqueur : cette journée amena la prise du fort de Bellegarde.

L'armée républicaine correspondante, encouragée par ce triomphe de Dugommier, poursuivit alors avec chaleur ses avantages ; conquit Saint-Sébastien et Fontarabie, et fit trembler jusque dans Madrid le roi d'Espagne ; celui-ci, à la vue du danger qui menaçoit sa couronne, conçut le projet difficile de lever une partie de sa monarchie en masse, et commença à organiser une armée qui devoit monter à cent soixante et dix mille hommes ; mais le grand ressort qui avoit doublé les forces de la France, le fanatisme de la liberté, manquoit à cette nation, d'ailleurs belliqueuse et magnanime ; cette espèce d'insurrection royale échoua, et la guerre ne put se terminer que par une paix peu honorable, où un Bourbon, armé pour venger un autre Bourbon détrôné et mis à mort, fut obligé de reconnoître la république.

Cette paix parut d'abord devoir être reculée par la mort du général Dugommier, tué dans son camp, aux environs de la Montagne-Noire, par l'explosion d'un obus, et qui laissa d'autant plus de regrets, qu'il joignoit à beaucoup de bra-

vouire beaucoup de philanthropie (1); mais l'ardeur des républicains n'en fut pas un instant ralentie; ils voyoient l'Espagne du haut des Pyrénées, comme les soldats d'Annibal avoient autrefois vu l'Italie du haut des Alpes, et cette perspective sembloit leur en assurer la conquête.

Le général Pérignon, successeur de Dugommier, signala les premiers essais de son commandement par un exploit digne de mémoire. Les Espagnols avoient fortifié de quatre-vingts redoutes les sommets inaccessibles des montagnes qui regardent Figuière, et elles étoient gardées par une armée de quarante mille hommes; les Français montèrent à l'assaut, au travers d'une pluie de feu, de boulets et de mitraille, vomie sur tous les points par quatre cents bouches à feu, et en trois heures les quatre-vingts redoutes furent emportées; trois généraux espagnols restèrent sur le champ de bataille, et l'ennemi, épouvanté du succès de cette audace, se sauva avec tant de

---

(1) C'est lui qui écrivoit au comité de salut public :  
» Suis-je donc destiné à ne porter en Espagne que le fer,  
» le feu et la dévastation? Une conduite plus humaine, plus  
» raisonnable et plus conforme au droit des gens, pourroit  
» rallier la Catalogne à la république, et reculer les Pyrénées.  
» Il y avoit quelque courage à parler cette langue  
à des hommes qui avoient organisé la terreur en France,  
et qui auroient bien voulu la propager dans tout le reste de  
l'Europe.

précipitation, qu'il ne se crut en sûreté que quand il eut mis six lieues entre lui et les vainqueurs. Le fort de Figuière, partageant la terreur commune, capitula au bout de quarante-huit heures, quoique sa garnison fût de près de dix mille hommes.

Le fort de Roses devint aussi une des conquêtes des républicains; et comme c'étoit une des clefs de l'Espagne, l'ennemi, au mois de mai, fit des efforts incroyables pour le reprendre; il l'attaqua par mer et par terre, embrasa une partie des édifices par le feu des bombes, mais toujours il se vit repoussé.

Cependant des bruits de paix commençoient à se répandre, et les Français n'en étoient que plus ardents à la conquête de l'Espagne; des intelligences ménagées par la propagande, qui étoit aux ordres de la *montagne*, leur facilitèrent l'entrée dans la province de Guipuscoa; cette contrée étoit défendue par une armée de quinze mille hommes, et à l'approche des républicains, dix mille d'entr'eux désertèrent.

Un autre corps de troupes, sous les ordres de Filanghieri, protégeoit la Navarre, et à force de marches audacieuses et d'affaires de postes, on le fit replier jusque sur les auteurs d'Irurzum, dont on s'empara.

Au mois de juillet, les troupes républicaines entrèrent victorieuses dans Bilbao, et elles se

disposoient à investir Pampelune, lorsque la paix se conclut entre la cour d'Espagne et le comité de salut public : ce dernier dicta les lois, et ces lois, toutes rigoureuses qu'elles étoient, sont encore respectées au moment où j'écris cette histoire.

Il faudroit, pour compléter ce tableau des guerres que la France républicaine a soutenues contre la majeure partie de l'Europe, pour défendre son régime révolutionnaire, y faire intervenir les démêlés du comité de salut public avec d'autres puissances ; mais la nature de cet ouvrage, qui commande surtout la précision et la clarté, nous empêche d'en affaiblir l'effet, en y mêlant trop d'intérêts hétérogènes : d'ailleurs la plupart de ces guerres, quoique simultanées, demandent qu'on varie quelquefois les cadres, pour faire ressortir davantage les peintures.

Les petites expéditions en Italie seront plus à leur place quand nous parlerons des victoires qui ont servi d'échelon à Bonaparte pour fonder une monarchie républicaine.

La guerre civile de la Vendée, la plus déplorable de toutes, parce que cette contrée, autrefois si florissante, n'a été long-temps qu'un amas de décombres arrosés de sang humain, a été, ainsi que nous l'avons vu, traitée à part, à la fin du tome précédent, comme un phénomène unique peut-être dans les annales du monde civilisé :

seulement nos pinceaux n'ont souvent fait que glisser sur un sujet aussi révoltant, afin de ne pas forcer des lecteurs sensibles à maudire l'espèce humaine.

Nous terminerons ce chapitre par un tableau succinct des guerres maritimes, amenées par les secousses de la révolution, par la conquête de la Hollande, et par la campagne désastreuse qui en fut la suite. La conquête de la Hollande mérite surtout d'autant plus de fixer nos regards, que cet événement, en attachant sur la république quelques rayons de gloire, fera oublier qu'elle fut organisée au milieu des infractions de la morale, des assassinats et des régicides.

Avec le tableau des guerres maritimes, sera tracé celui des malheurs de Saint-Domingue. Peut-être l'histoire de cette colonie infortunée demanderoit-elle à être reculée jusqu'au moment, où les Nègres, soulevés par les sophismes de nos prétendus philanthropes, ont massacré leurs maîtres, incendié leurs habitations, et régné sur des déserts; mais par la raison que je viens de donner, en parlant de la guerre civile de la Vendée, je ne veux point appesantir mes pinceaux sur ces horribles annales; et Saint-Domingue, vu de profil, ne paroîtra qu'en perspective dans le tableau des guerres maritimes.

Des guerres suscitées par la démagogie française, n'étoient pas de nature à épuiser leurs

fléaux sur le continent : comme il s'agissoit d'un autre ordre social , qui intéressoit les deux mondes , il falloit de toute nécessité que les dévastations militaires embrassassent le plus grand horizon , qu'elles se portassent au-delà des mers , et jusque dans le sein de nos colonies. Tel étoit l'effet du gant jeté par la *montagne* à toutes les puissances , qu'il falloit qu'elle s'écroulât avec ignominie , ou que l'univers fût bouleversé.

La France ne pouvoit tenter de guerres maritimes , ou du moins ne les exécuter qu'avec les plus grands désastres , parce que , depuis la chute du trône , elle n'avoit plus de marine : ses officiers du corps royal étoient découragés , les matelots étoient transfuges ; elle n'avoit dans ses ports ni assez de vaisseaux de haut bord , pour tenir la mer , ni agrès , ni bois de construction.

Cependant , grâce à la valeur française , à qui rien ne semble impossible , la république tenta diverses expéditions , qui furent loin de lui procurer l'empire des mers. Son entreprise sur Cagliari , capitale de la Sardaigne , au mois de juin 1793 , n'eut aucun succès : à la même époque , les flottes combinées de la France et de l'Espagne , en voulant réduire l'île de Corse , ne servirent qu'à ranimer dans son sein les germes de son ancienne insurrection. Le roi d'Angleterre , nommé souverain par ses habitans , le 15 janvier 1795 , con-

serva cette nouvelle couronne près de vingt-un mois; et ce ne fut qu'au bout de cet intervalle, que la Corse rentra sous la domination française.

Avant le retour de l'île de Corse sous l'empire de la république, celle-ci avoit été obligée de livrer ses comptoirs d'Afrique au commerce des États-Unis, pour les soustraire à l'invasion de la Grande-Bretagne.

Il y eut trois tentatives des Anglais en diverses années, pour s'emparer de l'île de Gorée; ce faible comptoir leur étoit nécessaire, parce qu'il servoit de relâche aux vaisseaux qui faisoient le commerce de l'Inde. L'invasion ne réussit qu'en avril 1800: la garnison n'étoit alors composée que de vingt-six hommes, et encore, à cause de sa belle résistance, obtint-elle les honneurs de la guerre.

Les colonies de l'île de France et de celle de Bourbon, en refusant d'adopter la loi qui assimiloit les nègres aux blancs; en renvoyant sur leurs vaisseaux les démagogues qui venoient leur prêcher l'insurrection, l'incendie et la mort, se conservèrent pour elles-mêmes, plutôt que pour la république.

La France, en perdant sa compagnie des Indes, par un décret qui en organisa la honteuse dissolution, perdit tout espoir de recouvrer une partie de son ancienne domination dans l'Asie. Dès le



principe des hostilités, elle avoit déjà perdu, sans coup férir, ses beaux comptoirs de Chandernagor et de Pondichéry.

Le véritable foyer de la peste démagogique s'établit dans les îles du Vent en Amérique, et surtout à Saint-Domingue.

Cette peste fit moins de ravages à la Martinique et aux pêcheries de Terre-Neuve, parce que ces établissemens restèrent jusqu'à la paix d'Amiens sous le pouvoir des Anglais, qui en avoient fait originairement la conquête.

La Guadeloupe revint sous le joug de la république dès le commencement de 1793; et comme ses commissaires civils, envoyés de Paris, avoient ordre d'y propager la doctrine du jour, il en résulta de temps en temps quelques troubles, mais que bientôt la sagesse des colons reprîma : on avoit sous les yeux le contraste de l'île de France et de Saint-Domingue; et on ne fut pas embarrassé sur le choix des modèles.

Saint-Domingue, la plus belle des colonies françaises, celle dont la fécondité et les richesses commerciales représentoient le mieux les mines d'or du Potosi dont s'enorgueillit l'Espagne; Saint-Domingue, dis-je, en proie depuis plus de dix ans, à toutes les horreurs de la guerre civile et étrangère, ruinée dans son sol, attaquée dans sa population, semble perdue presque à jamais pour la balance de l'Europe.

Ce fut la doctrine de la prétendue philanthropie prêchée par les Brissot, les Condorcet et les Grégoire, qui amena dans Saint-Domingue tous les crimes et tous les ridicules, toutes les atteintes données à l'ancienne discipline des nègres, et tous les revers.

La première effervescence se manifesta au Port-au-Prince, en mars 1791; et elle amena le massacre du commandant Mauduit.

Les semences de division se montraient à la même époque au Cap, métropole de la partie française de l'île; mais ils ne portèrent des fruits de mort qu'en juin 1793; alors les nègres se battirent entr'eux, contre les mulâtres et contre les blancs, tandis que la flotte s'insurgeoit contre les commissaires civils; le trouble étoit à son comble, et amena l'incendie du chef-lieu de la colonie.

Un colon démagogue, Dufahy, rentré en France, rendit le premier à la Convention, un compte insidieux de désastres: il rejeta toute la faute sur le commissaire Galbaud, et prétendit que les quatre cents mille nègres qui se trouvoient dans la colonie, étoient tous des apôtres de la liberté et de l'égalité; il dit en propres termes que l'abominable *révolution qui venoit de s'opérer à Saint-Domingue, n'étoit que l'accomplissement de ses vœux pour le bonheur du genre humain*; et on couvrit l'orateur d'applaudissemens. Ensuite l'as-

semblée décréta d'enthousiasme la liberté et l'égalité des hommes, de quelque couleur qu'ils fussent, sur toutes les possessions de la république.

Il y eut quelque temps après des réclamations vigoureuses dans Paris, de la part de tous les bons esprits qui prenoient part à la position de Saint-Domingue; mais les lumières qu'ils donnèrent sur le véritable état des choses, ne servirent qu'à irriter les amis des noirs. Comme ces derniers dominoient la Convention, ils lui arrachèrent un décret, qui mettoit en état d'arrestation les membres de l'assemblée coloniale de Saint-Marc, résidans alors en France, ainsi que ceux du club de l'hôtel Massiac, qui faisoient cause commune avec eux, et ordonnoit qu'on apposât les scellés sur leurs papiers.

Des décrets révolutionnaires ne guérissent pas les maux incalculables d'une révolution; le nuage répandu sur le désastre de Saint Domingue ne tarda pas à se dissiper, et on en apprit tous les détails avec horreur. Le jour de la fatale insurrection, on se battit dans chaque rue du Cap, on se fusilla de l'intérieur de chaque maison; ensuite on mit le feu aux habitations des blancs; à l'incendie succéda le pillage, et à ce dernier fléau les massacres et les supplices; un petit nombre de colons parvinrent à la flotte qui étoit en rade; les capitaines des vaisseaux jetèrent leurs poudres à la mer, pour éviter qu'elles ne tombassent dans les

mans des esclaves rebelles, et firent voile aux Etats-Unis, pour y déposer les infortunés qui leur étoient venu demander un asile. Ce n'est qu'au commencement de 1794 que l'escadre protégée par un convoi, arriva en Europe.

Après le départ de la flotte, la ville du Cap, dont il ne restoit plus qu'un sixième debout, se trouva dans une perplexité dont l'histoire n'offroit aucun modèle; entourée de maisons en ruines dont la flamme s'échappoit sans cesse, placée entre des esclaves que l'insurrection avoit affranchis, et des nègres révoltés depuis deux ans dans la province du Nord, qui cherchoient à se venger de leurs maîtres, prête d'être envahie du côté de la mer par les Anglais, et du côté des montagnes par les Espagnols, sans approvisionnemens, sans munitions de guerre, et ne voyant sur ses mornes que des canons encloués; il ne lui restoit plus que de capituler avec les hommes qui l'avoient pillée et incendiée; on fit paroître alors une proclamation que les commissaires civils, avoient signée avant leur départ du Cap, et qui renfermoit sans voile toute la théorie des prétendus philanthropes de la *montagne*.

Cet acte étrange portoit que la volonté de la république française étoit de donner la liberté à tous les nègres guerriers qui combattoient pour sa cause; il ajoutoit que tous les esclaves qui seroient déclarés libres par les délégués de la Con-

vention, seroient les égaux des hommes blancs ainsi que de ceux de toute autre couleur, et qu'ils jouiroient de tous les droits appartenans à cette égalité. Cette foiblesse gagna quelques chefs subalternes; mais ceux qui, depuis long-temps raisoionnoient leur insurrection, tels que Toussaint-Louverture, soupçonant un piège dans cette proclamation, ne voulurent pas quitter la métropole espagnole, où ils étoient comblés de bienfaits de la part du gouvernement.

Ce fut donc, dit le tribun Arnould que nous nous plaions ici à analyser au milieu des désastres inouis et sur les débris encore fumans du Cap, que s'accomplit le vœu atroce d'un homme dont le nom est aussi abominable que sa mémoire: *périssent les colonies, plutôt qu'un principe!*

L'Angleterre profita de l'effroyable position de Saint-Domingue, pour tâcher d'y faire arborer le drapeau de la Grande-Bretagne.

En septembre 1793, il y eut une capitulation en treize articles, signée par les colons de la grande Anse et ceux de la ville de Jérémie: capitulation qui peu de temps après fut adoptée par les habitans du Môle-St.-Nicolas, par laquelle ces parties de la colonie se mirent sous la protection des trois royaumes. Saint-Marc et Léogane ne tardèrent pas à entrer dans la coalition, mais le Port-au-Prince voulut être à lui-même ou à la république. Les Anglais bloquèrent cette place

au commencement de 1794, et ne purent s'en emparer qu'au premier juin. Il y avoit dans le port quarante navires richement chargés, qui devinrent la proie des vainqueurs.

Il sembloit que l'Angleterre alloit réunir l'île entière de Saint-Domingue à ses vastes possessions coloniales; mais peu à peu elle fut obligée d'évacuer les postes qu'elle s'étoit ménagés dans les provinces du sud, de l'ouest et du nord. L'île alors se trouvoit partagée, mais très-inégalement, entre la France, l'Espagne et l'Angleterre.

Cependant Toussaint-Louverture ne pouvant conquérir seul toute l'île, et obligé de choisir entre trois puissances, s'étoit soumis aux lois françaises, et avoit entraîné dans sa défection quatre à cinq mille nègres d'élite, qui chassèrent les Espagnols de plusieurs postes des montagnes; ce qui augmenta le territoire de la république.

Le reste de l'histoire de Toussaint-Louverture, sa domination étendue sur l'île presque entière de Saint-Domingue, sa capitulation avec la France, son retour en Europe, sa captivité et sa mort, tiennent à une autre époque des annales françaises, qu'une autre plume que la mienne saura développer.

Le fil des idées, ainsi que la chronologie nous ramène, dans ce précis rapide des guerres françaises, à la campagne brillante de Pichegru, qui lui valut la conquête de la Hollande.

La Hollande, par le traité d'alliance avec l'Angleterre, de 1788, étoit, comme on le sait, devenue une province de la Grande-Bretagne, et son Stathouder, tout despote que l'avoit rendu le succès de l'invasion prussienne, n'étoit dans Amsterdam qu'un vice-roi de Georges III.

Les stipulations de ce traité furent réclamées dès la fin de 1792, par le lord Aukland, dans le cas éventuel d'une rupture avec la France, et cette rupture ne tarda pas à avoir lieu : la cour de Londres eut l'adresse d'y faire intervenir les Provinces-Unies; on reprochoit à son Grand Pensionnaire de laisser vexer, par une populace insurgée, les républicains français, tandis que les émigrés, en armes et en uniformes, dominoient dans la Haye; il n'en falloit pas tant à une république aussi ombrageuse que celle qui avoit détrôné Louis XVI, pour jeter le gant à sa foible rivale; il parut une déclaration de guerre contre la Hollande, émanée du sein de la Convention, et une armée fut envoyée à l'instant pour envahir son territoire.

Le décret sur la déclaration de guerre est rédigé d'après des principes si étranges, il présente un ouvrage si nouveau dans les fastes de la diplomatie, qu'il mérite, presque autant que l'invasion de la Hollande, d'être transmis à l'histoire. En voici le *considérant* et les principaux articles;

les mots soulignés serviront au texte de contre-poison.

« La Convention nationale, fidèle au principe  
 » de la *souveraineté du peuple*, qui ne lui permet  
 » pas de reconnoître aucune des institutions qui  
 » y portent atteinte,

» Considérant, qu'à défaut des pouvoirs *émanés du peuple*, toute révolution a besoin d'une  
 » puissance provisoire, qui, remplaçant les autorités *usurpées*, ordonne le mouvement régénérateur, et prévienne l'anarchie et le désordre;

» Considérant que la nation française qui, la première en Europe, a osé proclamer les droits  
 » de l'homme, peut seule se charger efficacement  
 » de l'exercice momentané de ce pouvoir *révolutionnaire*, dans les pays où la poursuite des ennemis de la liberté et de l'égalité a conduit ses armées;

» Considérant que l'exécution de ce pouvoir ne peut être confiée, jusqu'à ce que le *peuple* ait manifesté sa volonté, qu'aux *généraux français*, qui, après avoir chassé les *despotes* et leurs complices, sont à même de rallier et de protéger les amis de la liberté et de l'égalité...

» Considérant que l'abolition du stathoudérat, et de toutes les places créées par le despotisme, produira une économie considérable dans les dépenses publiques;



» Considérant qu'il est du devoir des représen-  
 » tans de la nation française de faire tourner au  
 » profit de la partie la plus indigente et la plus  
 » laborieuse du peuple batave, l'avantage résul-  
 » tant de cette économie, en supprimant les con-  
 » tributions les plus onéreuses... comme une sui-  
 » vante naturelle du principe de l'égalité ;

» Considérant que la nation française *régénérée*  
 » doit s'empressez de réparer, le plutôt possible,  
 » l'abandon fait par le *despotisme qui la gouver-*  
 » *noit en 1787*, des citoyens bataves qui luttoient  
 » contre les intrigues du stathouderat, des régén-  
 » ces aristocratiques et de tous les complices de  
 » la tyrannie ;

» Voulant enfin régler la conduite des généraux  
 » français, dans l'exercice du pouvoir révolution-  
 » naire, dans le pays batave, décrète :

» ART. I<sup>er</sup>. Les généraux français, en entrant  
 » dans le pays batave, proclameront, au nom de  
 » la nation française, la *souveraineté du peuple* ;  
 » ils annonceront à tous les habitans qu'ils sont  
 » *dégagés de tout serment et garantie de leur*  
 » *constitution actuelle*, particulièrement du ser-  
 » ment qui fut exigé d'eux en 1788, par les ré-  
 » gences dévouées au stathouderat ; ils annonce-  
 » ront que ceux qui se *prétendroient* encore liés,  
 » se déclarant par-là même adhérens au despo-  
 » tisme, et conséquemment *ennemis du peuple*

» *français*, seront traités avec toute la rigueur  
» *du droit de la guerre.*

» II. Les généraux français exerceront provi-  
» soirement, dans le pays batave, au nom de la  
» nation française, le pouvoir *révolutionnaire* ;  
» jusqu'à ce que le peuple batave, réuni en as-  
» semblées primaires, ait organisé ses adminis-  
» trations et ses tribunaux provisoires.

» V. Les généraux français proclameront, en  
» entrant dans toutes les villes du pays batave, la  
» suppression immédiate de tous les privilèges du  
» régime féodal...

» IX. Les généraux français, en vertu du pou-  
» voir révolutionnaire, qu'ils exerceront au nom  
» de la nation française, pourront suspendre pro-  
» visoirement les administrateurs et fonction-  
» naires, qui sont conservés d'après les disposi-  
» tions précédentes ; mais ils seront tenus de les  
» remplacer de suite par des citoyens du pays,  
» notoirement connus par leurs talens et leur *ci-  
» visme.*

» X. Les généraux français feront arrêter tous  
» les émigrés français qui se sont retirés sur le  
» territoire batave, et ils feront exporter toutes  
» les personnes qui ont été déportées du territoire  
» français.

» XIV. Les généraux français mettront de suite  
» sous la sauvegarde et protection de la république

» française, tous les biens-meubles et immeubles  
 » appartenant au *fisc*, au *Stathouder*, à ses fait-  
 » teurs adhérens et *satellites* volontaires... Ils pren-  
 » dront possession, pour le compte de la nation  
 » française, de tous les biens nationaux apparté-  
 » nant à la nation française, qui se trouvent  
 » situés dans le pays batave.

» XV. Les actions de la compagnie des Indes,  
 » appartenantes au *Stathouder*, sont confisquées  
 » au profit de la république française. Il est dé-  
 » fendu à tout agent de la compagnie, d'en comp-  
 » ter les revenus à tout autre qu'à l'administra-  
 » tion provisoire.

» XVII. L'administration provisoire... pourra  
 » *destituer* ou remplacer tous les fonctionnaires  
 » publics, civils ou militaires.

» XXI. Si l'administration provisoire avoit be-  
 » soin d'ouvrir des emprunts, pour se procurer les  
 » fonds nécessaires au paiement des dépenses ré-  
 » sultantes des *réquisitions* qui lui seroient faites,  
 » la nation française lui procurera... tous les  
 » moyens de garantie qui pourront lui être néces-  
 » saires.

» XXVI. Les pouvoirs de l'administration pro-  
 » visoire, nommée par le peuple, et des commis-  
 » saires français (envoyés par la Convention et  
 » son pouvoir exécutif), cesseront aussitôt que  
 » le peuple batave, après avoir déclaré sa *souve-*  
 » *raineté*, son indépendance, les principes de la

» *liberté et de l'égalité*, aura organisé une forme  
» de gouvernement *libre et populaire*.

» XXX. La nation française renouvelle au  
» peuple batave la déclaration solennelle qu'elle  
» a faite, de traiter comme *ennemis* les peuples  
» qui refuseroient la liberté et l'égalité, ou y re-  
» nonçant, voudroient conserver, rappeler ou  
» traiter avec les *tyrans* qui les ont gouvernés,  
» ou avec leurs complices, et les castes privilé-  
» giées; elle renouvelle, en outre la promesse so-  
» lennelle qu'elle a faite de ne poser les armes  
» qu'après l'affermissement de la souveraineté et  
» de l'indépendance du peuple, *sur le territoire*  
» *duquel les troupes de la république française*  
» *seront entrées*, et qui aura adopté les principes  
» de l'égalité, et établi un gouvernement *libre*  
» *et populaire*.»

Je doute qu'il y ait dans les annales des peuples anciens et modernes un acte de législation pareil à celui-ci : les Genseric et les Attila abattoient les trônes, envahissoient les républiques, exiloient ou massacroient les hommes, mais ils ne raisonnoient pas, comme la Convention à l'égard de la Hollande, leurs déprédations, leurs invasions et leurs perfidies. Ce décret est un chapitre du fameux *Prince* de Machiavel, envoyé aux infortunés bataves par une armée de soixante mille hommes.

Il falloit que la Convention elle-même ne fût

pas trop sûre du succès de son machiavélisme, ou du moins de l'influence qu'il pourroit avoir sur l'opinion publique, puisqu'elle se crut obligée de jouer une espèce de comédie devant le public indécis de la capitale. Les démagogues introduisirent à la barre quelques Hollandais transfuges de l'ancienne scission de 1787; et leur orateur, inspiré par la *montagne*, s'exprima ainsi :

« Législateurs, les patriotes bataves peuvent donc enfin espérer de voir bientôt la liberté, depuis si long-temps opprimée, revivre dans leur patrie! le décret digne de vous, rendu dans la mémorable séance du premier février, va décider à jamais du sort de l'Europe; (*il est vrai que ce décret n'a rien d'énigmatique : la France se regarde comme la souveraine de tous les souverains, comme l'héritière de toutes les nations, nées et à naître;*) c'est un combat à mort contre tous les despotes, (*contre toutes les autorités légitimes*); il fixera votre place au rang des premiers bienfaiteurs (*des plus insignés destructeurs*) de l'humanité.

« Représentans du peuple français, nous venons, au nom de nos concitoyens (*c'est une insigne imposture : car la comédie jouée ici est du 6 février, et le décret est du premier; il est impossible que, dans cinq jours, le décret ait été envoyé, promulgué, et que la Hollande y ait*

donné son adhésion), nous venons applaudir, adhérer et concourir, autant qu'il est en nous, à la grande mesure qu'une sublime énergie vous a dictée : non, vous ne vous trompez pas, en séparant la cause des peuples d'avec celle des tyrans qui les oppriment ; (*la cause des peuples est inséparable de celle des rois qui les gouvernent, et toute théorie qui déchire le corps politique, met à mort les gouvernemens*).

» Votre décret a déclaré la guerre au Stathouder... c'est avec justice qu'il établit une distinction entre Guillaume de Nassau, ses adhérens, et la saine partie de la nation batave, amie de la liberté et de l'égalité, parmi laquelle nous nous faisons gloire de nous compter.

» Législateurs, depuis cinq ans nous soupirions après cet heureux moment... : encore quelques jours, et le soleil luira sur un peuple libre de plus : encore quelques semaines, et les Bouches-du-Rhin seront libres comme les Bouches-du-Rhône ; (*ce parallèle oratoire n'est pas d'un heureux choix ; il est difficile de rencontrer l'image d'une servitude plus abjecte que celle qui suivit, dans le midi et surtout vers les Bouches-du-Rhône, les massacres de la glacière d'Avignon*).

» Citoyens représentans, le despotisme est abattu en France (*il l'est si peu, que la tyrannie de Robespierre ne fait que de commencer,*

*et que le corps législatif donne un décret sur l'invasion de la Hollande, qui prépare la conquête de l'Europe*); dans les autres contrées sa chute se prépare; les peuples insurgés s'élèvent de toute part contre ces dominateurs insolens, qui avoient su se partager la terre: c'est à vous, c'est aux Français qu'est dû le grand exemple qui affranchit les hommes...

» Les Bataves régénérés se glorifient de descendre des Gueux du seizième siècle (*c'est un compliment aux sans-culottes, dominateurs dans la république française*), ils se montreront dignes de marcher sous la bannière des droits de l'homme. »

Quand on donne de pareils décrets, quand on se fait adresser de pareilles harangues, il est évident que la logique n'est qu'un voile pour pallier les attentats de l'épée: aussi une armée républicaine étoit toute prête pour protéger les sophismes des législateurs.

Cette armée étoit celle qu'on avoit stationnée près d'Anvers: elle pénétra, dès le 17 février, sur le territoire hollandais, depuis Berg-op-Zoom jusqu'à Bréda, et s'y établit dans des cantonnemens très-serrés, jusqu'à l'arrivée du général en chef, qui se rendit au même poste quelques jours après, avec les dernières colonnes et l'artillerie.

Dès le 27 Dumouriez s'empara de Bréda; et le ministre de la guerre, qui fit part à la Convention

de cette conquête, déclara qu'elle étoit due aux savantes et audacieuses dispositions de ce général ; celui-ci n'étoit point encore regardé comme l'ennemi de la patrie, ou plutôt les fureurs de la *montagne* ne l'avoient pas rendu tel : on y établit une garnison française et un comité de bataves patriotes pour la gouverner.

Dans le même moment on incendoit Klundert et Willemstadt, on investissoit Berg-op-Zoom, et on commençoit le siège de Gertruydenberg. Le premier mars, on fit au commandant de cette dernière place une sommation de se rendre, et le 4 celui-ci capitula et obtint les honneurs de la guerre, qu'il étoit loin de mériter.

Pendant ce temps-là, l'ordre étoit donné au commodore Mültzon de brûler l'escadre hollandaise, sous le fort de Bath ; car c'étoit par l'incendie que les législateurs du jour aimoient à arriver à la philanthropie et à l'égalité.

Les frères et amis, que la propagande parisienne soudoyoit en Hollande, conjuroient de leur côté pour ravir à leur patrie les débris de sa souveraineté ; on recueilloit de l'argent pour propager l'insurrection, et l'on voit, par les nouvelles arrivées en mars à la Convention, que les sommes déposées dans les mains des généraux français, pour asservir leur pays, sous prétexte de le rendre libre, montoient déjà à plus de cent mille florins.



Tout étoit disposé pour traverser le Moordick , la nuit du 9 au 10 mars , et les espérances les mieux fondées sembloient en présager le succès , lorsque l'expédition avorta , et fit renoncer pour le moment à la conquête de la Hollande.

Une armée impériale tomba sur les troupes françaises cantonnées sur la Roër ; de proche en proche les postes partagèrent l'effroi commun : la déroute devint presque générale ; l'ennemi s'approchoit de Mastricht , et les républicains évacuèrent successivement Aix-la-Chapelle et Liège.

Deux ans après , une autre campagne ramena la victoire sous les drapeaux français ; le duc d'York , battu deux fois près de Boxtel , mais dans des actions peu mémorables , avoit été contraint de se replier derrière la Meuse et d'abandonner à leurs propres forces les trois places importantes de Bréda , de Bois-le-Duc et de Berg-op-Zoom ; la saison , à cette époque , étoit très-rigoureuse ; les neiges couvroient la campagne ; la plupart des canaux étoient glacés ; mais ces difficultés ne faisoient qu'aiguillonner le civisme audacieux des républicains ; ils passèrent au travers de mille morts les bras du Rhin , et annoncèrent qu'ils ne reviendroient en France qu'après la conquête entière de la Hollande.

L'armée du Nord avoit , en combattant la nature et les frimas , une grande masse de gloire en perspective : il s'agissoit de ne point laisser

échapper l'occasion , unique dans les annales humaines , de s'emparer avec des troupes de terre seulement des riches flottes d'un peuple maritime.

Les Hollandais qui n'avoient que de froids calculs d'intérêt à opposer au patriotisme brûlant des républicains , virent tout d'un coup l'abîme incommensurable qui s'ouvroit sous leurs pas : ils demandèrent un armistice pour traiter de la paix , et il fut rejeté.

Pour comble d'infortune , le duc d'Yorck , qui protégeoit encore leurs Hautes-Puissances , avec les débris d'une armée toujours battue depuis l'échec subi à Dunkerque , abandonna la cause de la coalition , et s'embarqua pour l'Angleterre.

Les Français , instruits de ce départ , se hâtèrent de poursuivre leur carrière ; une partie de l'armée traversa le Vahal glacé , comme si c'eût été une route ordinaire , c'étoit le 11 janvier 1795. Malheureusement il se manifesta le 12 un dégel , qui causa les plus vives alarmes , à cause de la communication qui alloit être coupée entre l'avant-garde et le corps de l'armée : mais par une étoile particulière , qui depuis n'a pas cessé d'accompagner les armes françaises , la glace , le 24 , reprit toute sa solidité , et le reste des troupes françaises parvint à l'autre rivage , sans avoir eu à se plaindre ni de la nature ni des hommes.

La Hollande , ainsi ouverte à l'invasion , les

conquérans s'emparèrent de Buren et de Culmbourg.

Gorcum, forteresse célèbre par ses remparts, et par la facilité qu'elle a d'ajouter à leur force en inondant la plaine sur laquelle elle repose, étoit, en qualité d'une des portes principales de la Hollande, le quartier général des troupes stathoudériennes. Le prince d'Orange, désespérant de déboucher les canaux que la glace engorgeoit, désespérant encore plus des ressources de son génie, abandonna cette place, et s'embarqua pour l'Angleterre.

Le 23 janvier, les Français entrèrent en triomphe à la Haye; et le palais du Stathouder devint la résidence de l'état-major, et des proconsuls des *sans-culottes*.

Sur ces entrefaites, le général en chef avoit envoyé de la cavalerie et de l'artillerie légère dans la Nord-Hollande. Les glaces brisées et amoncées n'arrêtèrent point des soldats, qui se faisoient un jeu de combattre les élémens. La cavalerie se fit un passage, et ce qui n'étoit encore jamais arrivé, depuis que la Hollande s'étoit créé une patrie au milieu de la mer, elle alla s'emparer des vaisseaux de guerre dans le Zuyderzée.

Les quatre provinces de Zélande, de Hollande, de Gueldres, et d'Utrecht, étoient à cette époque sous la domination française; les trois autres appartenoient encore à elles-mêmes, ou plutôt aux

Anglais qui les protégeoient. Successivement, elles subirent toutes le joug des conquérans. Le torrent français ne s'arrêta que quand il rencontra le domaine du roi de Prusse, dans la Westphalie.

Il faut attribuer en grande partie cette invasion de la Hollande à la politique anglaise, qui s'opposa à une paix de circonstances, que le prince d'Orange pouvoit obtenir de la république française; on en a aussi accusé l'inflexibilité de ce souverain qui, lorsque tous les rois composoient avec leurs peuples pour prévenir le fléau des insurrections, se fit décerner par les États un pouvoir plus étendu, et essaya trop tard d'affermir son autorité chancelante. Vainement fit-il arrêter des patriotes perturbateurs; vainement tenta-t-il de faire lever ses sujets en masse; au moment où il voulut se montrer plus digne de commander, il cessa d'exister dans la hiérarchie des souverains.

La France, maîtresse de la Hollande par droit de conquête, se fit payer cent millions de florins pour les frais de son armement, mit garnison dans une partie de ses forteresses, et lui donna une ombre de république, basée sur sa turbulente démagogie, mais dont celle-ci, tout en pliant sous le joug, eût la sagesse de ne point abuser. Elle conserva, sous des noms révolutionnaires, ses mœurs, son culte et ses lois; aimant mieux être

l'humble roseau qui se courbe , que le cèdre altier qui se brise.

Cette Hollande sembla effacée du rang des souverainetés de l'Europe , jusqu'au traité du 22 juin 1797 , où on lui permit de figurer en diplomatie , avec la France et l'Espagne , mais seulement tant que durerait la guerre de la révolution.

Je n'ai pas encore nommé l'homme intrépide et modeste , qui organisa par son génie cette conquête de la Hollande ; c'est que sa grande renommée le désignoit assez. Il n'y a personne qui ne sache que ce grand exploit est dû au général Pichegru.

Mais ce qu'on ignore communément , parce que tous les journaux contemporains couvrirent l'événement d'un voile épais , c'est que ce célèbre infortuné , qui avoit l'âme de Catinat avec une partie de son talent , fit en toute occasion respirer l'humanité au milieu des horreurs de la guerre et de la dévastation. Parmi la foule de traits de ce genre qui se pressent sous ma plume , je n'en choisirai qu'un seul , bien digne d'être transmis dans l'histoire.

L'invasion de la Hollande avoit commencé , lorsque la terreur commençoit à désorganiser la France. La convention , fidèle à son système de ne régner que sur des ruines , avoit décrété que les généraux français ne seroient plus de prisonniers anglais , et qu'ils passeroient au fil de l'épée ,

sur une résistance de vingt-quatre heures après la sommation, les garnisons de Condé, du Quesnoy, de Valenciennes, et de Landrecy. Pichegru, toujours homme, lorsque ses souverains cessoient de l'être, éluda le décret fatal, en ne le faisant signifier aux garnisons par le général qui dirigeoit le siège sous ses ordres; que quand les travaux en furent assez avancés pour empêcher une plus longue résistance; mais à la capitulation de Bois-le-Duc, où la garnison fut faite prisonnière sur parole et obtint les honneurs de la guerre, le vainqueur trouva dans la place six cents Anglais qui en faisoient partie, et que la loi atroce de la *montagne* devoit atteindre. Un pareil carnage, exécuté de sang froid, et sur des hommes désarmés, fit horreur au sensible Pichegru; il se concerta avec le commandant de Bois-le-Duc, qui, d'après sa capitulation honorable, devoit emmener un certain nombre de chariots qui ne seroient pas visités; et on y renferma les six cents Anglais qu'une loi de cannibales devoit à la mort.

Ce beau trait ne fut point inconnu en Hollande, et y détermina l'explosion de la plus vive reconnaissance. Lorsque les députés d'Amsterdam vinrent en présenter les clefs dans Utrecht à Pichegru, les douces larmes qu'ils répandirent, en faisant allusion dans leur harangue à cet acte de

générosité, pénétrèrent jusqu'au fond de son cœur, et lui parurent la plus douce récompense de ses travaux.

L'accueil qu'il reçut dans la capitale de la Hollande, ressembla aussi à quelques égards, au triomphe d'un général romain dans le Capitole. A peine descendu de cheval, des acclamations unanimes, mais dont la crainte d'irriter de farouches proconsuls adoucissoit la bruyante explosion, se firent entendre : les plus belles femmes de la ville lui présentèrent des couronnes de fleurs ; et il présenta l'image d'un père tendre entouré de ses nombreux enfans, plutôt que d'un guerrier superbe qui vient prendre possession de sa conquête.

Pichegru vit, en ce moment, obscur dans Londres, et en disgrâce auprès du gouvernement français. La postérité n'a pas encore commencé pour lui, et je n'ose me permettre ni un éloge senti, ni une critique raisonnée de ce fameux proscrit, qui a tant prêté à l'un par ses exploits, et à l'autre par ses intelligences avec les Bourbons pendant qu'il étoit général d'une armée républicaine. Je me contenterai de transcrire ici un portrait de ce guerrier, fait par l'historiographe de France, Réal. La différence d'opinion de l'homme d'état qui l'a tracé, donnera sans doute quelque poids à ses éloges.

« Quel est le militaire qui ne s'intéresse pas à

Pichegru ? Quel est le Français qui ne parle pas avec fierté des triomphes de l'armée du Nord ? Quel est le patriote, le *franc révolutionnaire*, que l'enthousiasme n'a pas saisi cent fois au récit des grands événements qui ont immortalisé les campagnes de 1794 et de 1795, de ces campagnes si fécondes en victoires, qui ont créé tant de héros, qui ont enfanté tant de prodiges, qui seront le sujet de l'éternelle admiration, des méditations éternelles de l'homme du métier ! ...

» Je voudrais suivre le général Pichegru dans les grandes opérations de l'armée du Nord qu'il commandoit dans les journées de Courtrai, ... de Turcoing ... et de Pontachain, surtout dans la dernière, où l'on remarqua des cavaliers français dont les membres tomboient par lambeaux, et qui harangoient encore avec sérénité leurs camarades, leur inspirant dans leur éloquente agonie jusqu'à l'envie d'acquérir de semblables blessures.

» On verroit plus loin l'armée républicaine remporter, dans l'espace de deux décades, trois victoires remarquables par leurs résultats ... et principalement par la prise d'Ypres qui ramit dans nos mains la clef de la West-Flandres .... ensuite viendroient les glorieux combats de Malines, de Boxtel ; ... les deux victoires remportées sur la glace, affaires où se déployèrent d'une manière héroïque le courage et la résignation des



soldats républicains, dont plusieurs moururent gelés à leur poste.

» Je détaillerois ensuite les prises de Menin, de Courtray, d'Ypres, d'Ostende; ... je parlerois de la conquête de Nimègue; de là je passerois à Whal et à Grave, soumises également aux armes toujours triomphantes du général Pichegru; je terminerois ce tableau par le siège qu'il fit en personne de Bois-le-Duc, place regardée avec raison comme imprenable, et dont il s'est rendu maître au bout de trois semaines, tandis qu'elle avoit résisté un an au prince d'Orange.

» Et ce n'est pas l'histoire d'un siècle, c'est celle de quelques décades que je viens de tracer.

» Environné de tous ces grands événemens, transporté dans cet empyrée de gloire, où je m'enivre du récit de ces actions immortelles, si j'abaisse un moment les yeux sur ce monde de factions et d'intrigues, ... oh! que vous me paraissez petits et vils, vous qui vous y agitez avec tant de fureur, vous qui ne vivez que de conspirations, d'assassinats, de prostitutions et de fanatisme!

» A côté de ces héros, bivouaquant sur la glace, conquérant la Hollande, écrasant les Autrichiens, *ébranlant les trônes*, et prenant *pour toujours* possession des rives du Rhin, que la nature a données pour bornes à l'empire des Français, qu'ils sont petits ces froids contre-révolution-

naires! ... audacieux par lâcheté, forts de notre patience et de l'imbécille pardon que nous leur avons accordé. ... O Pichegru! je suis ton sincère admirateur; mais puis-je ne pas craindre pour ta gloire, quand je vois les brigands essayer de te flétrir de leurs éloges! »

Réal, en rendant cette justice authentique à Pichegru, ne croyoit pas que sa gloire pût souffrir quelque atteinte, des revers qu'essuya son armée dans la campagne de 1796; et surtout de ses liaisons avec un ennemi qu'il étoit chargé de combattre: il ne prévoyoit pas que Scipion tenteroit un jour de devenir un Coriolan: au moment où cet homme d'état écrivoit, on pouvoit dire que le conquérant de la Hollande ne pouvant faire un pacte avec la victoire, n'en faisoit qu'avec le talent, la noblesse d'ame et la douce humanité.

Il faut encore mettre parmi le grand nombre d'événemens glorieux de cette campagne de 1795, la prise, après un long blocus, de la forteresse de Luxembourg, la plus forte place de l'Europe avec Gibraltar: les environs en étoient minés à plus de demi-lieue, et les assiégés pouvoient faire sauter l'armée presque entière, au moment où elle approcheroit des portes avec des chants de victoire; mais, prévenus et bien dirigés les Français surent éviter ce danger et néanmoins tenir la place étroitement resserrée pendant une année entière. A la fin manquant de vivres, Bender ob-

tint une capitulation honorable : c'est ce maréchal Bender, à qui la conquête rapide, mais facile du Brabant, avoit donné une grande renommée en Allemagne.

Les rives du Rhin devinrent cependant bientôt le théâtre d'une guerre fatale à leurs vainqueurs : les Français, qui avoient traversé le fleuve et s'étoient portés rapidement au milieu de l'Allemagne, perdirent leurs positions en moins de temps qu'ils n'en avoient mis à les envahir : la perspective brillante qu'ils avoient eue un moment d'étendre leurs conquêtes jusqu'au centre de l'empire, s'étoit évanouie. D'abord maîtres de Manheim, bloquant Ehrenbreitstein et Mayence, prêts à entrer dans Francfort et Ratisbonne, et resserrant les Autrichiens entre le Rhin, le Neckar et le Mein : bientôt après chassés jusqu'au delà de la Sieg, forcés dans leurs retranchemens de Mayence, repoussés jusqu'au delà des lignes de la Keisch, obligés de rendre Manheim, battus sur la Nahe, inquiétés même sur la Moselle : en vain, dans le pays qu'arrosent ces deux rivières, avoient-ils balancé leurs succès par quelques avantages, ils ne s'en félicitèrent pas moins qu'un armistice vint arrêter l'essor qu'avoient pris les aigles impériales : ils ne se félicitèrent pas moins encore de conserver, en se maintenant à Dusseldorf, une

route, par laquelle ils pouvoient pénétrer de nouveau au cœur de l'Allemagne.

Cette route, tracée en grand d'après les plans de campagne du directeur Carnot, fut longtemps après sur le point de s'effectuer, lorsque celui-ci, encouragé par les succès mémorables de Bonaparte en Italie, demanda que le jeune héros entrât par la Styrie et les gorges du Tirol en Allemagne; tandis que les troupes de Jourdan et de Moreau s'y frayeroient un chemin par le Palatinat. La jonction de ces trois armées triomphantes, si elle avoit pu s'effectuer, mettoit en péril le trône des Césars, et changeoit l'équilibre de l'Europe.

Mais revenons à cette campagne de 1795 qui devoit renverser la république, et qui, contre toutes les probabilités humaines, n'a fait que la raffermir sur ses fondemens.

L'armée de Sambre et Meuse, forte de plus de cinquante mille hommes, se mit la première en mouvement, passa le Rhin à Dusseldorff, força le passage de la Sieg et prit une position avantageuse sur le Mein. Les généraux Wurmsér et Clairfayt, chargés de défendre les frontières de l'Allemagne avec trente mille hommes d'infanterie et quatorze de cavalerie, se tinrent sur la défensive, et distribuèrent leurs forces en deux corps d'armée, dont l'un protégeoit le pont de Manheim, et l'autre la ville de Mayence.

L'armée française du Haut-Rhin, sous les ordres de Pichegru, attaquoit en même temps à Rehbach et passoit le Rhin; mais bientôt la fortune cessa de protéger les républicains: en vain les journaux du Directoire annonçoient-ils de nouveaux triomphes. Les retraites forcées des deux armées du Rhin et de Sambre et Meuse, démentoiient les panégyristes indiscrets, et rendoient ainsi incertaine la marche de l'histoire.

Ce furent les journaux restés indépendans, qui, les premiers, en transcrivant une lettre de Landau, apprirent à la nation une partie des mensonges du Directoire: on y parloit d'une victoire remportée sur Pichegru par le maréchal de Wurmser, victoire qui avoit forcé le général français à faire une retraite précipitée sur Landau: cette lettre annonçoit le délabrement d'une armée qui avoit tant de fois mérité de la patrie, son manque d'approvisionnement, et la désertion de ses soldats: elle représentoit le conquérant de la Hollande, détourné pour long-temps de sa jonction avec Jourdan, et forcé de cacher son squelette d'armée dans les lignes de Weissembourg. Ce qui confirmoit le récit de la lettre de Landau, c'est qu'on savoit, à n'en pouvoir douter, que le général Wurmser avoit repris Manheim, malgré sa garnison formidable de dix mille hommes, et s'étoit emparé d'une nombreuse artillerie.

C'est ici que mon amour ardent pour la vérité

ni'oblige à déchirer tout à fait un voile que jusqu'ici je n'avois fait qu'entr'ouvrir : il s'agit d'expliquer l'ignominie des armes françaises, à la suite des longs triomphes de la république : ce problème ne peut se résoudre, qu'en comparant un moment le conquérant de la Hollande au grand Condé, et en rappelant la fameuse galerie de Chantilly, pour faire déchirer une page de la vie guerrière du premier, par la muse de l'histoire.

Pichegru, jusqu'après sa conquête de la Hollande, avoit servi la France de bonne foi, et sous ce point de vue il a été loué avec une sorte d'enthousiasme dans ses annales : il est probable que la férocité des décrets de la Convention le persuada que la patrie n'existoit plus, et que désespérant d'en trouver même le simulacre parmi les démagogues, il se détermina à la chercher parmi les décombres de la monarchie.

Les Bourbons, à cette époque, crurent trouver en lui un général Monck : ils le firent circonvenir, présentèrent à son imagination la perspective d'une brillante destinée, et s'il en faut croire, soit le fameux porte-feuille du comte d'Entraigues, soit les *délations* d'un émigré qui trahit ses princes, pour prouver la *trahison* du conquérant de la Hollande, celui-ci favorisa les triomphes d'un ennemi qu'il avoit juré de vaincre.

Ce fut le prince de Condé qui fut l'interprète

des Bourbons; il noua avec le général français une correspondance dont les détails sont aujourd'hui assez authentiques pour que l'histoire ne puisse les récuser. Elle n'eut point de succès, parce que les deux chefs ne s'accordèrent point sur le plan d'exécution. Pichegru vouloit que le prince se déterminât à violer le territoire de Bâle, qu'il parût la nuit sous les murs de cette ville, en demandant le passage, tandis que lui-même feroit la même sommation au commandant d'Huningue. Cette mesure, toute hardie qu'elle paroissoit, sauvoit le sang des hommes. Arrivés dans Bâle, les deux chefs réunis, demandoient à la confédération helvétique l'exécution des traités qui les lioient depuis tant de siècles à la monarchie française : la plupart des cantons avec lesquels on s'étoit ménagé des intelligences, auroient fourni leur contingent, on entroit alors dans la Franche-Comté à demi gagnée, par les gorges de Porentruy, et on marchoit à grandes journées sur Paris, où il ne falloit qu'une seule victoire pour anéantir la république.

Le prince de Condé ne voulut point adhérer à ce plan de contre-révolution, il s'obstina à exiger que Pichegru proclamât la royauté dans son camp, qu'il fit arborer le drapeau des Bourbons dans toutes les places qui bordent le Rhin, depuis Huningue jusqu'à Mayence, promettant, après ce coup d'éclat, de passer le Rhin, de

prendre possession de l'Alsace, et de marcher sur la capitale. Pichegru sentit que, d'après ce mode d'amener un nouvel ordre de choses, le prince de Condé se réservoir toute la gloire, en lui laissant tous les dangers : il refusa donc d'y adhérer. Il est difficile de ne pas reconnoître que ces intelligences avec le prince de Condé paralyserent les forces de la république, qu'elles lui coûtèrent le sang de ses soldats et la perte de ses places. Soit que le Directoire en ait eu connoissance, ou qu'il ait voulu simplement donner à l'armée du Rhin un chef plus habile ou plus heureux, il ne tarda pas à rappeler Pichegru; et pour couvrir cette apparente injustice envers un homme encore environné d'une grande réputation, ou pour l'éloigner davantage de la scène politique, il lui offrit l'ambassade de Suède, que ce général refusa : de cette époque jusqu'à sa nomination au corps législatif, son nom est entièrement perdu pour l'histoire.

L'éclipse de la gloire de Pichegru fut partagée par l'armée du Rhin, qu'il commandoit : celle-ci qui devoit concerter ses mouvemens sur les opérations de celle de Sambre et Meuse, ne fit que les contrarier, soit par ses fautes, soit par ses revers; et les troupes aux ordres de Jourdan, tournées dans leur position du Mein, n'échappèrent à une défaite certaine que par une retraite précipitée sur Dusseldorff, en abandonnant leurs



équipages et une partie de leur artillerie. La journée du 28 octobre fut encore plus désastreuse pour le nom français: l'ennemi surprit les lignes de Mayence, gardées par l'armée de la Moselle, et les troupes de la république furent saisies d'un tel vertige, qu'à en croire les papiers publics, qui jouissoient alors d'une ombre de liberté, cinquante hussards autrichiens suffirent pour jeter une terreur panique dans le camp français: quelques cohortes s'emparèrent de postes où, dans une bataille bien ordonnée, on auroit défié cinquante mille hommes. En vain les chefs, qui apprécioient mieux la foiblesse du danger parce qu'ils étoient plus calmes, tentèrent-ils de rallier les fuyards: leur autorité fut long-temps méconnue.

L'armée de Jourdan, qui avoit, de son côté, éprouvé l'échec dont nous avons parlé, eut à peine le temps de respirer derrière le Rhin, et elle fut aussitôt appelée au secours des débris de l'armée de la Moselle dispersés dans le duché de Deux-Ponts. La présence de Jourdan sur la Nahe eut bientôt rétabli les affaires de la république, et les généraux Wurmser et Clairfayt furent obligés de lui accorder un armistice qui ne fut rompu qu'après les quartiers d'hiver.

L'armée du Rhin, sous les ordres de Moreau, ancien élève de Pichegru, tenta alors de passer le Rhin vis-à-vis de Kelh; malheureusement la

crue extraordinaire du fleuve , depuis neuf jours , empêcha le débarquement en terre ferme ; mais on s'empara avec la baïonnette de tous les retranchemens faits à grands frais dans les îles dont le Rhin étoit parséme , ainsi que des petits ponts qui les faisoient communiquer ensemble , et ce succès détermina la prise de Kehl ; alors les républicains se trouvèrent sur le territoire ennemi. Après une affaire glorieuse , sans être décisive , le général Moreau s'empara d'Offembourg ; il poursuivit les Autrichiens jusqu'à Rastadt , gagna une victoire sous les murs de cette ville , et s'en empara. Ce triomphe redonna au directoire l'espérance que l'armée du Rhin pourroit communiquer à gauche avec l'armée de Sambre et Meuse , et à droite avec celle d'Italie ; et cette espérance sembloit d'autant plus fondée , que , pendant ce temps là , l'armée de Sambre et Meuse traversoit la Lahn , et après avoir obtenu quelques succès , et s'être emparé de Wurtzbourg et de Bamberg , se portoit rapidement sur Ratisbonne.

L'armée du Rhin s'avançoit de son côté ; le prince Charles , qui venoit de recevoir des renforts de la Galicie et de l'intérieur de l'Autriche , l'attaqua dans toute sa ligne à Meresheim : après dix-sept heures du combat le plus opiniâtre , ainsi que le plus meurtrier , les deux partis passèrent

la nuit sur le champ de bataille, et s'attribuèrent la victoire. L'armée française continua néanmoins à s'avancer en Allemagne, et elle traversa le Danube; pendant ce temps, le prince Charles, par une manœuvre habile, tomba sur l'armée de Sambre et Meuse qui s'avançoit vers Ratisbonne, la mit en déroute, et la força de rétrograder jusqu'à Sulzbach: le général Moreau vint à son secours, passa le Leich, gagna la bataille de Friedberg, et s'avança en Bavière.

L'armée de Sambre et Meuse fut néanmoins obligée de se replier, et elle évacua Bamberg et Francfort dans le plus grand désordre; l'ennemi s'empara de Neustadt où étoient les magasins des républicains et leurs équipages, et poursuivit les débris de cette armée en déroute jusqu'à Cologne où Jourdan remit le commandement en chef au général Beurnonville: c'est dans cette retraite malheureuse que périt le jeune général Marceau, également considéré de ses compatriotes et de ses ennemis: son corps fut inhumé avec toute la pompe militaire à Coblenz, au bruit de l'artillerie des deux armées.

De son côté l'armée du Rhin exécuta une autre retraite non moins périlleuse, mais infiniment honorable pour le général Moreau qui la dirigeoit: Elle fit une marche de cent lieues, toujours harcelée par l'ennemi, le battant souvent, mais

s'affoiblissant sans cesse, même par ses victoires ; enfin elle repassa le Rhin à Huningue, et le vainqueur même put être jaloux d'une retraite qui pouvoit, à quelques égards, entrer en parallèle avec celle des dix mille.

Cette campagne désastreuse amena l'investissement du fort de Kelh par l'armée impériale : les fortifications de la place étoient à peine achevées, cependant il fallut cinquante jours de tranchée ouverte à l'archiduc Charles pour s'en emparer. Lors de la capitulation, le vainqueur ne trouva dans son sein que des morts à ensevelir et des ruines.

Les hommes d'état, dans le génie et dans la guerre, s'accordèrent dans le temps sur les causes du désastre des armées françaises, et sur celle qui sauva la république : ils dirent que c'étoit une faute essentielle d'avoir fait agir les deux armées du Rhin et de Sambre et Meuse sur des points si opposés, que leur jonction devenoit presque impossible ; ils ajoutèrent que le prince Charles, en s'obstinant à reprendre Kelh, qui ne valoit pas la perte de tant de soldats, rendit ses victoires inutiles, parce qu'il se mit dans l'impossibilité de secourir une place importante, dont la prise devoit décider du sort de l'Italie.

Kelh capitula les premiers jours de 1796 : il ne restoit plus aux Français sur la rive droite du

Rhin que la tête du pont d'Huningue, et ce poste, quelque temps après, fut perdu pour eux. C'est dans ce siège que périt le jeune général Abattuci, qui aimoit par instinct de gloire et la guerre et la république.

Un événement qui confond toutes les probabilités humaines, c'est que pendant le cours d'une campagne aussi humiliante pour les armes républicaines, et à sa suite, le gouvernement français que l'Europe croyoit anéanti, conserva assez d'influence pour détacher de la coalition un grand nombre de princes dont les armes ou la malveillance secrète pesoient sur lui : nous avons parlé du traité conclu avec le roi d'Espagne : le grand duc de Toscane et le régent de Suède, au nom de son neveu, reconnurent la république.

Avant même que cette campagne désastreuse ne fût ouverte, le roi de Prusse, satisfait de ses nouvelles acquisitions en Pologne, et préférant à une gloire guerrière plus qu'incertaine le repos voluptueux qu'il goûtoit dans les bras de ses maîtresses, avoit aussi renoncé aux subsides de l'Angleterre, que depuis un an l'inaction de ses armées gagnoit fort mal ; il avoit oublié les intérêts de sa sœur la princesse d'Orange, et il avoit signé à Bâle, le 5 avril 1795, par l'organe du comte d'Hardemberg, une paix que jusqu'à l'époque où cette histoire est écrite, son cabinet n'a jamais tenté d'enfreindre.

Ce traité, infiniment précieux pour les deux puissances contractantes, renfermoit, de la part du prince, l'engagement de vivre en bonne intelligence avec la république, soit comme membre de l'Empire germanique, soit comme roi de Prusse, de ne fournir, à quelque titre que ce fût, aucun contingent aux ennemis de sa nouvelle alliée, et de laisser aux Français l'occupation des possessions prussiennes, situées sur la rive gauche du Rhin, jusqu'à la pacification générale de l'Allemagne : la république, de son côté, promettoit d'accueillir les bons offices du monarque en faveur des princes de l'Empire auxquels il prenoit intérêt, et de respecter leurs possessions : une pareille paix devoit subsister, parce qu'elle ne ressembloit en aucune manière à une capitulation entre un vaincu et un vainqueur : les deux puissances y trouvoient de grands avantages : la France respiroit en se voyant à couvert du côté du Nord, et le roi de Prusse acquéroit de nouvelles forces contre l'Empereur son rival naturel, en influant sur les destinées de la partie septentrionale de l'Allemagne.

Il faut ajouter à cette défection des puissances coalisées trois princes d'Allemagne qui marquoient dans la confédération germanique, le duc de Wurtemberg, le margrave de Bade et l'électeur de Bavière. La France, qui jusqu'alors, avec son droit de guerre, avoit juré la perte de tous les souve-

ainsi, sembla faire un pas vers eux avec sa diplomatie.

La paix avec le duc de Wurtemberg prouvoit combien ce prince redoutoit le séjour des Français sur son territoire. Il s'engageoit à ne souffrir dans ses états ni prêtre déporté, ni noblesse émigrée ; il renonçoit à toutes ses possessions sur la rive gauche du Rhin, et à tous ses droits sur la principauté de Montbéliard. Des conditions si dures n'auroient dû être que le résultat de la perte de plusieurs batailles.

Le traité avec le margrave de Bade pose sur les mêmes principes, et amène les mêmes effets ; il y est stipulé que la navigation du Rhin sera déclarée libre pour les sujets des deux puissances.

Ce fut la marche triomphante de l'armée du Rhin jusqu'en Bavière, qui détermina l'électeur à conclure une armistice ; elle étoit tout entière à l'avantage des républicains : ils obtenoient le passage de leurs troupes dans l'électorat, et le logement chez l'habitant des villes, sans que celui-ci pût exiger des indemnités ; mais on invitoit le général Français à exempter, autant qu'il seroit possible, du passage, Munich et les autres résidences électorales : outre cela, le prince devoit remettre aux Français, dans le terme de quatre mois, vingt tableaux de choix dans les belles galeries de Munich et de Dusseldorf, une grande

quantité de grains, trois mille deux cents chevaux, et une somme de dix millions.

Nous verrons dans la suite, au chapitre des campagnes de l'Italie, les victoires multipliées des Français forcer le roi de Sardaigne à racheter les débris de son trône, par une paix humiliante demandée au directoire: il céda alors la Savoie et le comté de Nice; mais toutes ses soumissions, tous ses sacrifices ne firent qu'aggraver son sort. Il en étoit de lui comme de Carthage, à la troisième guerre punique, qui marchoit vers sa perte à mesure qu'elle faisoit des pas pour la prévenir.

La paix de la France avec l'Espagne, dont j'ai déjà parlé dans ce chapitre, entraîna un traité avec l'Infant duc de Parme, qui s'engagea à accorder un libre passage dans ses états aux armées du directoire, et à le refuser aux troupes des ennemis de la république.

Toutes ces défections des princes coalisés entraînent encore celle du roi des Deux-Siciles, qui consentit à la plus stricte neutralité, mais sous la réserve expresse de refuser l'entrée de ses ports à plus de quatre vaisseaux armés en guerre qui appartiendroient aux puissances belligérantes.

Ainsi la république, par une heureuse fatalité, qui ne cessa de l'accompagner depuis la chute du trône jusqu'à l'avènement du régime consu-



laire, recouvrera par sa diplomatie toute l'influence qu'elle avoit perdue dans ses campagnes.

Ce seroit peut-être manquer aux lois sacrées de l'histoire, que de ne pas ajouter aux causes de la défection des puissances coalisées, celle que la philosophie aperçoit dans le dernier démembrement de la Pologne.

A l'époque où la France mutilée et sanglante luttoit avec son fantôme de liberté contre les chefs de son anarchie révolutionnaire, l'ancien royaume des Sobieski et des Jagellon, tentoit de défendre une liberté sage contre les trois souverains qui s'étoient partagé ses ruines dans le premier démembrement de 1771 : cette liberté sage sembloit avoir été consolidée par la constitution polonoise du 3 mai 1791 : mais l'impératrice de Russie, Catherine II, et le roi de Prusse, Frédéric Guillaume, et la maison d'Autriche ne tardèrent pas à se réunir pour détruire ce fantôme de monarchie réduit par ses divisions intestines à ne pouvoir plus se défendre contre les agressions extérieures.

Le célèbre Kosciusko, devenu général des patriotes polonois, ne retarda que de quelque temps leur ruine ; ce héros de la liberté, trahi par les siens et vigoureusement attaqué par le fameux Suworow, fut défait, pris sur le champ de bataille, et envoyé dans un cachot de Pétersbourg. Les Polonois, au lieu de tenir la campagne, firent

la faute de s'enfermer dans les fortifications de Prague, où neuf mille d'entr'eux périrent dans un seul assaut; alors Varsovie fut obligée d'ouvrir ses portes, et les trois cours de Vienne, de Berlin et de Pétersbourg, après s'être partagé leur proie ensanglantée, anéantirent jusqu'au nom de la Pologne, qui ne le conservera encore long-temps que dans les monumens de l'histoire.

Ce partage de la Pologne, exécuté sans que l'Europe parût l'honorer du plus léger murmure, dut naturellement détacher de la coalition deux des premières puissances qui la composoit, l'empereur d'Allemagne et le roi de Prusse; ces souverains aimèrent mieux anéantir sans danger la république naissante de Kosiusko, qu'ils pouvoient démembrer à leur profit, que d'exposer, dans une guerre longue et ruineuse, leurs propres couronnes, pour rétablir en France les Bourbons qui auroient pu ne pas les dédommager suffisamment. Ce machiavélisme semble être devenu la politique des rois, depuis que les premiers conquérans de la Pologne, en 1771, anéantirent le traité de Westphalie et rompirent l'équilibre de l'Europe.

Les armistices et les paix conclues en Allemagne ne firent cesser que pendant quelques mois les hostilités: au mois de juin 1796, et lorsque Bonaparte épouvantoit l'Italie par ses victoires, les Français tentèrent de prouver à la coalition qu'ils

pouvoient la battre sur le Rhin comme sur le Mincio, ils repoussèrent en effet les Impériaux dans le Hunsdruck et s'emparèrent sur la Lahn, après un combat opiniâtre, des retranchemens formidables d'Alten-Kirchen; mais l'archiduc Charles, qui avoit alors le commandement général des armées impériales, marcha contre les vainqueurs avec toutes ses forces, et les repoussa jusque dans les lignes de Dusseldorff.

Vers le même temps le général Moreau prenoit sa revanche contre le maréchal de Wurmser, il le repoussoit sous le feu de Manheim, faisoit passer le Rhin à deux mille six cents hommes, prenoit Kelh, s'avançoit dans la Forêt-Noire, menaçoit le Brisgaw, et forçoit l'armée de Condé à se replier.

Il étoit arrivé des renforts à Jourdan, et celui-ci les dirigeoit sur la Lahn, ce qui plaçoit le prince Charles entre deux armées victorieuses qui pouvoient l'envelopper; le héros de l'Allemagne abandonna aux Français la Souabe et la Franconie, mais exécuta, avec autant d'intelligence que de courage, une retraite qui équivaloit à une victoire.

Cependant les troupes Françaises continuoient à se montrer triomphantes : le général Jourdan menaçoit Ratisbonne au nord, et le général Moreau s'en approchoit du côté du midi; au premier septembre, cette ville, abandonnée par les mem-

bres de la diète, étoit sur le point d'ouvrir ses portes, lorsque tout à coup la victoire changea d'étendards.

Il étoit temps que l'archiduc reprît sa supériorité; car pendant que les Français étoient aux portes de Ratisbonne, ils avoient pénétré d'un autre côté jusque dans les faubourgs de Munich, et ils n'avoient plus que quelques pas à faire pour envahir le Tyrol, la Bohême et l'Autriche.

Le 28 août ce prince battit une armée républicaine et la poursuivit sur la route de Nuremberg; le lendemain sept colonnes autrichiennes commencèrent à envelopper le général Jourdan qui leur échappa, ne leur laissant que quelques bataillons, pour barrière et pour victimes; les journées des 2 et 3 septembre sont encore plus fatales à ce dernier, il se retire en désordre; alors la citadelle de Wurtzbourg se rend à l'archiduc, la Franconie s'évacue et l'Allemagne commence à respirer. Ces triomphes sauvèrent à l'Empire Ehrenbrestein, Mannheim et Mayence, qu'elle regardoit comme ses trois boulevards.

Le général Moreau résista en vain quelque temps au torrent, il fut obligé d'abandonner Jourdan à sa malheureuse destinée et de sauver sa propre gloire par une honorable retraite.

La France perdit alors en six semaines ce qu'elle avoit été quatre mois à conquérir; mais Bonaparte étoit toujours le héros de l'Italie, celui-ci

conserva à son gouvernement sa prépondérance, soit par l'épée, soit par la diplomatie; et, arbitre de l'Europe par ses rapides conquêtes, il le devint encore, comme nous le verrons dans la suite, par les préliminaires de Léoben et la paix de Campo-Formio.

Nous verrons, dans la suite, que les préliminaires de Léoben, signés le 14 avril 1797, n'arrêtèrent point l'armée de Sambre et Meuse, qui avoit à réparer l'éclipse de son ancienne gloire, le jour même de ce grand événement elle passa le Rhin et livra à l'ennemi une bataille rangée qui lui valut sept mille prisonniers de guerre, sept étendarts et vingt-sept pièces d'artillerie.

Tel est le tableau des événemens militaires que j'avois à dérouler; j'ai gardé pour un chapitre particulier les campagnes, à jamais mémorables, de Bonaparte en Italie: les triomphes du héros qui nous ont amené le gouvernement consulaire étoient de nature à réconcilier l'Europe avec la république.

---

### CHAPITRE III.

Organisation du directoire ; ses premières opérations. — Echange de la fille de Louis XVI , prisonnière au Temple , contre les députés de la Convention , prisonniers en Allemagne. — Anniversaire du 21 janvier. — Emprunt forcé. — Conspiration de Babœuf. — Affaire du camp de Grenelle. — Plan d'insurrection mal conçu de la part des amis de la maison de Bourbon.

**D**U moment que la France , malgré la douloureuse expérience qu'elle avoit faite de sa liberté orageuse , malgré l'impossibilité de pouvoir sans un ressort central très-actif , régir trente millions d'hommes , malgré les réclamations de l'Europe presque entière , vouloit se conserver en république , il falloit qu'elle prît des mesures pleines d'énergie pour comprimer les tyrans populaires qui menaçoient son repos et celui des nations étrangères ; but auquel elle ne pouvoit atteindre que par la force d'inertie d'une bonne constitution , et par la force active d'un bon gouvernement.

Nous avons vu que la constitution de 1795 , faite sans unité de principes , ne sachant ni organiser les pouvoirs , ni les balancer , laissant subsister , sous des formes philanthropiques , tous les levains de l'ancienne démagogie , n'offroit

qu'un simulacre de rempart contre le machiavélisme caché des factions, et contre l'audace des grands conspirateurs. Voyons si le nouvel ordre de choses sera plus à l'abri de la critique, en le considérant sous le rapport de l'organisation du gouvernement.

Il étoit évident que l'opinion publique s'étoit prononcée avec vigueur contre les comités de salut public et de sûreté générale qui, pendant plus de dix-huit mois, n'avoient su que secouer avec fureur l'arbre politique, au lieu de cultiver avec sagesse le sol qui le portoit pour en recueillir les fruits; lorsqu'après la journée thermidorienne on remplaça ces deux décemvirats par des comités de gouvernement, ceux-ci n'inspirèrent aucune confiance, et ne déployèrent aucune énergie: de-là s'ensuivit la réaction des provinces méridionales, qui mit non sous le glaive des lois, mais sous le poignard des assassins, les restes encore turbulens de la démagogie; de-là résultèrent les revers des armées de la république, la prise de ses places et l'invasion de ses frontières.

Pour augmenter la défiance générale, parurent les deux effroyables décrets du 5 et du 13 fructidor, qui obligoient de prendre les deux tiers des membres des nouveaux corps législatifs dans cet antre odieux de la Convention, qui n'offroit aux regards que la tyrannie ou la nullité, à qui

l'on devoit le massacre de vendémiaire, et qui vouloit survivre à ses crimes en les transportant jusque dans le nouveau régime appelé à les réparer : il étoit difficile que la France, sous des auspices aussi sinistres, pût respirer à l'ombre d'un bon gouvernement.

En effet, le premier pas que firent en ce genre les nouveaux législateurs, fut une chute : il s'agissoit de nommer, d'après l'acte constitutionnel, les cinq magistrats suprêmes qui devoient composer le directoire exécutif ; le public avoit les yeux fixés sur de pareils choix, à cause de l'influence qu'ils devoient avoir sur la politique de l'Europe ; mais les restes impurs de la Convention vouloient régner sous un autre nom, et ils eurent recours au stratagème le plus grossier et le plus indécent, pour ne faire entrer au directoire que des hommes qui leur fussent dévoués. Le conseil des cinq-cents étoit chargé par le code de faire la liste des candidats, pour la présenter au conseil des anciens, investi du droit de choisir : cette liste se trouva de cinquante noms, dont plus de quarante étoient nuls ou parfaitement ignorés ; ce trait, digne du jésuite Escobar, excita un cri universel d'indignation dans la capitale ; le conseil des anciens, complice en grande partie du stratagème, s'occupa à l'instant d'un scrutin illusoire ; il n'y avoit que six candidats qui eussent



joué un rôle dans la république, et c'est dans ce nombre qu'on prit les cinq nouveaux représentants de la souveraineté.

Le premier fut Réveillère-Lépeaux, bien étonné de se trouver le chef apparent d'une grande république; le second, Letourneur : les trois autres Rewbell, Sieyes et Barras.

Quatre des membres élus, et qui s'attendoient à leur élection, écrivirent à l'instant aux deux conseils, que consultant moins leurs forces que leur zèle, ils acceptoient le dépôt de la première magistrature qu'on remettoit dans leurs mains. L'abbé Sieyes, qui aimoit mieux gouverner derrière la toile que sur la scène, parut consulter plutôt sa prudence que ses forces, et refusa : il fallut le remplacer.

Un membre du conseil des anciens tenta alors de ramener ses collègues aux principes; «votre liste, dit-il, doit être le tableau des talens politiques ou militaires et des vertus...; vous devez y placer vos *grands hommes vivans*... : s'y refuser, ce seroit vous manquer à vous-mêmes; ce seroit ôter à celui que l'opinion publique y appelle, la plus belle feuille de sa couronne civique...; et vous charger seuls d'une responsabilité qui doit peser également et sur le candidat et sur vous.»

Ce sage avis ne fit aucun effet : la majorité des deux conseils n'avoit qu'une volonté d'emprunt, celle des démagogues, qui pesoit sur la France

depuis la fin de 1791 : on forma une liste décuple, dans le même esprit que la précédente ; huit noms insignifiants s'y rencontrèrent , et parmi eux , les deux seuls qui pussent fixer les regards , ceux de Carnot et de Cambacérés : le premier fut nommé.

Réveillère, membre de toutes les assemblées législatives, étoit un vrai républicain, mais sans principes, ne suppléant que par l'instinct aveugle de la liberté, à l'absence des grandes conceptions de la politique ; bon père de famille, mais nullement homme d'état, n'ayant de romain que la probité, et croyant qu'elle lui suffisoit pour être de niveau avec les héros du Capitole ; fait pour être considéré dans le second rang, il montra dans le premier toute sa nullité ; et quand il voulut la vaincre avec un peu d'énergie, au lieu d'opérer de grandes choses, il ne fit que le 18 fructidor.

Letourneur, un des bons officiers de l'armée royale avant la révolution, aimoit la république de bonne foi, et la défendit avec quelque philanthropie : jamais on ne lui reprocha d'avoir connivé à aucun des crimes des démagogues ; il avoit dans la discussion un tact exquis, qui tient lieu de génie à l'homme qui n'est pas appelé aux grandes choses ; il ne fit, comme directeur, parler de lui ni en bien ni en mal, et quand il sortit, il se fit regretter.

Rewbell, simple homme de loi en Alsace, avoit quelque connoissance en droit public, mais

joué un rôle dans la république, et c'est dans ce nombre qu'on prit les cinq nouveaux représentants de la souveraineté.

Le premier fut Réveillère-Lépeaux, bien étonné de se trouver le chef apparent d'une grande république; le second, Letourneur : les trois autres Rewbell, Sieyes et Barras.

Quatre des membres élus, et qui s'attendoient à leur élection, écrivirent à l'instant aux deux conseils, que consultant moins leurs forces que leur zèle, ils acceptoient le dépôt de la première magistrature qu'on remettoit dans leurs mains. L'abbé Sieyes, qui aimoit mieux gouverner derrière la toile que sur la scène, parut consulter plutôt sa prudence que ses forces, et refusa : il fallut le remplacer.

Un membre du conseil des anciens tenta alors de ramener ses collègues aux principes; «votreliste, dit-il, doit être le tableau des talens politiques ou militaires et des vertus...; vous devez y placer vos *grands hommes vivans...* : s'y refuser, ce seroit vous manquer à vous-mêmes; ce seroit ôter à celui que l'opinion publique y appelle, la plus belle feuille de sa couronne civique..., et vous charger seuls d'une responsabilité qui doit peser également et sur le candidat et sur vous.»

Ce sage avis ne fit aucun effet : la majorité des deux conseils n'avoit qu'une volonté d'emprunt, celle des démagogues, qui pesoit sur la France

la foiblesse de signer de confiance au comité de salut public des arrêts de mort que son ame repoussoit ; mais si l'on se rappelle que dans ce même comité de salut public, il organisoit la victoire pour les armées françaises, si l'on considère qu'il fut déporté dans la Guyane, pour avoir voulu éloigner de son pays le fléau du 18 fructidor ; s'il est vrai que les hommes de bien ont versé de douces larmes sur son beau ministère de la guerre, et sur une foule de traits de grandeur d'ame et de courage qu'il a déployés sous un nouvel ordre de choses, on avouera que s'il est des délits qu'il a partagés avec la folie contemporaine, ses longs malheurs et ses talents ont pu les effacer.

L'installation du directoire se fit avec une sorte de solennité ; mais c'étoit une royauté de théâtre qu'on créoit ; les deux corps législatifs se trouvoient, à cette époque, les vrais souverains ; pendant que les cinq membres du pouvoir exécutif représentoient devant le corps diplomatique, revêtus de la pourpre sénatoriale, eux seuls régnoient sur la France et l'Europe ; ils regardoient si bien les premiers magistrats de la république comme de vains simulacres, qu'ils ne leur décernèrent presque aucun moyen de représentation : un logement sans apparence au petit palais du Luxembourg, une table verte à la salle du conseil, des plumes et du papier, voilà quel fut l'apa-

nage des hommes qui alloient jeter la nation en masse contre la coalition des puissances.

Le directoire sentit dès ce moment qu'il étoit en tutelle, et il songea à s'affranchir. Son premier soin fut de se former un ministère qui lui fût dévoué. Merlin de Douay fut porté à celui de la justice, Charles Delacroix à celui des relations extérieures; on donna à Aubert-Dubayet le département de la guerre, à Truguet celui de la marine; Bénézech passa à l'intérieur, et Gaudin aux finances. Un mois après, on jugea à propos de créer un ministère de police générale, qui fut conféré à Merlin, et alors la justice fut confiée à Génissieux.

Cette nouvelle organisation fut suivie d'une proclamation: car depuis la chute du trône, les républicains ne faisoient rien sans proclamation ou sans manifeste: tous les actes de ce genre annonçoient les vues sages qu'on n'avoit pas, promettoient un bonheur dont il étoit impossible de faire jouir. Celui du directoire annonçoit que son intérêt seroit intimement lié à celui de la nation: les cinq rois populaires juroient (c'étoit le serment du jour) de faire une guerre active aux royalistes, de régénérer les mœurs (sans morale publique), et de remettre l'ordre social à la place du cahos inséparable des révolutions (ce qui étoit impossible à des hommes qui n'auroient été rien, s'ils avoient cessé d'être révolutionnaires).

Ces phrases d'étiquette n'en imposèrent à personne ; et la défiance s'accrut avec d'autant plus de raison , que la première démarche de ces prétendus hommes d'état fut de demander , par un message aux deux conseils , la somme de trois milliards. On sait que la France, dans l'avant-dernier siècle, un des plus brillans de la monarchie, n'avoit jamais dépensé , pour soutenir la guerre contre l'Europe, plus de quatre cents millions ; et il falloit à messieurs Rewbell et la Reveillère, pour représenter avec dignité pendant un an, près de huit années du revenu de Louis XIV.

Le conseil des anciens, qui pressentoit que si le directoire pouvoit puiser à son gré dans le trésor public, il auroit un jour dans sa main, l'or pour corrompre et le fer pour régner, rejeta la résolution ; mais le lendemain, sur un nouveau message, il l'approuva : cette contradiction prouvoit que ce conseil marchoit sans principes ; et certes, s'il en avoit eu, le pouvoir exécutif n'auroit pas marché.

A une erreur en politique, les directeurs joignirent bientôt une faute grave en diplomatie. Il avoit été décrété précédemment qu'on échangeeroit la fille de Louis XVI, prisonnière au Temple depuis 1792, contre Beurnonville, Camus, et les autres députés, que la vengeance de Dumouriez avoit conduits dans la citadelle d'Olmütz : le comte de Carletti, qui, en qualité d'ambassadeur du grand duc de Toscane, représentoit un sou-

verain, parent de cette princesse, ne eut point déroger à son caractère, en demandant au pouvoir exécutif du Luxembourg, la permission de lui faire une visite d'étiquette. Le directoire crut voir une conspiration en faveur de la royauté dans cette frivole entrevue, et notifia au comte qu'il ne le reconnoissoit plus pour ambassadeur. Celui-ci envoya un courrier à son souverain, et voulut attendre son retour; mais on le contraignit de quitter la France à l'instant; et, pour rendre plus solennelle encore cette infraction du droit des gens, on le remit, comme un criminel, sous la conduite d'un officier de gendarmerie: un pareil attentat, sous les rois, auroit amené une guerre sanglante; mais sous la république qui faisoit trembler l'Europe, le souverain offensé fut obligé de plier, et d'envoyer un autre ambassadeur.

La fille du dernier roi des Français, cause innocente de cet absurde démêlé, n'en fut cependant pas la victime: elle sortit du Temple, la nuit du 28 frimaire, et partit avec mystère, accompagnée de madame de Soucy, sa sous-gouvernante, sous l'escorte d'un capitaine de cavalerie: le comte de Carletti, qui n'avoit sur elle l'avance que de vingt-quatre lieues, l'annonça sur la route, ce qui lui valut partout des déférences mêlées d'une sensibilité touchante, bien faites pour mettre un baume consolateur sur ses antiques bles-

sures. L'échange des prisonniers se fit le 6 du mois suivant, au village de Reichen, situé sur la rive droite du Rhin. Les députés rentrèrent en triomphe aux conseils, et la jeune princesse, fidèle aux dernières volontés d'un père mort martyr des lois sur un échafaud, donna sa main au duc d'Angoulême.

Les députés prisonniers à Olmutz rentrèrent au corps législatif, pour être témoins du retour de leur ignominie : on y proposa de célébrer huit jours après, c'est-à-dire le premier pluviôse, l'anniversaire du 21 janvier, *jour de la juste punition du dernier roi des Français*. Les présidens de chaque conseil devoient y recevoir le serment individuel de chaque représentant, de porter une haine immortelle à la royauté; et le pouvoir exécutif étoit chargé de le faire répéter par les armées, ainsi que par toutes les communes de la république.

Thibeauveau eut le courage de réclamer contre cet abominable serment, qui plaçoit le timide homme de bien entre sa conscience et son devoir; mais la majorité, dans les deux conseils, étoit composée de régicides, et la résolution passa.

Le directoire qui avoit éprouvé quelque résistance dans les départemens, par rapport à l'immoralité d'un pareil serment, fit statuer ensuite la déportation de tout magistrat qui refuseroit de le prêter : voilà le motif qui éloigna tant d'hom-



mes purs d'étayer de leur génie la machine mal organisée du gouvernement.

Cependant la république renaissante sous un autre titre, penchoit vers sa décadence, sans avoir passé par la virilité : le désordre de ses finances en étoit la cause première ; car dans notre Europe dégénérée, ce n'est qu'avec l'or qu'on acquiert le fer, instrument de la puissance. On avoit beau créer à chaque instant de nouvelles émissions d'assignats, tous les moyens qu'on prenoit pour donner quelque confiance à ce papier-monnaie, ne faisoient qu'en augmenter le discrédit : on touchoit au moment où il faudroit cent écus pour un dîner.

Le directoire, qui ne savoit que tourner autour des petites vues financières, aggrava l'embaras du trésor public, en proposant, par un message au conseil des cinq cents, un emprunt forcé en valeur métallique, qui devoit monter à six cents millions, et ne tomber que sur les citoyens riches qui formoient, suivant les calculs vulgaires, le vingt-cinquième de la population française.

Ramel, deux jours après, annonça que le comité des finances avoit adopté le principe de l'emprunt forcé; mais qu'il modifieroit le mode d'exécution proposé par le directoire. De bons esprits demandoient un délai, pour être un peu plus éclairés ; mais on représenta que, d'après un tableau

présenté par les commissaires de la trésorerie, il falloit, pour ne point entraver le service public, trouver dans le mois une somme équivalente à vingt milliards deux cents millions en assignats. Ce raisonnement parut sans réplique à un nouveau gouvernement qui se voyoit sur le point de faire naufrage au port : on discuta le mode d'exécution, consistant à diviser en seize classes les citoyens imposables, qui paieroient, en vertu d'une échelle décroissante, de manière que le *minimum* ne fût que de cinquante francs, et le *maximum* de quatre mille. Le plan fut adopté et porté au conseil des anciens qui, quarante-huit heures après, lui donna sa sanction.

L'emprunt forcé, comme les bons spéculateurs l'avoient pressenti, ne remplit point le but qu'on s'étoit promis : l'abîme de la dette parut toujours incommensurable : alors les législateurs s'avisèrent de créer pour deux milliards quatre cents millions de mandats territoriaux, ayant leur hypothèque sur tous les domaines de l'état, et qui auroient un cours forcé dans toute l'étendue de la république.

Ces mandats étoient destinés à retirer de la circulation les assignats décrédités ; mais comme on ne faisoit l'échange qu'à raison de trente capitaux pour un, cette première banqueroute en faisoit pressentir une seconde, ce qui tua à sa naissance ce prétendu gage de la félicité publique : on ajouta

à ce délit, dans l'économie sociale, celui de prohiber entre particuliers la vente des monnoies d'or et d'argent : ces inepties révolutionnaires furent couronnées par l'injonction faite au comité des finances, de s'occuper, dans cette effroyable pénurie d'argent ; de la loi qui assignoit aux défenseurs de la patrie le partage d'un milliard.

On se doute bien que les mandats territoriaux eurent l'assentiment des deux conseils ; mais comme ils n'eurent point celui de la France, ils ne ramenèrent la prospérité publique que sur le vain papier des proclamations du directoire.

Cependant les apôtres de l'anarchie maltraités, et à demi vaincus à la journée thermidorienne, ranimèrent leurs cendres presque éteintes, à la vue d'un directoire qui savoit si mal diriger l'opinion publique : ils ne pouvoient se créer une *montagne* aux deux conseils ; l'autre des Jacobins étoit fermé : mais ils machinèrent dans l'ombre avec assez de succès, pour que les cinq rois populaires en fussent alarmés ; ceux-ci surveillèrent les perturbateurs, obtinrent des lois contre les attroupiemens, et le 21 floréal de l'ère républicaine, ils annoncèrent pour la nuit suivante un complot assez digne de Catilina, et qui n'eût pas plus de succès : à croire leur proclamation, une bande d'assassins devoit se répandre dans Paris, et égorger, à la manière des brigands du 2 septembre, les membres des deux conseils, l'état-

major de l'armée de l'intérieur, les autorités constituées, et les chefs du gouvernement; on rétablissoit en même temps la constitution démagogique de 1793, et la ville étoit livrée au pillage.

Pendant que les satellites du pouvoir exécutif couvroient les murs de Paris d'affiches contre les conspirateurs, la force armée les arrêtoit dans le lieu de leur rassemblement : on fut bien étonné de trouver parmi eux le représentant Drouet, qui avoit fait arrêter Louis XVI à Varennes; mais nous verrons qu'en vertu du dernier crime, il obtint grâce pour le premier : tel étoit le code des législateurs du temps, et la France croyoit avoir fait un pas vers sa régénération.

Le complot étoit combiné assez fortement; les conjurés avoient créé un conseil de révolte, sous le nom de comité insurrecteur de salut public, et ils lui avoient déferé la toute-puissance.

Le vulgaire des insurgés devoit, au signal convenu, s'emparer des barrières, de la Monnoie, de la Trésorerie et de l'Arsenal; une liste de proscription étoit dressée, et elle étoit motivée par cet article du code de Hérault-Sechelles, affiché en placard : *ceux qui usurpent la souveraineté, doivent être mis à mort par les hommes libres.*

Au moment où les affiches furent dressées, on sonna le tocsin, et les amis de l'anarchie sortirent en foule de leurs sections, avec l'ordre de dissoudre ou d'égorger les deux conseils, et de leur

substituer une seconde Convention : l'autre des Jacobins devoit être reconstruit aux frais des thermidoriens qui l'avoient fait détruire.

Toutes ces scènes de dévastation se trouvoient justifiées par des écrits incendiaires, préparés depuis long-temps par la plume impure d'un ancien propagateur des lois agraires, qui avoit l'ame de Spartacus, sans avoir son génie; c'étoit Babœuf.

On lisoit dans un papier de ce chef des conspirateurs, que tout homme qui reconnoitroit d'autre autorité que celle du peuple en insurrection, seroit mis à mort; et il y étoit ajouté que, pour prévenir toute réflexion de la part de ce peuple souverain, et l'empêcher de suivre une marche rétrograde, il falloit, l'épée une fois tirée, en jeter au loin le fourreau.

Babœuf ne se vit pas plutôt arrêté, qu'il écrivit aux directeurs, qu'ils ne devoient point regarder au dessous de leur dignité de traiter avec lui de puissance à puissance, parce qu'il étoit, dans cette occasion, le digne successeur des Sidney et des Barnevelt.

La déposition d'un capitaine, du nom de Grisel, qui trahit les conjurés pour ne point les accompagner à l'échafaud, donna sur le complot de nouvelles lumières.

Il avoit été conduit dans un café de Paris, décoré par Babœuf du titre aussi fastueux que ridicule, de *Temple de la Raison*, et on y avoit

exécuté un chant funèbre en l'honneur des mânes de Robespierre; là, il reçut des pamphlets contre le gouvernement, qu'on l'invita de distribuer aux soldats de sa compagnie : quelque temps après on l'initia à tous les mystères de la cabale, et on choisit à cet effet la maison d'un des premiers conspirateurs.

C'est dans cette nouvelle caverne de brigands que Babœuf lut lui-même son acte insurrectionnel, par lequel il enjoignoit au peuple de se lever en masse, et de tomber sur le directoire et sur les deux conseils : cette proclamation devoit être tirée à soixante mille exemplaires.

A cet acte en étoit joint un autre, mais qui, à cause de sa virulence, ne devoit être publié qu'au milieu des troubles amenés par l'insurrection : il ne s'agissoit de rien moins, dans ce mode étrange de régénérer un grand empire, que de massacrer les nobles, les prêtres, les hommes opulens, et de mettre la capitale au pillage.

C'étoit Félix Lepelletier, frère du Conventionnel assassiné par Paris, qui procuroit les fonds nécessaires à la révolte; et le représentant Drouet qui jouoit, pendant le feu de l'action, le rôle de général en chef ou de dictateur.

Les conjurés furent interrogés à part : Drouet nia tout; mais Babœuf y déploya quelque caractère : lorsqu'on lui demanda quels moyens il se proposoit d'employer pour renverser le gouver-

nement? *Tous les moyens*, répondit-il, *sont légitimes contre des tyrans tels que vous...* Il refusa de nommer aucun de ses complices.

Dans l'intervalle, on organisa une haute-cour de justice, dont le siège fut fixé à Vendôme; et il fut statué que ses jugemens ne seroient pas revisés par le tribunal de cassation, ce qui étoit une infraction bien gratuite des premiers élémens de l'ordre judiciaire.

Avec Drouet et Babœuf, on ordonna d'arrêter une foule de démagogues de l'ancienne *montagne*, prévenus de complicité avec le comité insurrecteur : les principaux étoient Vadier, Amar, Ricord et Choudieu, tous conventionnels; le fougueux Antonelle, membre de l'assemblée législative; les généraux Fyon, Lamy et Rossignol; le limonadier Chrétien, et l'ancien juré au tribunal révolutionnaire, Didier; presque tous furent traduits en prison, mais Drouet, qui avoit tous les secrets des *frères et amis*, se trouva protégé à la fois par l'or et par le fer, et s'évada.

Ce premier succès réveilla les espérances des partisans de l'anarchie; ils formèrent de nouveaux rassemblemens : un comité d'insurrection plus énergique prit la place de celui que le gouvernement venoit de dissoudre. Mais Cochon avoit alors le ministère de la police : l'œil vigilant de ce grand administrateur embrassoit tout l'ensemble de la vaste conspiration, et il la laissa déployer

quelques-uns de ses fils pour être plus sûr de la faire échouer.

La nuit destinée au transport des prisonniers à Vendôme, des boîtes furent tirées dans divers quartiers de Paris, pour servir de signal aux factieux dont on avoit ordonné le rassemblement : afin de donner le change aux agens de la police, on avoit eu soin de jeter dans les rues des cocardes blanches avec des placards manuscrits, et des drapeaux qui portoient pour inscription : *mort aux tyrans ! vive le roi !* On espéroit que la force armée, en cherchant des simulacres d'ennemis, laisseroit les véritables agir avec énergie, ou du moins s'échapper.

Il falloit que cette trame fût ourdie avec quelque adresse, puisque le ministre de la police lui-même en fut la dupe : il manda au gouvernement qu'il ne seroit pas impossible que quelques amis des Bourbons se fussent coalisés avec Babœuf; et il eut la foiblesse de nommer un duc de la Vauguyon.

Un camp nombreux se trouvoit dans la plaine de Grenelle; les conjurés, sur les sept heures du soir, au nombre d'environ six cents, s'y rendirent armés de cannes à lames, de sabres et de pistolets, entraînant avec eux une masse de peuple, comme dans les horribles journées du 6 octobre et du 2 septembre. Foissac-Latour commandoit le camp de Grenelle; le ministre venoit de l'ins-



truire, et il se dispoit à ranger ses troupes en bataille, lorsque tout à coup il entendit battre la générale à sa droite et à sa gauche, quoiqu'il n'en eût point donné l'ordre, et tirer des coups de fusil ; c'étoit la bande de Babœuf qui, n'ayant pas réussi à corrompre l'ancienne légion de police avec laquelle elle croyoit avoir des intelligences, se portoit vers la tente du chef d'escadron, pour l'égorger. En un instant les soldats prennent leurs armes, montent sur leurs chevaux, et fondent sur les conjurés ; quelques-uns de ces derniers sont tués, d'autres en plus grand nombre sont blessés ; on en prend cinquante-deux, et le vainqueur reste maître du champ de bataille.

Le gouvernement pouvoit ramener l'opinion publique par une sorte de clémence ; il l'aliéna plus que jamais par ses mesures révolutionnaires : après avoir fait décréter par les conseils que l'armée de l'intérieur avoit bien mérité de la patrie, il demanda et obtint d'abord que les prisonniers de Grenelle seroient jugés, non par la haute-cour de Vendôme, mais par une commission militaire séante à Paris ; ensuite, qu'il y auroit des visites domiciliaires dans la capitale : ce retour du règne de la terreur fit gémir la nation, de la plus juste des victoires.

La commission militaire avoit cent trente-quatre accusés à juger : elle tint cinq séances, et se montra aussi expéditive que l'ancien tribunal ré-

volutionnaire : trente-un furent condamnés à mort, et fusillés au camp de Grenelle, trente condamnés à la déportation ; vingt-cinq à la réclusion, et quarante-huit acquittés.

Parmi les anarchistes condamnés à mort, on distinguoit trois *montagnards* de la Convention, Hugues, Cusset et Javogues, le nommé Bonbon, qui se précipita du haut de l'escalier du Temple, pour se dérober à son supplice, et le peintre Gagnant, secrétaire de Drouet, qui possédoit toute la théorie de la désorganisation sociale : ce dernier, arrivé devant les bains chinois, sur le Boulevard, réussit à se délier les mains, et s'élança hors de la charrette fatale ; mais les gendarmes le poursuivirent, l'atteignirent d'un coup de sabre, le percèrent avec une baïonnette, et lui firent subir son supplice.

Le jugement de la haute-cour de justice de Vendôme se fit attendre jusqu'au milieu de 1797, tant les hommes qui s'étoient joués si long-temps de la vie de tout ce qu'il y avoit de pur en France, pendant les orages révolutionnaires, cherchoient à envelopper de formes tutélaires les êtres impurs qui avoient été autrefois leurs complices ! Les conjurés qui se sentoient appuyés, payèrent d'audace ; quand on les interrogea, ils refusèrent d'abord de répondre ; cependant, quand ils s'aperçurent que les juges s'indignoient d'un orgueil si déplacé, ils descendirent à se défendre : il est

vrai qu'ils employèrent toutes sortes de subterfuges pour gagner du temps. Babœuf, en particulier, demanda à faire entendre des témoins, dont l'un résidoit à Alger, l'autre dans l'Archipel du Nouveau Monde, et le dernier à Constantinople.

Au milieu des débats, il y eut un trait de modération de la part d'Agier, un des jurés, qui prouva que le tribunal de Vendôme n'étoit pas un tribunal révolutionnaire : il déclara qu'ayant été inscrit par les conjurés sur une liste de proscription, il ne pouvoit émettre d'avis dans leur procès criminel : la cour refusant d'admettre cette excuse, tous les accusés se levèrent à la fois, et, ne croyant pas à une générosité que leur cœur repousoit, demandèrent que ce nom honorable fût effacé de la liste. Ensuite, quand l'audience fut à son terme, ils se levèrent avec enthousiasme, et entonnèrent l'hymne des marseillais, comme un chant de victoire.

Cette comédie n'empêcha pas que l'accusateur public de la haute-cour n'établît en principe l'existence de la conspiration : il en fit remonter le germe jusqu'à la journée de prairial an 3, où le représentant Féraud fut assassiné au milieu de ses collègues ; et après avoir bien établi, soit le matériel du délit, soit l'intention malfaisante qui l'avoit inspiré, il conclut à la peine de mort.

Babœuf, dans un discours singulièrement dif-

fus, et moins fort de logique que de phrases, répondit à l'accusateur public : il cita à faux les philanthropes français, Rousseau, Mably et Diderot. Ce dernier surtout lui fournit des textes de démagogie ; mais il étoit avéré que le *Code de la Nature* qui les lui fournissoit, n'étoit point de lui, quoique imprimé par un faussaire adroit dans les œuvres du philosophe. Il suivoit de la théorie de Babœuf, qu'il n'existoit aucune propriété pour l'homme social ; que les fruits de la terre, comme les produits de l'industrie devoient être partagés, et qu'hériter d'un père étoit une monstruosité dans le code civil de l'Europe. Ces folies furent écoutées de sang froid : on y auroit mis peu d'importance, si elles s'étoient bornées à de frivoles spéculations ; mais le pillage et les meurtres devoient en être le résultat, et on en conclut sagement que le supplice devoit les expier, plutôt qu'une coupe d'ellébore.

Babœuf parla deux jours de suite ; et on ne voyoit aucun terme à son plaidoyer, quand la haute-cour décida qu'il ne lui seroit plus accordé qu'une seule audience : il en profita pour tâcher d'émouvoir par ses larmes, l'auditoire qu'il n'avoit pu convaincre avec sa dialectique ; mais son plan ne réussit pas. On croit difficilement à la sensibilité de l'homme qui ne sait qu'égorgier. On ne retint que ces mots de sa péroraison : *ô mes enfans, je ne vous lègue point mon amour pour la*

*liberté ; je vous ferois un trop sinistre présent.*  
En effet , une *liberté* qui ne sanctionne que le crime , ne doit conduire qu'au supplice.

Tous les accusés ayant été entendus dans leurs défenses , le jury sortit de la salle , et resta aux opinions plus de vingt-quatre heures. Enfin la déclaration sortit , et d'après elle , le jugement de la haute-cour. Il y eut sept accusés condamnés à la déportation , dont Buonarotti et Germain étoient les plus connus ; et deux seulement , Babœuf et Darthé envoyés au supplice.

Amar , par le même jugement , fut renvoyé par-devant le tribunal criminel de la capitale , et Vadier resta en état de détention : les autres furent absous.

Au moment où Babœuf et Darthé entendirent leur sentence , ils se frappèrent d'un poignard , et la garde se hâta de les désarmer : ce trait de fanatisme démagogique hâta l'instant de leur supplice.

Quand on rapproche ce long procès d'hommes souillés de crimes , et qui en tiroient vanité , du peu de temps que mettoient les bourreaux de l'ancien tribunal révolutionnaire à condamner les héros de la vertu française , les Elisabeth , les Lavoisier et les Malesherbes ; quand on se rappelle qu'il fallut plus d'un an pour prouver qu'un scélérat tel que Babœuf étoit indigne de vivre , tandis que Dumas et Fouquier-Tinville jugeoient

cinquante accusés vénérables par leur âge ou leurs lumières, en moins de minutes que le bourreau n'en mettoit à faire tomber leurs têtes, on apprend ce que c'est que la justice dans la fermentation des opinions politiques; et on est tenté de prendre en pitié la nature humaine.

Un autre événement qui avoisine l'époque du procès de Babœuf, prouva aux bons esprits combien un gouvernement qui se disoit régénéré, faisoit de pas rétrogradés vers le système de la terreur, que l'opinion publique avoit fait abolir : il s'agit du procès des amis de la maison de Bourbon, qui s'instruisoit dans une cour militaire de Paris, tandis qu'une cour de haute justice instruisoit à Vendôme, celui des complices de Robespierre.

Un chef de brigade, nommé Malo, avoit instruit un membre du directoire, qu'on lui avoit fait quelques propositions, pour aider la France à rentrer sous l'obéissance de ses anciens souverains. Il feignit, d'après le conseil de ce chef du gouvernement, d'entrer dans les vues des restaurateurs de la royauté, leur tendit un piège, en les attirant dans sa maison; et après leur avoir arraché leur secret, fit paroître une force armée, cachée dans les appartemens voisins, qui s'empara de leurs personnes. Les trois individus qui furent atteints par cette perfide machination, étoient Duverne de Presle, qui se cacha d'abord sous le

nom de Dunan, le neveu de l'abbé Brottier, célèbre éditeur de Tacite, et l'ancien conseiller au parlement, Berthelot de la Villeheurnois.

Le plan de l'insurrection royaliste fut trouvé dans le vêtement de la Villeheurnois. On devoit poser des corps-de-garde à toutes les barrières, pour ne laisser entrer dans Paris que les approvisionnemens des marches, et les hommes de choix qui avoient le mot d'ordre : divers groupes armés se seroient rendus maîtres ensuite de l'École militaire, des Invalides, du château des Tuileries, et du Luxembourg : le Temple auroit été le quartier général des insurgés : deux troupes de choix suffisoient pour intercepter les ponts, et contenir les faubourgs.

Aucune tête ne devoit tomber dans cette révolution pacifique ; on s'étoit contenté de mettre aux arrêts, dans leurs maisons, les membres des deux conseils, et d'enchaîner, par la promesse d'une amnistie générale, la résistance de la force armée et du directoire : le mouvement devoit se terminer par faire reconnoître le roi dans la capitale.

Il manquoit à ce plan un général qui eût le génie de Monck, de l'or pour corrompre les factieux qu'on ne pouvoit convaincre, et surtout une armée. Aussi, l'insurrection mal coordonnée avorta dans son germe, et manqua à être fatale

à tous les hommes de bien , que les amis de la monarchie indiquoient pour fonder un nouveau gouvernement.

Les ministères, dans le projet de la Villeheurnois, étoient en effet déferés à des hommes qui n'étoient rien moins que des démagogues. Vauxvilliers s'y trouvoit nommé directeur général des subsistances; le diplomate Hénien, ministre des affaires étrangères; on balançoit la police entre Cochon qui l'administroit, et Portalis qui devoit le remplacer un jour; le ministère de l'intérieur restoit à Bénézech; on confioit celui des finances à Desgranges; celui de la marine à Fleurien; et celui des Indes à Barbé-Marbois. Ces marques de confiance, dictées par l'opinion publique, furent long-temps, pour ces hommes distingués, des titres de proscription.

La dernière phrase du plan faisoit honneur à la philanthropie de celui qui l'avoit conçu: il y recommandoit d'épargner le sang français, et déclaroit hautement que tout gouvernement qui a une morale, n'a le droit de faire mourir un homme, que quand il ne peut le conserver sans danger.

Le directoire se seroit honoré, en rendant à leurs foyers, des hommes qui conjuroient avec toute la loyauté de l'ancienne chevalerie: mais le mot de roi faisoit vibrer d'une manière sinistre, tous les fibres sensibles des législateurs. On les



dévoua à la mort , et, pour être plus sûr de la leur faire subir , on les traduisit à un conseil de guerre.

Les accusés , voyant qu'on les livroit à une commission ardente, ce qui équivaloit, dans ces temps malheureux , à une sentence de mort, se hâtèrent de décliner une pareille juridiction ; et leurs défenseurs , regardant cette attribution comme un déni de justice , se retirèrent. Cet incident n'empêcha pas l'interrogatoire : Lavilleheurnois répondit avec beaucoup de noblesse et de courage : « Le sacrifice de ma vie n'est rien, dit-il ; mais j'ai des enfans , et je leur dois un grand exemple : je me croirois un lâche de me laisser juger par un tribunal qui ne doit pas être le mien... Le ministre de la justice , qui vous dicte, à cet égard, ses volontés, pervertit le sens de la loi : s'il a soif du sang français , qu'il boive le mien ; mais je déclare que je ne répondrai à personne, avant que la compétence du tribunal soit justifiée. »

Le tribunal de cassation , éclairé par l'opinion publique , vint au secours des accusés , et ordonna que le jugement du conseil de guerre seroit rapporté à son greffe , sous vingt-quatre heures ; mais le directoire , furieux de ce qu'il appelloit un attentat contre le gouvernement , défendit à tout dépositaire de la force ou de l'autorité, d'obtempérer à une pareille ordonnance :

trait d'impolitique féroce, qui annonçoit à la France la discorde entre le pouvoir judiciaire et le pouvoir exécutif, et prouvoit qu'on vouloit trancher avec l'épée le noeud qu'il falloit délier avec la raison des lois.

Pastoret, quand on apporta le message au conseil des cinq cents, demanda qu'il fût improuvé, comme attentatoire à la constitution et à la liberté nationale; mais on ne répondit à ce trait de courage, que par la lâcheté d'un ordre du jour.

Le tribunal de cassation, de son côté, demanda justice au corps législatif : il pria les représentans de la nation de rendre force à la loi, et ceux-ci, aussi abjects que le sénat de Tibère, ne répondirent au premier corps de la magistrature française que par un second ordre du jour.


Cependant, les prévenus s'aperçurent que leurs délais faisoient languir dans les prisons une foule d'hommes tranquilles, qu'on accusoit à tort d'une sorte de complicité avec les amis des Bourbons; et, plus généreux que leurs ennemis n'étoient pervers, ils se hatèrent de répondre au conseil de guerre, dont ils avoient décliné jusques-là la juridiction. Brottier, le premier qu'on interrogea, avoua qu'il pouvoit être regardé comme l'agent de Louis XVIII, quoiqu'il n'eût jamais eu avec lui qu'une correspondance indirecte. Duverne de Presle s'honora aussi de la bienveillance de l'héritier de ses anciens souverains, et déclara avec

fermeté, que dans un empire aussi étendu que celui de la France, le pouvoir d'un seul homme étoit un ressort central assez actif pour faire marcher la machine politique, tandis que, divisé entre cinq rois plébéiens, il ne pouvoit qu'entraver le cours du gouvernement. Lavilleheurnois, de son côté, soutint son caractère prononcé; et une fermentation sourde dans les esprits annonçoit que le conseil de guerre, s'il se montroit l'instrument servile du directoire, pourroit échapper à la vengeance de la nation, mais non à l'ignominie et aux remords.

Enfin, quand les débats furent terminés, le conseil militaire déclara à l'unanimité qu'il étoit compétent; ensuite il prononça, aussi à l'unanimité, que Brottier, Duverné de Presle et Lavilleheurnois étoient convaincus du délit d'embauchage, et en cette qualité dignes de mort; mais il ajouta que la loi lui ayant donné la faculté de commuer cette peine, il lui substituoit, quant aux deux premiers accusés, dix ans de réclusion, et une seule pour Lavilleheurnois. Les dix-huit individus qu'on avoit arrêtés comme leurs complices, furent absous et mis à l'instant en liberté.

Le directoire ne vouloit pas la déportation des accusés, il avoit soif de leur sang; il tenta de les remettre en cause, en les renvoyant au tribunal criminel ordinaire, sous prétexte de répondre sur le crime de conspiration contre la sûreté de la

république, objet que le conseil de guerre n'avoit pas envisagé : son attente odieuse ne fut pas remplie, parce que les esprits étoient trop en fermentation pour braver, sans danger, les convenances ; mais dans la suite, quand la lutte des deux conseils contre le pouvoir exécutif amena la journée effroyable du 18 fructidor, le directoire profita de sa victoire pour déporter ses victimes dans les déserts pestilentiels de Sinamary.



---

## CHAPITRE IV.

Loi sur les élections de l'an 5. — Nomination d'un nouveau membre du directoire; le choix tombe sur Barthélemi. — Dissensions entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif, au sujet des colonies. — Insurrection sage des îles de France et de Bourbon. — Débats aux conseils sur les finances. — Cause majeure sur la liberté des cultes.

Cependant le nouveau gouvernement, tout constitutionnel qu'il étoit, ne se montrait rien moins que tranquille; ses membres se rappeloient sans cesse leurs anciens crimes, lors du règne de la terreur, leur machiavélisme pour conserver la toute-puissance, lorsque, par la loi, elle devoit lui échapper, surtout l'effroyable journée de vendémiaire: les tyrans ne dorment jamais d'un bon sommeil, soit qu'ils oppriment isolément, soit qu'ils oppriment en masse: l'approche d'une nouvelle année républicaine, où la nomination d'un nouveau tiers dans les deux conseils pouvoit les épurer, détermina la majorité, de tout ce qui tenoit au nouvel ordre de choses, à conspirer contre l'opinion publique, dont elle se jouoit depuis si long-temps, et on employa, à cet effet, ce qu'il y a de plus

sacré dans l'ordre social , le patriotisme , le serment et la loi.

On se rappelle les lois féroces que , depuis plusieurs années , le prétendu patriotisme de la *montagne* faisait peser sur les victimes de l'émigration : de tous les points de la république on se faisoit un jeu cruel de ces listes nouvelles de proscription ; on y inséroit , non seulement les défenseurs connus des Bourbons , mais encore les hommes tranquilles , que l'incendie de leurs châteaux et les massacres du 10 août , du 2 septembre et du 6 octobre , avoient éloignés du sol qui les avoit fait naître , et vers lequel leurs regards attendris se portoient sans cesse : par une dérision atroce , on plaçoit à côté des chefs de la légion de Condé , des hommes connus pour n'avoir jamais quitté la France ; il suffisoit d'avoir déplu à un membre marquant du nouveau gouvernement , à un commissaire national en mission , quelquefois à un simple journaliste vendu à la faction dominante et protégé , pour voir son nom sur les tables fatales , et s'exposer à être fusillé dans les vingt-quatre heures. On avoit tellement abusé de ce code horrible des vengeances , que tout ce qui avoit quelque droit à la considération publique par sa naissance , par des richesses légitimement acquises et noblement employées , par les lumières ou par la vertu , devoit trembler. Le nom

seul des proscrits formoit déjà un grand nombre de volumes in-folio, et ce n'étoit, au gré des restes de la Convention, que le commencement de la grande bibliothèque de la république.

D'après ces considérations, on jugera aisément quel mauvais effet fit à Paris et en France l'arrêté du directoire qui, lors des assemblées primaires pour les nominations du nouveau tiers, interdit arbitrairement tout exercice des droits politiques aux personnes inscrites sur les listes des émigrés; les conseils entendirent le cri de l'indignation publique; mais au lieu d'envisager, dans l'arrêté, l'infraction de la morale, ils se contentèrent d'y voir une usurpation de pouvoirs dans le directoire, et c'est sous ce titre que Dumolard le dénonça aux cinq-cents : il y eut un rapport pour déclarer les prévenus d'émigration, admissibles aux assemblées primaires; mais l'esprit de l'assemblée n'étoit pas assez mûr pour une pareille mesure; on la modifia par une résolution qui admettoit seulement à voter ceux qui avoient obtenu une radiation provisoire, et c'est ainsi que le conseil des anciens l'approuva.

Cette demi-victoire, opérée par l'opinion publique, blessa singulièrement le directoire: mais il dissimula avec adresse; quelques jours après, il fit indirectement une nouvelle tentative: « Citoyens représentans, dit-il aux cinq-cents, dans

un nouveau message, l'énergie avec laquelle vous travaillez constamment à terrasser toutes les factions, n'a pas encore anéanti toutes leurs espérances : le royalisme et l'anarchie, opposés dans leurs moyens, mais réunis dans leur but, menacent encore la république : le directoire les surveille, mais, il doit vous le dire, leur audace s'accroît en proportion de ses efforts, et il gémit souvent sur l'impuissance où le réduit le défaut de concours d'un grand nombre de fonctionnaires publics, qui entravent sa marche au lieu de la seconder, et en ne prêtant pas le serment solennel au nouveau code, refusent de se rallier sous les drapeaux de la république. »

Le but caché de ce préambule, ingénieusement pervers, étoit de dévoiler les hommes francs, que le cri de leur conscience empêchoit de prêter le serment absurde de haine à l'être métaphysique de la royauté, et sous prétexte que les électeurs étoient des fonctionnaires publics, du moins pendant le temps que duroit leur session, d'éloigner l'élite de chaque collège départemental, de coopérer aux nominations du nouveaux tiers; le piège fut senti par un des hommes d'état du conseil : « Par quelle fatalité, s'écria Pastoret, faut-il que des premiers magistrats, chargés de maintenir l'ordre public, viennent eux-mêmes jeter au milieu de la France un tel ferment de discorde? non,



les électeurs ne sont point des fonctionnaires publics, et personne n'a le droit de leur imposer un serment. »

Après deux séances très-orageuses, où les gens de bien employèrent une logique serrée, et les déclamateurs des phrases et des injures, on modifia la demande du message, en déclarant que chaque membre des assemblées électorales seroit simplement obligé à promettre fidélité à la constitution de l'an 3, et s'engageroit à la défendre contre les attaques de la royauté et de l'anarchie.

Le conseil des anciens, après une délibération non moins tumultueuse, sanctionna la résolution; et ce qui l'y détermina, fut la distinction un peu jésuitique qu'une *promesse* de lutter contre la royauté n'est pas un *serment*.

Peu de temps après, le directoire obtint un nouveau triomphe, ce fut de régler à sa façon le mode dont un de ses membres sortiroit de fonctions: le sort tomba sur Letourneur, le plus pacifique, le moins ambitieux des cinq. On prétend que ce fut la suite d'un arrangement particulier avec ses quatre collègues; et ce qui donna quelque poids à cette opinion, c'est que la veille du tirage, le résultat du sort fut prédit par le journal de l'*Ami des Lois*.

La France entière, à cette époque, s'occupoit de ses élections, et mécontente en général de ses choix, dans les trois premières assemblées, elle

étoit loin de regarder l'exercice des fonctions législatives comme un titre à ses nouveaux suffrages. Le directoire qui se sentit lui-même menacé par ces dispositions sages de la nation, chercha de tout son pouvoir à les contrarier. Le ministre de la police générale répandit, par ses ordres, des lettres circulaires dans les administrations départementales : celle qu'il fit parvenir dans la Belgique ne masquoit en aucune manière le machiavélisme des chefs du gouvernement ; on y recommandoit d'envoyer aux assemblées électorales des listes bien combinées de candidats pour le corps législatif ; tout en protestant qu'on ne vouloit point exercer d'influence sur les électeurs, on faisoit pressentir qu'il seroit *agréable au directoire* qu'on choisît parmi les ex-législateurs dont on envoyoit les noms : et le grand nombre de ces ex-législateurs avoit marqué dans les annales de la démocratie, c'étoient Delmas, Daunou, Quinette, Mathieu, etc. Mais les Belges ne suivirent que l'impulsion de leur conscience, et ne confièrent leurs intérêts qu'à ceux de leurs concitoyens qu'ils croyoient dignes d'en être dépositaires.

Il paroît que dans tous les partis, la plupart des corps électoraux voulurent être libres ; un des premiers procès-verbaux qu'on dépouilla à la tribune des cinq-cents, fut celui du département des Hautes-Pyrénées, qui renomma le trop célèbre

Barrère, condamné à la déportation, et par cet acte seul déchu des droits de citoyen français : cette nomination fut annullée.

Les premiers choix des conseils, pour la formation de leurs bureaux, ne se ressentirent point de l'esprit démagogique dont les restes de la Convention sembloient encore infectés ; le grand administrateur Barbé-Marbois fut fait président des anciens, et à une majorité de trois cent quatre-vingt-sept suffrages, sur quatre cent quarante-quatre votans : le choix des cinq-cents tomba sur le célèbre Pichegru.

Il s'agissoit ensuite de donner un successeur au directoire, à Letourneur : l'opinion publique fut encore écoutée ; et la nomination des deux conseils se réunit sur l'ambassadeur de France en Helvétie, le sage Barthélemy, neveu de l'illustre auteur du *Voyage d'Anacharsis*. Le nouveau chef du gouvernement méritoit d'autant plus le pouvoir suprême, qu'il n'y aspirait pas ; l'Helvétie, dont sa modération avoit retardé les longs désastres, applaudit à sa promotion, et s'affligea de son départ. On lui rendit les honneurs militaires jusqu'à la frontière, où il trouva un arc de triomphe, avec l'inscription qu'il méritoit le plus ; *au pacificateur de l'Europe*.

Barthélemy se déroba, tout le long de sa route en France, aux honneurs qu'on avoit ordonné de lui rendre. Il entra à Paris *incognito*, et la

garde du Luxembourg, où il alloit être une espèce de roi, lui demanda son nom. Obligé dans une audience publique de prononcer un discours d'apparat, il ne dissimula pas des sentimens de philanthropie qui étoient dans son cœur, quoiqu'ils ne fussent pas à l'ordre du jour.

« J'ai été conduit, dit-il, à accepter des honneurs peu compatibles avec ma foiblesse, par l'espoir séduisant de trouver dans le directoire les élémens d'une pacification générale. J'ai pensé qu'après un grand développement de force et de puissance, la république française se montreroit juste et pacifique, même envers ses plus terribles ennemis : la justice garantit la durée des empires; la justice et la modération, après la victoire, amèneront cette paix durable qui doit sanctionner pour toujours la nouvelle constitution dont la France s'honore. »

Aucune des prédictions de Barthélemy n'eut son accomplissement : la majorité du directoire, qui croyoit ne voir que des ennemis autour d'elle, ce qui étoit un moyen sûr d'en créer toujours de nouveaux, voulut régner par l'effroi et y réussit. Le sage directeur, aidé de son collègue Carnot, opposa en vain quelque résistance au torrent qui l'entraînoit; il fut cruellement puni des actes mêmes qui ont consolidé sa gloire.

L'année 1797 se passa tout entière en luttes orageuses entre le directoire et les deux conseils.

Comme le code nouveau ne traçoit pas une ligne de démarcation bien prononcée entre les bornes de leur pouvoir, il sembloit tout simple qu'ils cherchassent à en étendre la circonscription : chaque parti fit parler la raison des lois ; mais , suivant l'usage , ce fut la raison de l'épée qui l'emporta.

Le directoire , depuis son installation , avoit lutté contre le défaut de numéraire qui paralysoit partout en France les arts , le commerce et l'industrie : résolu à se préparer dans l'avenir des ressources pour combattre les ennemis , dont sa fausse politique provoquoit la haine , il chercha à dépouiller de leur or et de leurs propriétés les émigrés des colonies ; c'étoit une double jouissance pour sa tyrannie de frapper des infortunés , et d'acquérir par une voie aussi odieuse de quoi en faire d'autres.

Il ne voila point son machiavélisme dans son message au corps législatif ; il prétendit que les émigrés , sur quelque point du globe qu'ils habitassent , ne devoient point échapper à la rigueur des lois , et qu'il y auroit une grande injustice à admettre à cet égard une distinction entre l'émigré de la France et celui des colonies. Il ajoutoit ensuite que la dépouille des Colons fugitifs , *justement acquise à la république* , lui procureroit deux milliards en numéraire ; ce qui seroit une

excellente hypothèse pour *subvenir aux frais de plusieurs campagnes*.

Ce message effroyable frappa les bons esprits dans les deux conseils ; mais ils mirent dans la discussion des tâtonnemens qui n'annonçoient que leur foiblesse. Les rapporteurs des comités se contentèrent d'observer que l'administration des richesses coloniales ne se conduisoit pas par des théories inflexibles ; que les mers n'étant pas libres , il seroit impossible de vendre , parce qu'il n'y auroit point d'acheteurs , ou du moins de concurrence parmi eux : ils demandoient un ajournement indéfini sur des demandes où l'intérêt politique n'étoit pas moins blessé que la morale.

Le directoire , qui se doutoit de la résistance des conseils , n'avoit pas attendu leur réponse pour agir d'après sa *théorie inflexible* ; il avoit envoyé dans les colonies des deux Indes onze agens pour les révolutionner ; cinq étoient partis pour Saint-Domingue , trois pour Sainte-Lucie et la Guadeloupe , un pour Caienne , et deux pour les Iles de France et de Bourbon. La plupart de ces commissaires étoient des hommes de sang , qui , forts de la dictature qu'on leur avoit confiée , se permirent les détentions les plus arbitraires , les exils , le pillage et les vengeances , avec les conseils de guerre et les échafauds.

Santhonax , le vice-roi de Saint-Domingue ,

étoit le plus farouche de ces tyrans. On l'accusa devant le corps législatif de France d'avoir tout mis dans cette île à feu et à sang. Quelques anecdotes, que Blad, le rapporteur des cinq cents, cita à ses collègues, provoquèrent la plus vive indignation. Il parla en particulier d'un homme de couleur, qui, ayant déplu au despote, fut attaché par son ordre à une barre de fer ployée, et mourut dans ce supplice, sans que son cadavre, après sa mort, pût être redressé. Le résultat des vengeances nationales dans cette colonie infortunée, fut que les quarante mille Européens qui l'habitoient, se réduisirent à vingt-cinq mille; qu'on perdit dix mille hommes de couleur, et que des quatre cent mille noirs qui formoient la population des esclaves, il en restoit à peine cent cinquante mille, errans, les armes à la main, à travers les ruines sanglantes de la colonie.

Trois séances secrètes furent destinées aux cinq cents pour discuter des faits dont on craignoit l'horrible publicité; enfin le voile tomba, et Vaublanc dénonça pour crime de forfaiture les agens du directoire.

La philippique de Vaublanc se dirigea surtout contre Santhonax : les délits de ce proconsul étoient dignes de Robespierre; il avoit créé un tribunal révolutionnaire de cinq juges, sans jurés, qui statuoit sur les biens, l'honneur et la vie des Colons; il mettoit hors de la loi les fonction-

naires publics qui lui faisoient ombrage ; il bombardâ la ville du Port-au-Prince, et la força à chercher une protection coupable en se livrant à l'Angleterre ; il couronna ses fureurs en incendiant le Cap, métropole des possessions françaises, et en portant la peine de mort contre les infortunés qui viendroient chercher dans les décombres de leurs maisons le peu d'effets que la flamme avoit respectés. On cita jusqu'à un ordre signé de lui pour faire sauter dans la rade les vaisseaux de la république.

Ce Santhonax avoit à ses ordres un satellite digne de lui ; il se donnoit le nom de *Marat des Antilles*. On assuroit qu'il avoit fait périr trois cents blancs, et que quarante lieues de pays avoient gémi de ses violences et de ses brigandages.

Santhonax, qui le croiroit ! trouva un défenseur dans le conseil des cinq cents, ce fut Garancoulon. Il pérorâ pendant plusieurs heures, et ne persuada personne. Son plaidoyer a depuis fait naître, sous sa plume tristement féconde, quatre énormes vol. in-8°. , qu'on cite quelquefois, mais qu'on ne lit jamais.

Enfin, après huit mois de discussion, le directoire fut obligé de rappeler ses affreux agens, et une loi qui contrarioit singulièrement ses vues sur les deux milliards de numéraire à ravir aux émigrés des colonies, statua que tout Colon qui pour-



roit justifier, depuis 1792, de sa résidence en France ou dans des pays neutres, seroit réintégré dans ses possessions, et transporté à Saint-Domingue aux frais de la république.

La tyrannie directoriale ne put se propager dans d'autres colonies des deux Indes, parce qu'à l'époque où la Convention cessa d'exister, Tabago, Sainte-Lucie et la Martinique avoient passé au pouvoir de l'Angleterre, ainsi que Pondichéry et les comptoirs de la France sur les côtes de l'Asie. La Guadeloupe seule n'avoit pas été envahie; mais Victor-Hugues y étoit roi de fait, pendant que la république l'étoit de nom. Il ne restoit donc plus, quand on fut instruit des désastres de Saint-Domingue, que les colonies françaises des îles de France et de Bourbon, sur lesquelles l'impôt des deux milliards de numéraire pût être assis, et voici le moment de consacrer quelques pages à cette partie intéressante de l'histoire.

Les îles de France et de Bourbon, ou, si l'on veut, de la Réunion, comme on appeloit cette dernière dans la langue des démagogues, avoient été instruites de bonne heure des désastres de Saint-Domingue, et du décret inconvenant sur la liberté absolue des nègres, qui en étoit le prétexte. Pour prévenir de pareils déchiremens, les esprits sages qui gouvernoient ces colonies conçurent le dessein de modifier le code noir, et

de ménager ainsi, sans convulsions politiques, le passage de l'ancien état de servitude à la jouissance des droits civils. D'après ce principe de philanthropie, ils votèrent à l'unanimité l'abolition de la traite, autorisèrent les affranchissemens partiels, et dans l'intervalle d'un peu plus de vingt mois, rendirent libre le dixième des noirs de la colonie. Ce système n'étoit pas tout à fait celui de l'évêque Grégoire; mais il conserva les hommes à la population, les bases à la morale, et les deux îles à la république.

Tel étoit l'état des choses, quand les agens du directoire, Barnel et Baco, se présentèrent devant l'Ile-de-France. Un règlement de police tutélaire, sanctionné par le gouverneur-général, interdisoit à tous les passagers la descente à terre, avant qu'on se fût assuré que la tranquillité publique n'en seroit point troublée. Les commissaires qu'on avoit instruits à se mettre au-dessus de toutes les lois qu'ils n'avoient point faites, ne donnèrent aucune communication officielle de leur mission, et entrèrent dans la rade dans six canots, armés de cent soldats, dirigeant leurs baïonnettes sur un rassemblement de Colons qui garnissoient les quais, et c'est dans cette attitude menaçante qu'ils se rendirent à la maison publique, siège des séances de l'assemblée coloniale.

Là, les proconsuls, se croyant au sein de la *montagne*, ne dissimulèrent pas leur intention

de gouverner par la terreur, de destituer les autorités légales, de composer un tribunal révolutionnaire, et d'anéantir la résistance par les proscriptions et par la mort. Le gouverneur-général Malartic voulut parler la langue des principes, et les agens le menacèrent de le faire pendre. Alors le cri d'indignation fut unanime ; on enleva le gouverneur, ainsi que le général Magallon, pour les soustraire à la tyrannie, et on força les agens, qui frémissaient de rage, à se rembarquer. Ceux-ci n'eurent pas même la consolation de remonter sur les navires qui les avoient amenés ; on les conduisit à bord d'une corvette qui fit à l'instant voile pour les Philippines.

Barnet et Baco, de retour en France, ne manquèrent pas de se venger de l'assemblée coloniale à la manière des démagogues, en l'accusant de royalisme. Les deux conseils n'en crurent rien. Pour les directeurs qui feignirent de le croire, ils ne furent pas rois assez long-temps pour prendre de nouvelles victimes.

Pendant le directoire, déchu de ses espérances sur les deux milliards de numéraire, importunoit sans cesse les deux conseils pour avoir de l'or, sans lequel, dans l'Europe moderne, il n'y a point d'exercice de la toute-puissance : Gilbert-Desmolières, rapporteur d'un comité, donna alors des lumières effrayantes sur les finances de la république ; il fit entendre que, par une collusion cou-

pable avec le pouvoir exécutif, les ministres ne faisoient connoître, ni la dette constituée, ni la dette arriérée, ni la dette exigible ; qu'ils n'offroient aucune base sur les revenus fixes, sur les anticipations, et sur les ressources fiscales : entrant ensuite dans des détails qu'on avoit jusqu'alors cachés dans l'ombre, il prouva que la dette arriérée des départemens ministériels montoit à plus de six cent millions, et que les anticipations seules en excédoient trente-deux : ce déficit étoit le secret du directoire, et jusqu'à ce moment il avoit été loin de le laisser échapper.

L'orateur prouva ensuite que l'état des dépenses ordinaires ne pouvoit pas être porté à plus de 395 millions.

Il chercha, dans des impôts indirects, le mode le moins onéreux de combler l'abîme de la dette nationale ; mais l'un, comme celui de la loterie, étoit évidemment immoral ; l'autre, comme la gabelle, légitimant des visites domiciliaires, étoit en contradiction avec la liberté publique : il se réduisit à proposer de l'ordre, de l'économie et des suppressions, et à faire monter les revenus directs à 489 millions, en en ajoutant un peu plus de 58 de sous additionnels pour les dépenses locales et les frais de recouvrement, ce qui supposoit 540 millions de contributions payées par le peuple français, outre les droits d'octroi à établir dans les grandes métropoles.

Ce rapport très-lumineux opéra un grand effet : Bailleul en fit en vain une censure amère à la tribune des cinq-cents ; il ne put ramener les esprits , que les déprédations ministérielles avoient aliénés : Dupont de Nemours, aux anciens, ajouta encore un nouvel appui à la théorie de Gilbert-Desmolières ; il déclara que, dans le seul intervalle de trois mois, le directoire avoit eu à sa disposition 97 millions en numéraire, outre les contributions levées avec les baïonnettes dans les pays étrangers, et qui se montoient au moins à 20 millions : il apprit ensuite, qu'avec cet argent on payoit des dépenses interdites, telles que celles de l'Opéra, tandis que les enfans manquoient de lait aux hôpitaux. Il n'en falloit pas tant pour ouvrir les yeux du conseil ; et les résolutions du directoire furent rejetées.

Le succès des rapports sur les finances amena une discussion non moins importante sur le libre exercice des cultes : on se rappeloit alors avec effroi tout ce que la Convention avoit tenté pour ôter Dieu aux Français ; la profanation des temples, l'apothéose de Marat, la religion enlevée au peuple, au nom de sa propre souveraineté ; et tous les bons esprits regardoient comme infiniment urgent de fermer cette grande blessure du corps politique : ce fut Camille Jordan qui, dans un discours étincelant de grandes vérités, et par cela même calomnié par les athées du gouverne-

ment , ouvrit la carrière; Lémerer le suivit : c'est lui qui fit résonner le premier agréablement, aux oreilles françaises, les mots de *culte antique de nos pères*. « J'emprunte, dit-il, avec plaisir cette expression simple et touchante, parce que le respect des aïeux est, chez tous les peuples de la terre, l'instinct de la nature, comme il est vrai que le mépris de ces mêmes aïeux est le plus effrayant symptôme d'une dissolution morale qui prépare la dissolution politique. » Malgré cette apologie, le *culte antique de nos pères* a toujours été, comme on le sait, un signe de proscription pour les hommes purs qui en ont fait profession, jusqu'à ce que le gouvernement consulaire soit venu, sous des auspices plus heureux, rattacher la politique chancelante à la religion vénérable de l'Europe.

Pastoret, non moins éloquent que Camille Jordan et Lémerer, demanda s'il n'étoit pas avéré que les idées religieuses donnoient des consolations à la vertu et des espérances au malheur. « Vous voulez, dit-il, anéantir le fanatisme? eh bien! pardonnez-lui, et ne l'imitiez pas. Vous l'accusez d'être intolérant? ne lui donnez pas un exemple d'intolérance. »

Deux hommes connus se rangèrent de l'opinion contre la liberté des cultes, le général Jourdan et Boulay de la Meurthe : le premier n'avoit en vue que la guerre civile de la Vendée, dont il

se flattoit de réprimer le fanatisme religieux avec le fanatisme révolutionnaire : le second, plus démagogue qu'homme d'état, sépara la religion de ses ministres, et voulut que ces derniers seuls fussent soumis à l'anathème.

Après une longue discussion, les cinq-cents rapportèrent la loi révolutionnaire qui prononçoit l'exil ou la réclusion contre les prêtres réfractaires et contre les citoyens qui leur donnoient un asile; et le conseil des anciens sanctionna le décret. Ce dernier vouloit que les prêtres, pour être sous la sauve-garde publique, fissent la déclaration suivante : *je promets soumission au gouvernement de la république française.* Mais cette proposition fut ajournée, et l'abominable journée fructidorienne, qui arriva quelque temps après, bouleversa à cet égard tout le nouveau système de législation.

---

## CHAPITRE V.

Suite des mesures révolutionnaires du directoire. — Haine versée sur les fugitifs des départemens du Rhin, sur ceux de Toulon. — Tentatives nouvelles contre la ville de Lyon. — Rapport sur les parens d'émigrés. — Loi relative aux naufragés de Calais.

**L**ES demi-victoires, remportées par les conseils à demi-régénérés, contre un pouvoir exécutif qui ne déployoit que des mesures révolutionnaires, étoient loin de ramener celui-ci à une politique plus douce, plus digne des anciennes mœurs de la nation française : il redoubla de vigueur, et, j'ose dire, de férocité, à mesure que le corps législatif redoubloit de tolérance; et on peut s'en convaincre par l'histoire déplorable des fugitifs des départemens du Rhin, dont l'infortune alloit sans cesse en s'aggravant, grâce au machiavélisme de ces prétendus pères de la patrie, qui ne faisoient qu'agiter violemment dans leurs mains inhabiles les rênes du gouvernement.

Le corps législatif, dans l'origine de l'installation du directoire, avoit eu la foiblesse de le charger de prononcer définitivement sur les réclamations des citoyens inscrits sur la liste des émigrés; celui-ci, qui ne connoissoit que le code



de sang de Dracon, n'ordonna, pendant près de dix-huit mois, presque aucune radiation : au milieu de 1797, les bons esprits des deux conseils, grâce à l'avènement du nouveau tiers, ne se trouvant plus en minorité, fixèrent leurs regards sur les tables fatales de l'émigration ; et ce fut l'affaire atrocement mémorable des fugitifs des départemens du Rhin, qui amena cette nouvelle lutte entre les deux pouvoirs auxquels les destinées de la France étoient confiées.

On peut se rappeler qu'à l'époque du règne de la Convention, où les Autrichiens furent obligés, par la bravoure des soldats de la république, d'abandonner les frontières, de féroces proconsuls, à l'aide d'un tribunal révolutionnaire, présidé par Schneider, exercèrent, sur le sol français où ils rentroient, d'odieuses vengeances, ce qui redoubla le fléau de l'émigration ; la journée thermidorienne vint, et le code de tyrannie subsista. La Convention n'accorda aux fugitifs du Rhin qu'un délai très-court pour rentrer dans leurs foyers, encore falloit-il que ceux-ci prouvassent que, nés loin des castes opulentes ou privilégiées, ils n'étoient qu'artisans ou cultivateurs : un certain nombre de ces infortunés profita du bénéfice de la loi, et paya bien chèrement à d'impitoyables nochers le droit de traverser le fleuve devant Strasbourg : pour les indigens, ils laissèrent expirer le terme fatal ; et quand ils voulurent traverser le

fleuve sur de fragiles embarcations , le canon les repoussa sur l'autre rive; pour comble d'horreur, on imagina des subterfuges pour prouver que la loi d'amnistie n'atteignoit pas les citoyens rentrés sur leur sol paternel, et ils furent encore une fois obligés de s'expatrier.

A l'avènement de la constitution de l'an trois, les fugitifs du Rhin, voyant l'horizon de la France s'épurer, rentrèrent une troisième fois sur le sol français; et les commissaires du gouvernement, en vertu des ordres impitoyables du directoire, les firent jeter à l'instant dans les prisons, où ils entassèrent avec les proscrits leurs familles entières, les femmes, les vieillards, et les enfans à la mammelle.

C'est dans cet état de choses que l'affaire fut portée au conseil des cinq cents: la France entière y prit part; et ce fut un nouveau tourment pour les membres du directoire, qui ne savoient régner que par les proscriptions.

L'orateur fit un tableau déchirant des malheurs que les départemens du Rhin avoient essuyés depuis cinq ans; et comme ce tableau avoit pour base des faits avérés, il devient du domaine de l'histoire.

Schneider, le Marat de ces contrées, marchoit sans cesse accompagné de bourreaux qui formoient sa garde, et parcouroit, ses listes de proscription à la main, les villes et les campagnes:

personne ne se jouoit plus que lui des formès du code criminel du temps. Un cultivateur qui ne savoit pas lire, fut mis à mort, pour avoir cherché à *corrompre l'esprit public*; le doute *que la paix fût proclamée*, fit traîner un charron au supplice. Il en fut de même d'un vieillard accusé d'avoir crié ironiquement *vive la nation!* Un propriétaire ayant augmenté le prix de ses loyers, fut déclaré atteint et convaincu du crime *d'avoir avili les assignats*; sous ce prétexte, sa maison fut abattue, et on éleva sur le sol qu'elle occupoit, un poteau destiné à éterniser l'opprobre de l'ennemi de la république. Tel étoit le délire des tyrans contemporains, qu'on proposa pour purger le pays du venin de l'aristocratie, de transplanter dans l'intérieur de la France, la population tout entière de deux départemens.

Lors de l'évacuation de l'Alsace par les puissances coalisées, Schneider menaça de la peine de mort tout individu qui leur avoit donné un asile; alors la terreur saisit un grand nombre de ses habitans, et trente mille fugitifs vinrent chercher une retraite dans la Forêt Noire, pour mettre une barrière entr'eux et leurs assassins.

Cette cause commençoit à exciter une grande fermentation dans Paris; le conseil qui vit l'opinion publique lui dicter avec empire l'espèce de jugement qu'il devoit prononcer, prit une résolution, portant que le délai accordé aux réfu-

giés du Haut et du Bas-Rhin, pour rentrer dans leurs foyers, seroit prorogé de six mois, à compter du jour où la loi seroit promulguée; et, pour empêcher les proconsuls et le pouvoir exécutif au nom duquel ils agissoient, d'affoiblir par des interprétations sinistres les suites de cette mesure bienfaisante, on déclara qu'on entendoit embrasser dans la dénomination d'hommes vivans du travail de leurs mains, non seulement tout individu exerçant une profession mécanique ou mercantile, ainsi que leurs femmes et leurs enfans, mais encore les chefs d'ateliers, de fabriques et de manufactures.

Cette résolution, portée au conseil des anciens, fut attaquée par l'insignifiant Baudin des Ardennes, qu'on appelloit le sage Baudin, parce qu'il caressoit toutes les factions dominantes. Il prétendit que les auteurs de toutes ces motions philanthropiques appeloient par leurs vœux secrets une révolution anti-républicaine. Alors le directeur prenoit des mesures pour amener la sinistre journée de fructidor. Le conseil intimidé crut de sa sagesse de louvoyer au milieu des tempêtes politiques, et rejeta la résolution des cinq cents.

Le sort malheureux des fugitifs des départemens du Rhin entraîna celui des réfugiés de Toulon. On plaida la cause de ces derniers à celui des corps législatifs qui représentoit le tribunal de première instance; et elle fut gagnée à une

grande majorité de suffrages : on accorda à ces infortunés un délai convenable pour rentrer dans leur ville saccagée et incendiée ; mais la résolution portée aux anciens ayant été ajournée, le ciel de la France s'embruma, et les restes de la population de Toulon furent encore un grand nombre d'années avant de recouvrer leur patrie.

Au milieu des débats qu'entraînoit la cause des réfugiés des départemens, plaidée en sens contraire, le directoire crut faire une diversion utile à sa politique, en jetant à la traverse un message relatif aux vengeances que Lyon tiroit des scélérats qui avoient anéanti sa population. Il représenta les débris de cette ville infortunée, comme un nouveau foyer d'insurrection : il assura que les déserteurs, les émigrés, et les réquisitionnaires s'y rendoient de tous les points de la république, et donnoient occasion d'organiser des *compagnies de Jésus*, pour anéantir la race des patriotes : il ajouta qu'il avoit épuisé, pour tarir le mal dans sa source, toutes les mesures civiles et militaires que la loi avoit mises à sa disposition, et que c'étoit au corps législatif à faire le reste, s'il vouloit conserver l'empire dans toute son intégrité.

Des murmures souvent répétés avoient interrompu la lecture de cet odieux message. Camille Jordan qui, en qualité de député de Lyon, étoit intéressé à empêcher  
tant sié-

ger au milieu de ses ruines sanglantes, taxa d'impostures les faits qui avoient servi de base au message, et le fit avec d'autant plus de succès, que celui-ci étoit dépourvu de pièces officielles : le seul événement de ce genre, qu'on pût taxer du nom odieux de vengeance, étoit, suivant l'orateur, la rencontre fortuite d'un membre du tribunal révolutionnaire de Feurs par un jeune républicain qui, voyant en lui l'assassin de son père, le tua d'un coup de poignard.

Camille Jordan prouva ensuite que le peuple de Lyon ne pouvoit se faire justice à lui-même, puisque la garde nationale y étoit désarmée, et que tout gémissoit dans ses remparts sous le pouvoir militaire le plus absolu, confié à l'état-major d'une garnison de six mille hommes.

Le général Willot, appelé en témoignage par l'orateur, déclara que l'esprit public dans Lyon étoit très-pur, ce qui étoit un nouveau reflet de lumière pour éclairer la politique tortueuse du directoire.

La péroraison de Camille Jordan ne manqua pas de véhémence. « Lâches ennemis d'une cité célèbre, s'écria-t-il, vos efforts seront vains : oui, j'ose le croire, le nom de Lyon ne sera proféré par la postérité qu'avec une sorte de vénération : quelle ville en effet porte les plus honorables cicatrices de la révolution ? Lyon. Quelle ville reçut la dévastation et le carnage pour prix de son dé-

voûment à la patrie? Lyon. Quelle ville sauvoit la France, si elle eût vaincu? Lyon..... et si quelqu'un doutoit de la vérité de cet hommage, qu'il vienne promener ses regards sur nos champs engraisés du sang de nos pères, sur nos remparts abattus, sur nos maisons réduites en cendres, sur nos ateliers déserts, sur les ruines de notre industrie; il ne verra que dans le courage de nos concitoyens la cause de tant de désastres. »

Le conseil, qui alors ne se sentoit pas assez fort pour résister en face au directoire, se contenta d'ordonner l'impression du message, et son examen à une commission qui n'eut pas le temps de le discuter.

Cependant les cinq cents, malgré l'orage qui les menaçoit, continuoient à se persuader que, pour ramener l'ordre et la paix en France, il étoit nécessaire de revoir toutes les lois inconstitutionnelles qui avoient échappé à la férocité des démagogues, et en particulier le code des émigrés. Émery, rapporteur d'un comité nommé à cet effet, proposa de révoquer les décrets révolutionnaires, par rapport au séquestre des biens ou au partage des successions des pères, mères et aïeux des proscrits, et d'ôter au domaine de la république, pour rendre aux héritiers légitimes, tous les biens substitués, ainsi que les successions, soit directes, soit collatérales. Ce grand acte de justice, transformé en résolution, avorta ainsi que

d'autres dans son germe, parce qu'il se trouva trop voisin du grand attentat politique de fructidor.

La dernière affaire de ce genre qui fixa, mais en vain, les regards tutélaires des deux conseils, fut celle des naufragés de Calais : il s'agissoit d'un certain nombre d'émigrés qui, embarqués sur un navire anglais, eurent le malheur d'être jetés sur les côtes de France, à la suite d'un naufrage. Traduits devant un tribunal militaire, ils démontrèrent par des actes authentiques qu'ils n'avoient jamais porté les armes contre la patrie, et qu'ils ne s'étoient embarqués que pour se rendre dans l'Inde. Le tribunal, moins révolutionnaire que celui de Fouquier-Tinville, les acquitta. Merlin, alors ministre de la justice, traita de délit cette tolérance, et porta la cause au tribunal de cassation, qui refusa d'en connoître. Un comité du corps législatif à qui elle passa, y mit plus d'énergie, et prononça que les émigrés de Calais ne pouvant être considérés comme ayant enfreint leur ban, ne devoient être traités que comme des victimes de la tempête, dont il falloit respecter l'infortune. D'après ces principes, il parut une résolution pour rembarquer et transporter dans un pays neutre ces naufragés, qui depuis un an gémissaient dans les fers : le conseil des anciens, éclairé par les lumières du sage Portalis, la sanctionna ; mais le directoire, qui préparoit déjà la destruction des deux conseils, ou leur esclavage, se mettant au-dessus de la loi, refusa de l'exécuter.



---

## CHAPITRE VI.

Guerre en Italie. — Campagnes brillantes de Bonaparte.  
— Préliminaires de Léoben. — Destruction de la république de Venise. — Révolution pacifique de Gènes.

**L**E moment vient où la lutte des deux pouvoirs, qu'un code sans élémens a oublié de mettre en harmonie, va mettre la république sur le penchant d'un abîme; avant de commencer le hideux tableau de ces temps de désastres et de crimes, revenons un moment sur nos pas et embrassons, d'un coup d'œil rapide, l'ensemble des guerres des Français en Italie et de leurs exploits; et que le laurier militaire relève un peu le front humilié d'une nation qui d'un côté monte en triomphe au Capitole, et de l'autre trouve les fourches Cau-dines dans la journée désastreuse de fructidor.

L'Italie, comme on l'a vu vers le commencement de cet ouvrage, prépara ses hostilités contre la France, peu après ces fameuses conférences de Pilnitz, où des nations rivales, sous prétexte de régénérer la nouvelle monarchie constitutionnelle, travaillèrent à la démembrer. La mort prématurée de l'empereur Léopold et l'assassinat du roi de Suède, Gustave III, en

mars 1792, suspendirent les projets hostiles de la coalition, mais ne les anéantirent pas; peu après la chute du trône, le roi de Sardaigne voulut être le premier à venger l'humiliation des rois; il fit marcher des troupes pour envahir nos frontières.

Le conseil exécutif provisoire, qui gouvernoit la France, ordonna alors aux généraux Anselme et Montesquiou de se réunir pour une attaque combinée du côté de Nice et de la Savoie; ce plan de campagne eut tout le succès qu'on pouvoit en attendre, quinze mille hommes de troupes Sardes disparurent comme un souffle devant douze bataillons français, et Montesquiou arriva sans obstacle jusqu'à Chambéry, où il fut reçu des habitans, moins en ennemi qu'en libérateur.

Le général Anselme, de son côté, passoit le Var, s'emparoit de Nice et forçoit Montalban et Ville-Franche à capituler; il trouva dans cette dernière place cent pièces de canon et tous les magasins du roi de Sardaigne.

Ces exploits furent suivis de l'occupation de Genève et du désarmement de l'Helvétie. On s'attendoit que le corps législatif récompenseroit Montesquiou, qui avoit tant mérité de la nouvelle patrie; mais les états sans mœurs qui se rendent libres sont presque toujours ingrats; le conquérant de la Savoie fut destitué, et Kellerman fut chargé de le remplacer. Anselme, de son côté,

fut mis en arrestation et ce fut le général Biron qu'on nomma pour continuer la campagne. Au printemps de 1793 il y eut un nouveau changement dans les armées françaises, Biron fut envoyé dans la Vendée, et Kellerman réunit sous son commandement les troupes des Alpes et celles de l'Italie.

La France, pour abbatre son ennemi d'un seul coup, avoit envoyé, à la même époque, une flotte de vingt-deux vaisseaux de guerre avec six mille hommes de débarquement, pour opérer une invasion dans la Sardaigne; mais la place de Cagliari fit une résistance à laquelle on ne s'attendoit pas, et la flotte fut obligée de rentrer dans Toulon, après avoir été considérablement endommagée par la tempête. Cette France n'étoit pas plus heureuse dans la Corse; le célèbre Paoli soulevoit cette île pour la rendre à elle-même; une escadre anglaise bombardoit, par mer, les villes dont ce général faisoit le siège; bientôt Bastia fut évacuée, Calvi capitula, et la Corse devint une province de la Grande-Bretagne.

Kellerman auroit bien réparé ces désastres par ses conquêtes; mais la convention, qui ne voyoit dans les ennemis intérieurs que des rebelles à punir, obligea ce général à dégarnir son armée d'Italie, pour accélérer le siège de Lyon; ces fausses mesures obligèrent une armée victorieuse à se tenir sur la défensive, jusqu'aux premiers

jours d'octobre, où les Piémontais, cédant à la valeur républicaine, furent obligés de passer le Mont-Cenis, après avoir rompu sept ponts et fermé ainsi le passage à une artillerie supérieure dont ils étoient foudroyés. Kellerman, en quartier d'hiver, étudioit les plans de campagne du maréchal de Berwik qui, dans le siècle précédent, avoit eu, comme lui, à défendre les Alpes, lorsque victime à son tour de républicains ombrageux et féroces, il fut arrêté et renfermé dans une indigne prison.

La France, au commencement de 1794, se trouvoit maîtresse du pied des Alpes, depuis le lac de Genève jusqu'à la Méditerranée; le roi de Sardaigne, tremblant pour son trône, à demi envahi, se hâta de mettre sous la protection de l'Autriche Tortone, Alexandrie et Saravalle, dont les généraux de l'Empire s'étoient emparés; pendant ce temps-là, les Français, sous les ordres du général Masséna, lui enlevoient le port et la ville d'Onelle, seule place qui lui restât, pour communiquer soit avec l'Angleterre qui le protégeoit, soit avec son royaume de Sardaigne. Les Français s'emparoiént de Ponte di Nova, de la forteresse importante d'Ormea; d'un autre côté, ils escadaoient le Mont-Cenis, et se ménageoient ainsi toutes les clefs qui pouvoient leur ouvrir les portes de l'Italie.

Cette Italie, qui avoit joui d'une paix constante

depuis quarante-cinq ans, étoit trop énervée par le luxe pour se défendre avec succès contre des républicains, dont la fièvre du patriotisme doubloit les forces; toutes les cours de cette belle péninsule tremblèrent; le roi de Sardaigne surtout étoit aux abois, il faisoit porter à la monnoie l'argenterie des églises, et donnoit l'ordre à tous les hommes, en état de porter les armes dans sa monarchie démembrée, de se tenir prêts à marcher, contre l'ennemi, aussitôt qu'ils en seroient requis par le tocsin; ces mesures n'arrêtèrent point les conquérans. A la fin de septembre 1794, le général du Merbion battit, à Caïro, douze mille Autrichiens; mais il n'osa aller plus avant, parcequ'il étoit enchaîné par les ordres impérieux du proconsul Albitte, ce qui ne fit que retarder l'invasion de l'Italie.

On a calculé que la république, dans cette campagne de l'an 2, qui se termina en septembre 1794, gagna six batailles rangées et s'empara de cent vingt-quatre villes ou forteresses.

Le général Kellerman vint en juin 1795, prendre le commandement en chef des armées des Alpes et d'Italie, fortes en tout de quarante-six mille hommes, tandis que les Autrichiens, les Sardes, les Napolitains et les Piémontais réunis en avoient plus de cent cinquante mille; comme sa ligne étoit trop étendue, et que l'ennemi pouvoit la couper, il la resserra avec beaucoup d'intelli-

gence et conserva tous ses postes ; déjà il se proposoit de prendre l'offensive et de tenter , au cœur de l'hiver , une campagne brillante dans l'intérieur de la péninsule , lorsqu'il reçut une lettre du comité de salut public qui , en lui conservant le commandement de l'armée des Alpes , lui annonça que le général Schérer le remplaçoit dans celui de l'armée d'Italie.

Cette campagne de 1795 , quoique peu féconde en événemens dignes de mémoire , est peut-être une de celles dont les hommes de guerre doivent le plus s'honorer ; en effet c'étoit un vrai prodige que trente mille hommes mal équipés , mal vêtus , mal nourris , disséminés depuis le lac de Genève jusque sur les bords de la méditerranée , eussent défendu si long-temps leurs positions , sur le sommet des montagnes les plus escarpées du continent , contre une armée de plus de cent mille hommes , qui avoient en abondance des provisions de guerre et de bouche ; et ce n'étoit pas un moindre prodige que cette poignée de soldats eût soutenu , avec succès , quarante-trois combats , sur une ligne de défense de cent lieues de développement. Cette sage circonspection ne servoit pas moins la république que les grands et mémorables exploits dont nous ne tarderons pas à nous occuper.

Il y avoit une nouvelle constitution en France , et un nouveau gouvernement , quand le général

Schérer vint prendre le commandement de l'armée d'Italie ; il attendit de nouveaux succès de la part de l'armée des Alpes, pour commencer la campagne de 1796.

En effet, dès la fin de septembre 1795, Kellerman avoit donné à la valeur française toute la faculté de se déployer ; le général Pouget, qu'il dirigeoit, ayant reçu ordre de déloger les Piémontais d'un poste avantageux qu'ils occupoient sur les Alpes, au village de Malchansée, celui-ci gravit les montagnes à la tête d'une de ses colonnes et se présenta devant le camp ennemi ; une grêle de balles vint assaillir les assiégeans sans les rebuter, et tandis que les Piémontais, fiers de leur supériorité, crioient ironiquement la fin du vaudeville français *ça ira*, les républicains furieux escaladèrent les retranchemens à la baïonnette, s'en rendirent maîtres, et firent prisonnières de guerre les troupes qui venoient renforcer le poste de la Novalaise.

Kellerman, instruit de ces avantages, donna l'ordre d'attaquer les ennemis sur tous les points que les neiges n'avoient pas rendus impraticables ; on les chassa de l'Argentièrre et des Barricades, et ce ne fût qu'aux premiers jours de décembre, que forcé de prendre des quartiers d'hiver, il se rendit à Barcelonette et à Briançon.

Pendant ce temps-là, Miolis, à l'armée d'Italie, brûloit à Garcio le camp des Austro-Sardes, Masséna faisoit forcer des retranchemens en face de Borghetto, et Schérer remportoit une victoire signalée à Loano ; c'est là qu'on vit trente mille Français, sans pain, sans habits, dénués de chevaux et d'artillerie, battre sur tous les points d'une ligne immense, cinquante à soixante mille Autrichiens ou Piémontais, postés sur des hauteurs singulièrement retranchées, faire cinq mille prisonniers de guerre, et couvrir de quatre mille morts le champ de bataille; triomphe qui fut suivi de la prise de Final, de Vado et de Savonne, où se trouvèrent tous les magasins pour les approvisionnemens. Il est vrai que Schérer, comme le héros de Carthage, après avoir su vaincre ne sut pas profiter de la victoire.

Pendant l'inaction de l'armée française, l'empereur renforça ses troupes et en confia le commandement au général Beaulieu; les forces des puissances coalisées montoient alors, dans cette partie de l'Europe, à plus de deux cent mille hommes disséminés sur tous les points de l'Italie.

Nous voici arrivés au période le plus brillant de la gloire française, à celui où le Directoire, ordonna à un jeune héros de conquérir, en une seule année, le sol qui avoit coûté à Rome républicque, quatre cents ans de travaux et d'exploits,



et de justifier, à force de victoires, les erreurs et les crimes de son gouvernement.

La véritable campagne de l'Italie ne commence en effet, pour l'histoire, qu'à l'époque où Bonaparte vint vivifier l'armée française de son génie et de son audace; jusqu'alors, à l'exception de la journée de Loano, cette armée n'avoit rien fait de vraiment digne de mémoire; les masses politiques n'exécutent des mouvemens marqués au sceau de la grandeur que par l'impulsion de la tête qui les dirige; Bonaparte obtint de renforcer l'armée de Schérer jusqu'à quatre-vingt mille hommes, se fit la tête de cette réunion imposante de guerriers, et avec elle étonna l'Europe.

La cour de Vienne avoit réussi à faire entrer dans la coalition toutes les puissances de l'Italie, à l'exception de Gènes et Venise; elle se fioit sur l'inconstance de la nation française, sur l'impossibilité de tant de rois, depuis Charles VIII jusqu'à Louis XV, de se maintenir dans la seule conquête du Milanais; elle considéroit aussi que le roi de Sardaigne, maître de tous les passages des Alpes, depuis l'Helvétie jusqu'à la Méditerranée, ne pouvoit, sans une continuité de prodiges, se voir enlever ces clefs de l'Italie, qu'il tenoit de la nature; elle s'endormit donc sur cette logique de probabilités, et Bonaparte qui avec son génie et son étoile, se jouoit de tous les obsta-

cles , fut sur le point , à force de conquêtes , d'arriver jusqu'à Vienne et de renverser le trône des Césars.

Les premières hostilités de la campagne de 1796 commencèrent par les Autrichiens ; le général Beaulieu , le 9 avril , attaqua le général Cervoni , au poste de Voltri , et le lui fit évacuer ; mais le surlendemain Bonaparte livra à l'ennemi la bataille de Montenotte ; le succès fut long-temps douteux ; ce fut le général Masséna qui le décida en prenant en flanc l'armée de la coalition ; la blessure de deux généraux ennemis qui combattoient au premier rang , acheva la déroute ; on fit deux mille cinq cents prisonniers , outre quinze cents hommes et un grand nombre de drapeaux qui restèrent sur le champ de bataille ; cette victoire fut suivie , le 13 , de celle de Millesimo , plus mémorable encore , puisque neuf mille prisonniers furent faits , dit-on , par les républicains , qui , prenant dès-lors d'autres positions , portèrent leur quartier-général dans Carrare.

Ces succès , et d'autres encore , étoient dus à l'audace heureuse du César des Français ; ce jeune héros en reçut des lettres de félicitation du directoire , et , redoublant d'activité , il livra à l'ennemi , et gagna la bataille de Mondovi , qui lui valut la conquête de quatre places.

Cette bataille de Mondovi , dont le siège de Turin devoit être le dénouement , amena une

proclamation, soit à l'armée conquérante, soit aux peuples de l'Italie, qui opéra un grand effet; les principaux traits de cet ouvrage entrent naturellement dans le plan de cette histoire.

«Soldats, vous avez, en quinze jours, remporté six victoires, pris plusieurs places fortes, conquis la partie la plus riche du Piémont; vous avez fait quinze cents prisonniers, tué ou blessé dix mille hommes; vous égalez aujourd'hui, par vos services, l'armée qui a conquis la Hollande. Dénués de tout, vous avez suppléé à tout; vous avez gagné des batailles sans canons, passé des rivières sans ponts, bivouaqué plusieurs fois sans pain; les phalanges républicaines étoient seules capables d'actions aussi extraordinaires. . . .

» Mais, soldats, il ne faut pas vous le dissimuler, vous n'avez encore rien fait, puisque beaucoup de choses vous restent encore à faire. Ni Turin ni Milan ne sont à vous; vos ennemis foulent encore la cendre des vainqueurs des Tarquins! . . .

» La patrie attend de vous de grands services, vous justifierez son attente; vous brûlez tous de porter au loin la gloire du peuple français, d'humilier les rois orgueilleux qui méditoient de nous donner des fers . . . . Vous voulez tous, en rentrant dans le sein de vos familles, dire avec fierté: *j'étois de l'armée conquérante de l'Italie!*

» Amis, je vous promets cette conquête; mais il

est une condition qu'il faut que vous juriez de remplir, c'est de respecter les peuples que vous délivrerez de leurs fers; c'est de réprimer les pillages; sans cela vous ne seriez point les libérateurs des peuples, vous en seriez le fléau, la France vous désavoueroit; vos victoires, votre courage, le sang de vos frères, morts en combattant, tout seroit perdu, surtout l'honneur et la gloire. Quant à moi et aux généraux qui ont votre confiance, nous rougirions de commander une armée qui ne connoîtroit de loi que la force.

»Peuples d'Italie, l'armée française vient chez vous pour rompre vos chaînes; le peuple français est l'ami de tous les peuples. Venez avec confiance au-devant de nos drapeaux; votre religion, vos propriétés, vos usages seront respectés. Nous ferons la guerre en ennemis généreux, nous n'en voulons qu'aux tyrans qui vous asservissent. »

Ces triomphes militaires ne nuisoient point à la diplomatie. Bonaparte, convaincu que pour battre plus sûrement une légion d'ennemis, il falloit les diviser, eut l'adresse de détacher de la coalition les deux rois de Sardaigne et de Naples; ce qui lui permettoit de diriger toutes ses forces contre la maison d'Autriche; cette tactique fut celle de Rome république, et elle lui servit à étendre sa domination sur le tiers du globe.

Le roi de Naples s'engagea à garder la plus stricte neutralité, et à refuser l'entrée de ses

ports à plus de quatre vaisseaux de guerre des puissances belligérantes; pour le roi de Sardaigne, il subit complètement la loi du général français. Non seulement il renonça à la coalition, mais encore à tous ses droits sur les comtés de Nice, de Tende et sur la Savoie; au reste, ses sacrifices étoient ceux de Carthage, à la dernière guerre punique : on le dépouilloit graduellement pour être plus sûr de le détrôner.

Bonaparte, avant la signature de cette dernière paix, s'étoit rendu maître de Tortone et de Coni; encouragé par ses succès, il fit entrevoir à ses soldats la conquête de toute l'Italie : cette perspective brillante fit son effet; les Français étoient séparés de l'armée autrichienne par le Pô, espèce de barrière qu'il sembloit impossible de franchir; ils traversèrent le fleuve sur des ponts volans et sur des radeaux, malgré le feu soutenu d'une nombreuse artillerie, battirent les Autrichiens à Pombio et sous les murs de Casal, et entrèrent dans les états du duc de Parme pour les envahir : ce prince n'attendit pas le moment de sa chute pour la prévenir : il eut recours à la médiation de l'ambassadeur d'Espagne, et acheta un armistice, moyennant de grandes provisions de bouche, 1,300 chevaux, vingt tableaux de sa galerie, et une contribution militaire de deux millions.

L'armée autrichienne qui avoit d'abord beaucoup trop séparé sa cause de celle de ses alliés se

trouva bientôt réduite à ses propres forces : le général Beaulieu venoit , le 10 mai , de ranger en bataille l'armée autrichienne sur la rive gauche de l'Adda , et n'ayant pas eu la prévoyance de couper le pont de Lodi , qui avoit cent toises de long , le faisoit défendre par un corps de dix mille hommes : rien n'arrêta l'impétuosité des Français. Bonaparte , qui trouvoit son ame dans d'autres généraux dignes de lui , dans les Berthier , les Masséna et les Augereau , fit attaquer le pont : les batteries furent enlevées , l'ordre de bataille ennemi rompu , et les Autrichiens enfoncés dans toutes leurs positions se replièrent , avec les débris de leur armée découragée , du côté des états de Venise.

La nouvelle du passage du Pô par Bonaparte , fit en Italie l'effet du passage du Rhin par Louis XIV , en Allemagne : tous les trônes tremblèrent ; le duc et la duchesse qui gouvernoient le Milanais , quittèrent leur capitale qu'ils ne pouvoient plus défendre ; et les habitans , que la propagande républicaine avoit aliénés de leurs souverains , brisèrent leurs armoiries , et arborèrent la cocarde tricolore : alors le héros de Lodi entra en triomphateur dans Milan , et prit possession du palais des archiducs ; le lendemain , en vertu du droit de conquête , cinq mille sabres , et autant de fusils , furent pris dans les arsenaux , l'argent des caisses publiques fut enlevé : on imposa une

contribution provisoire sur les Monts-de-Piété et sur l'argenterie des églises , et on obligea la ville à faire un-cordon de quinze mille hommes pour cerner la citadelle.

Modène alloit partager le joug imposé aux Milanais : son souverain s'y déroba par une contribution volontaire de vingt tableaux des grands maîtres de l'école d'Italie , et par un don gratuit de près de huit millions.

On regrette que tant d'exploits aient été gâtés , aux yeux des siècles , par l'appareil des supplices : la cause de ces mesures terribles fut une insurrection dans le Milanais , pour rendre cette contrée à ses anciens souverains : non seulement on intima à l'archevêque de Milan et à la noblesse , qu'ils répondoient sur leur tête de la tranquillité publique , mais encore on mit le feu au village de Bagnosco , on fusilla la municipalité de Pavie , et on expatria une foule de seigneurs , pour les envoyer en France en qualité d'ôtages.

Venise , toute république qu'elle étoit , ne tarda pas à gémir du voisinage des ennemis des rois ; le directoire avoit une haine ancienne contre cette ville , à cause de l'asile qu'elle avoit donné dans Vérone à l'héritier du trône de Louis XVI , et Venise sentit qu'elle ne pouvoit conjurer l'orage , que par un acte de foiblesse : elle fit signifier au Prétendant de sortir , dans le plus court délai , de ses états. La réponse du prince respire une noble

fierté : « Je partirai , dit-il , mais à deux conditions : l'une que je rayerai de mes mains le nom de mes ancêtres dans le *livre d'or* ; l'autre , qu'on me rendra l'armure dont Henri IV , mon aïeul , a fait présent à la république. »

Cette foiblesse de Venise ne la sauva point : Bonaparte devoit la punir un jour , soit d'avoir accueilli un Bourbon , soit de l'avoir abandonné : en attendant il faisoit investir Mantoue , et menaçoit d'ôter Rome au Saint-Siège ; déjà ses généraux s'emparoiént , au nom de la république , de Bologne , de Reggio et des forteresses de Ferrare et d'Urbín. Le vainqueur de l'Italie obligea le souverain pontife de lui demander la paix ; et pour motiver son humiliation , il rappela le fameux meurtre de Basseville , auquel il n'avoit point de part , et que la France sembloit avoir oublié : il en coûta au successeur de Saint Pierre , pour cette émeute d'une populace effrénée , la légation de Bologne , la citadelle d'Ancône , des monumens des arts conservés au Capitole , cinq cents manuscrits de la bibliothèque du Vatican , et vingt-un millions.

Cependant la faute que les Français avoient faite de se montrer les vainqueurs de l'Italie , plutôt que ses pacificateurs , commençoit à peser également et au peuple conquérant et au peuple conquis : de tout côté on s'insurgeoit ; la Romagne surtout fut le théâtre de diverses émeutes popu-



lares ; il en coûta cher à la ville de Lugo d'avoir tué cinq dragons français dans une embuscade : il se livra sous ses murs un combat meurtrier , où mille habitans furent tués ou blessés ; ensuite le général Augereau livra , pendant trois heures , la ville aux horreurs du pillage : tout individu qui fut rencontré les armes à la main , fut mis à mort.

Le sac de Lugo fut suivi d'une proclamation militaire , qui consterna encore plus l'Italie ; l'ordre fut donné de déposer , sous peine de la vie , toutes les armes à feu : tout habitant , convaincu d'avoir tiré sur un Français , devoit être mis à mort , et sa maison incendiée ; toute ville ou village , où l'on trouveroit un républicain assassiné , devoit être mis en cendres : il faut croire , pour l'honneur français , que ces mesures n'étoient que comminatoires ; mais elles ne remplirent pas l'effet que la politique devoit en attendre : l'Italien est à la fois vindicatif et adroit. On assure que les réactions n'en furent pas moins terribles pour être partielles : on assassina dans l'ombre ; et la loi de sang , qu'on n'osoit abolir , fut éludée.

Peut-être que cette rigueur , à laquelle l'ame grande et magnanime du général en chef ne pouvoit avoir de part , rendit de ce moment ses triomphes guerriers plus difficiles : une nouvelle armée autrichienne étoit venue en Italie , sous le commandement de Wurmser ; elle avoit forcé les Français

d'évacuer Vérone, et de lever le siège de Mantoue. Bonaparte, toujours plus hardi à mesure que ses ressources étoient plus foibles, passa le Mincio, et reprit jusqu'à deux fois des villes dont l'ennemi venoit de faire la conquête : sa valeur et son étoile lui firent exécuter dans cette occasion un prodige, dont on ne voit aucun modèle dans l'histoire ; ce fut de faire quatre mille Autrichiens prisonniers avec douze cents hommes : ces succès furent couronnés par la fameuse journée d'Arcole (1).

Il y avoit un pont dans ce champ de bataille, comme dans celui de Lodi : Bonaparte, qui sentoit l'importance de ce poste, voulut en déloger les impériaux, alors sous les ordres du feld-maréchal d'Alvinzy ; il descendit de cheval, prit un drapeau, et s'écria : *Français, suivez votre général*. A l'instant, la colonne s'ébranle ; mais le feu supérieur de l'ennemi la fait reculer, tout l'état-major est culbuté, et le général en chef est lui-même précipité dans un marais ; mais la colonne

---

(1) La bataille d'Arcole se donna le 18 novembre 1796 ; mais il s'étoit livré auparavant entre les troupes françaises et impériales une foule de petits combats, presque tous à l'avantage des républicains. Ces détails ne sont pas de nature à entrer dans notre tableau ; d'ailleurs de petits triomphes peuvent servir à la gloire de généraux vulgaires, et n'ajoutent rien à celle d'un héros tel que Bonaparte.

se rallie, et les Autrichiens n'osent plus se mesurer avec elle.

L'action dura trois jours avec des succès inégaux, et la victoire ne se décida que d'après des stratagèmes militaires, imaginés par le général en chef : le village d'Arcole fut forcé, et l'ennemi contraint à la retraite : une bataille aussi disputée fit couler des torrens de sang humain. Du côté des vainqueurs, il n'y eut pas un général, pas un officier de l'état-major, qui n'eût ses habits criblés de balles, ou qui n'eût essuyé des blessures.

Lefeld maréchal d'Alvinzy, replié dans le Tirol, y recruta une nouvelle armée, qu'il réunit aux débris de la première, et revint dans les environs de Mantoue pour en faire cesser le blocus : ce projet amena deux batailles, celle de Rivoli et celle de la Favorite ; la première dura deux jours ; les Autrichiens furent battus, mais firent payer cher leur défaite : la seconde fut moins meurtrière ; un corps de six mille sept cents hommes, cerné par les Français, capitula, et fut fait prisonnier de guerre ; le reste étoit déjà en pleine déroute. Tous ces triomphes découragèrent le général Wurmser qui, n'espérant plus de secours dans Mantoue où il s'étoit jeté avec un corps nombreux auquel il ne restoit pas d'autre retraite, et où il se défendoit courageusement depuis plusieurs mois, capitula au commencement de février 1796,

et livra au conquérant la ville et la citadelle : soixante drapeaux furent alors portés au directoire par le général Augereau : pendant ce voyage, Bonaparte, qui se trouvoit non loin de l'ancien village d'Andès, où Virgile étoit né, fit élever un obélisque en l'honneur de ce beau génie de l'ancienne Rome, et mérita par là de partager la gloire d'Auguste.

Cependant l'armistice accordé au Saint-Siège venoit d'être rompu : l'armée française, avant d'arriver sur le territoire du Pape, publia une proclamation, qui assuroit que la religion et le peuple seroient protégés ; on y ajoutoit en même temps, pour prévenir des insurrections toujours funestes aux vaincus et aux vainqueurs, que partout où l'on sonneroit le tocsin, on fusilleroit les magistrats, et que les villes et villages seroient incendiés. On n'eut pas besoin, tant la terreur étoit grande, de faire exécuter ces lois rigoureuses : le général Victor, chargé de soumettre cette partie de l'Italie, battit les troupes pontificales à Imola ; fit prisonniers douze cents hommes sur les hauteurs d'Ancône, sans tirer un seul coup de fusil, pilla, en passant, Notre-Dame de Lorette où se trouvoient encore des richesses pour un million, et se réunit au général en chef, qui, avec une colonne formidable, marchoit sur Rome par Sieme et Tortone. C'est à cette époque qu'un prêtre déporté, étant venu prier

Bonaparte de le faire fusiller à la tête de son camp, le héros ne lui répondit qu'en veillant sur sa vie, et en lui donnant des secours pour alléger son infortune.

Le pape n'attendit pas que le conquérant fût dans sa métropole pour se soumettre; il demanda la paix, et l'obtint : les conditions furent que la Romagne seroit libre, qu'il y auroit garnison française dans Ancône, qu'une pension seroit faite à la famille de Basseville, qu'on livreroit au général seize cents chevaux tout enharnachés, et qu'on remettroit trente-un millions pour le trésor de la république : ce traité de Tolentino, signé le 19 février 1797, fut ratifié à Paris par le corps législatif.

Depuis la bataille de Rivoli, les Français occupoient la rive gauche du Larésio jusqu'à l'Adige et la droite de la Piave, depuis sa source dans les Alpes jusqu'à la mer Adriatique; les Autrichiens avoient reçu des renforts et ils étoient rassemblés entre la Piave et le Tagliamento, sous les ordres de l'archiduc Charles. A peine Bonaparte a-t-il terminé son expédition contre le Pape, qu'impatient de se mesurer avec le héros de l'Allemagne, il réunit ses colonnes à celles des généraux Masséna, Gueux et Joubert, qui avoient déjà obtenu quelques avantages. L'arrivée du général en chef est marquée par un premier triomphe sur le Tagliamento, où les Autrichiens abandonnè-

rent une partie de leur artillerie et s'enfuirent vers les montagnes, laissant à Gradisca trois mille hommes d'élite qui furent prisonniers peu de jours après. Cette ville ouvrit aux Français la province de Gorlitz, la Carniole et le chemin de la Carinthie. Le 14 mars ils entrèrent dans Trieste et s'emparèrent des fameuses mines d'Adria, où ils trouvèrent pour deux millions de mercure préparé. Peu de jours après, une colonne ennemie tombe imprudemment au milieu de la division de Masséna, et ce général s'empare de cinq mille hommes, de trente pièces de canon et de quatre cents charriots de bagage, puis il défait complètement une autre division autrichienne accourue au secours de la première, déjà faite prisonnière de guerre.

Joubert, d'un autre côté, obtenoit des succès non moins importans et traversoit en vainqueur les montagnes du Tyrol, regardées comme un des plus fermes boulevards de la monarchie autrichienne, après avoir battu en différentes occasions le général autrichien Laudon, considéré jusqu'alors comme le plus habile partisan. Bonaparte s'avançoit avec le centre jusqu'à Laybac, et dirigeoit toutes ses divisions sur le Murch où elles devoient se réunir pour marcher sur Vienne ; en moins d'un mois il avoit pénétré des bords de la Brenta sur ceux de la Drave, et il établissoit son quartier général à Klagenfurth.

Cependant tant de victoires avoient affoibli les vainqueurs ; les Tyroliens , le peuple le plus belliqueux de ces contrées, s'étoient armés pour la cause de leur roi , et ils avoient obtenu quelques succès. D'un autre côté la république de Venise s'étoit aussi armée contre les Français, et elle menaçoit les derrières de l'armée. D'abord pressé par le nombre et la célérité de son ennemi, l'archiduc n'avoit songé qu'à la retraite, et il s'étoit refusé à tout combat décisif ; mais il venoit de recevoir des renforts, et sa ligne d'opérations se trouvoit de beaucoup resserrée. C'est dans cet état de choses, que le marquis de Gallo, ambassadeur du roi des Deux-Siciles, vint demander, au général en chef de la république, un passe-port pour l'archiduchesse Clémentine qui devoit épouser le prince royal de Naples : celui-ci fit entendre, qu'il ne repousseroit pas des propositions de paix que l'honneur français pourroit avouer. Cette paix étoit vraiment dans les principes du héros, et on le vit par la lettre vraiment philanthropique qu'il écrivit peu de temps après au prince Charles, et dont je vais transcrire quelques textes dignes de mémoire.

« Les braves militaires font la guerre, et désirent la paix ; celle-ci ne dure-t-elle pas depuis six ans ? Avons-nous assez tué de monde, et fait assez de maux à l'humanité ! Elle réclame de tout côté : l'Europe, qui avoit pris les armes contre la

république française, les a posées ; votre nation reste seule, et cependant le sang va couler plus que jamais ; cette sixième campagne s'annonce par des présages sinistres ; quelle qu'en soit l'issue , nous tuerons de part et d'autre quelques milliers d'hommes de plus, et il faudra que l'on finisse par s'entendre , puisque tout a un terme, même les passions haineuses. . . .

» Monsieur le général en chef, vous qui par votre naissance approchez si près du trône, et êtes au dessus de toutes les passions qui animent souvent les ministres et les gouvernemens, êtes-vous décidé à mériter le titre de bienfaiteur de l'humanité et de sauveur de l'Allemagne? . . . . Songez que, dans la supposition que les chances de la guerre vous deviennent favorables, l'Allemagne n'en sera pas moins ravagée. Quant à moi, si l'ouverture, que j'ai l'honneur de vous faire, peut sauver la vie à un seul homme, je m'estimerai plus fier de la couronne civique que je me trouverois avoir méritée, que de la triste gloire qui peut revenir des succès militaires. »

Cette lettre auroit été écrite par Platon, par Confucius et par Tacite ; mais ni Platon, ni Confucius, ni Tacite ne commandoient des armées, ne faisoient de conquêtes, ne portoient la gloire militaire de leur pays aux limites du monde.

Le prince Charles ; un des premiers héros de l'Europe, aimoit aussi la paix ; ce qui, comme



on vient déjà de le voir, n'est pas incompatible ; mais comme il n'avoit aucun pouvoir de son souverain pour la négocier, il répondit qu'il attendroit, à cet égard, des ordres ultérieurs, et, en attendant, Bonaparte entra en conquérant dans la Carinthie, gagna la bataille de Neumark, et opéra sa jonction avec les trois généraux Joubert, Dumas et Baraguay-d'Hilliers, qui avoient traversé le Tirol.

Le général en chef des Français étoit à Jundembourg, quand deux généraux autrichiens, Bellegarde et Merveldt, vinrent le trouver au nom de l'empereur, et demandèrent un armistice pour traiter de la paix entre l'Allemagne et la république. Cette ouverture fut reçue avec un noble empressement ; et neuf jours après, c'est-à-dire, le 16 avril 1797, les préliminaires d'une paix tant désirée par les peuples, furent signés dans un château près de Léoben, en Styrie. Le traité fut porté à Paris aux deux conseils, et ratifié par le directoire.

Il étoit temps pour la sûreté de l'Empire germanique que cette paix fit respirer l'Europe ; car l'armée du Rhin, commandée par Moreau, s'approchoit de son côté, et ne tendoit à rien moins qu'à se réunir à Bonaparte pour faire le siège de Vienne, et détrôner la maison d'Autriche. Cette armée, pendant les préliminaires, osa passer le Rhin en présence des vieilles bandes

impériales, qui se battirent avec intrépidité pendant trente heures pour empêcher ce dangereux passage de s'effectuer. Le général français fut obligé de construire un pont sous le feu de la plus meurtrière des artilleries : il survint pendant l'action un violent orage qui dispersa les bateaux ; et ce ne fut qu'à la lueur des éclairs, au milieu de la plus sinistre des nuits, que l'arrière-garde exécuta sa marche ; mais tous ces obstacles ne servoient que d'aliment à la bravoure française : on triompha de tous les dangers ; les Autrichiens laissèrent au pouvoir du vainqueur quatre mille prisonniers, du nombre desquels étoit le général Orelly, la chancellerie de l'état-major, et vingt pièces de canons. Par un prodige inexplicable, après une journée aussi meurtrière, les Français ne perdirent, suivant les papiers officiels, qu'environ deux cent vingt hommes ; le général Desaix, que la mort devoit atteindre bientôt au milieu de sa carrière de gloire, reçut à ce passage du Rhin une profonde blessure.

On doit observer aussi que le jour même de la signature des préliminaires de Léoben, l'armée de Sambre et Meuse, sous les ordres de Hoche, passa aussi le Rhin, et qu'elle affermit sa position sur la rive droite de ce fleuve par divers petits combats et par une bataille rangée, qui lui valurent sept mille prisonniers, sept étendards, et vingt-sept pièces d'artillerie.

Comme la nouvelle de tous ces triomphes se répandit à Paris à l'époque de la paix, les deux conseils de la république votèrent que les trois armées de l'Italie, de Sambre et Meuse et du Rhin avoient bien mérité, soit de la patrie, soit de l'humanité.

Les bases principales de la pacification de Léoben consistoient dans la renonciation de l'empereur à la Belgique, dans la reconnoissance de la part de ce prince des limites de la république française, telles que la Convention les avoit décrétées, et dans l'établissement d'un régime libre en Lombardie.

Cette paix, qui devoit consoler l'Europe, fut fatale à Venise, parce que la France croyoit avoir sur cette république des vengeances à exercer.

Bonaparte, dont la valeur ne pouvoit rester inactive, même au milieu de la paix, songea, après la signature des préliminaires de Léoben, à porter la guerre au sein de cette antique république, qui se glorifioit de n'avoir jamais eu les élémens de la démagogie française; et pour motiver ses hostilités, il envoya au doge une lettre véhémement, au sujet du sang français que le machiavélisme italien faisoit couler. « Croyez-vous, écrivoit-il, que quand j'ai pu porter nos armes au cœur de l'Allemagne, je n'aurai pas la force de faire respecter ici le premier peuple du monde? Pensez-vous que mes braves légions puissent souf-

frir les massacres que vous excitez ? Le sang de nos frères d'armes sera vengé. . .

» Je vous offre la guerre ou la paix. . . Au reste, si, en me refusant toute satisfaction, vous me rendez à vous faire la guerre, ne pensez pas que le soldat français, semblable aux brigands que vous avez armés contre lui, aille ravager les champs du peuple innocent et malheureux de la Terre-Ferme : non, je le protégerai, et il bénira jusqu'aux forfaits qui auront obligé l'armée française de l'arracher à votre tyrannique gouvernement. »

Ce fut le sénat qui répondit à cette lettre. Il attribua les désordres, dont le général français se plaignoit, à une insurrection des villes de Terre-Ferme au-delà du Minicio, que la république n'avoit pu ni prévoir, ni prévenir ; il promit de faire arrêter les auteurs du crime et de les livrer, et manifesta de nouveau le désir de vivre avec les conquérans de l'Italie en bonne intelligence. Il est à croire que Bonaparte, depuis sa lettre, avoit reçu d'autres renseignemens sur la mauvaise volonté de Venise ; car, sans admettre ses réparations, il publia un manifeste, où il annonça que pendant que son armée étoit engagée dans les gorges de la Styrie, cette république avoit profité du repos de la semaine sainte, pour armer quarante mille paysans, afin de tomber sur son arrière-garde ; que, par l'instigation de ses chefs,

les prêtres de Vicence, de Vérone et de Padoue avoient prêché contre les Français de nouvelles vèpres siciliennes, et qu'il s'en étoit suivi dans plusieurs villes, et surtout à Vérone, des massacres et des assassinats. Le manifeste citoit d'autres faits de ce genre non moins graves, tels que l'incendie de la maison du consul français à Zante, et l'ordre de couler à fond dans le port même de Venise, un bâtiment qui portoit le nom de *Liberateur de l'Italie*.

Ce manifeste fut suivi de l'ordre donné à l'ambassadeur français de sortir de Venise, et aux généraux de division de faire abattre le lion de Saint-Marc dans toutes les villes de la Terre-Ferme. Le sénat, au lieu de prendre des mesures vigoureuses, se détermina à capituler. De ce moment, il n'y eut plus de gouvernement dans Venise, et cette république qui, au temps de la Ligue de Cambrai, avoit tenu tête à tant de puissances, cessa bientôt d'exister.

Pendant que le doge et le sénat se livroient eux-mêmes, des Esclavons qu'on avoit fait venir pour la défense de l'état, se proposèrent d'être les libérateurs de Venise. Ils parurent tout d'un coup l'épée à la main, dans les places et dans les carrefours, criant *vive Saint-Marc!* et relevant les antiques armoiries de la république. Cette explosion de courage ne fit aucun effet, tant il y avoit d'inertie dans l'ame de ceux qui menaient la mul-

titude. D'ailleurs, ces Esclavons ne connoissoient ni frein, ni discipline; ils se mirent à piller les maisons des membres de la junte provisoire; on fut obligé de placer sur un pont deux pièces d'artillerie, et quelques décharges contre les insurgés suffirent pour les dissiper.

Cependant, la sentence terrible contre l'existence de la souveraineté de Venise, ne tarda pas à avoir son effet. Les généraux Baragnay-d'Hilliers et Augereau y entrèrent avec leurs colonnes, au moyen des petits navires qu'on leur envoya; alors le doge et le grand-conseil abdiquèrent; une municipalité provisoire leur succéda, et cette municipalité déclara que le gouvernement qu'elle remplaçoit *avoit, en se démettant, bien mérité de la patrie*. Ce dernier degré d'avilissement, de la part de Venise expirante, semble encore plus fait que le machiavélisme qu'on lui reproche, pour légitimer sa conquête.

Tout porte à croire que la conquête de Venise entroit dans les articles secrets des préliminaires de Léoben; car cette ville, que la maison d'Autriche envioit depuis long-temps, lui fut abandonnée peu de temps après, pour l'indemniser du sacrifice de la Belgique et de la métamorphose de la Lombardie en république.

Gènes ne pouvoit être donnée à personne, sans rompre tout à fait l'équilibre de l'Italie, et on se contenta de lui faire subir une révolution qui

changeoit la forme de son gouvernement. La propagande de Paris avoit préparé depuis longtemps ce nouvel ordre de choses ; tout d'un coup, le 13 mai 1797, les patriotes génois ( car ils prenoient ce nom auguste que la démagogie française a tant déshonoré ) les patriotes génois, dis-je, s'insurgèrent et déclarèrent au gouvernement, que le peuple, las de son esclavage, reprenoit l'exercice de ses droits ; la noblesse négocia au lieu de se défendre, ou du moins n'arma en sa faveur qu'une vile populace ; les insurgés, d'un autre côté, s'emparèrent d'un arsenal et mirent en liberté les esclaves et la chiourme d'une galère ; des mesures aussi abjectes, quand il s'agissoit de la patrie, annonçoient qu'aucun des deux partis n'étoit digne de la souveraineté.

Bonaparte, qui depuis long-temps tenoit dans sa main les destinées de l'Italie, interposa son pouvoir pour faire cesser les troubles ; les premiers jours de juin il y eut, d'après sa médiation et celle de l'ambassadeur français Faypoul, une convention signée à Montebello, en vertu de laquelle, Gènes reconnoissoit que sa souveraineté résidoit dans la réunion de tous les citoyens de son territoire, que deux conseils exerceroient provisoirement le pouvoir de faire des lois, et qu'un sénat de quinze membres constitueroit l'autorité exécutive.

Comme ces institutions avoient pour élémens celles de la république française, on abolit la noblesse et tous les privilèges.

Il ne manquoit à Gènes, pour ressembler au gouvernement directorial des Français, qu'une constitution, et on lui en donna une; seulement on enjoignit à la junte qui la rédigeroit, de ne point attenter à la religion du pays, de garantir la dette nationale et de conserver la franchise du port de Gènes, ainsi que la banque de Saint-Georges. De ce moment, Gènes régénérée (d'après le langage démocratique) reprit son rang parmi les puissances de l'Italie, sous le nom de république Ligurienne.

On voit que c'est à ces campagnes brillantes de l'Italie, que la France doit d'être devenue la première des puissances dominantes. Jusqu'alors l'Europe n'avoit été que comprimée par la terreur révolutionnaire; à l'époque mémorable que nous parcourons, elle a paru se laisser enchaîner par l'admiration; en un mot ce qu'elle refusoit à l'impulsion des crimes publics, elle l'a cédé à l'ascendant des victoires. Ce triomphe est dû uniquement à un homme de génie qui s'est créé lui-même. Aussi l'envie, qui tente toujours de tuer tout ce qui est grand, s'est-elle à peine permis quelques murmures, quand, à l'avènement du régime consulaire sous lequel la France respire, Bonaparte, sous un titre qui annonce la modération, est devenu le chef suprême de la république.



## CHAPITRE VII.

Actes de diplomatie. — Arrivée du lord Malmesbury à Paris, pour négocier la paix entre la France et la Grande-Bretagne. — Rupture du congrès ; les conférences se renouent à Lille, et se rompent encore. — Paix avec l'Empire d'Allemagne, par le traité de Campo-Formio.

A mesure que la France effaçoit par l'éclat de ses triomphes militaires l'opprobre de sa longue tyrannie révolutionnaire, il importoit à la Grande-Bretagne, de ne pas trop contrarier l'opinion, en restant seule l'ennemie de la république ; les premières ouvertures de la paix furent faites par le cabinet de St.-James ; et ce fut Wickam, son ministre en Suisse, qui sonda à cet effet l'ambassadeur Barthélemy, non encore revêtu de la pourpre directoriale ; celui-ci, d'après les ordres des souverains du Luxembourg, déclara qu'on n'étoit point éloigné de concourir à la pacification de l'Europe, pourvu qu'elle eût pour base l'intégrité des possessions actuelles qui constituoient le territoire de la république.

Cette note, datée de Bâle, étoit du mois d'avril 1796 ; comme le principe du ministre fran-

cais blessait les prétentions du cabinet de Londres, ou du moins le sentiment de sa dignité, il s'écoula près de six mois avant qu'on donnât aucune suite à cette ouverture; au bout de cet intervalle, le directoire adressa un message au corps législatif, où il annonçoit que le roi Georges III consentoit à ouvrir une négociation immédiate et directe avec la France, pour la pacification générale, par l'intermède du lord Malmesbury.

Le lord Malmesbury, diplomate connu par ses négociations à la Haye et à St.-Pétérsbourg, arriva à Paris en novembre 1796, et annonça tout de suite d'après quel plan il étoit autorisé à traiter; il ne demandoit rien pour son Souverain, mais seulement la restitution des conquêtes de la France aux alliés de la Grande-Bretagne, afin de rétablir l'équilibre de l'Europe.

Le directoire, qui ne vouloit point de la paix, mais qui, par condescendance pour l'opinion publique, ne vouloit pas prendre sur lui l'odieux du refus, fit entendre au négociateur, par Charles de Lacroix, ministre des relations extérieures, qu'il avoit nommé son plénipotentiaire, que cette proposition n'étoit point dans les conventions de la politique; que l'ambassadeur devoit négocier pour son maître, et non pour des alliés qui ne lui avoient point donné de pleins pouvoirs, et qu'agir autrement, c'étoit couvrir la mésintel-

ligence des dehors de l'amitié et appeller la guerre en invoquant la paix.

Malmesbury étoit trop instruit, pour ne pas s'apercevoir que la diplomatie du directoire étoit aussi tortueuse que son mode de faire la guerre étoit farouche, et quand il en auroit douté, les journaux officiels du gouvernement, pleins de fiel contre l'Angleterre, auroient suffi pour lui ouvrir les yeux; le négociateur méprisa, comme il le devoit, des libelles périodiques, qui ne nuisoient qu'aux hommes d'état, qui avoient la foiblesse de les soudoyer; mais il parut plus sensible à la manière insolente dont on présenta aux deux conseils l'évacuation de la Corse par les troupes anglaises.

Le message du pouvoir exécutif commençoit par ces mots : *Enfin la Corse est délivrée des Anglais!* Les orateurs déclarèrent ensuite, avec non moins d'indécence, que ce n'étoit pas assez d'avoir ébranlé la domination qu'une nation ennemie exerçoit sur les mers, qu'il falloit encore tarir les sources de sa puissance en anéantissant son commerce. Ces diatribes contre une nation avec laquelle on négocioit la paix furent suivies d'une loi que les deux conseils se hâtèrent de sanctionner et qui prohiboit, de la manière la plus violente, les marchandises anglaises; il y avoit un article qui réputoit marchandises prohibées, divers ar-

tibles de manufacture, de fabrique nationale; et comme on autorisa, pour évenier la contrebande, les visites domiciliaires, il se trouva qu'en voulant frapper un coup au commerce d'une nation rivale, c'étoit celui de la France que d'imprudens législateurs mettoient à mort.

Enfin, après plusieurs conférences, où le cabinet du Luxembourg refusoit toujours de parler la langue des principes, il fut convenu qu'il y auroit, pour base de la paix, des compensations entre les puissances belligérantes. Ce mode si sage de cicatrizer tant de blessures politiques auroit dû être admis dès les premières conférences entre Wickam et Barthélemy, s'il y avoit eu de la bonne foi dans la diplomatie du directoire.

Ce premier pas fait vers l'harmonie, le plénipotentiaire anglais présenta deux mémoires confidentiels, où le principe convenu étoit appliqué au système politique de l'Europe.

On demandoit, par le premier, à la France, que l'Empereur rentrât en possession de tous les états, dont il étoit souverain avant la guerre; qu'il y eût un système d'indemnités adopté pour le corps germanique; que le Portugal et la cour de Pétersbourg pussent intervenir dans le traité, et à ces conditions, le roi de la Grande-Bretagne offroit à la France la restitution entière et sans réserve de tout ce qu'il avoit conquis sur elle en

Asie et au Nouveau-Monde, avec la cession des îles de St.-Pierre et de Miquelon, et le droit de la pêche au grand banc de Terre-Neuve.

Le second mémoire régloit les conditions de la paix avec l'Espagne et la Hollande; la première de ces puissances n'ayant point été démembrée par l'Angleterre, ne pouvoit être comprise dans la théorie des compensations; pour l'autre, qui avoit tant souffert de son voisinage avec la république française, il étoit demandé qu'elle fût rétablie dans la position politique où elle se trouvoit avant sa conquête, ou du moins qu'on compensât les sacrifices que cette république pourroit faire pour le bien de la paix, et qu'alors on indemnisât la maison d'Orange.

Les deux mémoires n'étoient point signés; et ce défaut de formalité engagea le directoire à requérir le négociateur, non seulement de les signer, mais encore d'envoyer son *ultimatum* dans les vingt-quatre heures.

A l'indécence de cette manière de négocier, le gouvernement joignit une rupture insolente des négociations: comme Malmesbury, à chaque communication absurde du directoire, annonçoit qu'il avoit besoin d'un avis nouveau de sa cour, le ministre Lacroix, sous prétexte que son rôle passif rendoit sa présence inutile à Paris, lui signifia, au nom de ses souverains, qu'il eût à en sortir sous deux fois vingt-quatre heures.

l'ambassadeur répondit avec la fierté naturelle à sa nation, qu'il ne lui falloit pas un jour pour quitter Paris, et dès le lendemain il en sortit pour se rendre en Angleterre.

Le plénipotentiaire anglais, de retour à Londres, se hâta de publier le détail de ses entretiens avec le ministre Lacroix, sa correspondance avec lord Greenville, et tous les actes officiels du congrès dérisoire de Paris : c'est-là qu'on apprit l'influence que l'ancien légiste d'Alsace, Rewbell, exerçoit sur le directoire malgré les talens de Carnot et la probité de Barthélemy. Les notes du gouvernement français annonçoient que l'état se suffisant à lui-même par ses richesses indigènes, dédaignoit les vains ornemens d'une puissance maritime ; et ces richesses existoient si peu, que les services manquoient partout, que les artistes émigroient en foule, et que quand on proposa aux départemens de dresser des tableaux pour le paiement en numéraire des fonctionnaires publics, soixante et treize d'entr'eux ne pouvant disposer d'un écu, ne firent point de réponse.

La richesse de l'état, à cette époque, consistoit à donner des fêtes républicaines, qu'on ne payoit pas, à agioter avec les fournisseurs pour les punir ensuite de leur agiotage, à en imposer aux étrangers par le spectacle d'une trentaine de courtisanes qui étaloient des *esprits* de diamans, des *carlins* d'or aux doigts du pied, et des schalls de

cachemire qu'on payoit en mandats territoriaux , de la valeur idéale de 100 mille francs.

A peine le congrès fut-il rompu , que l'Europe fut instruite de l'intérêt qu'avoit le directoire à sacrifier la pacification de toutes les puissances du continent, à ses rêveries orgueilleuses sur la destruction de la nouvelle Carthage. Pendant qu'il herçoit Malmesbury de chimères sur l'harmonie de toutes les couronnes, il préparoit sourdement une descente en Irlande, destinée à anéantir les trois royaumes : on avoit destiné à Hoche le commandement en chef des troupes du débarquement, et ce général adopta le plan avec un enthousiasme qui le rendit plus cher que jamais au directoire ; il en céda sa place à l'amiral Villaret-Joyeuse, pour avoir été d'un autre avis, et avoir déclaré, avec une franchise chevaleresque, qu'un pareil armement serviroit bien mieux la patrie, si on le destinoit à reprendre sur l'Angleterre les colonies françaises des Indes-Orientales. Au lieu de le remercier de ce trait de lumière, les chefs du gouvernement, qui ne reculoient jamais, le destituèrent.

Ce fut peu de jours avant la rupture du congrès de Paris, que l'escadre de Brest, réunie à trois vaisseaux de la division de l'amiral Richery, fit voile vers l'Irlande ; l'avant-garde, composée de six vaisseaux de 74, de quatre frégates et de deux corvettes, étoit sous les ordres du contre-amiral

Bouvet : le corps de bataille avoit le même nombre de vaisseaux de haut-bord, et cinq frégates; l'arrière-garde, dont le contre-amiral Nielly dirigeoit les évolutions, étoit d'une force égale à l'avant-garde : la flotte avoit appareillé dans un temps de brume ; le vaisseau de ligne, *le Séduisant*, monté de treize cents hommes de débarquement, se perdit après le passage de la Barre, et il en coûta la vie à la moitié de l'équipage.

Les désastres succédoient aux désastres : les vaisseaux français furent tout à coup séparés par un ouragan, et il n'entra que le vaisseau amiral et celui que montoit Hoche, dans la baie de Gallowai : on s'attendoit à un grand mouvement de la part des insulaires ; mais malgré les intelligences que la propagande du directoire entretenoit parmi les mécontents personne ne parut sur la côte : cependant on faisoit les préparatifs du débarquement, lorsqu'un coup de vent, de la dernière violence, chassa les deux navires hors de la baie, et ils reprirent, en frémissant, la route de France.

Les autres divisions de la flotte ne furent pas plus heureuses ; arrivées avant la fin de la tempête, à la baie de Bantry, aucun navire ne put tenter le débarquement : on lutta pendant dix jours contre les vents, contre l'ennemi et contre les écueils ; une fregate et une corvette furent prises, un vaisseau de haut-bord se trouva hors de combat, et les



débris de ces escadres furent trop heureux d'arriver dans la rade de Brest.

Ainsi se termina cette expédition, non moins malheureuse que celle de la fameuse flotte *invincible* de Philippe II. Le directoire qui, d'après le petit machiavélisme qu'il avoit adopté, grossissoit ses succès et voiloit ses revers, ne laissa transpirer aucun détail officiel sur ce sinistre événement, qui ne vengea que trop Villaret-Joyeuse et Malmesbury.

Malheureusement pour les souverains du Luxembourg, il existoit quelques journaux d'opposition qui ne se laissoient point acheter; ils publioient, pour éclairer l'opinion publique, une vérité importune que ses ennemis avoient tant d'intérêt à dissimuler. Voici un fragment de la *Quotidienne*, qui prouve ce que les bons esprits de Paris pensoient de l'expédition d'Irlande, avant même que l'escadre de Hoche fût sortie de la rade de Brest, pour affronter la tempête.

« Quel est donc ce débordement de liberté dont on veut inonder le monde? que veut-on faire en Irlande? renverser le gouvernement établi: dans quel temps se livre-t-on à de pareilles mesures? c'est au moment où le gouvernement français s'élève péniblement sur ses débris: comment les républicains veulent-ils qu'on reconnoisse leurs lois naissantes, s'ils s'occupent sans cesse à détruire l'ouvrage des siècles? Les gouvernemens peuvent

se combattre, mais ils ne doivent jamais cesser de se respecter... Si les droits de l'homme, que la république fait valoir, sont destinés à consoler le monde, pourquoi ne les entendons-nous jamais proclamer qu'au bruit du canon, et parmi les cris des mourans ? Qu'on se rappelle l'expédition tentée par Louis XIV, pour rétablir le roi Jacques II sur le trône des Stuarts; qu'on n'oublie pas surtout l'issue tragique du débarquement du prince Édouard en Écosse... Mais l'histoire du passé ne sauroit servir à l'instruction du présent. Après avoir déclaré la guerre à tous les rois, il ne nous manquoit plus que de la déclarer aux élémens... Si nous étions accueillis en Irlande, ce seroit comme catholiques, et depuis long-temps nous ne nous montrons que sous les bannières de l'athéisme... Nous désirons que cette expédition n'ait pas les tristes résultats que son commencement nous fait prévoir : puisse surtout la patrie avoir moins à s'en plaindre que l'humanité ! »

Le directoire, après ce désastre, laissa en paix l'Irlande et l'Angleterre; la guerre intestine, dont il voyoit les approches, l'occupoit tout entier: il se sauva en sonnant le tocsin de la Saint-Barthélemy le 18 fructidor, et de ce moment se croyant immortel comme tous les hommes d'état à tête rétrécie qui se mêlent de gouverner, il descendit à consentir à la paix de l'Europe; quand les dif-

ficultés furent un peu applanies entre les deux cabinets de Saint-James et du Luxembourg, une note officielle de lord Greenville, datée du premier juin 1797, annonça que le roi d'Angleterre étoit disposé à renouer avec le gouvernement français : Lille fut choisie pour le lieu des conférences ; ce furent les plénipotentiaires Letourneur, Pléville-Peley et Maret, qu'on chargea de conférer avec lord Malmesbury.

Une des grandes discussions préliminaires roula sur le titre de roi de France, que prenoit, dans les titres publics, le roi de la Grande-Bretagne : en vain le plénipotentiaire anglais démontra-t-il que c'étoit une dénomination futile, semblable à celles de fils du soleil et d'empereur de la lune, dont quelques rois d'Asie décorent leur passeport, et qui ne compromettoit en rien la dignité de la France ni sa sûreté. Le directoire se montra inflexible ; ce qui étoit d'autant plus absurde, que dans les idées républicaines que le gouvernement avoit adoptées, le titre de roi pouvoit être laissé à un ennemi, puisqu'il ne désignoit qu'une injure, et que même dans les idées monarchiques les ministres de l'une et l'autre puissance auroient pu en rire comme avoient fait dans une pareille circonstance Henri VIII et François I<sup>er</sup>. Après de longues discussions sur cette auguste niaiserie, il fut convenu qu'on ajourneroit ce sujet de controverse.

On entra ensuite en conférence sur les compensations réciproques ; la France vouloit que les vaisseaux pris à Toulon lui fussent rendus par l'Angleterre , que celle-ci rétablît l'Espagne et la Hollande dans toutes les possessions des deux mondes , qui lui étoient échues par droit de conquête , et ces demandes , faites avec hauteur , étoient d'autant plus déplacées , que la France ne vouloit rien rendre de son côté de ce , qu'elle ne tenoit que par le droit de l'épée. Cette mauvaise volonté , ce défaut de logique , cet oubli volontaire des premiers principes du droit des gens , firent connoître de nouveau à la cour de Londres , que ses espérances étoient illusoires. Enfin la journée désastreuse du 18 fructidor arriva ; alors le directoire , vainqueur du corps législatif , leva tout à fait le masque : les trois négociateurs français qui désiroient que leur gouvernement fit un pas vers la concorde , furent rappelés , et on leur donna pour successeurs Treilhard et Bonnier , qui commencèrent leur mission diplomatique en déclarant , au nom du directoire , au lord Malmesbury , que s'il n'avoit pas un plein pouvoir de sa cour pour traiter de toutes les restitutions demandées par la France , il pouvoit partir sous vingt-quatre heures , et aller les demander au roi Georges et à son parlement.

Cette scène indécente se passoit au milieu de septembre 1797 : Malmesbury partit à l'instant ,

comme il l'avoit fait dans le congrès de Paris; et sur ce que les deux plénipotentiaires français jouèrent la comédie de rester à Lille encore vingt jours pour attendre, disoient-ils, son retour, le diplomate blessé leur fit remettre en partant une dernière note où étoient ces mots : « Le roi de la Grandé Bretagne ne peut plus traiter dans un pays ennemi, sans être certain que les usages établis entre toutes les nations civilisées, à l'égard des ministres publics, et spécialement de ceux qui négocient la paix, seront respectés à l'avenir dans la personne de son plénipotentiaire. »

On ne revient pas de son étonnement, quand on voit les dépêches de Louis XIV et de ses ministres, à l'époque de la paix mémorable de Westphalie, et qu'on les compare avec les arrêtés sans logique, sans justice, et surtout sans urbanité, des rois plébéiens du Luxembourg : les premiers actes rappellent les beaux temps de l'Athènes de Périclès, et les autres nous ramènent à la barbarie des âges de Mérovée et de Childerand. ( 1 )

---

(1) Je me trompe : il y a quelques plaisanteries fines, et par conséquent un peu d'urbanité, dans une satire que le gouvernement fit insérer dans les feuilles officielles, du 7 octobre 1797, sous le titre de *Lettre du lord Malmesbury, oubliée à Lille*. Elle est trop connue pour trouver place parmi les *Pièces justificatives*.

mutz, et que Bonaparte réclama au nom de son gouvernement.

Peu de temps après, le héros qui avoit conquis l'Italie, et qui l'avoit pacifiée, vint à Paris, jouir un moment de sa gloire; le directoire le reçut, dans une audience publique, avec une froide solennité, ainsi que Tacite nous représente Domitien accueillant Agricola le vainqueur de la Grande-Bretagne, et le laissant ensuite se perdre dans la foule des courtisans. Déjà les souverains du Luxembourg étoient jaloux d'une gloire qui n'éclaircit que leur nullité; et quand, dans la suite, ils lui permirent la conquête de l'Égypte, ils songèrent plus à l'envoyer dans un exil honorable qu'à lui donner de nouveaux droits à la reconnaissance des Français.



## CHAPITRE VIII.

Supplice de deux émigrés, le comte de Gélín et M. de Cussy. — L'institut national prend la place des anciennes académies. — Monumens des arts apportés d'Italie.

**N**ous approchons du terme de la période mêlée de triomphes et de crimes, qui fait l'objet de ce quatrième livre ; il ne nous reste plus qu'un petit nombre d'événemens à parcourir, et nous les choisirons, soit dans l'une, soit dans l'autre classe, pour que le mélange serve de point de repos à la sensibilité.

Parmi les tableaux sinistres qui repoussent nos crayons, il faut mettre le supplice de quelques émigrés, dont le plus grand délit étoit de croire encore à l'existence d'une patrie qui les repoussoit de son sein ; ce mode de punir des vaincus étoit souverainement impolitique, parce qu'en rendant les vainqueurs à jamais odieux, il corrompoit les élémens de la nouvelle république, qu'on vouloit substituer à celle des Danton et des Robespierre.

Un de ces émigrés, dont le malheur parut exciter le plus d'intérêt dans la capitale, est le comte de Gélín, de la

cavalerie, et chevalier des ordres de Saint-Louis et de Saint-Lazare : il paroît qu'il avoit été envoyé par Louis XVIII dans les départemens insurgés, pour prélever huit cent mille livres en assignats, destinées à la délivrance de quelques prisonniers faits par les généraux de la république : un entretien indiscret qu'il eut avec des voyageurs en allant de Brest à Paris, le fit arrêter par les espions de la police générale, aux ordres de Merlin de Douay : on trouva sur lui un cachet ayant trois fleurs de lis, ses deux croix renfermées dans une bombonnière, et un passeport signé à Louis XVIII, daté de la première année de son règne.

Ce comte de Gêlin avoit épousé une fille naturelle de Louis XV. Interrogé par le tribunal s'il étoit marié : *Oui*, répondit-il, *j'ai épousé la fille de mon maître et du vôtre.*

Il se présenta au supplice avec une sérénité plus grande que les juges qui le condamnèrent. Avant de recevoir le coup mortel, *je meurs*, s'écria-t-il, *pour mon Dieu et pour mon roi.* Il fut exécuté en place de Grève, le 29 décembre 1795.

On trouva parmi les pièces saisies sur cet infortuné, un mémoire relatif à la Vendée, qui étoit adressé au comte d'Artois : on y apprend quelques faits de nature à être analysés ici, parce qu'ils servent de développement au grand cha-



pitre sur nos guerres civiles, qui termine le treizième volume de cette histoire.

« Son altesse royale, dit le comte de Gélin, a été cruellement trompée dans les détails qui lui ont été transmis par rapport à la Vendée et aux chouans : c'est le seul motif du peu de succès de la descente de Quiberon et des revers qui en résultèrent. Charette, après avoir conclu la paix pour des motifs que son attachement à la cause royale excuse, la rompit prématurément sans l'aveu de ses collègues. De ce moment la république se persuada qu'il existoit un projet tendant à réunir aux royalistes de la Vendée la personne chérie d'un de leurs princes, et fit refluer dans les départemens de l'Ouest une armée de plus de quarante-cinq mille hommes. Comment résister à des forces aussi formidables, surtout quand la tactique des généraux est d'isoler la cause des habitans de la Vendée de celle de leurs chefs, en épargnant les premiers, et en menaçant les autres du supplice ?

» Charette osa condamner à mort Stofflet en décembre 1794, pour avoir créé des obligations de commerce, fit la paix sans l'en prévenir, et ne se réconcilia avec lui que par la cession qu'il en obtint d'une partie de son territoire.

» Quel est le remède à ces maux ? Une guerre générale... Mais on craint les effets d'une dévastation entière, à la suite de laquelle la Vendée

n'offrirait plus à son roi qu'un monceau de ruines. »

La mort du comte de Gêlin alluma bien des haines contre le gouvernement français : la politique fit cesser pendant quelque temps le spectacle de pareils supplices , et déjà l'on croyoit que la loi féroce contre les émigrés ne seroit plus que comminatoire, quand, onze mois après, la fin tragique de l'infortuné Cussy vint ajouter de nouvelles pages au procès que la justice tardive des siècles intentera au directoire.

M. de Cussy étoit un vieillard respectable qui avoit beaucoup souffert de la révolution; mais né de mœurs douces et porté à la tolérance, il ne s'en prenoit point aux hommes, mais aux événemens. Quelques ennemis qu'il s'étoit faits par la liberté de ses opinions politiques, le firent renfermer à la Force, et il y fut écroué comme conspirateur. Il y resta trois mois, et s'y attira presque autant de considération par son excellent caractère et par ses lumières que les Lavoisier et les Malesherbes. Il avoit voyagé dans toutes les contrées de l'Europe, parloit avec aisance plusieurs de ses langues, et avoit été employé dans quelques cours comme diplomate : cinquante ans de vertus, vingt ans de voyages, et une vie entière consacrée à la culture des beaux arts, ne purent vaincre sa fatale destinée. Un jour qu'il s'entretenoit avec calme sur la pré-

tendue conspiration dont on le disoit le chef, et dont la police n'avoit pas les premiers élémens, on vint le chercher de la part de l'accusateur public pour le faire comparaître devant le tribunal criminel du département de la Seine, en qualité d'émigré : il étoit neuf heures du matin quand il sortit de la Force, à dix heures deux témoins constatèrent son identité avec le Cussy porté sur la liste fatale, et à midi il n'étoit plus.

« Quoi, dit à ce sujet un de nos écrivains, un citoyen français est conduit à un tribunal criminel, jugé et exécuté en trois heures !... Est-ce qu'avant de punir un crime il ne faudroit pas constater si le crime a été commis ? L'assassin qu'on a trouvé foulant aux pieds le corps sanglant de sa victime, trouve encore des magistrats qui examinent, un défenseur qui se présente ; on suspend pour lui jusqu'au jugement de l'évidence. . . Et une simple liste manuscrite ou imprimée complète toute la preuve contre un prévenu d'émigration ! seule elle forme le jugement ! Le commis, qui place des mots qu'on lui dicte, un hasard, peut être le nom d'un homme, a signé sa mort ; il a rempli seul la fonction d'un tribunal sans appel. . . L'horreur empêche de poursuivre. Quand on voudra flétrir dans la postérité l'époque où nous vivons, il suffira de dire : *la loi sur l'émigration existoit, et elle étoit exécutée* ».

Reposons nos regards fatigués sur des objets

plus dignes de les fixer : il en est dans l'histoire des arts qui nous consoleront peut-être un moment de nos recherches douloureuses dans l'histoire des évènements politiques.

Le directoire français, avant le 18 fructidor, avoit quelques titres, il faut l'avouer, à la reconnaissance des trente millions d'hommes qu'il s'étoit condamné à gouverner : soit tolérance ou faiblesse, il ne contraria pas d'abord d'une manière trop ouverte la liberté de la presse, et parut protéger les arts et leurs monumens ; il essaya même de rétablir à sa manière et sous une forme républicaine, les anciennes académies.

La liberté de la presse fut telle, que les journaux, jusqu'à ce moment avilis, devinrent les interprètes de l'opinion publique. On fit parvenir au gouvernement, dans des écrits dictés par le courage, quelques vérités politiques qui prévinrent des délits du pouvoir et des bouleversemens, et il falloit que ces vérités fussent bien importunes à la majorité du directoire, puisqu'à la journée fructidorienne une foule de journalistes se trouva enveloppée dans le naufrage de la patrie et des meilleurs membres de ses deux conseils.

Nous avons vu, dans le tome XII de cet ouvrage, sous quels prétextes frivoles Lakanal et Grégoire, membres du comité de l'instruction publique à la Convention, avoient fait anéantir

les trois corps littéraires qui avoient le plus honoré le nom français aux yeux de l'Europe, les académies des quarante, et celles des sciences et des belles-lettres.

On avoit dit à la tribune des démagogues, que ces corps *portoient l'empreinte du despotisme*, et que leur organisation *heurtoit l'égalité*; et personne dans le temps, quoiqu'il y eût un grand nombre d'académiciens parmi les législateurs, n'avoit eu le courage de relever ce sophisme contre les académies.

Cependant il étoit démontré par les faits, que s'il y eut jamais quelque chose de républicain dans la monarchie illimitée de Louis XIII et de Louis XIV, c'étoit l'institution même de ces académies : il n'y a pas dans les lettres patentes pour l'érection des deux plus anciennes, un seul mot qui parût émaner des mains qui signèrent la révocation de l'édit de Nantes, ou l'assassinat juridique du président de Thou. Le cardinal de Richelieu et Colbert n'y parlent que d'honorer les lettres et non de les enchaîner; on laisse ces compagnies dresser elles-mêmes leurs statuts, ce qui conservoit leur indépendance; et quand des adulateurs osèrent insérer dans les réglemens de l'académie française, que chaque membre promettoit de *révéler la vertu du cardinal* qui l'avoit fondée, Richelieu tout avide qu'il étoit d'encens, fit effacer ce trait qui compromettoit sa gloire : on

est loin sans doute, quand on se dérobe ainsi à ce qu'on appeloit alors l'élan de la reconnaissance, d'imprimer sur les lettres qu'on protège les caractères de la servitude.

Quant au reproche de blesser l'égalité, son injustice n'est un peu atténuée que par son absurdité. Si jamais l'égalité put s'introduire dans la monarchie française, ce sont les corps lettrés qui lui ont donné asile. L'homme qui n'avoit que de la puissance, la perdoit en passant le seuil du temple des arts ; il étoit contraint de chercher à exister par les lumières, ou il n'étoit rien. L'académie française surtout *heurtoit* si peu l'égalité, que pendant près de deux cents ans ce fut le seul corps de la France royale où l'on osa introduire, quoique avec circonspection, le premier des dogmes de la démocratie. On y voyoit un Nivernois, un Beauveau, oublier ce qu'ils étoient auprès du trône pour aspirer à être gens de lettres, et un Clermont, prince du sang, s'asseoir avec orgueil entre Gresset et Duclos, et briguer l'honneur de placer à côté de ses décorations un jeton d'académie.

Lors de l'avènement de la troisième constitution française, destinée à éteindre de sinistres souvenirs et à cicatrizer d'anciennes blessures, un nouvel esprit public commençoit à se former ; on sentoit le besoin de repousser le blasphème d'un législateur à la tribune, que *la destinée*

*d'un bon gouvernement repose à la fois sur l'ignorance et sur la vertu*, et on se détermina à revivifier, sous un nom républicain, la cendre à demi-éteinte des trois anciennes académies.

L'institut fut fondé en 1796; le nouveau pouvoir exécutif commença par nommer quarante-huit membres de ce premier des corps littéraires, pour lui servir de noyau, et ceux-ci, à leur tour, en choisirent quatre-vingt-seize; ce qui portoit à cent quarante-quatre la totalité des membres de l'institut.

On remarqua avec raison que ce mode d'élection ressembloit encore aux assemblées populaires de ces temps là; et l'influence de la démagogie y eut beaucoup trop de part.

On vit dans la nouvelle assemblée une foule de conventionnels ignorans, et sans autre titre littéraire que des déclamations de tribune, siéger à côté d'un très-petit nombre d'hommes de lettres estimables. Les membres respectables de l'ancienne Académie qui avoient survécu aux orages de la révolution, tels que Delille, Laharpe, Marmontel, Suard et Morellet, n'y furent pas même appelés.

Quand les cent quarante-quatre membres furent élus, le ministre de l'intérieur, Bénézech, vint en grande pompe les installer dans la salle de l'académie des sciences, au Louvre, entre le cabinet et la salle des gardes de Henri

qui rappeloient des souvenirs touchans ; mais ces souvenirs n'entroient pour rien dans les élémens de la nouvelle république.

Garat avoit refusé, parce qu'il se croyoit mal classé dans la section de la grammaire, et le neveu de l'ingénieur de Pouilly, auteur de la *Théorie des Sensations agréables*, refusa pour son oncle, mort depuis vingt ans.

Le 15 germinal suivant ( avril 1795 ), l'institut tint sa première séance publique dans la salle des machines, décorée des statues en marbre de nos grands hommes : le directoire y assista en costume, et son cortège seul remplissoit tout l'intervalle du Louvre au Luxembourg. Ce spectacle en imposa à la multitude ; tout ce qu'on lut dans cette séance fut applaudi, quoique rien n'en soit resté.

Le même directoire qui eut toujours la prétention d'être regardé comme le restaurateur des arts et des lettres, bien qu'aucun de ses membres ne fût à même d'en apprécier l'utilité, accueillit ensuite avec non moins de solennité, sous le ministère de François de Neuchâteau, les monumens et les chefs-d'œuvre conquis en Italie par les armées françaises.

Quoique cette fête appartienne à une autre époque, nous la placerons ici pour ne point séparer des évènements qui tiennent aux mêmes principes, et dont en fin de compte, il faut encore



savoir quelque gré au gouvernement de ce temps là. Le mal pèse trop dans la balance pour que nous ne nous fassions pas un devoir d'y apporter tout ce qui peut tendre à rétablir l'équilibre.

On se rappelle que Bonaparte, vainqueur de l'Italie, exigea du grand-duc et du pape les plus beaux monumens de leur galerie, pour les transférer dans la capitale de la république française, qui, dès-lors riche des trésors de tous les siècles, devenoit, sous le rapport des arts, la métropole du monde.

Ces monumens, choisis par les premiers artistes de la nation conquérante, et transportés, à grands frais et à petites journées pour se maintenir dans toute leur intégrité, ne purent arriver à Paris que quelque temps après le 18 fructidor; et avant d'être déposés dans divers muséum, ils furent l'objet d'une fête pompeuse donnée au Champ-de-Mars, où le ministre de l'intérieur présida avec l'institut national.

Le détail de ces dépouilles de l'Italie auroit, entre les mains d'un Saumaise ou d'un Felibien, fourni la matière d'un volume. On y remarquoit divers manuscrits précieux de la bibliothèque ambrosienne de Milan, le livre des *Antiquités* de Joseph, écrit sur du papyrus égyptien, et un Virgile d'une haute antiquité, qui avoit appartenu à Pétrarque, avec des notes originales de sa

main, qu'on destinoit pour la bibliothèque nationale.

Le muséum d'histoire naturelle du jardin des plantes devoit hériter de l'*Herbier de Haller*, en soixante volumes, de celui d'Aldrovandé, moins complet, mais d'un meilleur choix, et des deux fameuses aiguilles de cristal de roche de la bibliothèque ambrosienne.

C'étoient surtout les chefs-d'œuvre de la sculpture antique, et les tableaux des grands maîtres du siècle de Médicis, qui attiraient les regards de l'homme de goût dans cette espèce de fête triomphale des arts, imaginée en l'honneur du génie conquérant de la république.

On distinguoit parmi les statues du goût le plus près de l'antiquité grecque, le *Torse*, l'*Antinoüs*, l'*Hercule Farnèse*, l'*Apollon du Belvédère*, et le groupe de *Laocoon*.

La plus grande partie des tableaux étoient des premières écoles de l'Italie. On y avoit réuni le *Christ au tombeau*, de Michel-Ange; la *Sainte-Pétronille*, du Guerchin; la *Communion de Saint-Jérôme*, du Dominicain; la *Fortune*, du Guide, et la *Transfiguration*, de Raphaël.

Cependant la réunion de tous ces monumens du génie et du goût ne produisit pas parmi les bons esprits une joie bien pure. Un écrivain d'un grand sens examina, dans des lettres précieuses

que le goût a conservées, si la spoliation de tous les muséum de l'Europe en vertu de l'épée, constituoit un droit; si le zèle constant des souverains de Florence et des papes, depuis le siècle des Médicis, à rechercher, à restaurer et à remettre en honneur des monumens que l'insouciance de mille ans de barbarie avoit ensevelis, n'établissoit pas une propriété sacrée et une espèce de patrimoine intellectuel à l'abri de tous les évènements : il demandoit si, quand il s'agit du domaine des arts, il n'y pas plus de gloire pour un grand peuple de faire des conquêtes sur soi-même que sur ses alliés, ou même sur les ennemis; et, appliquant sa théorie à la France, cet écrivain s'étonnoit de ce qu'après avoir découvert la belle Vénus d'Arles, transférée dans la galerie de Versailles, elle n'interrogeoit pas les ruines savantes de Vienne, de Nismes, d'Autun et d'Orange, pour en composer une espèce de muséum national, qu'aucune puissance n'auroit droit de revendiquer.

Ce même écrivain ajoutoit d'autres preuves, qu'une logique saine pouvoit difficilement réfuter. Il disoit que le déplacement des antiquités de Rome faisoit d'autant plus mauvais effet, qu'elles sembloient placées par la nature même dans cette vieille métropole du monde, de manière qu'elles ne pouvoient exister que là, le pays faisant lui-même partie du muséum : en effet, une collec-

tion centrale d'antiquités, telle que celle de Rome, ne se compose pas seulement de chefs-d'œuvre mobiles, tels que des manuscrits, des statues et des tableaux, mais encore d'objets que l'art humain ne sauroit transporter; tels que des thermes, des arcs-de-triomphe, des colonnes rostrales, des colisées, des temples et des pyramides; il faut y ajouter des sites pittoresques, des routes antiques, des ruinés de villes, surtout des souvenirs et des rapprochemens qui servent d'aliment à l'imagination ou à la sensibilité; tout cela plaît en masse, et tant que vous ne transporterez pas à Paris la Route des Césars, restaurée par les papes, son Tibre qui rappelle tant de hauts faits, et son ciel sans lequel ses beaux génies n'auroient peut-être pas été inspirés, vous mutilerez le muséum colossal de l'Italie, sans pouvoir vous flatter d'en élever un autre avec ses débris dans ce Louvre; demeure de tant de rois, que vous n'avez pas encore songé à terminer.

---

## CHAPITRE IX.

Lutte entre le directoire et le corps législatif. — Marche inconstitutionnelle des troupes de ligne sur Paris. — Faiblesse des mesures des deux conseils. — Message sur les adresses irrégulières de l'armée d'Italie. — Discours véhémens de Tronçon-Ducoudray et de Thibaudeau. — Apathie des deux conseils et de la minorité du directoire. — Dernière séance du corps législatif avant sa désorganisation. — Journée du 18 fructidor.

**D**EPUIS quelque temps les deux pouvoirs législatif et exécutif se contrarioient dans les mouvemens qu'ils vouloient imprimer à la machine politique : comme il n'y avoit point d'unité dans le code qui les constituoit, il ne pouvoit y en avoir dans leurs modes de l'interpréter; c'étoient deux guerriers en présence qui se mesuroient de l'œil, cherchant tour à tour le défaut de leur armure pour se donner la mort.

Les deux conseils avoient pour eux la loi, le directoire avoit l'or et le fer; dans un siècle immoral où l'opinion publique n'a aucune influence, il étoit évident que le directoire vaincroit, et que le vaincu, tout entouré qu'il étoit de la considération des peuples, seroit à peine regretté.

Au commencement de prairial, c'est-à-dire,

quelques mois avant le combat à mort des deux puissances, le directoire étoit au plus haut période de la grandeur factice qu'il s'étoit donnée : l'épée de Bonaparte le faisoit respecter au dehors ; dans l'intérieur, il faisoit avorter les conspirations ; les deux conseils se disputoient à qui étoit droit le plus la prérogative constitutionnelle : enflé de tant de succès, il voulut dicter des lois aux hommes de qui il tenoit la toute-puissance ; alors le bandeau tomba de tous les yeux ; mais on n'organisa qu'un plan de résistance passive, moins fait pour remettre la patrie debout que pour reculer le moment où elle devoit périr.

Déjà depuis long-temps la majorité du directoire se permettoit de corrompre la fidélité des soldats pour s'en faire des appuis contre les dépositaires des lois : il alloit plus loin, il faisoit franchir à de petites armées de conjurés la ligne constitutionnelle qui, d'après le code nouveau, devoit leur servir de barrière. Les cinq cents, qui virent le piège, cherchèrent à le prévenir, en organisant une garde nationale qui devoit défendre, en cas de besoin, contre les troupes de ligne, soit Paris, soit le corps législatif.

Les triumvirs parurent redouter cette mesure, et ils firent tout pour la prévenir : peu de jours après ils firent insérer, dans leur journal officiel, une satire sanglante contre ce qu'ils appeloient les royalistes du nouveau tiers : Pastoret dénonça

cette hostilité, et il fut répondu par le ministre de la justice que le délit vrai ou faux dont il s'agissoit, n'avoit pas été prévu par la loi, ce qui étoit ajouter l'ironie à l'offense.

Cependant le bruit vague d'une marche inconstitutionnelle des troupes commençoit à se changer en certitude. Aubry vint déclarer, au nom du comité des inspecteurs de la salle, que quatre régimens de chasseurs à cheval, détachés de l'armée de Sambre et Meuse, par le général Hoche qui la commandoit, devoient arriver sous peu de jours par des routes détournées à un village près de Corbeil, situé à sept lieues de Paris; ce qui étoit enfreindre évidemment un article du nouveau code, qui fixoit à six myriamètres ou à douze lieues moyennes la ligne de démarcation qui devoit séparer des troupes de ligne la ville où siégeoit le corps législatif: il y avoit même une peine de dix ans de fers prononcée contre le membre du directoire qui se permettroit de violer cette loi, devenue le palladium de la république.

La loi, comme le disoit Solon, n'est jamais qu'une toile d'araignée qui arrête les insectes, mais que franchissent les vautours. Le directoire, plus fort qu'elle, se contenta de répondre d'abord que cette marche inconstitutionnelle d'une colonne de l'armée de Sambre et Meuse lui étoit parfaitement inconnue, ensuite que c'étoit l'ou-

vrage d'un simple commissaire des guerres ; et pendant que les conseils perdoient le temps à délibérer, il l'employoit à agir. Instruit que des ministres veilloient sur la représentation nationale, il changea, par un seul arrêté, presque tout le ministère : celui des relations extérieures fut ôté à Charles de Lacroix, pour être donné à Talleyrand-Périgord ; Bénézech céda l'intérieur à François de Neufchâteau ; Prévile-Peley la marine à Truguet ; et Cochon la police générale au journaliste Lenoir-Laroche, qui fut lui-même remplacé huit jours après par Sottin, homme plus entreprenant et beaucoup plus propre au rôle que le triumvirat vouloit lui faire jouer.

La surveillance publique, ainsi éludée, les triumvirs donnèrent à leur conjuration une nouvelle activité. Barbé-Marbois vint apprendre aux conseils qu'il avoit lui-même vu passer, à Saint-Denis, une quantité considérable de fusils et de pièces d'artillerie : le lendemain on apprit l'arrivée, dans Étampes, de deux demi-brigades et d'un régiment de cavalerie. Il paroissoit tout simple que, d'après ces nouvelles lumières, la représentation nationale déclarât que la constitution étoit violée ; ce qui étoit mettre le directeur aux prises avec la nation même, et forcer par là des hommes qui avoient l'ambition de César, sans avoir ses talens et son courage, à ne pas passer le Rubicon.



On devineroit avec peine quel étoit le petit moyen auquel les cinq cents s'arrêtèrent pour rendre inutile le complot du directoire : ils s'amuserent, sur la motion du général Willot, à chicaner Barras sur son âge. Les triumvirs, qui virent que leurs victimes s'entassoient d'elles mêmes dans le piège, répondirent gravement que d'après les recherches faites par les ministres de la marine et de la guerre sur les registres de leur département, il se trouvoit que Barras avoit quarante ans et quatre mois le jour où il fut appelé au directoire.

Il y avoit un peu plus de dignité dans les conseils, à fermer pour jamais l'autre des *jacobins*, qu'on avoit eu la foiblesse de laisser rouvrir sous le nom imposant de *cercles constitutionnels* : il étoit bien évident que la journée que méditoit le pouvoir exécutif seroit une journée à la Danton ou à la Robespierre ; mais on s'y prit trop tard, et les conjurés sortoient déjà de leur repaire pour troubler l'ordre public, quand les législateurs délibéroient pour les désarmer.

Comme le directoire avoit un grand intérêt à détourner les regards des conseils de ses machinations, il eut l'adresse de les fixer, par un message, sur l'état déplorable des finances.

Le tableau qu'on présenta à cet égard aux cinq cents étoit propre en effet à alarmer tout ce qui tenoit encore à la chose publique : on y annon-

coût que tous les services, et même la solde des gens de guerre, manquoient à la fois; qu'on devoit aux employés du gouvernement cinq ans d'arrérages; que les réparations des routes étoient suspendues; que la fourniture du pain aux prisonniers et aux hôpitaux s'interrompoit, et que la trésorerie n'avoit donné que deux cent trente quatre mille francs pour faire face à des objets urgens qui demandoient dix millions.

Le corps législatif, qui se douta qu'on ne vouloit que lui fasciner les yeux, s'occupa peu de ce message. Il lui eût été difficile, en effet, de s'occuper avec assez de calme des détails de l'administration au milieu des dangers qui l'entouroient. On revint aux cinq cents, d'après le rapport d'un comité dont Pichegru étoit l'organe, au délit de la marche anti-constitutionnelle des troupes sur Rheims, Melun et Corbeil. Le général dévoila, quoiqu'avec circonspection, tout le complot des triumvirs, et il ajouta en même temps qu'il étoit difficile de le déjouer, à cause du silence de la loi sur le mode d'exercer la responsabilité des agens du directoire. Les cinq cents, et ensuite les anciens, statuèrent que la distance de six myriamètres prescrite par la constitution, devoit être mesurée à vol d'oiseau, en partant de l'enceinte de la commune où résidoit le corps législatif, et qu'il y

auroit à chaque route , coupant les points de cette grande circonférence , une colonne portant pour inscription : *Limite constitutionnelle pour les troupes*. Mais pendant qu'on s'amusoit à sanctionner ce décret , déjà les troupes avoient franchi ces impuissantes barrières.

Deux partis vigoureux se présentoient aux bons esprits pour empêcher le naufrage de la république ; l'un étoit de faire parler la loi pour décréter d'accusation les triumvirs ; l'autre de suppléer à l'inertie de cette loi , en employant la raison de l'épée contre des ennemis qui ne savoient faire usage que de celle-là. Ce dernier avis fut ouvert par Pichegru et par Willot , dans un comité : ils proposèrent , si on vouloit leur confier deux cents hommes d'élite , de pénétrer au Luxembourg , et d'amener les triumvirs enchaînés à la barre du corps législatif. On leur représenta que la guerre n'entroit point dans les élémens d'un corps pacifique destiné à conserver le dépôt des lois ; et ce coup d'état fut rejeté.

Un mode peut-être plus sage , et que la constitution ne repoussoit pas , étoit de décréter d'accusation la majorité du directoire ; quelques hommes d'état le firent pressentir aux cinq cents. Doucet-Pontécoulant déclara que cette majorité étoit égale par les jacobins ; *par ces hommes* , dit-il , *qui avoient promené sur la France la dévastation et*

la mort ; par ces hommes chargés de crimes et poursuivis par les remords, auxquels on avoit pardonné, mais qui se sentoient si coupables, qu'ils ne pouvoient croire à la clémence nationale ; et tout en écartant la mesure du décret d'accusation, parce que c'étoit ébranler les colonnes de l'état, il laissa entendre qu'elle pouvoit être prise, lorsqu'il étoit évident qu'elle seule pouvoit sauver la chose publique. Assurément il n'y avoit rien de problématique dans les intentions des triumvirs. On savoit qu'ils vouloient régénérer les conseils avec des listes de proscription : les papiers publics même annonçoient que des gens de guerre, avides de sang et de pillage, qui s'étoient réunis dans les faubourgs de Paris, faisoient l'appel nominal des représentans qui, dans le cas de résistance, devoient être égorgés. La conjuration étoit aussi évidente que celle de Catilina, et personne ne se sentit assez d'énergie pour sauver la chose publique.

A cette guerre de dénonciations, de rapports et de messages, qui aigrissoit les esprits sans remédier au vice radical du gouvernement, succédèrent des alarmes d'un autre genre. On apprit que l'armée triomphante de l'Italie s'étoit prononcée à la fête de l'anniversaire du 14 juillet en faveur des chefs apparens du gouvernement français ; qu'on lui avoit dit : « La patrie que vous dé-

» fendez ne peut courir des dangers réels : les  
» mêmes hommes qui l'ont fait triompher de  
» l'Europe coalisée sont là : des montagnes nous  
» séparent de la France ; vous les franchirez avec  
» la rapidité de l'aigle... Les royalistes, dès  
» l'instant qu'ils se montreront, auront vécu...  
» Jurons sur nos drapeaux une guerre impla-  
» cable aux ennemis de la constitution de l'an 3  
» et de la république ».

C'est dans cet esprit que furent rédigées les adresses des diverses divisions de l'armée, que leurs commandans firent passer au pouvoir exécutif : on distingua, à cause de sa virulence, celle du corps qui étoit sous les ordres du général Augereau, qui devoit lui-même, peu de tems après, venir à la tête de la garnison de Paris en consacrer les principes par la force des baïonnettes. Ces adresses eurent alors sur les événemens une si grande influence que nous avons cru devoir les placer dans les pièces justificatives. Nous présenterons néanmoins ici un extrait de celle qui vient d'être indiquée.

« Des hommes couverts de crimes s'agitent et  
» complotent au milieu de Paris, quand nous  
» avons triomphé aux portes de Vienne... Trop  
» long-temps nous avons contenu notre indigna-  
» tion. Nous comptons sur les lois, et les lois se  
» taisent... Le respect qu'on leur doit nous

» fermoit la bouche , leur danger nous la fait ou-  
» vir. . . »

» Les conspirateurs de Clichy tentent d'ôter à  
» la fois au gouvernement la considération dont  
» nos victoires l'ont investi , et tous les moyens  
» de nous faire subsister ! Les insensés ! comme  
» si l'on pouvoit réduire à la famine cent mille  
» hommes armés de baïonnettes ! . . . En atten-  
» dant , ils applanissent par la corruption et les  
» poignards la route du trône à son ridicule pré-  
» tendant . . . Mais qu'ils tremblent ; de l'Adige  
» au Rhin et à la Seine , il n'y a qu'un pas : qu'ils  
» tremblent ! leurs iniquités sont comptées , et le  
» prix en est au bout de nos baïonnettes ».

De pareilles adresses n'étoient rien moins que constitutionnelles : il est contre l'essence de tout pacte social de changer en assemblée délibérante des corps qui ne savent que manier l'épée : mais il faut être juste ; l'armée d'Italie étoit remplie d'agens du directoire , occupés sans cesse à calomnier le corps législatif.

Le corps législatif venoit de statuer , à l'occasion de l'anniversaire de la journée du 10 août , que les citoyens armés qui avoient vaincu la royauté avoient bien mérité de la patrie ; quand il apprit que d'autres *citoyens armés* , qui avoient *vaincu les rois* de l'Italie , l'accusoient du seul délit qui , dans ces temps malheureux ,

eût quelque poids, de celui de vouloir rétablir en France la *royauté* des Bourbons, il se plaignit au directoire, qui répondit à sa manière, c'est-à-dire, en tergiversant. Il dit que le mot de *déli-bérer* n'avoit pas, dans la grammaire politique, un sens assez déterminé pour l'appliquer, dans un sens criminel, à l'épanchement des défenseurs de la patrie dans le sein des chefs du gouvernement; il promit cependant, puisque les adresses de l'armée d'Italie déplaisoient aux conseils, d'en arrêter la circulation publique. Quant à la circulation clandestine, elle n'en devint que plus active, et l'on devoit s'y attendre.

Les triumvirs prirent ensuite occasion de ces adresses, pour ramener leurs plaintes éternelles sur le désordre des finances, sur les émigrés et sur les prêtres réfractaires; car ils ne voyoient les maux de la patrie que là : ils paroisoient loin de soupçonner que les vices de leur administration, leur civisme révolutionnaire, leur ambition petite et cruelle, y entroient pour quelque chose.

« La cause de la démarche de nos frères d'armes, disoient-ils, est dans l'inquiétude générale... Elle est dans le défaut de revenus publics, qui laisse toutes les parties de l'administration dans la situation la plus déplorable... Elle est dans la persécution et les assassinats exercés sur les acquéreurs de domaines nationaux, sur les défenseurs de la patrie, et pour mieux dire, sur tous ceux qui ont osé

se montrer amis de la république. . . Elle est dans l'insolence des émigrés et des prêtres réfractaires qui, rappelés et favorisés ouvertement, débordent de toutes parts, soufflent le feu de la discorde, et inspirent le mépris des lois. . . Elle est dans cette foule de journaux dont l'armée est inondée comme l'intérieur; dans ces feuilles qui ne prêchent que le meurtre des soutiens de la liberté; qui avilissent toutes les institutions républicaines, qui rappellent sans pudeur la royauté, et toutes les institutions oppressives qui tourmentoient et humilioient également tous les hommes qui n'étoient pas titrés. . . Elle est enfin dans le désespoir où sont tous les vrais citoyens, de voir s'éloigner, au moment même de la conclusion, et après l'avoir achetée par tant de sang, une paix définitive, l'objet de toutes les espérances. »

Le directoire terminoit cette espèce de philippique, sans raison comme sans mesure, contre le corps législatif, en disant qu'il espéroit bien sauver la France de la dissolution où on l'entraînoit, éteindre les torches de la guerre civile, et sauver les personnes et les propriétés des dangers d'un nouveau bouleversement: on verra, dans le livre suivant comment il tint sa parole; comment, avec l'horrible loi de la mobilisation de la dette publique, il protégea les propriétés des citoyens; et comment il sauva leurs personnes, en envoyant expirer de misère et de douleur l'élite des conseils



et des administrateurs, dans les plages pestilentielles de Sinnamary.

On se doute aisément combien cet acte d'accusation, intenté devant la France entière contre ses représentans, dut blesser les conseils. Celui des anciens en renvoya l'examen à une commission, dont le rapporteur fut Tronçon-Ducoudray, homme sage, qui savoit tempérer par des formes atténuantes sa courageuse éloquence, dont le principe étoit, que la modération servoit de palladium aux assemblées délibérantes, et qu'il ne falloit attaquer qu'avec une logique serrée, une morale douce et une politique indulgente, les hommes qui dispoient de l'or et du fer dans les grands empires. Ce choix, qui faisoit honneur aux anciens, ne sauva ni l'orateur, ni le conseil, ni la chose publique, parce que ces principes fort bons dans le calme et les temps de prospérité ne font qu'assurer l'impunité du crime dans les orages révolutionnaires.

Les cinq cents, plus connus par leur turbulence, avoient été préparés à plier par un discours très-adroit de Lamarque, qui, ayant eu communication du manifeste avant qu'il fût présenté, le paraphrasa à la tribune, et osa, dans ce procès majeur, où il n'avoit entendu qu'une des parties, donner gain de cause au directoire. Le conseil ne crut pas l'autorité de Lamarque assez grande pour

se dispenser d'un examen approfondi : il établit une commission pour lui rendre compte des faits ; et celle-ci nomma Thibeaudeau pour faire le rapport. Thibeaudeau étoit un des hommes qui s'étoient prononcés avec le plus de vigueur en faveur de la révolution française : il croyoit, comme tant d'autres, aux crimes de la royauté ; et à ce titre, il ne devoit point faire ombre au directoire.

Son rapport fut une espèce d'acte diplomatique, pour concilier tous les partis, en leur faisant faire à chacun un pas vers l'harmonie. La marche des troupes lui parut plus qu'irrégulière ; mais il opina à couvrir d'un voile tout ce qui étoit relatif à la violation des limites constitutionnelles, parce que la connoissance du mal indiquoit en même temps le remède. Quant aux adresses des armées d'Italie, il y distingua l'amour brûlant de la liberté, qui caractérisoit les défenseurs de la patrie, des opinions exagérées et turbulentes qui sembloient l'ouvrage du génie malfaisant de l'étranger.

Cependant, quand il s'agit de discuter l'imputation d'une de ces adresses, où l'on attribuoit au corps législatif un *plan combiné pour rétablir le trône*, sa verve républicaine s'alluma, et il s'étonna de ce que *l'audacieux dont la main avoit tracé cette phrase impie existoit encore*. Cette sortie contribua à le sauver, lors de la proscription fructidorienne ; car les triumvirs, que l'ombre de

Louis XVI faisoit pâlir, avoient encore plus de haine pour les Bourbons, que de désirs de vengeance contre les conseils.

Thibeaudeau termina ses réflexions sur les adresses, par un rapprochement qui auroit dû frapper les triumvirs, s'ils avoient raisonné leur système d'oppression. « Aujourd'hui, dit-il, ces adresses sont signées contre le corps législatif: chefs du gouvernement, elles le seront demain contre vous. Ici notre garantie est commune, et celui des pouvoirs qui la laisse violer par une coupable foiblesse, doit en être tôt ou tard la victime. Malheur à l'autorité qui fonde un empire sur la puissance des baïonnettes : elles finissent toujours par opprimer celui qu'elles ont un instant protégé ! »

Le rapport de Tronçon-Ducoudray est d'une toute autre importance que celui de Thibeaudeau : il expose, avec une clarté rare, l'état des finances de la république, balance ses maux avec ses ressources, et surtout rassemble les faits à charge et décharge, qui peuvent conduire à prononcer d'une manière impartiale, dans le procès horriblement mémorable qui n'a été jugé qu'à la manière des vandales, dans le conseil de guerre de fructidor. Toutes ces considérations nous engagent à nous étendre sur le beau rapport, devenu à quelques égards, pour les bons esprits, un fragment précieux de l'histoire officielle de la révolution.

« Des évènements imprévus, dit l'orateur, tiennent la nation dans l'inquiétude; l'Europe est attentive: la destinée de la révolution française semble y être attachée... Nous avons vaincu l'Europe, et cependant la liberté publique est encore menacée par un régime de despotes.. C'étoit au nom de cette liberté que quelques ambitieux, il y a trois ans, avoient mis la patrie sous le joug. Est-ce qu'on veut faire servir encore ce nom auguste pour nous y ramener ? »

Il observe ensuite que, dans quelque crise que soit la France, la sagesse peut la sauver; et il invoque pour lui-même, dans son rapport, la mesure et la circonspection de cette sagesse.

Ici commence l'apologie du corps législatif, accusé devant la nation par le directoire; il parle du patriotisme du nouveau tiers, dont il prouve la pureté, quoique quelquefois il se soit permis des discussions trop *ardentes*, ou même *prématurées*: et il se demande quel prétexte on a pu prendre pour le dénoncer, ainsi que la majorité du conseil, comme provocateur de l'ancien régime royal, et surtout devant les gens de guerre, appelés *essentiellement à obéir*; mais dont la bouillante valeur peut être facilement égarée, lorsqu'on leur persuade que la liberté même, le prix de leur sang, est menacée.

Assurément il est difficile d'avoir plus l'esprit de mesure, surtout quand on parle devant une

grande assemblée délibérante, où la moindre étincelle jetée sur des opinions divergentes, peut amener un incendie. L'orateur dit ce qu'il faut pour faire entendre sa pensée ; mais pas assez pour que cette pensée provoque de nouveaux sentimens entre le corps législatif et le directoire.

C'est par suite de la même circonspection, qu'il ne fait qu'effleurer l'acte de despotisme des triumvirs qui, *en vertu*, dit-il, *de sa prérogative*, mais répondant peu à l'attente publique, renvoya tout d'un coup du ministère, des hommes qui avoient des droits à l'estime des républicains, et même à leur reconnaissance, ne conservant que ceux *qui n'avoient pas encore réussi à obtenir le préjugé favorable de l'opinion*.

Il n'est pas difficile à Ducoudray de prouver la coïncidence de ces mesures alarmantes pour la liberté, avec les adresses incendiaires de l'armée d'Italie, et la marche des troupes de Hoche hors de la ligne constitutionnelle, afin de proscrire les représentans du peuple français, que des insinuations perfides supposent en contre-révolution.

Et la preuve se porte au dernier degré d'évidence, quand il observe que les chefs du gouvernement cherchent à justifier ces mouvemens d'anarchie, qu'ils couvrent les murs de Paris de placards incendiaires ; qu'ils encouragent la multiplication des libelles présentés sous toutes les formes, dont les uns, avec un titre imposteur, pa-

*roissant accuser les individus, les justifient; et les autres, paroissant les justifier, les calomnient.*

L'orateur cite à l'appui des faits précurseurs d'un grand mouvement: il dit que des hommes armés insultent publiquement des citoyens qui ne le sont pas; que les premiers supposent qu'un costume est un signe de ralliement; et que, sous ce prétexte, ils se permettent des violences révolutionnaires, pareilles à celles qu'au régime de la terreur on honoroit du nom d'*insurrection*.

Il ne se dissimule pas qu'une des causes des dissensions actuelles entre les deux premiers corps de l'état, se trouve dans l'imperfection des lois sur la responsabilité des ministres, dans le choix des agens par lesquels les ordres du pouvoir exécutif sont transmis, et surtout dans l'inquiétude publique, qui commente, à sa façon, les mesures effrayantes du gouvernement, et ajoute par là à leur réalité.

C'est dans ce moment, où le calme et le silence majestueux du conseil annonçoient les droits que le rapport avoit à sa confiance, que l'orateur donna lecture des adresses de l'armée d'Italie; adresses, dit-il, *écrites par la calomnie, colportées par la malveillance, et signées, pour la plupart, de confiance, par un patriotisme impétueux et égaré.*

Ducoudray, qui s'est mis à couvert vis-à-vis des chefs du gouvernement, en n'attribuant l'frac-

tion des premiers principes constitutionnels qu'à un patriotisme égaré, se prononce avec courage, contre une force armée qui délibère dans une république, contre une force armée qui signe collectivement des adresses, contre une force armée qui correspond avec les administrations; contre une force armée qui censure et menace les représentans d'un grand empire.

« Le directoire, ajoute-t-il, ne trouve point un sens assez clair au mot *délibérer*; mais est-il question, dans une matière aussi grave, de disputes grammaticales? Délibérer n'est-il pas synonyme de consulter ensemble? Et qu'est-ce donc qu'un acte qui énonce l'opinion des soldats, et qui est signé de tous?... Sans doute le ton grossier et les calomnies des adresses n'appartiennent pas à l'armée: ce style déclamatoire, sanguinaire, jargon usé d'une faction qu'on abhorre, est trop opposé à ce ton simple et vrai qui caractérise la franchise militaire: mais la forme extérieure de ces actes, les signatures collectives attestent une délibération, ou du moins la supposent.

» Or la force armée, dit la constitution, est essentiellement obéissante: ainsi, la liberté est perdue, si une fois les armées délibèrent.

» Et en effet... le tumulte des camps, l'ivresse de la victoire, l'orgueil de ses trophées, toutes ces causes, si puissantes sur l'imagination, font du soldat un agent essentiellement passionné et im-

pétueux, inhabile par conséquent à délibérer, violent quand il discute, emporté quand il décide. Accoutumé à en appeler à son épée, il est, sans le savoir, entraîné à la prendre pour juge. Un chef habile harangue ces hommes ardents; les têtes s'enflamment, et à l'instant ils sont armés... C'est ainsi que la liberté a péri dans toutes les républiques... C'est ainsi que dans Rome, les chefs des soldats sont devenus empereurs pour les citoyens, et que ces empereurs eux-mêmes sont devenus ensuite victimes de leurs soldats... Il est, sans doute, entre cette époque et la nôtre, l'immense différence de l'amour naissant de la liberté à l'habitude ancienne de l'esclavage; mais c'est toujours ainsi que commencent les abus: rarement l'origine en est-elle criminelle... Ici l'exemple est d'autant plus alarmant, qu'il est donné au moment même où l'on constitue la république.... Il est donné, lorsqu'on lit aux premières lignes du pacte social: *nul ne mettra son épée entre l'autorité et la loi...*

» Directeurs imprudents, comment n'avez-vous pas aperçu, dans cette mesure inconstitutionnelle, votre propre danger? Avez-vous relu les pages de l'histoire? Avez-vous songé au prix qu'ont recueilli de tout temps les hommes qui ont fait ou laissé intervenir les armées dans leurs querelles? Maîtres un jour, le lendemain ils ont cessé de l'être... Pour nous, dans ces temps difficiles, nous



connoissons aussi les dangers qui nous menacent ; mais comme ils sont d'une autre nature, nous les voyons de sang froid. Un nom honoré de la patrie reconnoissante, une conscience irréprochable, voilà notre espoir et notre dernier terme. Tranquilles, parce que, n'appréciant la vie que ce qu'elle vaut, nous la quittons avec honneur. »

L'orateur discute ensuite les accusations de détail qu'on se permet contre les deux conseils ; telles que quelques mesures de tolérance que les triumvirs appellent dans leur langue révolutionnaire, des *lois liberticides* ; le joug contre les émigrés et les prêtres réfractaires, qu'on n'appesantit pas assez. Ce joug, à cette époque, étoit intolérable ; et d'ailleurs, le sort de ces infortunés étoit tout entier dans les mains du pouvoir exécutif.

L'objection la plus importante que faisoit le triumvirat, étoit la parcimonie dans la délégation des fonds nécessaires pour satisfaire aux besoins de l'état, et acquitter les indemnités de ses fonctionnaires.

Ici, l'interprète du conseil des anciens sonde jusqu'au vif la blessure de la patrie, pour être plus à portée d'en indiquer le remède.

Il déclare que le tableau des malheurs publics en ce genre n'est point exagéré ; qu'on ne peut se dissimuler que les pensionnaires de l'état sont réduits à l'indigence ; que des membres du gouvernement ne sont pas payés ; que le service cesse de

toutes parts; que le commerce et les arts sont anéantis; que tous les canaux, en un mot, de la prospérité générale sont fermés; et il ne voit d'autre mode de revivifier la république, que la paix; cette paix, dont quelques mois auparavant, c'étoit un délit national de prononcer le nom; qu'on accusoit le corps législatif de repousser, tandis qu'elle étoit dans toutes les bouches, et surtout dans tous les cœurs.

Ducoudray triomphe surtout quand il pèse l'objection de parcimonie dans la dispensation des revenus publics : ses talens, à cet égard, sont du plus grand poids; et ils le sont d'autant plus, que ce n'est qu'avec des tables de proscription que les triumvirs les ont réfutés.

L'orateur affirme, en présence de la nation, que, dans l'espace de vingt et un mois, plus d'un milliard en valeur métallique a été mis à la disposition du directoire.

Cette somme se composoit de huit cent cinquante millions en crédits ouverts aux ministres, en cent quatre-vingt millions de contributions levées en Italie et en Allemagne; en dix millions de diamans, dont une partie avoit été engagée; et dans le double de cette dernière somme, qu'avoit produite la vente des bois et domaines de la Belgique.

Il y avoit en outre des recettes indirectes faites par le pouvoir exécutif, et dont le résultat étoit

inconnu; telles que la vente d'une partie des grains apportés dans le Midi; cinquante-deux millions en mandats à une assez haute valeur; accordés pour des dépenses secrètes; et la vente des dépouilles de la noblesse et du clergé.

Il n'existoit certainement, à ce période, aucun empire sur le globe, qui déployât tant de ressources. Avec des moyens bien inférieurs, des princes économes, tels que le Victor Amédée de la Savoie, et le grand Frédéric de la Prusse, auroient fait la loi à l'Europe.

Le directoire opposoit dans son message le défaut de solde des armées, qui pouvoit leur arracher la victoire. L'interprète des conseils répond qu'ils ont consacré cinq cents millions à cet effet; que la solde des troupes a été déclarée *priviligée*, et que dans l'espace de vingt-un mois, on a fait passer treize fois cette valeur dans les mains du pouvoir exécutif.

Ce discours ne fut point applaudi avec enthousiasme, comme les harangues exagérées, faites à la tribune de la Convention, qui parloient moins à la raison du sage qu'aux passions de la multitude; mais il fut écouté avec intérêt; les bases en parurent sages, les résultats heureux, surtout l'esprit de modération qui l'avoit dicté, infiniment à sa place. Malheureusement la conspiration contre les conseils touchoit à son terme. Les triumvirs dans la tête desquels ne germoit aucune idée li-

bérale, n'eurent pas la sagesse de reculer; et repoussant les lumières de ce rapport, ils plongèrent leurs honorables victimes dans un abîme qui les attendoit eux-mêmes avant de se refermer.

Cependant, l'opinion publique, éclairée par les débats dans les deux conseils et par le courage d'un grand nombre de journalistes, acquéroit de jour en jour une nouvelle prépondérance: les triumvirs s'en alarmèrent, et résolurent de hâter le dénouement de la sanglante tragédie qu'ils méditoient. Le sept fructidor approchoit; c'étoit le jour indiqué pour le renouvellement de la présidence du directoire, et les chefs des conjurés avoient besoin d'un homme à eux, pour imprimer à la France le mouvement sinistre qu'ils vouloient opérer. Ce président du pouvoir exécutif représentoit le premier Archonte d'Athènes, dans le temps de sa gloire; il étoit dépositaire du sceau de l'état, portoit la parole dans les cérémonies, et traitoit, au nom de la république, avec les ambassadeurs. Carnot, dans le trimestre dernier, avoit joué ce personnage, avec quelque prudence et quelque dignité. Son successeur fut la Réveillère-Lépeaux, confident de Rewbell et de Barras, et le grand prêtre de la théophilantropie. Un tel personnage dut être un peu étonné lui-même de se voir l'Auguste d'un pareil triumvirat. Sa première opération directoriale fut une espèce de défi aux deux conseils: Visconti vantoit, dans une audience publique, présenter ses lettres

de créance, comme ministre plénipotentiaire de la nouvelle république Cisalpine. La Réveillère mit, dans sa réponse au diplomate, une aigreur et un fiel qui tenoient aux fureurs impolitiques de l'ancienne démagogie.

« La république cisalpine n'est point précaire, dit l'orateur revêtu de la pourpre directoriale; elle subsistera avec gloire... les peuples qui la composent peuvent y compter. (*C'est l'épée de Bonaparte, et non la parole de la Réveillère, qui pouvoit en être le garant : cette épée seule a empêché le directeur d'être un mauvais prophète.*)

» Des hommes, il est vrai, qui abusent lâchement de leur position pour tout calomnier, sans craindre que le mensonge soit immédiatement suivi du démenti, ou que la défense n'obtienne pas la même solennité que l'attaque, ont fait entendre leur censure. (*Ce portrait, on ne s'en douteroit pas, est celui de la majorité du corps législatif; c'est lui qui est lâche, quand il dénonce avec courage les abus et ceux qui en vivent; c'est lui qui se permet des calomnies, quand il ne fait que repousser celles des chefs du gouvernement.*)

» Semblables au serpent caché sous les fleurs, (*image dérobée à une amplification de collège*) ils ont osé glisser des doutes empoisonnés... sur le résultat des opérations de l'intrépide armée d'Italie, (*il n'y avoit assurément du poison que dans les adresses, et l'on ne peut plus douter que*

*se poison n'émanât du Luxembourg même) jetant ensuite une partie du masque dont ils étoient couverts, ( si le corps législatif avait eu l'adresse de prendre un masque de démagogie, il n'y auroit point eu de dix-huit fructidor, ) ils ont eu l'insolence de déclarer que vous ne pouviez être libres que par leur volonté. Les insensés ! la liberté est le droit et le devoir de tous les peuples ; et lorsque ceux-ci ont voulu se saisir de leurs droits, et remplir leurs devoirs, quelle est donc la puissance qui croiroit avoir une autorité légitime pour leur accorder ou leur refuser sa sanction ? De pareils discours paroîtroient le comble du délire, si tout ce qui se passe autour de nous ne nous donnoit la certitude, que ces traits épars tiennent à un système lié pour détruire la liberté sur le globe, et pour anéantir la république française. » ( Toutes ces phrases révolutionnaires ne changèrent pas la nature des choses. Il est certain que du moment que la grande république en créoit de petites autour d'elle, celles-ci avoient besoin de son intervention pour se conserver ; et comment pouvoit s'opérer cette intervention, si ce n'est par l'organe des représentans de la grande république ? Ce principe est si évident, que, même après les sophismes de la Réveillère, le directoire fut contraint de faire sanctionner par le corps législatif, son traité avec la république cisalpine. )*

. C'est à la même audience que le général Ber-

nadotte présenta, au nom du conquérant de l'Italie, les drapeaux qui étoient les trophées de sa gloire : La Réveillère, pour se montrer conséquent dans son système de désorganisation, revint, à propos de ce monument guerrier, à ses déclamations contre le corps législatif.

« C'est en vain, dit-il, que les éternels ennemis de la liberté française redoublent d'efforts pour la renverser ; c'est en vain que pour les secorder, de lâches déserteurs de la cause républicaine ont, par un pacte honteux, vendu à l'étranger et à la race des Bourbons, et leur honneur et leur patrie ; que chaque jour leurs mains criminelles sapent l'édifice de nos lois . . . C'est en vain qu'ils tentent tout pour armer les citoyens, naguère si paisibles, les uns contre les autres, qu'ils veulent rallumer le flambeau des guerres civiles, afin de dévorer la république, et de relever la monarchie sur ses sanglans débris ; que sans cesse ils éternisent l'action exécutive, et déversent l'infamie sur ceux qui la dirigent . . . C'est en vain qu'on jette au milieu de nous les brandons d'une éternelle discorde, en rappelant par de nombreuses bandes au sein de la France, les suppôts du fanatisme et ceux de l'aristocratie . . . C'est en vain que loin de s'occuper à mettre les âmes et les esprits d'accord avec la forme du gouvernement, on a constamment travaillé à éteindre l'esprit public, tellement qu'on est parvenu à dégrader une jeunesse

naturellement ardente et généreuse..., jusqu'à lui faire appeler un maître et demander des fers...

» Le directoire brayera tout pour assurer aux Français leur liberté, leur constitution et leur gloire; il ne reconnoitra d'autorités que celles que la constitution a créées, et il ne les reconnoitra que dans la ligne qu'elle leur a tracées; il n'oubliera pas qu'elle doit également régner sur tous, et que l'autorité qui se place au-dessus d'elle, cesse par là même d'être légitime. »

Cette dernière sortie fut trouvée dans le temps, d'autant plus répréhensible, qu'elle portoit sur des faits notoirement faux. Jamais il n'entra dans la majorité des deux conseils d'appeler en France un général Monck, pour rendre à un Charles II. le trône de ses pères. Une grande partie avoient connivé par leurs votes au procès de Louis XVI, ou du moins par le silence de la foiblesse, à la conjuration contre les Bourbons. Ces hommes, d'ailleurs si éclairés et si purs ne cachotent point leurs principes; ils vouloient une république fondée sur la double base des lois et des mœurs: ils le dirent dans leur exil aux échos de Sinamary (1).

---

(1) Voyez le Mémoire de Barbé-Marbois, imprimé dans un ouvrage précieux intitulé *Anecdotes secrètes sur la 18 fructidar.*



Dans la suite rappelés en France, sous le régime consulaire, ils n'ont point démenti leur première doctrine. A peine trois ou quatre d'entre eux étoient-ils d'intelligence avec les princes de la dynastie détrônée. C'étoit donc une insigne imposture d'avancer que le corps législatif ne vouloit détruire le directoire que pour revivifier l'ancienne monarchie. Sans qu'il soit besoin de caractériser un tel projet ni d'apprécier les résultats que son exécution auroit pu avoir sur les destinées de la France, il est sûr aujourd'hui que toutes les pièces et correspondances avec lesquelles le directoire établit ensuite la conspiration dont il se servit pour décimer les conseils, n'en désignoient pas même trois membres. L'apathie du plus grand nombre, leur indécision et leur foiblesse prouvent assez combien ils étoient loin d'avoir conçu et plus encore de pouvoir exécuter un aussi grand plan.

Il est même difficile d'expliquer le problème politique que présenta l'apathie des deux conseils, après des menaces si graves et si fortement exprimées : il semble qu'un esprit de vertige s'étoit répandu alors sur la masse des représentans, comme il s'étoit répandu sur la nation entière, à l'époque du supplice de Louis XVI. Un petit nombre d'individus seulement, capables de quelque énergie, et qui avoient pénétré les manœuvres et les projets du triumvirat, proposèrent dans les

comités des plans qui pouvoient encore sauver la patrie ; mais déjà il n'étoit plus temps de délibérer : la lutte ne pouvoit plus se terminer que par la violence, et c'étoit à celle des deux autorités qui alloit y avoir recours la première, que devoit appartenir le triomphe.

Voyons un moment, et dans le silence de tout préjugé, ce que diroit un homme d'état, transporté au temps où se machinoit la conspiration fructidorienne, si l'on avoit préparé les matériaux pour les rédiger un jour en présence de l'histoire.

Il est d'abord bien étrange qu'il n'y ait pas eu une intelligence plus marquée entre la majorité du corps législatif et la minorité du directoire : cette intelligence ne devoit pas être mystérieuse, car on ne conjure pas quand on a les intérêts d'une nation entière à défendre ; elle devoit avoir toute la publicité de la loi qu'on interprétoit pour atteindre à son but, et ce but étoit de faire trembler la tyrannie, qui cesse de l'être quand elle perd son audace.

Près de deux mois se sont écoulés entre le commencement du complot des triumvirs et son exécution. Comment des hommes d'état qui en connoissoient tous les fils, et qui ne manquoient pas de génie, n'en mirent-ils aucun pour le faire avorter ?

Carnot, Barthelemy, et cette foule de députés

si recommandables à la tribune, dont leurs impitoyables ennemis tenoient depuis si long-temps les noms inscrits sur leurs tables de proscription, ne pouvoient considérer leur position passible que sous deux points de vue ; ou bien ils ne se considéroient que comme les interprètes pacifiques de la constitution, devant des souverains de droit ; ou bien ils se jugeoient dans le cas de la défense naturelle, en présence de souverains de fait, qui ne régnoient que pour se venger et pour détruire.

Si le code nouveau n'avoit fait du corps législatif qu'un corps passif, une espèce de sénat dans la main de Tibère, ou de parlement dans celle de Louis XI, sa route lui étoit tracée par la morale : elle étoit plus longue sans doute, mais aussi elle étoit plus sûre : il falloit éclairer l'opinion publique, opposer une résistance d'inertie, et savoir mourir.

Jamais les conseils n'avoient eu plus de moyens d'éclairer l'opinion publique ; alors la presse étoit parfaitement libre ; les journaux soudoyés par les triumvirs secouoient avec peine la fange dont ils étoient couverts, et tous les autres s'élevoient à la hauteur d'une sage insurrection. Les discours courageux qui partoient de la tribune alloient électriser la France et l'Europe ; et les triumvirs étoient seuls avec leur épée, et le sentiment de leur impuissance.

La résistance d'inertie est une vraie force entre

les mains de dépositaires de la loi qui jouissent de l'estime publique ; les parlemens de France en offrent une preuve vivante pendant le cours du dix-huitième siècle ; le trône cassoit leurs délibérations , et ne se faisoit point obéir des peuples ; il multiplioit les lettres de cachet , et se rendoit plus odieux , sans être plus puissant. Après avoir exilé , enfermé dans des forteresses des hommes du parti de l'opposition , anéanti même la magistrature , il étoit toujours obligé de revenir sur ses pas , et de reculer devant la force de l'opinion qui se montra souvent séditieuse , mais qui défendit quelquefois les droits de la justice. Ces grands souvenirs à l'approche de l'invasion fructidorienne , auroient , s'ils avoient été rappelés à propos , glacé les triumvirs et sauvé les deux conseils.

Surtout il falloit annoncer solennellement à la majorité du directoire , qu'en qualité d'hommes publics , on étoit inaccessible à toute espèce de terreur ; qu'on sauroit se laisser exiler , en embrassant le vain simulacre de la loi ; qu'on emporteroit avec soi la patrie dans les déserts pestilentiels de la Guiane.

Assurément ce dévouement magnanime auroit fait son effet , et les triumvirs foudroyés par l'indignation publique auroient eux-mêmes demandé grâce à leurs victimes.

Je suppose maintenant qu'aguerris par toutes

les scènes turbulentes qui avoient eu lieu en France depuis le renversement de la Bastille, les législateurs, en qualité de membres co-partageans de la souveraineté, se crussent le droit d'opposer l'audace à l'audace, et après tant de chocs sanglans où la patrie avoit été froissée, de légitimer à force de vues pour le bien public une dernière insurrection.

Il existoit un moyen bien simple de rompre l'unité du triumvirat; en décrétant d'accusation le président du directoire, après sa sortie aussi indécente qu'absurde contre les conseils. Ce président ne se sentoit fort que de la foiblesse générale: se voyant seul en cause, il auroit capitulé sur la brèche, et auroit abdiqué.

Ce mode étoit d'autant plus sûr, que nous verrons dans la suite de cette histoire le corps législatif l'adopter avec succès. Alors Carnot et Barthélemi mettoient un poids égal dans la balance politique; il n'y avoit plus de majorité coupable dans le pouvoir exécutif, et la patrie étoit sauvée.

Et dans l'hypothèse que l'acte d'accusation contre le premier des triumvirs fût repoussé par l'épée des soldats, il falloit que Carnot et Barthélemi vinssent se réfugier dans le sein du corps législatif; qu'ils y dénonçassent comme coupables de lèse-nation leurs trois collègues, et que par ce trait de vigueur ils rendissent le courage à des

hommes enchaînés par des formes, et qui croyoient avoir besoin de cette initiative pour se montrer dignes de leur mission.

Aucune de ces mesures, ou prudentes, ou énergiques, ne fut prise. Les deux conseils qui comptoient trop sur la moralité d'un peuple usé par l'athéisme, et par le long règne de la terreur, ne songèrent point au lendemain, s'abandonnèrent à une providence qui avoit de grands délits à punir, et se laissèrent décimer sans gloire pour eux, et sans que la patrie retirât le moindre avantage de leur sacrifice.

Il sembloit qu'un génie ennemi de la France eût fasciné les yeux du corps législatif; car s'il se présente à l'un des conseils un mode de défense naturelle contre la tyrannie, l'autre en ajournoit la sanction jusqu'à des époques qui en rendoient l'exécution inutile. Tel est en particulier l'organisation de la garde que la constitution accordoit au corps législatif, garde qui, si elle avoit été bien composée, auroit pu, par sa résistance légale, empêcher le triomphe insolent du directoire. Cette garde, d'après un rapport présenté par les deux commissions des inspecteurs de la salle, devoit être composée de quinze cent soixante et dix hommes, dont douze cents grenadiers, soixante et dix canonniers, et trois cents chevaux. On confioit à son commandant l'organisa-

tion, la résidence et l'emplacement des postes, et on lui donnoit pour augmenter son influence militaire le rang de général de division. Le plan fut adopté le 22 thermidor par les cinq cents : les anciens, au lieu de sanctionner à l'instant la résolution, à cause de l'urgence, s'occupèrent d'y faire des amendemens ; le 17 fructidor ils en ajournèrent encore la discussion, et le lendemain la représentation nationale fut décimée et anéantie.

Lorsque les triumvirs eurent fixé le jour où une colonne de l'armée de Sambre et Méuse viendrait avec des canons et des baïonnettes dissoudre le corps législatif, pour la défense duquel la loi lui disoit de combattre et de mourir, Hoche, général de cette armée d'insurrection, vint trouver Carnot au palais du Luxembourg. Carnot, comme nous l'avons vu, lui avoit autrefois sauvé la vie, lorsqu'il fut proscrit par le farouche Robespierre ; il l'avoit fait mettre en liberté à la révolution thermidorienne, et avoit réuni les trois armées de l'Ouest sous son commandement. Le directeur, dans l'entretien, témoigna sa surprise à son protégé de ce qu'il s'abaissoit à jouer dans cette affaire un personnage aussi indigne de lui : celui-ci, à qui il restoit une sorte de pudeur, fit entendre qu'il étoit retenu malgré lui dans le parti des triumvirs par des femmes qui avoient sur lui un grand pouvoir. « *Les femmes*, dit à ce sujet

Carnot, que je me contente d'analyser (1), ont joué un rôle très actif dans la révolution de fructidor, et c'est le comble de l'opprobre pour le nom français que sa constitution s'anéantisse, que le sang coule, et que la patrie se renverse pour le bon plaisir de quelques courtisanes. »

Hoche, interrogé sur la marche de ses troupes hors des limites constitutionnelles, répondit qu'on les destinoit à une expédition d'Irlande; et il étoit bien évident que c'étoit une réponse évasive, puisqu'il y avoit quarante trois mille hommes sur les côtes qu'on pouvoit employer à cette descente. Carnot fait entendre que ce qui engagea Hoche à trahir l'espérance des bons citoyens, fut sa haine contre Pichegru qui avoit déjà éclaté à la levée du siège de Landau. Pour moi, je suis convaincu que l'ambition de jouer un rôle dans une république désorganisée et sans base fut le principe de sa foiblesse. Il calcula, d'après l'i-

---

(1) Sa réponse à Bailleul, l'un des pamphlets les plus étonnans qu'ait produits la révolution. L'ex-directeur s'y glorifie, à la face des rois, sous la protection desquels il publie son livre, d'avoir condamné Louis xvi à l'échafaud, et de rester encore l'ennemi de la royauté qui lui donne asile contre la fureur des démagogues, au rang desquels on le compta long-temps, et contre lesquels il se livre dans le même ouvrage aux plus violentes déclama-



nertie des conseils, que la majorité du directoire l'emporteroit, et il se rangea du parti, non le plus juste, mais le plus fort. Pendant tout le cours de la révolution française, les calculs sur l'avenir ont réglé toutes les destinées; celui qui a deviné juste a rencontré la toute-puissance, et celui qui s'est trompé, l'exil ou la mort.

Le 17 fructidor, veille de la grande conspiration des triumvirs, le directoire tint sa dernière séance constitutionnelle, et tout s'y passa avec une tranquillité qui annonçoit d'un côté la sérénité de l'innocence, et de l'autre le calme trompeur de la perfidie. Les deux victimes étoient en présence des trois oppresseurs qui les proscrivoient, et ces derniers ne laissèrent échapper dans la discussion aucun trait qui décelât leur sombre hypocrisie.

On ne put pressentir la journée sinistre du lendemain, que par un sourire du président du directoire, qui n'échappa pas à Carnot, accoutumé à lire dans les replis secrets de l'âme des bourreaux. Ici il faut laisser parler ce célèbre proscrit qui a expié ses erreurs révolutionnaires par quelques services et surtout par ses infortunes.

« Je me rappellerai toute ma vie, dit-il, le sourire d'antropophage du président, au moment où il leva la séance du directoire. Il savoit que c'étoit la dernière où j'assisterois; que dans quelques heures il ne resteroit plus de moi qu'un cadavre. Quel spectre hideux! Je crus voir Charles IX,

quand le tocsin de la Saint-Barthélemi alloit sonner, disant adieu à ceux qui alloient être égorgés par ses ordres. (*Cette comparaison et les phrases qui suivent, tiennent un peu des déclamations du temps.*). Un poignard sembloit s'élançer de chacun des angles de sa figure; sa tête étoit penchée sur son épaule; ses yeux, devenus presque opaques, regardoient obliquement; le haut de ses joues étoit agité d'un mouvement convulsif, et ses lèvres s'entr'ouvroient et se portoient en avant commé à l'approche d'une coupe remplie du sang de sa victime. »

Nous devons au même Carnot un rapprochement bien singulier entre deux époques affreuses du même genre qui flétrissent les annales de la république, c'est que ce 17 fructidor répond précisément au 3 septembre, si hideusement mémorable par les massacres des prisons.

On verra dans la suite de cet ouvrage si les septembriseurs de 1797 ont plus réussi que ceux de 1793 à revivifier la France, et à lui faire aimer la république; mais il faut auparavant remplir un devoir pénible, celui de faire le tableau de ce funeste événement.

Depuis plus d'un mois le Rubicon étoit passé; et les ridicules barrières qui devoient servir de remparts au corps législatif avoient été impunément franchies. De nombreuses troupes environ-

noient Paris, et étoient venues se loger jusques dans son enceinte, principalement à l'École-Militaire. Aucun habitant de cette ville ne l'ignoroit, et personne ne s'étoit mépris sur les causes d'un tel rassemblement. Ce n'étoit plus que dans le sein du corps législatif qu'on paroissoit douter. Huit jours avant la catastrophe, quelques députés de la réunion de Clichy, à la tête desquels se trouvoit le respectable général Murinais, se présentèrent au directoire, et ensuite chez le nouveau commandant de Paris, qui les rassura, en leur disant qu'il étoit *intéressé à la tranquillité de cette ville, sa patrie, et qu'il veilleroit à ce qu'elle ne fût pas troublée*. Satisfaits de cette réponse, ils vinrent avec empressement la communiquer à leurs collègues. Leur rapport fut écouté avec joie, et le corps législatif resta dans l'inaction. Il falloit faire un grand effort pour sortir de l'état de crise où l'état se trouvoit alors; mais personne n'osoit le tenter, et la plupart des députés adoptoient facilement toutes les espérances pour s'endormir sur un danger qu'ils n'avoient le courage ni de braver, ni de prévenir. Les yeux stupidement attachés sur la constitution, que le directoire avoit mise en lambeaux, ils attendoient d'elle leur salut. Les plus timides ne manquoient pas de raison pour conserver une paix dangereuse, et le vain respect pour la loi ne fut, pour le plus grand nombre, qu'un prétexte pour ne

pas agir. On a vu comment le projet, d'abord bien conçu, de profiter des bonnes dispositions de l'esprit public pour former dans la garde nationale des compagnies de grenadiers et de chasseurs, avoit été longuement discuté, rejeté et indéfiniment ajourné. La proposition de nommer un commandant de la garde du corps législatif, sur lequel les législateurs pussent compter, n'avoit pas eu plus de succès : le 17 fructidor, le chef de cette troupe, dont on pouvoit encore tirer parti, étoit sous les ordres du commandant de Paris, et par conséquent à la disposition du directoire, qui lui ordonna de se rendre chez le ministre de la guerre, au moment même où le signal de l'attaque alloit être donné. Rameau eut, il est vrai, la prévoyance et le courage de ne pas s'y rendre ; mais étoit-ce là tout ce que lui commandoit son devoir ?

Au milieu de la nuit le canon se fait entendre, et aussitôt de nombreuses cohortes environnent le lieu des séances du corps législatif. Déjà la lâcheté ou la perfidie leur en a ouvert les portes, et le premier corps de l'armée sous les armes a vu sans indignation son propre chef dégradé et odieusement outragé. Quelques membres de la commission des inspecteurs accourus à leur poste au premier bruit d'alarmes, sont assaillis par la soldatesque : ils sont enchaînés comme de vils criminels, et transportés sur les charrettes que le

directoire avoit fait préparer pour les conduire à la prison du Temple.

Cependant à sept heures du matin, une trentaine de membres du conseil des cinq-cents, ayant à leur tête le président Siméon, essaient de pénétrer dans l'enceinte du corps législatif. Quelques jours auparavant ils n'avoient pas eu le courage de se mettre sur la défensive; maintenant ils ont l'audace de traverser les rangs de soldats; ils sont prêts à mourir sur leurs chaises curules. Mais à peine avoient-ils commencé à délibérer, qu'un officier du directoire s'introduisit dans la salle, et avec une arrogance digne de sa mission, leur déclara qu'il étoit chargé de *faire évacuer les salles des deux conseils*. Un mouvement électrique anime aussitôt ce petit nombre de députés courageux, et chacun d'eux veut s'élancer à la tribune; mais déjà une foule de soldats a rempli la salle, et ils pressent de leurs baïonnettes le sein des représentans. Ce fut alors que Siméon prononça avec l'accent de la douleur et d'une vive émotion ces paroles mémorables: « La constitution est renversée; et la représentation nationale indignement outragée. En attendant que la justice ait frappé les auteurs de si criminels attentats, je déclare que l'assemblée est dissoute. » Les agens du directoire vinrent aussitôt choisir parmi ces députés fidèles à leur mission, ceux qui se trouvoient portés sur les listes de proscription.

A midi, un grand nombre de représentans qui s'étoient réunis chez l'un d'eux, se décidèrent encore à braver tous les dangers; et, formés sur deux lignes, ayant à leur tête le président de chaque conseil en écharpe, ils se présentent aux portes des Tuileries; et essaient de parler aux troupes le langage de l'autorité. Une compagnie de cavalerie s'élançe sur eux, les foule aux pieds et les disperse. Dès lors personne ne songea plus qu'à sa sûreté personnelle, et les agens du triumvirat, au nombre desquels on peut compter la minorité des conseils, n'eurent plus qu'à compléter les listes de proscription. Les deux membres du directoire qui n'avoient pas voulu être les complices de leurs collègues, mais qui n'avoient eu ni assez d'énergie pour leur résister, ni assez de prévoyance pour se dérober au péril, Barthélemi et Carnot furent poursuivis jusques dans le palais du Luxembourg: le premier fut arrêté et conduit au Temple par le ministre de la police Sottin, l'un des principaux acteurs de cette journée; et le second, surpris dans son lit, n'eut que le temps de s'enfuir par un escalier dérobé.

Ainsi seize représentans des plus distingués (1), un directeur et le commandant Ramel étoient détenus, et leurs amis dispersés ne pouvoient plus songer qu'à se soustraire au danger. Dès le lende-

---

(1) Voyez leurs noms dans les pièces justificatives.

main, ces infortunés qui venoient d'être condamnés dans la même séance à la déportation, ainsi que soixante de leurs collègues et une centaine de journalistes contumaces, furent jetés dans des cages de fer et traînés à Rochefort, accompagnés d'une nombreuse escorte, dont le directoire donna le commandement à un des hommes les plus vils que la révolution ait produits, au féroce Dutertre, sorti des galères depuis trois mois, qui avoit été chargé d'assassiner Carnot, et qui s'est accusé hautement d'avoir laissé échapper sa victime. Les infortunés proscrits traversèrent dans cette affreuse situation Paris consterné, et leurs bourreaux eurent la cruauté de les faire passer devant le palais du directoire et sous les yeux de la minorité des conseils qui, réunis sous la protection des baïonnettes du triumvirat, venoient de consacrer par des décrets la violation de toutes les lois et de tous les principes. Il se trouva dans cette illégale assemblée des hommes assez lâches pour s'approcher des voitures et insulter à leurs victimes, au moment même où ils venoient de prononcer leur sentence (1).

---

(1) Ce fait est consigné dans la relation du commandant Ramel, que l'on trouvera dans les *Pièces justificatives* de ce volume, ainsi que le récit d'une autre des victimes du 18 fructidor, qui contribuera aussi à jeter quelque lumière sur cette fatale journée.

Ainsi se termina cette funeste lutte, dans laquelle les intentions les plus loyales et le plus pur patriotisme, appuyés des démonstrations les moins équivoques de l'opinion publique, ne purent résister aux complots de trois hommes que le désordre général avoit pu seul mettre à la tête du gouvernement français, et qui, dans l'administration, dans la guerre, dans la diplomatie, n'écoutèrent jamais que l'affreux génie de la révolution; cette révolution qui les avoit tirés de l'obscurité, et les a fait rentrer à leur tour dans la poussière. Ils sont tombés par l'excès de leur tyrannie; ils ont osé invoquer en tombant cette constitution qu'ils avoient outragée; mais elle ne les a pas mieux défendus que leurs victimes. Cette journée de fructidor, cet anniversaire du 3 septembre répandit la terreur dans toute la France; la patrie commençoit à se relever du milieu des ruines: toutes les espérances s'évanouirent; le commerce qui florissoit de nouveau vit toutes ses sources tarries; la victoire même abandonna les drapeaux de la république, et la nation fut encore replongée dans l'abîme de la révolution.



---

## PIECES JUSTIFICATIVES.

---

N<sup>o</sup>. I<sup>er</sup>.

*Lettre du duc de Brunswick au roi de Prusse.*

Janvier 1794.

Sire , les motifs qui me font désirer mon rappel de l'armée sont fondés sur l'expérience malheureuse *que le défaut d'intelligence , l'égoïsme , l'esprit de cabale et la défiance* , ont déconcerté toutes les mesures qui avoient été adoptées pendant ces deux dernières campagnes , et continuent de déconcerter toutes celles qui ont été prises par les armées combinées. Accablé de l'infortune d'être exposé , par l'erreur des autres , à la situation malheureuse où je me trouve , je ne sens qu'avec trop d'amertume que le monde n'apprécie les généraux que par leurs succès , sans se donner la peine d'entrer dans aucun examen. La levée du siège de Landau fera époque dans l'histoire de cette malheureuse guerre , et j'ai le malheur d'y être impliqué. Les reproches tomberont sur moi , et l'innocent sera confondu avec le coupable. Malgré tant d'espèces de revers , je n'aurois pas exposé , aux pieds de votre majesté , mon désir de renoncer à uné carrière qui a été la principale étude de ma vie ; mais , quand on a perdu tous les fruits de ses peines , de ses travaux , de ses efforts , quand il ne reste plus d'espérance pour remplir le but de la campagne , ni qu'une troisième puisse offrir une issue plus heureuse , quel pa... à prendre à l'homme

le plus attaché à votre majesté, le plus zélé pour vos intérêts, pour votre cause, que celui de ne plus s'exposer à des désastres ultérieurs? Les mêmes raisons qui, jusqu'ici, ont divisé les puissances, les divisent encore; les mouvemens des armées en souffriront, comme ils en ont souffert; ils éprouveront du retard, de l'embarras; il faudra du temps pour rétablir l'armée prussienne, la politique l'exige nécessairement. Ces retards seront peut-être la source d'une suite d'infortunes pour la campagne prochaine, dont les conséquences ne peuvent se calculer. Je n'objecte rien contre la guerre: ce n'est pas la guerre que je veux éviter; mais je crains le déshonneur attaché à ma place, par les fautes que les autres généraux rejetteront sur moi, et parce que je ne pourrai agir ni d'après mes principes, ni d'après mes vœux. Votre majesté voudra bien se rappeler ce que j'ai eu l'honneur de vous représenter le jour que vous avez quitté Eschevillers: je vous ai exposé tous mes embarras, mes troubles et mes infortunes; j'ai fait tous mes efforts pour prévenir tous les inconvéniens; l'événement, par malheur, en a prouvé l'insuffisance. C'est donc la seule persuasion intime où je suis de ne pouvoir faire le bien, qui me fait prendre la résolution de supplier votre majesté de me nommer un successeur le plus promptement possible. Cependant ce parti, tout affligeant qu'il est pour moi, ne vient pas de ces tristes réflexions que ma situation m'a suggérées. La prudence veut que je me retire, et l'honneur me l'ordonne. Quand une grande nation, telle que celle de la France, se conduit par la terreur des peines et par l'enthousiasme, les puissances combinées ne doivent avoir, dans leurs mesures, qu'un même sentiment et un même principe; mais si, au lieu de cette unanimité, chaque armée agit séparément, et sans s'être concertée avec les autres, sans avoir

des plans fixes ; sans accord et sans principes , les conséquences qu'on doit en attendre sont telles que nous les avons vues à Dunkerque , à la levée du siège de Maubeuge , à la prise de Lyon , à la destruction de Toulon , et quand nous avons levé le siège de Landau. Puisse le ciel préserver votre majesté de plus grandes infortunes ! Mais il y a tout à craindre , si la constance , l'harmonie , l'uniformité de sentimens , de principes et d'actions , ne prennent la place de sentimens opposés qui , dans le cours des deux dernières années , ont produit tant d'infortunes. Je fais les vœux les plus sincères pour votre majesté ; je serai heureux de votre gloire.

---

N<sup>o</sup>. II.

*Lettre du frère de Louis XVI à M. de Saint-Priest, à  
Vienne.*

Riegel, le 10 mai 1796.

J'ai lu , Monsieur , avec la plus sérieuse attention , la lettre que vous avez écrite , le premier de ce mois , au duc de la Vauguyon.

Vous avez senti , comme je m'y attendois , que , dans la nécessité où je me suis trouvé de quitter immédiatement le territoire de la république de Venise , je n'avois d'autre parti à prendre que celui auquel je me suis déterminé. Cette résolution indispensable a été accompagnée de toute la mesure que les circonstances pouvoient exiger de moi ; je ne me suis annoncé que comme un gentilhomme français qui venait se réunir au drapeau blanc ; et je me suis déterminé , en arrivant au quartier-général , non à publier ma proclamation , comme j'en avois d'abord eu l'idée , mais à faire

consigner une disposition de prudence, dans l'ordre du 29 du mois dernier, qui vous a été transmis par M. d'Avary. C'est ainsi qu'en profitant, pour sortir de ma cruelle inaction, d'une circonstance impérieuse, que je n'avois pu ni prévoir ni déterminer, je me suis plu à me conformer aux vues et aux désirs de S. M. I.

J'ai déjà éprouvé l'effet que ma présence à l'armée produit sur l'intérieur du royaume, et j'ai tout lieu de penser, d'après les rapports qui arrivent journellement au duc de la Vauguyon, de Paris, de Lyon et des départemens frontières, que j'acquerrais promptement une influence qui faciliteroit le succès des armes de l'empereur, et procureroit les seuls moyens d'accélérer, à l'entière satisfaction de S. M. I., une pacification, dont il est impossible de se flatter autrement. C'est dans la vue de parvenir, de concert avec l'empereur, à un but si essentiel, que j'attache la plus grande importance à me maintenir sous la forme mesurée que j'ai adoptée, et dont je ne m'écarterai pas dans la position où m'a placé un événement imprévu. Si je renonçais aux avantages qu'elle présente pour le succès de ma cause et l'intérêt des puissances, en m'éloignant volontairement de l'armée, j'imprimerois sur moi un caractère d'inconséquence qui détruiroit la considération qu'il m'est si essentiel de conserver. En vain même chercherois-je à faire accroire que cette mesure fut volontaire de ma part : elle est trop contraire aux principes qui doivent me diriger, pour que la France et l'Europe entière n'y voient pas l'effet d'une force irrésistible; et la conviction qui s'établirait à cet égard dans les esprits, inspirerait aux Français une défiance des vues ultérieures de S. M. I., qui augmenteraient leur résistance d'une manière incalculable.

Je verrois avec la plus vive douleur se dissiper ainsi l'espérance si bien fondée de hâter ce moment où la paix, en

conciliant les intérêts de toutes les puissances, pourra s'établir sur les bases de l'ordre public et de l'équité. Le seul moyen de prévenir des résultats aussi nuisibles à l'intérêt général et à celui des S. M. I. en particulier, est certainement la promesse positive de me procurer la facilité de rentrer en France avec le corps de M. le prince de Condé, soit qu'il soit destiné, avec l'appui des forces de S. M. I., à passer le Haut-Rhin, soit qu'il continue à être réuni à l'armée de M. le maréchal de Wurmser. Toute inquiétude doit d'ailleurs être dissipée par l'engagement que j'ai pris, et que je tiendrai, de n'y développer d'autre titre que celui de gentilhomme français, de ne donner aucune direction au commandement ni aux détails du corps, et de me borner à l'honneur de me rallier au drapeau blanc, avec le désir et la ferme intention d'accélérer, par ma présence, la fin des troubles qui agitent la France et l'Europe, et de déterminer la pacification générale, par les seuls moyens qui puissent la rendre durable.

Je me dois à moi-même, je dois à l'empereur, de lui représenter tous les avantages qui résultent aussi évidemment de ma présence à l'armée, et tous les inconvéniens que produiroit un parti contraire, dans une circonstance où un événement imprévu m'y a nécessairement placé, où l'honneur m'y retient, et où je ne peux m'en éloigner que par une volonté étrangère à la mienne et irrésistible. Je suis persuadé que S. M. I. pèsera dans sa sagesse d'aussi importantes considérations, qu'il vous sera facile de lui présenter sous le point de vue le plus propre à établir entr'elle et moi une alliance intime et un concert aussi essentiel à ses intérêts particuliers qu'au rétablissement de l'ordre public et de la tranquillité générale.

Les évènements désastreux survenus en Italie, et dont vous n'avez pas connaissance lorsque le duc de Grammont

est parti, ajoutent un nouveau poids à tout ce que je viens de vous dire, et rendent plus indispensable que jamais l'emploi du grand moyen qu'offre ma présence à l'armée, dans un moment aussi décisif. La correspondance de P\*\*\* ne laisse aucun doute à cet égard : il insiste chaque jour de plus en plus sur la rupture de l'armistice; et toutes les opérations militaires sur le Rhin, étant dirigées d'après ses données, mon éloignement ne pourroit qu'être infiniment préjudiciable au sort des armes impériales. Vous jugerez facilement de l'impatience avec laquelle j'attends votre réponse.

*Signé Louis.*

N<sup>o</sup>. III.

*Du même à l'archiduc Charles.*

Riegel, le 30 juin 1796.

M. le marquis de Montgaillard m'a fait un récit exact, mon cher cousin, de l'entretien qu'il a eu avec vous. Je n'en ai pas été surpris, parce que je connois votre âme depuis long-temps; mais j'en ai été charmé, parce que la franchise et la loyauté avec lesquelles vous vous êtes expliqué sur nos communs intérêts, m'autorisent à en user de même à votre égard, dans un moment où la juste confiance de votre auguste frère en vous peut et doit sauver non seulement la France, mais aussi toute l'Europe, dont le sort dépend des événemens qui vont se passer sur le bord du Rhin. Je charge M. de Montgaillard de vous remettre cette lettre, et de vous donner de vive voix tous les détails qu'elle ne peut renfermer. Je ne pourrois faire un meilleur choix; car ma confiance en lui est sans bornes;

elle est égale à celle que vous lui avez vous-même témoignée.

Vous savez les raisons qui m'ont contraint à quitter l'asile où je suis resté si long-temps malgré moi, et à remplir le vœu que je ne cessois de former, et que vous auriez formé à ma place. J'en ai fait part à S. M. I. ; et M. le comte de Saint-Priest, qui est chargé, en ce moment, de mes affaires auprès d'elle, m'a transmis le désir qu'elle avoit que je m'éloignasse de l'armée. J'ai répondu par la lettre dont je remets la copie à M. de Montgaillard ; afin de rendre celle-ci moins longue. La même insinuation m'a été, peu de jours après, transmise par M. le baron de Summerhaw et par M. le maréchal de Wurmser, auxquels j'ai répondu qu'ayant écrit sur ce sujet à Vienne, j'en attendois avant tout la réponse. J'ai reçu avant-hier au soir, une lettre de M. de Saint-Priest, du 23 de ce mois, où il me mande que les dispositions sont toujours les mêmes, et qu'on lui a même ajouté que si je persistais à demeurer à l'armée, on en viendrait, quoique à regret, à employer les voies de la contrainte. Je ne rapporte ce dernier article que pour mieux vous témoigner mon entière confiance ; car vous sentez bien que je connois trop le caractère de l'empereur pour supposer même un instant qu'il voulût user de pareils moyens.

Vous jugez, mon cher cousin, que si j'avois cent bonnes raisons le 12 mai pour rester à l'armée, à présent j'en ai mille. La cessation de l'armistice suffiroit seule ; mais indépendamment de ce motif, que votre ame appréciera bien, il y en a de politiques, et qui sont du plus grand poids. Vous avez vu toute la correspondance de Pichegru ; vous savez combien il a désiré que je me rapprochasse, à quel point il n'a cessé depuis quatre mois d'insister à cet égard, combien il a été satisfait de mon arrivée, l'effet

qu'il dit que ma présence a produit, et surtout combien il regarde comme essentiel que je demeure. Vous connoissez la vivacité avec laquelle ce même désir a été exprimé par différentes personnes qui servent à Paris les intérêts de la cause commune. Vous avez lu ce que Pichegru m'a transmis à ce sujet, des nombreuses intelligences qu'il a dans cette ville et parmi les premières autorités. Qui mieux que vous peut faire sentir à l'empereur la nécessité de ma présence à l'armée ? J'aurois bien voulu traiter cette affaire directement avec lui ; mais des raisons que vous savez sans doute, lui ont fait désirer que je ne lui écrivisse pas moi-même. Heureusement c'est à un autre lui-même que je puis m'adresser ; et pour vous mettre à votre aise, je retranche tout cérémonial, et je vous prie d'en user de même en me répondant : je vous dirai même que je regrette de ne m'être pas mis plutôt au-dessus de cette bêtise ; car c'est elle qui m'a empêché de vous écrire en arrivant ici. Je vous prie donc, avec toute la confiance que me donnent l'amitié que vous m'avez inspirée dans le peu que je vous ai vu, les liens du sang qui nous unissent, et la conviction où nous sommes tous les deux de l'importance dont il est pour le présent et le futur, que l'union de l'Autriche et de la France soit plus étroite que jamais, de faire sentir à l'empereur tous les avantages de ma présence à l'armée, et les maux incalculables qui résulteroient de mon éloignement. Vous êtes mon proche parent ; vous m'avez témoigné de l'amitié : cet éloignement reculeroit la fin de mes malheurs ; vous aimez la gloire, il nuirait à la mienne ; vous êtes frère de l'empereur, ses intérêts en souffriroient ; vous avez l'ame sensible, de nouveaux torrens de sang en seroient le fruit. Il est impossible que ces considérations présentées par vous avec cette énergie qui vous est propre, ne fassent sur l'ame élevée de S. M. I. l'effet que j'en



attends. Si vous pensiez qu'il fût utile de mettre ma lettre même sous ses yeux, vous en êtes absolument le maître. Si même, par la suite, l'empereur vouloit adopter cette forme qui évite tout embarras, nous pourrions communiquer directement ensemble, et cela ne pourroit avoir que de grands avantages.

Vous voyez, mon cher cousin, avec quelle confiance je vous parle; je vous prie d'y répondre par une pareille. Adieu; je vous embrasse avec toute l'amitié que vous me connoissez pour vous.

*Signé Louis.*

---

N<sup>o</sup>. IV.

*Articles secrets du traité de Campo-Formio.*

Art. I<sup>er</sup>. Sa majesté l'empereur, roi de Hongrie et de Bohême, consent que les limites de la république française s'étendent jusqu'à la ligne ci-dessus désignée, et s'engage à employer ses bons offices, lors de la paix avec l'Empire germanique, pour que la république française obtienne cette même ligne; savoir:

La rive gauche du Rhin, depuis la frontière de la Suisse, au-dessous de Bâle, jusqu'au confluent de la Nèthe, au-dessus d'Andernach, y compris la tête du pont de Manheim, sur la rive gauche du Rhin et la ville et forteresse de Mayence; l'une et l'autre rive de la Nèthe, depuis son embouchure jusqu'à sa source, près de Broch; de là, une ligne passant par Senscherode et Boslar, jusqu'à Kerpen, et de cette ville à Hedensdorff, Blanhenheim, Marinagen,

Foternich , Galegemard , y compris les arrondissemens et banlieues de ces communes, depuis les deux rives de l'Ottf, jusqu'à son embouchure dans la Roër; les deux rives de la Roër, en y comprenant Heimbach, Nideckem, Duren et Juliers, avec leurs arrondissemens jusqu'à Linnich; de là, une ligne passant par Rosserre, Arkelens, Dalenhilar, Pupetermol, Catelfort, Radeinberg, Haresloch (s'il se trouve dans la direction de la ligne), Auder, Heider, Kald-Kirchen, Wambach, Herringuen et Grotray, avec la ville de Venloo et son arrondissement; et, si malgré les bons offices de sa majesté impériale, l'Empire germanique ne consentoit pas à l'acquisition, par la république française, de la ligne de limites ci-dessus désignée, sa majesté l'empereur et roi s'engage formellement à ne fournir à l'armée de l'Empire que son contingent, qui ne pourra être employé dans les forteresses, sans que par là il soit porté aucune atteinte à la paix et à l'amitié qui viennent d'être rétablies entre sa majesté et la république française.

II. Sa majesté l'empereur et roi emploiera également ses bons offices, lors de la pacification avec l'Empire :

1°. Pour que la navigation du Rhin soit libre pour la république française et les états de l'Empire situés sur la rive droite de ce fleuve, depuis Huningue jusqu'à son entrée dans le territoire de la république batave;

2°. Pour que le possesseur de la partie allemande du Rhin, opposée à l'embouchure de la Moselle, ne puisse jamais, ni sous aucun prétexte que ce soit, s'opposer à la libre navigation ou sortie des bateaux, barques ou autres bâtimens, hors de l'embouchure de cette rivière;

3°. Pour que la république française ait la libre navigation de la Meuse, et que les péages et autres droits qui

pourroient se trouver établis depuis Venloo jusqu'à son entrée sur le territoire batave , soient supprimés.

III. Sa majesté l'empereur et roi renonce pour elle et ses successeurs , en faveur de la république française , à la souveraineté et propriété du comté de Falkenstein et de ses dépendances.

IV. Les pays que sa majesté l'empereur et roi doit posséder , en vertu de l'article VI du traité patent définitif , signé aujourd'hui , serviront de compensation pour les pays auxquels elle a renoncé par les articles III et VII patens dudit traité , et par l'article précédent.

Cette renonciation n'a de valeur qu'autant que les troupes de sa majesté impériale et royale occuperont les pays qu'elle acquiert par l'article VI susdit.

V. La république française emploiera ses bons offices pour que sa majesté impériale et royale acquière en Allemagne l'évêché de Salzbourg et la partie du cercle de Bavière située en l'archevêché , les rivières d'Inn et de Saltza , et le Tirol , y compris la ville de Vasserberg , sur la rive droite de l'Inn , avec l'arrondissement d'un rayon de trois mille toises.

VI. Sa majesté impériale et royale cèdera à la paix de l'Empire , à la république française , la souveraineté et propriété de Friechtal et de tout ce qui appartient à la maison d'Autriche sur la rive gauche du Rhin , entre Zurzach et Bâle ; moyennant qu'à la paix susdite , sa majesté obtienne une compensation proportionnelle en Allemagne , qui soit à sa convenance.

La république française réunira lesdits pays à la république helvétique , moyennant les arrangemens qu'elles pourront prendre entre elles , sans porter préjudice à sa majesté l'empereur et roi , ni à l'Empire.

VII. Il est convenu en outre , entre les deux puissances

contractantes, que si, lors de la pacification prochaine de l'Empire germanique, la république française fait une acquisition en Allemagne, sa majesté impériale et royale doit également y obtenir un équivalent, et réciproquement.

VIII. Il sera donné une indemnité territoriale au prince de Nassau-Dietz, ci-devant stathouder de Hollande.

Cette indemnité territoriale ne pourra être prise dans le voisinage des possessions autrichiennes, ni dans celui de la république batave.

IX. La république française n'a point de difficultés à restituer au roi de Prusse les possessions sur la rive gauche du Rhin : en conséquence il ne sera question d'aucune acquisition nouvelle pour le roi de Prusse ; ce que les deux puissances contractantes se garantissent mutuellement.

X. Si le roi de Prusse consent à céder à la république française et à la république batave les petites portions de son territoire qui se trouveront sur la rive gauche de la Meuse, ainsi que l'enclave de Lavenaer et autres possessions vers l'Issel, sa majesté l'empereur, roi de Hongrie et de Bohême, emploiera ses bons offices pour rendre praticables lesdites cessions, et les faire adopter par l'Empire germanique.

L'exécution du présent article ne pourra détruire l'effet de l'article précédent.

XI. Sa majesté l'empereur ne s'oppose pas à l'usage que la république française a fait des fiefs impériaux en faveur de la république ligurienne ; sa majesté réunira ses bons offices à ceux de la république française, pour que l'Empire germanique renonce aux droits de suzeraineté qu'il pourroit avoir en Italie, et spécialement sur les pays qui font partie des républiques cisalpine et ligurienne, ainsi que sur les fiefs impériaux, tels que Lunigiana et tous ceux situés entre la Toscane, les états de Parme ; les républiques

ligurienne et lucquoise, et le ci-devant Modénois, lesquels fiefs feront partie de la république cisalpine.

XII. Sa majesté l'empereur et la république française réuniront leurs bons offices, lors de la pacification de l'Empire germanique, pour que les différens princes et états dudit empire, qui se trouveront éprouver quelques pertes de territoire et de droits en conséquence des stipulations du présent traité de paix, et enfin par suite du traité à conclure avec l'Empire germanique, et particulièrement les électeurs de Mayence, de Trèves et de Cologne, l'électeur palatin de Bavière, le duc de Wirtemberg et Tech, le margrave de Baden, le duc de Deux-Ponts, le landgrave de Hesse-Cassel et de Darmstadt, les princes de Nassau Sarrebruch, de Salm Kirbourg, Lawenstein, Wertheim et de Wied, Kunckel et le comte de la Legen, obtiennent en Allemagne des indemnités convenables, qui seront réglées d'un commun accord avec la république française.

XIII. Les troupes de sa majesté impériale et royale évacueront, vingt jours après l'échange des ratifications du présent traité, les villes et forteresses de Mayence, Ehrenbreistein, Philisbourg, Manheim, Konigstein, Ulin et Ingonlstadt, ainsi que tout le territoire appartenant à l'Empire germanique, jusqu'à ses états héréditaires.

XIV. Les troupes de la république française évacueront également, vingt-deux jours après l'échange des ratifications du présent traité, la partie des pays vénitiens que doit occuper sa majesté impériale, et notamment les forteresses de Oalma, Nava, Ozopo, Porto-Legnago, et les châteaux de Vérone.

XV. Il ne sera distrait aucune partie de l'artillerie qui se trouvoit dans Mayence et dans les forteresses vénitiennes ci-dessus désignées, au moment de leur occupa-

tion par les troupes autrichiennes et françaises, ni rien changé à l'état actuel de leurs fortifications.

XVI. Les deux parties contractantes se promettent mutuellement, de la manière la plus obligatoire, de garder le plus profond secret sur les présens articles, patens qu'après la ratification donnée par les deux gouvernemens.

XVII. Les présens articles secrets auront la même force que s'ils étoient insérés mot pour mot dans le traité de paix patent, signé aujourd'hui.

Ils seront ratifiés, à la même époque, par les deux parties contractantes, et les actes de ratification en due forme seront échangés à Rastadt.

Fait et signé à Campo-Formio, le 17 octobre 1797 (26 vendémiaire an 6 de la république française une et indivisible.)

*Signé BONAPARTE; le marquis DE GALLO; Louis comte DE COBENZEL; le comte DE MERVELT, général-major; le baron DE DEGELMAN,*

~~~~~  
N^o. V.

*Adresses des armées avant la journée du
18 fructidor.*

Adressé des citoyens composant la première division de l'armée, commandée par le général Massena, et en son absence, par le général de brigade Brune, au directoire exécutif.

Lorsque la paix est venue mettre fin à nos travaux, nous avons dû jeter les yeux sur notre patrie. Quel tableau déchirant elle nous présente! La constitution violée, le gouvernement avili, les émigrés rentrés, les prêtres re-

belles aux lois, protégés et honorés, les républicains probes et vertueux proscrits et égorgés, le poignard des royalistes enfin teint du sang des défenseurs de la patrie. Eh quoi ! pensent-ils, ces monstres, que huit ans de sacrifices, de combats et de fatigues ont épuisé notre courage ? croient-ils qu'il ne nous en reste pas assez pour défendre la constitution que nous avons jurée ! Qu'ils tremblent, les conspirateurs ! nous le tiendrons ce serment redoutable. Les glaives qui ont exterminé les armées des rois, sont encore dans les mains de celles du Rhin, de Sambre et Meuse et de l'Italie.

La route de Paris offre-t-elle plus d'obstacles que celle de Vienne ? non ; elle nous sera ouverte par les républicains restés fidèles à la liberté : réunis, nous la défendrons, et nos ennemis auront vécu.

(Suivent les signatures de tous les citoyens composant la division.)

Adresse des citoyens composant la deuxième division commandée par le général Augereau, à leurs frères d'armes de l'armée de l'intérieur.

Des hommes couverts d'ignominie, avides de vengeances, saturés de crimes, s'agitent et complotent au milieu de Paris, quand nous avons triomphé aux portes de Vienne ; ils veulent inonder la patrie de sang et de larmes, sacrifier encore au démon de la guerre civile, et marchant à la lueur funèbre du flambeau de la discorde et du fanatisme, arriver à travers des monceaux de cendres et de cadavres, jusques à la liberté, qu'ils prétendent immoler ; et nous pourrions, nous qu'ils abhorrent, parce que nous en sommes les défenseurs, voir de sang froid le progrès de leurs trames criminelles ! Ah ! qu'ils ne l'espè-

rent pas : trop long-temps nous avons contenu notre indignation : nous comptons sur les lois , les lois se taisent ; qui parlera désormais , si nous ne rompons le silence ? Le respect qu'on leur doit nous ferma la bouche ; leur danger nous la fait ouvrir.

Mais , qui peut calculer la perfidie des moyens employés par ces infâmes amis de la royauté ? Suivez-les dans toutes leurs démarches , c'est toujours Machiavel à la main qu'ils dirigent leur sombre conduite.

La continuation de la guerre nous est-elle avantageuse ? ils sollicitent la paix , leur ame sensible et généreuse s'attendrit sur nos maux : « Mettons un terme aux malheurs du monde », s'écrient-ils d'une voix plaintive , et les pleurs du crocodile baignent leurs paupières arides. La victoire nous la promet enfin cette paix désirée , mais elle sera glorieuse ; mais elle ramèneroit dans leurs foyers des milliers de républicains austères et courageux , « il faut en éloigner l'époque , » disent aussitôt les conspirateurs de Clichy ; et ils tentent d'ôter à la fois au gouvernement la considération dont nos victoires l'ont investi , et tous les moyens de nous faire subsister. Les insensés ! comme si l'on pouvoit réduire à la famine 500 mille hommes , armés de baïonnettes : en attendant , ils applanissent , par la corruption et les poignards , la route du trône à son ridicule Prétendant. Nous les avons entendus les gémissemens de nos frères égorgés par leurs détestables sicaires ; ils retentissent dans nos cœurs ; leurs mânes sanglans errent au milieu de nos camps désolés ; leurs accens douloureux se mêlent aux cris des oiseaux de la nuit ; ils nous appellent aux armes , ils nous tourmentent dans nos songes , et leur image nous poursuit après le réveil. Apaisez-vous , ô vous qui avez péri ou par le canon des despotes , ou sur l'échafaud des factieux , ou par les couteaux des féroces partisans de la mo-

narchie ; appeaisez-vous , victimes saintes ; l'airain frémissant est prêt à sonner l'heure de la vengeance.

Conspirateurs ! il est donc vrai que vous voulez la guerre ; vous l'aurez , méchans , vous l'aurez ; mais doutez-vous un instant du sort qui vous attend ? Qu'osez-vous espérer de cette lutte inégale ? vous avez , nous en convenons , l'avantage du nombre ; vous êtes rusés , astucieux , perfides ; mais vous êtes encore plus lâches , et nous avons pour vous combattre du fer , des vertus , du courage , le souvenir de nos victoires , et l'enthousiasme irrésistible de la liberté ; et vous , méprisables instrumens des forfaits de vos maîtres ; vous , qui dans votre délire osez vous croire des puissances , et n'êtes que de vils reptiles ; vous , qui nous faites un crime d'avoir garanti vos propriétés , éloigné de vos murs les fléaux de la guerre , et sauvé la *patrie* ; vous enfin qui avez fait du mépris , de l'infamie , de l'outrage et de la mort , le partage des défenseurs de la république , *tremblez ! de l'Adige au Rhin et à la Seine* , il n'y a qu'un pas : *tremblez !* vos iniquités sont comptées , *et le prix en est au bout de nos baïonnettes.*

Et toi , gouvernement , toi à qui les lois nous unissent , *et que nous voulons défendre au péril de nos jours* , tourne tes regards vers les amis de la patrie , protège-les , ils sont les tiens ; *ils veulent tous la constitution de l'an 3* , qu'ils ont acceptée et juré de maintenir dans toute son intégrité ; ils ne veulent plus *ni factions , ni révolutions , ni troubles , ni calamités* ; ils veulent , fondateurs de la république , être soumis à ses lois , les chérir , les défendre , et mourir plutôt que de souffrir qu'il y soit porté atteinte.

¹ Camarades de l'intérieur ; la chaleur du sujet nous a emportés : ce n'étoit plus à vous que nous parlions , nous

parlions avec vous... L'armée d'Italie est sœur de toutes les autres ; elle les tient par la main , malgré les monts , les rivières ; et si la constitution étoit menacée , et que les royalistes osassent accepter le combat , songez au dépôt précieux qui vous est confié ; défendez les lois et le gouvernement ; souvenez-vous que vous n'êtes que l'avant-garde des phalanges de la liberté , et que nous marchons derrière vous , déterminés à vaincre.

(Suivent les signatures de tous les citoyens composant la division.)

Adresse des citoyens composant la troisième division commandée par le général Bernardotte , au directeur exécutif.

La constitution républicaine semble menacée. Il répugne à nos âmes sensibles et généreuses de le croire ; mais si le fait est vrai , si les conspirateurs ont formé le projet de porter une main sacrilège sur le gouvernement , qui est le dépositaire des lois et la sentinelle du peuple , parlez ; un plus long silence seroit foiblesse et rendroit ses ennemis plus insolens. Les mêmes bras qui ont assuré l'indépendance nationale , les mêmes chefs qui ont guidé les phalanges , existent encore. Avec de tels appuis , avec de telles sauvegardes , vous n'avez qu'à vouloir pour faire disparaître les conspirateurs du tableau des vivans. Vous nous êtes responsables de l'exécution de la constitution : vous devez protéger nos familles , et nous assurer une vieillesse paisible et tranquille : que de titres n'avez-vous donc pas à notre obéissance !

(Suivent les signatures de tous les citoyens composant la division.)

Adresse des citoyens composant la quatrième division, commandée par le général Serrurier, au directoire exécutif.

Les horreurs qui se commettent depuis long-temps en France ont excité en nous la plus vive et la plus juste indignation ; nous savons que chaque jour est marqué par l'assassinat des républicains les plus purs. Nous savons que les auteurs de ces assassinats sont les émigrés et les prêtres réfractaires rentrés. Il est temps de mettre fin à tant de crimes, et de convaincre ces monstres qu'ils se flattent en vain de nous donner de nouvelles chaînes. Ont-ils donc oublié les sacrifices que nous avons faits, et que nous ferions encore, s'il le falloit, pour jouir d'un gouvernement libre ? Qu'ils sachent que ce serment sacré, *la république ou la mort*, est gravé en caractères de feu dans le cœur de tous les défenseurs de la patrie !

Parlez, citoyens directeurs, parlez, et aussitôt les scélérats qui souillent le sol de la liberté n'existeront plus. Il vous suffira sans doute, pour les anéantir, de détacher quelques-uns de nos braves frères d'armes des armées de Rhin et Moselle et de Sambre et Meuse. Nous désirons partager avec eux l'honneur de purger la France de ses plus cruels ennemis.

Vous devez être bien tranquilles, citoyens directeurs, sur notre position relativement à l'étranger : s'il osoit recommencer les hostilités, nous les combattrions avec le courage que nous avons toujours montré.

Comptez sur notre entier dévouement au maintien de la constitution de l'an 3 ; nous en renouvellons le serment entre vos mains, et nous en prenons à témoin les mânes

de nos braves compagnons d'armes morts au champ d'honneur.

(Suivent les signatures de tous les citoyens composant la division.)

Adresse des citoyens composant la cinquième division, commandée par le général Joubert, à l'armée de l'intérieur.

Le royalisme lève sa tête audacieuse et multiplie les meurtres dans tous les départemens ; le sacerdoce fascine les yeux , échauffe les têtes , aiguise les poignards : on suit ouvertement dans la législature l'exécution d'un plan combiné pour rétablir le trône ; une loi libéricide est à peine passée , qu'une autre est proposée ; on accuse sans pudeur le directoire dans lequel repose le dépôt de notre constitution acceptée par nos armées , et reconnue par tous les Français ; on accuse le citoyen qui a rendu les services les plus signalés , et qui , dans cet instant , se trouve chargé des intérêts les plus grands pour couronner les travaux de toutes les armées par une paix glorieuse qui affermiroit la république , et anéantiroit toutes les factions , tous les partis , pour ne laisser survivre que celui des amis du gouvernement. Ajoutez à cet aperçu rapide la rentrée en masse des émigrés , dont on se félicite officiellement dans les discours des conseils , les cris de mort , les hurlemens effroyables des journalistes de Louis XVIII , et vous aurez le tableau lugubre de la contre-révolution naissante.

Eh quoi ! camarades , nous aurions versé tant de sang pour la prospérité de notre patrie , pour sa gloire , et nous la verrions encore replongée dans les désordres de l'anarchie , dans les fureurs des guerres civiles ? L'odieux Capet , qui depuis six ans , promène son opprobre d'état en état ,

toujours chassé par nos phalanges républicaines, les mettrait aujourd'hui sous le joug ? Si cette idée est révoltante pour tout citoyen que l'amour de la patrie a aiguillonné une seule fois, combien ne l'est-elle pas davantage pour les vieux soldats de la république !

Volontaires de l'armée de l'intérieur ! les mêmes hommes que vous repoussâtes si souvent sur les bords du Rhin, que vous humiliâtes si complètement à Quiberon, ces mêmes hommes sont dans Paris et dans tous les départemens ; ils forment une armée en présence de la vôtre. Fermes dans vos principes, obéissez à la voix du directoire, soyez fidèles à votre gloire, faites un rempart de vos corps à la constitution que vous avez juré de maintenir ; et, convaincus qu'elle n'abandonnera jamais les drapeaux républicains, comptez sur la victoire.

De leur côté, les armées qui attendent, en Italie et en Allemagne, la décision de la paix, conservant leur contenance fière, fixeront avec intérêt les yeux sur vous ; se confiant dans votre zèle, elles applaudiront à vos efforts ; et si jamais ils étoient impuissans, si jamais le gouvernement étoit attaqué avec succès, votre point de ralliement est au milieu de nous ; nous jurons tous individuellement par les mânes des héros que nous venons d'honorer, par ce courage tant de fois éprouvé et toujours fatal à nos ennemis, nous jurons tous la mort aux factieux, et le triomphe de la liberté avec la constitution de l'an 3.

(Suivent les signatures des citoyens de toute la division.)

Adresse des citoyens composant la sixième division, commandée par le général Baraguay d'Hilliers, au directoire exécutif.

Plus les cris contre-révolutionnaires se font entendre

dans l'intérieur de l'état, plus la liberté publique et la constitution républicaine que nous avons tous juré de défendre sont menacées, plus le devoir sacré de tous les bons citoyens est de se montrer au grand jour, et de manifester aux premiers dépositaires de l'autorité publique, leurs sentimens et leur confiance.

C'est dans cette intention, citoyens directeurs, que nous renouvelons ici entre vos mains le serment solennel de haine aux factieux, de guerre à mort aux royalistes, de respect et de fidélité à la constitution de l'an 3. Conservez par votre sagesse ce dépôt sacré que les lois vous confient; comptez toujours sur notre zèle : nos baïonnettes en tout temps sont et seront prêtes à la défendre contre ses ennemis du dehors et du dedans.

(Suivent les signatures de tous les citoyens composant la division.)

Adresse des citoyens composant la septième division commandée par le général Delmas, au directoire exécutif.

De toute part on nous annonce que les ennemis de la chose publique se sont enfin réunis, pour porter le dernier coup au gouvernement républicain, et qu'ils poussent leurs prétentions jusqu'à vouloir attenter à notre liberté.

Purement militaires, nous ne connaissons de style que celui de la franchise; et, persuadés que des républicains vertueux qui parlent à des hommes qui partagent leurs sentimens, sont toujours assez éloquens, nous allons nous borner à vous rappeler que nous avons juré la constitution de l'an 3, et que nous avons juré de défendre jusqu'à extinction de chaleur naturelle, la liberté de notre pays.

Nous ne serons pas parjures.

Si les conspirateurs prennent notre patience à endurer les maux qui déclinent depuis long-temps notre patrie, pour de la foiblesse, qu'ils tremblent d'avance de l'erreur.

Directeurs, attestez à tous les partis que nous ne capitulerons point; et que s'il étoit possible que la liberté périsse, nous sommes tous déterminés à nous ensevelir sous ses ruines.

(Suivent les signatures de tous les citoyens composant la division.)

Adresse des citoyens composant la huitième division, commandée par le général Victor, au directoire exécutif.

En écoutant le cri de nos cœurs, nous nous faisons un devoir de vous exprimer notre juste indignation; quoi! la république triomphante par ses armées de tous les efforts des despotes coalisés, est insultée; trahie, et plus exposée que jamais? Quoi! après avoir forcé nos ennemis extérieurs à nous demander une paix qui nous couvre de gloire, toutes les lois constitutionnelles, pour lesquelles nous avons versé tant de sang, seroient anéanties? Pendent-ils, ces implacables ennemis de nos concitoyens, que les armées n'existent plus? ou ont-ils pu s'imaginer qu'elles resteroient tranquilles spectatrices de leurs forfaits? Plût mille fois mourir!!! Les vertueux patriotes, persécutés, assassinés; les prêtres protégés, sonnans partout le tocsin de la discorde et de la guerre; les royalistes levant leurs têtes criminelles, provoquant le meurtre et l'assassinat; les émigrés dégouttans encore du sang de nos frères d'armes, rentrant en foule pour partager des crimes dont l'horreur fait frémir, sont des atrocités que ceux qui combattent depuis six ans pour conquérir leurs droits ne peuvent plus

tolérer!!! Oui, nous jurons guerre impitoyable à tous les ennemis de la liberté, de la république et du gouvernement!!! Nous voulons que les lois constitutionnelles soient respectées, exécutées, et qu'elles frappent sans pitié tous les ennemis de notre juste cause. Il est temps d'apporter un terme à l'excès de leurs abominations. Plus d'indulgence, plus de demi-mesure : *la république ou la mort.*

(Suivent les signatures de tous les citoyens composant la division.)

Adresse des citoyens composant la deuxième division de cavalerie, commandée par le général Dumas, au Directoire exécutif.

L'olive de la paix offerte et acceptée, nous donnoit l'espoir de revoir bientôt notre chère patrie. Les peines, les fatigues, les privations en tout genre, nos maux enfin étoient oubliés; nous nous étions livrés à la joie; et notre joie, hélas! s'est changée en douleur. Nous apprenons avec indignation que notre mère commune est déchirée par les monstres qu'elle avoit pour toujours rejetés de son sein; que le royalisme, en un mot, avoit levé sa tête audacieuse; et lançoit partout des regards furieux et menaçans. Qu'espèrent-ils donc, ces hommes avides de sang, en promenant leurs poignards sur la tête des patriotes, et en assassinant nos braves frères d'armes rentrant dans leurs foyers? Le sol de la liberté n'est donc plus qu'un champ de carnage? Pensent-ils que nous n'avons si long-temps combattu, que pour leur assurer des triomphes? Ils se trompent; et le fer qui nous a été confié pour la cause de la liberté, sera pour eux à double tranchant. Plus le danger est imminent, citoyens directeurs, plus il vous faut d'énergie. Vous connoissez le patriotisme pur de l'armée d'Italie; comptez sur

elle. Depuis le chef qui la commande, jusqu'au plus jeune des soldats, sa volonté n'est qu'une : exécuter les rois, les séditieux, protéger le gouvernement, les républicains, et défendre jusqu'au dernier soupir la constitution de l'an 3.

(Suivent les signatures de tous les citoyens composant la division.)

Les citoyens composant l'état-major général de l'armée d'Italie, à leurs frères d'armes de l'armée de l'intérieur.

Camarades,

C'est avec indignation que nous avons vu les intrigues du royalisme vouloir menacer la liberté.

Notre voix s'est aussitôt mêlée à celle de tous nos camarades. Animés des mêmes sentimens, et emportés par le même élan, manifestés dans les adresses de nos compagnons d'armes, nous avons juré de maintenir la constitution de l'an 3, de défendre la liberté, de soutenir le gouvernement et les républicains.

Nous avons juré, par les mânes des héros morts pour la patrie, guerre implacable à la royauté et aux royalistes.

Tels sont nos sentimens, tels sont les vôtres et ceux des patriotes; *qu'ils se montrent, les royalistes! et ils auront vécu.*

(Suivent les signatures de tous les officiers composant l'état-major de l'armée d'Italie.)

Adresse des citoyens composant la colonne mobile commandée par le général Bon, au directoire exécutif.

Citoyens directeurs,

Nous ne pouvons tourner nos regards vers la patrie, sans

frémir d'horreur à la vue de tant de crimes et de maux qui la couvrent de deuil. Ils vous sont trop connus pour vous en présenter le tableau déchirant ; mais nous venons vous dire que le sang des patriotes , tous les jours assassinés par les féroces contre-révolutionnaires , crie vengeance au fond de nos cœurs ; que les gémissemens douloureux de leurs femmes et de leurs enfans , ont retenti jusque dans nos camps ; nous venons vous dire aussi qu'il est temps de mettre un terme aux forfaits du royalisme. Ordonnez : les soldats de la liberté sont là , pour faire triompher les lois de la république et venger les républicains outragés .

(Suivent les signatures de tous les citoyens composant la susdite colonne mobile.)

Adresse des citoyens composant la division française dans la ci-devant Lombardie , commandée par le général de brigade Vignolles , au directoire exécutif.

Les militaires de la division française dans la ci-devant Lombardie , non moins pénétrés d'indignation que leurs frères d'armes des autres divisions , en apprenant les maux que ne cessent de répandre sur la patrie les ennemis de la république , tout en invoquant les principes d'humanité que démentent journellement leurs crimes criminelles , s'empressent , citoyens directeurs , de vous assurer qu'ils ne souffriront jamais que l'on renverse impunément la constitution qu'ils ont toujours juré de maintenir et de défendre au péril de leur vie ; ils joignent à ce serment , celui gravé pour toujours dans leur cœur : *guerre implacable aux royalistes , aux anarchistes , et à tous les ennemis indistinctement de la république.*

Suivent les signatures de tous les citoyens composant la susdite division.)

Certifié la relation et les adresses individuelles ci-dessus, conformes aux originaux envoyés au directoire.

Le général de division, chef de l'état-major général.

Signé Alex. BERTHIER.

GUERRE ÉTERNELLE AUX ROYALISTES.

RÉPUBLIQUE OU MORT.

LIBERTÉ.

ÉGALITÉ.

Les citoyens composant l'infanterie légère française, en station dans la Lombardie, au directoire exécutif. Milan, le 26 messidor, année 5^e de la république française, une et indivisible.

Le bien du monde entier nous parle contre un roi.

Art. 144 de la constitution. *Le directoire pourvoit, d'après les lois, à la sûreté extérieure et intérieure de l'état... Il dispose de la force armée.*

Citoyens directeurs,

Tandis qu'éloignés de notre patrie, nous l'avons défendue avec constance ; on ose, même dans Paris, conspirer contre elle !

Les émigrés rentrent d'autant plus audacieux qu'ils furent plus lâches en fuyant. La horde impie des prêtres organise la guerre civile ; leur arsenal est dans le sein du corps législatif !

Les poignards immolent les patriotes ; les lois impuissantes frémissent, les tribunaux gardent le plus profond silence !

Des hommes qui ont dérobé ou corrompu le vœu du peuple, sapent, à grands coups, les fondemens de la république, et rebâtissent le trône !

Les armées proscrites sont vendues aux hasards, aux fureurs, à la durée de la guerre !

L'anarchie sanglante de Robespierre, en descendant au tombeau, l'a laissé ouvert à des fléaux mille fois plus horribles !

L'Anglais, l'Autrichien, soumis par les armées, ont demandé la paix ; et des Français sollicitent de nouveau la guerre contre notre malheureuse patrie !

Non, directeurs, non : vous ne permettrez pas au crime de conspirer avec succès ; vous fûtes toujours le palladium de la constitution de l'an 3 ; vous serez toujours l'espoir des patriotes et des soldats ; mais n'oubliez pas que ceux-là sont les plus purs, les plus solides défenseurs de la république !

Eh ! parce que l'armée contre-révolutionnaire est nombreuse, parce que son quartier-général est à Clichy, et que nous sommes en Italie, vous seriez intimidés ? vous auriez besoin d'une trêve honteuse ? Ah ! non, non : nous savons estimer votre courage ; il doit trouver son énergie dans celui des armées.

La république naissante, attaquée par toute l'Europe, ordonna à ses enfans de se lever : nous avons repoussé ses jusques à Madrid, Amsterdam, Rome et Vienne. Tous ils ont demandé la paix ; terminez-la, directeurs, et criez-nous : *aux armes contre les ennemis de l'intérieur.*

Alors tremblez, vilis soutiens du despotisme, réfractaires de la liberté, prêtres infâmes, lâches assassins, sacrilèges sicaires des royalistes, demandez à la terre de vous engloutir, car il n'y aura plus ni pitié, ni trêve, ni déportation ; vous avez deshonoré l'humanité ; *nous vous avons jugés à*

mort!... Le ciel présidoit ; il protége la cause sainte de la liberté, et il nous encourage.

Et vous, gardiens fidèles, amis constans des lois ; vous, nos parens persécutés, proscrits ; vous, artistes paisibles ; vous aussi, habitans égarés des campagnes, rassurez-vous, nous vous embrasserons. Mais reprenez courage, c'est une heure de justice épouvantable qui sonnera!... Le déluge universel fut nécessaire pour purger la terre, il faut que les armées purifient la France.

Où, rassurez-vous, vous tous qui n'êtes pas coupables ; jetez-vous dans l'arche de la liberté. Elle ne peut faire naufrage ; mais auparavant marquez du sceau de la réprobation les ennemis irréconciliables de la république. Nous passerons comme la foudre, et nous expierons le crime de les avoir laissé vivre trop long-temps.

Suivent les signatures des citoyens composant l'infanterie légère en station dans la Lombardie.)

Pour copie conforme à l'original envoyé au directoire exécutif, par le chef de l'état-major général de l'armée d'Italie.

LUCOTTE,

Chef de brigade, commandant l'infanterie légère.

~~~~~

N<sup>o</sup>. VI.

*Loi contenant des mesures de salut public prises relativement à la conspiration royale.*

Du 19 fructidor an 5 de la république française,  
une et indivisible.

Le conseil des anciens, adoptant les motifs de la déclaration d'urgence qui précède la résolution ci-après, approuve l'acte d'urgence.

Des hommes qui ont dérobé ou corrompu le vœu du peuple, sapent, à grands coups, les fondemens de la république, et rebâtissent le trône !

Les armées proscrites sont vendues aux hasards, aux fureurs, à la durée de la guerre !

L'anarchie sanglante de Robespierre, en descendant au tombeau, l'a laissé ouvert à des fléaux mille fois plus horribles !

L'Anglais, l'Autrichien, soumis par les armées, ont demandé la paix ; et des Français sollicitent de nouveau la guerre contre notre malheureuse patrie !

Non, directeurs, non : vous ne permettrez pas au crime de conspirer avec succès ; vous fûtes toujours le palladium de la constitution de l'an 3 ; vous serez toujours l'espoir des patriotes et des soldats ; mais n'oubliez pas que ceux-là sont les plus purs, les plus solides défenseurs de la république !

Eh ! parce que l'armée contre-révolutionnaire est nombreuse, parce que son quartier-général est à Clichy, et que nous sommes en Italie, vous seriez intimidés ? vous auriez besoin d'une trêve honteuse ? Ah ! non, non : nous savons estimer votre courage ; il doit trouver son énergie dans celui des armées.

La république naissante, attaquée par toute l'Europe, ordonna à ses enfans de se lever : nous avons repoussé ses jusqu'à Madrid, Amsterdam, Rome et Vienne. Tous ils ont demandé la paix ; terminez-la, directeurs, et criez-nous : *aux armes contre les ennemis de l'intérieur.*

Alors tremblez, vils soutiens du despotisme, réfractaires de la liberté, prêtres infâmes, lâches assassins, sacrilèges sicaires des royalistes, demandez à la terre de vous engloutir, car il n'y aura plus ni pitié, ni trêve, ni déportation ; vous avez déshonoré l'humanité ; *nous vous avons jugés à*

Oise, Orne, Pas-de-Calais, Puy-de-Dôme, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Rhône, Saône et Loire, Sarthe, Haute-Saône, Seine, Seine-inférieure, Seine et Marne, Seine et Oise, Somme, Tarn, Var, Vaucluse, Yonne, sont déclarées illégitimes et nulles.

II. Celles de l'assemblée électorale du département du Gers sont déclarées légitimes et valables.

En conséquence, le citoyen Duffau est admis au conseil des anciens, et les citoyens Carrière, Lagarrière et Sauran sont admis au conseil des cinq-cents.

Les administrateurs et les juges nommés par cette assemblée entrèrent incessamment en fonctions.

Le haut-jury nommé par la même assemblée remplira les fonctions attachées à cette qualité.

III. La loi du 22 prairial dernier, relative aux opérations de l'assemblée électorale du département du Lot; est rapportée.

Les opérations de l'assemblée tenue dans la maison de la Palonie, sont déclarées nulles: celles tenues dans la ci-devant église du collège de Cahors, sont déclarées valables;

Et le citoyen Lacluzze, élu membre du conseil des anciens,

Et les citoyens Poncet et Delbrel, élus membres du conseil des cinq-cents, prendront leur place.

IV. Les individus nommés à des fonctions publiques par les assemblées primaires, communales et électorales, sans exception, et ceux nommés au corps législatif des départemens cités dans l'article premier, cesseront toutes fonctions à l'instant de la publication de la présente loi, sous les peines portées par l'article 6 de la cinquième section du titre premier de la seconde partie du code pénal.

V. Le directoire exécutif est chargé de nommer aux places qui deviennent vacantes dans les tribunaux, en vertu des articles précédens, ainsi que celles qui viendroient à vaquer par démission ou autrement avant les élections du mois de germinal de l'an 6.

VI. Les nominations faites par le directoire exécutif en vertu de l'article précédent, auront en tout point le même effet et la même durée que si elles avoient été faites par les assemblées primaires et électorales.

VII. La loi du premier prairial dernier, qui, en contra-  
vention à l'article 78 de l'acte constitutionnel, rappelle

*Suit la teneur de la déclaration d'urgence et de la  
résolution du 18 fructidor.*

Le conseil des cinq-cents, considérant que les ennemis de la république ont constamment suivi le plan qui leur a été tracé par les instructions saisies sur Brottier, Berthelot-Lavillefrnoy et Duverne de Presle, et qu'ils ont été secondés par une foule d'émissaires royaux, disséminés sur tous les points de la France;

Considérant qu'il a été spécialement recommandé à ces agens de diriger les opérations et les choix des dernières assemblées primaires, communales et électorales, et de faire tomber tous ces choix sur les partisans de la royauté;

Qu'à l'exception d'un petit nombre de départemens où l'énergie des républicains les a neutralisés, les élections ont porté aux fonctions publiques et fait entrer jusques dans le sein du corps législatif des émigrés, des chefs de rebelles et des royalistes prononcés,

Considérant que la constitution se trouvant attaquée par une partie de ceux-là même qu'elle avoit spécialement appelés à la défendre, et contre qui elle ne s'étoit pas précautionnée, il ne seroit pas possible de la maintenir sans recourir à des mesures extraordinaires;

Considérant enfin que, pour étouffer la conspiration existante, prévenir la guerre civile et l'effusion générale de sang qui alloit en être la suite inévitable, rien n'est plus instant que de réparer les atteintes portées à l'acte constitutionnel depuis le premier prairial dernier, et de prendre des mesures nécessaires pour empêcher qu'à l'avenir la liberté, le repos et le bonheur du peuple ne soient encore exposés à des dangers aussi imminens,

Déclare qu'il y a urgence.

Le conseil des cinq-cents, après avoir déclaré l'urgence, prend la résolution suivante :

Art. 1<sup>er</sup>. Les opérations des assemblées primaires, communales et électorales des départemens de l'Ain, l'Ar-dèche, l'Arriège, l'Aube, l'Aveyron, Bouches-du-Rhône, Calvados, Charente, Cher, Côte-d'Or, Côtes-du-Nord, Dordogne, l'Eure, Eure et Loir, Gironde, Hérault, Ile et Vilaine, Indre et Loire, Loire, Haute-Loire, Loire-inférieure, Lot-et-Garonne, Manche, Marne, Mayenne, Mont-Blanc, Morbihan, Moselle, les Deux-Nèthes, Nord,



Barbé-Marbois, du conseil des anciens ; Dumas, Ferrand-Vaillant, Laffond-Ladebat, Laumont, Muraire, Murinais, Paradis, Portalis, Rovère, Tronçon-Ducoudray, Blain (des Bouches-du-Rhône), du conseil des cinq-cents, Carnot, directeur ; Barthélemy, directeur ; Brottier, ex-abbé ; la Villeheurnois, ex-magistrat ; Duvergne de Presle, dit Dunan ; Cochon, ex-ministre de la police ; Dossonville, ex-employé à la police ; Miranda, général ; Morgan, général ; Suard, journaliste ; Mailhe, ex-conventionnel ; Ramel, commandant des grenadiers du corps législatif,

Seront, sans retard, déportés dans le lieu qui sera déterminé par le directoire exécutif.

Leurs biens seront séquestrés aussitôt après la publication de la présente loi, et main-levée ne leur en sera accordée que sur la preuve authentique de leur arrivée au lieu fixé pour leur déportation.

XIV. Le directoire exécutif est autorisé à leur procurer provisoirement, sur leurs biens, les moyens de pourvoir à leurs besoins les plus urgens.

XV. Tous les individus inscrits sur la liste des émigrés, et non rayés définitivement, seront tenus de sortir du territoire de la république ; savoir : de Paris et de toute autre commune dont la population est de vingt mille habitans et au-dessus, dans les vingt-quatre heures qui suivront la publication de la présente loi ; et dans les quinze jours qui suivront cette même publication, de toutes les autres parties de la république.

XVI. Passé les délais respectifs, prescrits par l'article précédent, tout individu inscrit sur la liste des émigrés, et non rayé définitivement, qui sera arrêté dans le territoire de la république, sera traduit devant une commission militaire, pour y être jugé dans les vingt-quatre heures, d'après l'article 2 du titre 4 de la loi du 25 brumaire an 3, relative aux émigrés.

XVII. Cette commission sera composée de sept membres, qui seront nommés par le général commandant la division militaire dans l'étendue de laquelle l'individu inscrit sur la liste des émigrés, et non rayé définitivement, aura été arrêté.

Les jugemens ne pourront être attaqués par recours à aucun autre tribunal, et seront exécutés dans les vingt-quatre heures de leur prononciation.

XVIII. Les dispositions ci-dessus sont applicables aux

dans le corps législatif les citoyens Aymé, Mersan, Ferrand-Vaillard, Gau et Polissard, est rapportée.

VIII. Est pareillement rapporté l'article premier de la loi du 9 messidor dernier, portant, au mépris du même article de l'acte constitutionnel, révocation des articles 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de la loi du 3 brumaire an 4, relatifs aux parens d'émigrés, etc.

IX. les articles 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de ladite loi du 3 brumaire an 4, sont rétablis, et resteront en vigueur pendant les quatre années qui suivront la publication de la paix générale.

X. Aucun parent ou allié d'émigré au degré déterminé par l'article 2 de ladite loi, ne sera admis pendant le même espace de temps à voter dans les assemblées primaires, et ne pourra être nommé électeur, s'il n'est compris dans l'une des exceptions portées par l'article 4 de la même loi.

XI. Nul ne sera non plus admis à voter dans les assemblées primaires et électorales, s'il n'a préalablement prêté devant l'assemblée dont il sera membre, entre les mains du président, le serment individuel de haine à la royauté et à l'anarchie, de fidélité et attachement à la république et à la constitution de l'an 3.

XII. L'article 2 de la loi du 9 messidor dernier est également rapporté en ce qui concerne les chefs des rebelles de la Vendée et des chouans, auxquels, en conséquence, la disposition de l'article 8 de la présente loi demeure commune.

Sont à cet égard réputés chefs de rebelles de la Vendée et des chouans, ceux qui sont désignés comme tels par la loi du 5 juillet 1793.

XIII. Les individus ci-après nommés :

Aubry, du conseil des cinq-cents ; J.-J. Aymé, Bayard, Boissy-d'Anglas, Borne, Bourdon de l'Oise, Cadroy, Couchery, Delahaye (de la Seine-inférieure) ; Delarue, Doumerc, Dumolard, Duplantier, Duprat, Gibert-Desmolières, Henri Larivière, Inbert-Colomès, Camille Jordan, André-Joseph Jourdan, (Bouches-du-Rhône) ; Gau, Lacariés, Lemarchand - Gomicourt, Lemerer, Mersan, Madier, Maillard, Noailles, André (de la Lozère) ; Mac-Curtin, Pavie, Pastoret, Pichegru, Pollissard, Praire-Montault, Quatremère - Quincy, Saladin, Siméon, Vauvilliers, Viénot - Vaublanc, Vilbret - Joyeuse, Willot,

entravera l'exécution, sera puni de deux années de fers ; à l'effet de quoi le directoire exécutif est autorisé à décerner tous mandats d'arrêt nécessaires.

XXVII. Les dispositions des lois des 2 vendémiaire et 24 messidor an 4, qui prorogent l'exercice des membres du tribunal de cassation élus pour quatre années seulement en 1791, sont rapportées.

En conséquence, chaque membre du tribunal de cassation, élu en 1791, cessera ses fonctions aussitôt qu'il sera remplacé.

XXVIII. Le directoire exécutif est chargé de nommer les remplaçans.

XXIX. Les dix juges qui, d'après l'article 257 de l'acte constitutionnel, doivent sortir tous les ans du tribunal de cassation, seront pris, au mois de prairial an 6, parmi les juges nommés en vendémiaire an 4.

XXX. Le cinquième sortant en prairial an 7, sera composé du restant des membres élus en vendémiaire an 4, et supplétivement des membres nommés par le directoire exécutif, en exécution de la présente loi.

XXXI. Le cinquième sortant en prairial an 8, sera pris parmi les membres nommés par le directoire exécutif, en exécution de la présente loi, et ainsi successivement d'année en année jusqu'à ce qu'ils soient tous sortis.

XXXII. Aucun juré ordinaire, spécial ou haut-juré, ne pourra exercer de fonctions avant d'avoir prêté le serment de haine à la royauté, à l'anarchie, de fidélité, attachement à la république et à la constitution de l'an 5.

XXXIII. Les jurés ne pourront, dans les vingt-quatre heures de leur réunion, voter pour ou contre qu'à l'unanimité ; ils seront pendant ce temps exclus de toute communication extérieure. Si, après ce délai, ils déclarent qu'ils n'ont pu s'accorder pour émettre un vœu unanime, ils se réuniront de rechef, et la déclaration se fera à la majorité absolue.

XXXIV. Les décrets des premier août et 17 septembre 1793, et 21 prairial an 3, qui ordonnent l'expulsion des Bourbons, y compris la veuve de Philippe-Joseph d'Orléans, et la confiscation de leurs biens, seront exécutés, et il est dérogé à toutes dispositions contraires.

Le directoire exécutif est chargé de désigner le lieu de leur déportation, et de leur assigner, sur le produit de leurs biens, les secours nécessaires à leur existence.

individus qui, ayant émigré, sont rentrés en France, quoiqu'ils ne soient inscrits sur aucune liste d'émigrés.

XIX. Les émigrés actuellement détenus seront déportés, et ceux d'entre eux qui rentreront en France seront jugés et punis ainsi qu'il est prescrit par les articles 16 et 17 de la présente.

XX. Les individus inscrits sur la liste des émigrés, et non rayés définitivement, qui ont réclamé contre leur inscription avant le 26 floréal an 3, pourront correspondre des pays étrangers avec leurs parents, amis ou fondateurs de pouvoirs résidant en France, mais seulement pour tout ce qui sera relatif à leur demande en radiation définitive.

XXI. Toute correspondance pour d'autres objets, quels qu'ils soient, avec des individus inscrits sur la liste des émigrés, est interdite; et tout individu domicilié ou séjournant dans le territoire de la république, qui en sera convaincu, sera, comme complice d'émigré, puni des peines portées par l'article 6 du titre 4 de la loi du 25 brumaire an 3.

XXII. Les lois des 22 et 30 prairial derniers, qui raient définitivement de la liste des émigrés les noms de François-Grégoire de Rumaire, et de Jacques Imbert-Colomès, sont rapportées.

XXIII. La loi du 7 de ce mois, qui rappelle les prêtres déportés, est révoquée.

XXIV. Le directoire exécutif est investi du pouvoir de déporter, par des arrêtés individuels motivés, les prêtres qui troubleraient dans l'intérieur la tranquillité publique.

XXV. La loi du 7 vendémiaire an 4, sur la police des cultes, continuera d'être exécutée à l'égard des ecclésiastiques autorisés à demeurer dans le territoire de la république, sauf qu'au lieu de la déclaration prescrite par l'article 6 de ladite loi, ils seront tenus de prêter le serment de haine à la royauté et à l'anarchie, d'attachement et de fidélité à la république et à la constitution de l'an 3.

XXVI. Tout administrateur, officier de police judiciaire, accusateur public, juge, commissaire du pouvoir exécutif, officier ou membre de la gendarmerie nationale, qui ne fera pas exécuter ponctuellement, en ce qui le concerne, les dispositions ci-dessus, relatives aux émigrés et aux ministres des cultes, ou qui en empêchera ou

de purger le sol français des ennemis déclarés de la liberté et de la constitution,

Déclare qu'il y a urgence,

Le conseil des cinq-cents, après avoir déclaré l'urgence, prend la résolution suivante :

ART. 1<sup>er</sup>. Les propriétaires, entrepreneurs, les directeurs, auteurs, rédacteurs des journaux ci-après désignés :

Le Mémorial, le Messenger du soir, le Miroir, Nouvelles Politiques nationales et étrangères, l'Observateur de l'Europe, Perlet, le Petit-Gauthier, ou la Petite-Poste, le Postillon des Armées, ou Bulletin général de France, le Précurseur, la Quotidienne, Rapsodies du jour, le Spectateur du Nord, le Tableau de Paris, le Thé, la Tribune publique, le Véridique, l'Argus, Annales Catholiques, les Actes des Apôtres, l'Accusateur public, l'Anti-Terroriste, l'Aurore, le Censeur des Journaux, le Courrier de Lyon, Courrier extraordinaire, Courrier Républicain, le Cri public, ou Frères et Amis, le Défenseur des vieilles institutions, le Déjeûner, l'Echo, l'Eclair, l'Europe littéraire, Gazette Française, Gazette Universelle, le Grondeur, l'Impartial Bruxellois, l'Impartial Européen, l'Invariable, le Journal des Journaux, le Journal des Colonies, Journal général de France, ou le Gardien de la Constitution, l'Abréviateur universel,

Seront, sans retard, déportés dans le lieu qui sera déterminé par le directoire exécutif.

II. Leurs biens seront séquestrés aussitôt après la publication de la présente loi ; et main - levée ne leur en sera accordée que sur la preuve authentique de leur arrivée au lieu désigné pour leur déportation.

III. Le directoire exécutif est autorisé à leur procurer provisoirement, sur leurs biens, les moyens de pourvoir à leurs besoins les plus urgents.

IV. Le directoire exécutif est autorisé, pour l'exécution de la présente loi, à faire des visites domiciliaires, aux termes de la constitution.

V. Les citoyens connus pour prendre habituellement des notes dans les conseils, ne sont point compris dans la présente résolution.

*Signé F. LAMARQUE, président.*

JOURDAN, DUHAUT, ROGER - MARTIN,

J. P. AUDOUIN, *secrétaires.*

XXXV. Les journaux, les autres feuilles périodiques et les presses qui les impriment, sont mis, pendant un an, sous l'inspection de la police, qui pourra les prohiber, aux termes de l'article 355 de l'acte constitutionnel.

XXXVI. La loi du 7 thermidor dernier, relative aux sociétés particulières s'occupant de questions politiques, est rapportée.

XXXVII. Toute société particulière, s'occupant de questions politiques, dans laquelle il seroit professé des principes contraires à la constitution de l'an 3, acceptée par le peuple français, sera fermée; et ceux de ses membres qui auroient professé ces principes, seront poursuivis et punis conformément à la loi du 27 germinal an 4.

XXXVIII. Les lois des 25 thermidor dernier et 13 fructidor présent mois, relatives à l'organisation et au service de la garde nationale, sont rapportées.

XXXIX. Le pouvoir de inneter une commune en état de siège, est rendu au directoire.

Signé F. LAMARQUE, *président*;  
DURAUT, P. J. AUDOUIN, *secrétaires*.

~~~~~

Loi qui ordonne la déportation des journalistes royaux.

Du 22 fructidor.

Le conseil des anciens, considérant que rien n'est plus instant que d'arrêter les efforts des ennemis déclarés de la liberté et de la constitution, approuve l'acte d'urgence.

Suit la teneur de la déclaration d'urgence et de la résolution du 22 fructidor :

Le conseil des cinq-cents, considérant que, parmi les ennemis de la république et les complices de la conjuration royale, les plus actifs et les plus dangereux ont été les journalistes payés et dirigés par les agens royaux;

Considérant que, pour étouffer la conspiration existante, prévenir la guerre civile et l'effusion générale du sang qui alloit en être la suite inévitable, rien n'est plus instant que

avoit fait passer les ponts à sa troupe. Rovère me répondit que tous ces mouvemens de troupes ne signifioient rien , qu'il étoit prévenu que plusieurs corps devoient défilér de bonne heure sur les ponts pour aller manœuvrer , que je devois être tranquille, qu'il avoit des rapports très-fidèles, et qu'il ne voyoit aucun inconvénient à ce que je me rendisse chez le ministre de la guerre ; ce que je ne jugeai pas à propos de faire , dans la crainte de me trouver séparé de ma troupe.

Retiré chez moi , à trois heures et demi du matin , le général de brigade Poinçot , ancien garde-du-corps , avec lequel j'avois été très-lié à l'armée des Pyrénées , se fit annoncer de la part du général Lemoine , et me remit un billet conçu en ces termes : « Le général Lemoine somme , au » nom du directoire , le commandant des grenadiers du » corps législatif , de donner passage par le Pont-Tournant » à une colonne de quinze cents hommes chargée d'exécuter les ordres du gouvernement. » Je répondis à Poinçot , que j'étois étonné qu'un ancien camarade qui devoit me connoître , se fût chargé de m'intimer un ordre que je ne pouvois exécuter sans me déshonorer. Il m'assura que toute résistance seroit inutile , et que mes huit cents grenadiers étoient déjà enveloppés par douze mille hommes avec quarante pièces de canon. Je répliquai que les forces dirigées contre le poste qui m'étoit confié , ne me forceroient pas à rien faire contre mon devoir ; que je n'avois d'ordre à recevoir que du corps législatif , et que j'allois les prendre. Dans l'instant , j'entendis un coup de canon si près de moi , que je crus qu'on attaquoit mes postes ; mais ce n'étoit qu'un signal. Je fis prendre les armes à mes grenadiers , et me rendis aux Tuileries , accompagné des chefs de bataillons Pousards et Pleichard , excellens officiers , en qui j'avois une juste confiance. Je trouvai à la commission des inspecteurs les généraux Pichegru et Villot. J'envoyai des ordonnances chez le général Dumas , chez les présidens des deux conseils , Lafond-Ladebat pour les anciens , et Siméon pour les cinq cents. Je fis aussi prévenir les députés dont les logemens m'étoient connus dans le voisinage des Tuileries ; j'engageai le général Pichegru à venir reconnoître l'investissement , que nous trouvâmes déjà formé. Je renouvelai au capitaine Vallière , commandant le poste du Carrousel , et au lieutenant Leroi , commandant celui du Pont-Tournant , l'ordre de rester sur leurs postes , et de ne

N^o. VII.

Relation du 18 fructidor, par le commandant Ramal, extraite de ses mémoires.

Déjà depuis plusieurs jours, sur les avis qu'avoient reçus les commissions d'inspection du palais des deux conseils, une plus grande vigilance m'avoit été recommandée; j'avois pris toutes les précautions nécessaires pour n'être point surpris par la seule attaque qu'on parût craindre, celle des anarchistes qui, depuis quelque temps, remplissoient tous les lieux publics, et menaçoient hautement le corps législatif, jusque dans l'enceinte confiée à ma garde. Le 17 au soir, lorsqu'après avoir visité mes postes, j'allai prendre les ordres des membres de la commission, ils me parurent aussi peu disposés que les jours précédens à croire que le directeur voulût entreprendre de détruire le corps législatif, et qu'il osât diriger contre lui la force armée. J'entendis plusieurs députés, entr'autres, Emery, Dumas, Vauvillain, Tronçon-Ducoudray, Thibaudeau, s'indigner de cette supposition; et de l'espèce de terreur qu'elle servoit à répandre dans le public. Leur sécurité fut telle qu'ils se retirèrent avant minuit, et furent suivis par ceux de leurs collègues que des avis particuliers avoient engagés à venir leur faire part de leurs craintes. Je retournai à mon quartier, et m'assurai que mes grenadiers étoient prêts à prendre les armes. Le 18, à une heure du matin, je reçus du ministre de la guerre l'ordre de me rendre chez lui; j'allai d'abord à la salle des commissions: un seul des inspecteurs, Rovere, que je trouvai couché, y étoit resté; je lui rendis compte de l'ordre que je venois de recevoir; j'ajoutai qu'on m'avoit assuré que plusieurs colonnes de troupes entraient dans Paris, et que le commandant du poste de cavalerie auprès des conseils venoit de me faire prévenir qu'il avoit retiré ses védettes, et fait passer sa troupe au-delà des ponts, ainsi que les deux piéces de canon qui étoient dans la grande cour des Tuileries. Il faut observer que c'étoit d'après les ordres du commandant en chef; Augereau, que l'officier de cavalerie refusoit de reconnoître les miens, et

avoit fait passer les ponts à sa troupe. Rovère me répondit que tous ces mouvemens de troupes ne signifioient rien , qu'il étoit prévenu que plusieurs corps devoient défilér de bonne heure sur les ponts pour aller manoeuvrer , que je devois être tranquille, qu'il avoit des rapports très-fidèles, et qu'il ne voyoit aucun inconvénient à ce que je me rendisse chez le ministre de la guerre ; ce que je ne jugeai pas à propos de faire , dans la crainte de me trouver séparé de ma troupe.

Retiré chez moi , à trois heures et demie du matin , le général de brigade Poinçot , ancien garde-du-corps , avec lequel j'avois été très-lié à l'armée des Pyrénées , se fit annoncer de la part du général Lemoine , et me remit un billet conçu en ces termes : « Le général Lemoine somme , au nom du directoire , le commandant des grenadiers du corps législatif , de donner passage par le Pont-Tournant à une colonne de quinze cents hommes chargée d'exécuter les ordres du gouvernement. » Je répondis à Poinçot , que j'étois étonné qu'un ancien camarade qui devoit me connoître , se fût chargé de m'intimer un ordre que je ne pouvois exécuter sans me déshonorer. Il m'assura que toute résistance seroit inutile , et que mes huit cents grenadiers étoient déjà enveloppés par douze mille hommes avec quarante piéces de canon. Je répliquai que les forces dirigées contre le poste qui m'étoit confié , ne me forceroient pas à rien faire contre mon devoir ; que je n'avois d'ordre à recevoir que du corps législatif , et que j'allois les prendre. Dans l'instant , j'entendis un coup de canon si près de moi , que je crus qu'on attaquoit mes postes ; mais ce n'étoit qu'un signal. Je fis prendre les armes à mes grenadiers , et me rendis aux Tuileries , accompagné des chefs de bataillons Pousards et Pleichard , excellens officiers , en qui j'avois une juste confiance. Je trouvai à la commission des inspecteurs les généraux Pichegru et Villot. J'envoyai des ordonnances chez le général Dumas , chez les présidens des deux conseils , Lafond-Ladebat pour les anciens , et Siméon pour les cinq cents. Je fis aussi prévenir les députés dont les logemens m'étoient connus dans le voisinage des Tuileries ; j'engageai le général Pichegru à venir reconnoître l'investissement , que nous trouvâmes déjà formé. Je renouvélai au capitaine Vallière , commandant le poste du Carrousel , et au lieutenant Leroi , commandant celui du Pont-Tournant , l'ordre de tenir ferme , et de ne

et autres que sur un ordre signé de moi. Nous rentrâmes à la commission ; et lorsque je demandais des ordres pour la disposition de ma réserve, une capitaine vint rendre compte que la grille du Pont-Fournant étoit forcée ; au même instant les divisions d'Angereau et de Lemoine se réunirent, le jardin fut rempli de troupes des deux armées. On dirigea une batterie sur la salle du conseil des anciens ; toutes les portes furent fermées, tous les postes doublés et occupés par des forces supérieures ; le seul poste de la salle du conseil des cinq cents, commandé par le brave lieutenant Floz, avoit refusé d'ouvrir les grilles, et de se mêler avec les troupes d'Angereau. Dans cette extrémité, je demandai prudemment l'ordre de dégager la réserve des grenadiers, et de repousser la force par la force. Les députés me répondirent que toute résistance seroit inutile, et que défendirent de faire feu : il étoit alors quatre heures et demie. Le général Verdière vint signifier aux députés déjà étendus, qu'il avoit ordre de les faire sortir du palais, et d'en emporter les clefs au directoire. Le refus excita de vives altercations ; Verdière insista, et engagea l'un d'eux à descendre dans le jardin pour parler au général Lemoine. Nivère descendit aussi, et je l'accompagnai avec mes deux chefs de bataillon. Mais nous ne trouvâmes point le général Lemoine sur la terrasse ; cependant Verdière conseilla aux députés de se retirer, pour leur sûreté ; et sur leur refus, il ferma toutes les issues, et fut prendre, dit-il, les ordres du directoire.

Je retournai à mon poste, à la réserve des grenadiers, d'où j'envoyai un homme de confiance à la rencontre du général Dumas, pour le prévenir de songer à sa sûreté. Il reçut cet avis au moment où il se présentoit dans la cour de la caserne des grenadiers, et j'ai appris par mes compagnons d'infortune les efforts qu'il fit pour se réunir à eux. Il pénétra jusque sur la terrasse, au pied du pavillon où les troupes d'Angereau étoient en bataille, et après avoir reconnu que les inspecteurs étoient arrêtés, il alla monter dans la salle pour partager leur sort, lorsque ses collègues lui jetèrent un billet pour l'engager à se sauver ; il eut le bonheur de ramasser ce billet sans être aperçu, et celui d'échapper aux sentinelles, dont la consigne étoit de ne laisser sortir personne de l'enceinte. A cinq heures et demie, un aide-de-camp du général Angereau m'apporta l'avis : « Il est ordonné au commandant des gre-

» nadiers du corps législatif, de se rendre avec son corps, sur le quai d'Orsay, où il attendra de nouveaux ordres; » signé AUGEREAU. » Je refusai d'obéir : je ne pouvois plus avoir de communication avec les commissions bloquées et arrêtées dans le palais; j'attendois avec ma troupe les ordres des deux conseils. Je dois rendre cette justice à mes grenadiers; jusqu'à ce moment, malgré la position critique où nous nous trouvions, les rangs furent gardés avec le plus grand calme et je n'entendis pas un seul murmure : je crois que, bien loin d'être entraînés à la défection par un petit nombre de factieux obscurs, la saine majorité des grenadiers eût forcé ceux-ci de combattre glorieusement avec eux, si ma bonne fortune m'eût fait recevoir l'ordre de repousser la violence par les armes. J'avois fait former le cercle à mes officiers, pour leur communiquer l'ordre d'Augereau; presque tous approuvèrent ma conduite; ce fut l'instant que prirent quelques factieux pour éclater. Le capitaine Tortel s'écria : « nous ne sommes pas des Suisses. » Le lieutenant Ménéguin osa se vanter d'avoir le plus contribué à la révolte des gardes-françaises. Le sous-lieutenant Devaux dit : « Je me suis battu, et j'ai été blessé, le 13 vendémiaire, en combattant contre Louis XVIII, et je ne veux pas aujourd'hui me battre pour lui. » Un autre cria tout haut : « Les conseils traissent pour le roi; ce sont des gueux à exterminer. » Pendant ces discours et les disputes qu'ils occasionnoient entre les officiers, le désordre commença à gagner dans les rangs. Le chef de brigade Blanchard, qui commandoit sous moi, et qui, depuis deux mois, n'avoit osé se montrer, parce que j'avois mis à découvert ses intrigues, ses liaisons avec des hommes de sang, et ses rapines dans l'administration du corps, parut tout-à-coup, et me somma, à cause, disoit-il, du danger où nous étions, de faire distribuer des cartouches.

Je fus indigné de sa lâche imprudence, et comme je me laissai emporter jusqu'à le lui témoigner vivement, j'observai que les grenadiers partageoient mon indignation, ces mêmes grenadiers qui, une heure après, marchèrent sous les ordres d'un officier qu'ils méprisoient, et le suivirent au directoire. . . . Quelle leçon pour les chefs de troupes! . . . Peu de temps après cette scène, je fis ouvrir les rangs pour inspecter ma troupe, qui faisoit encore bonne contenance. J'arrivois à la troisième compagnie, lorsque,

aux cris redoublés de *vive la république*, Augereau parut à la tête d'un état-major si nombreux, que la première tour de la caserne en étoit remplie. Plus de quatre cents officiers de tout grade, parmi lesquels je reconnus des hommes justement fameux, tels que Santerre, Tunck, Ton, Rossignol, Pujet, Barbantane, Chateaucneuf-Randon, Bessière, Fournier, Pache; la veuve Ronsin en habit d'Amazonne, Dutertre et Peyron, tous deux échappés des galères, et en un mot l'écuine des braves armées françaises, et tous les chefs des bandes révolutionnaires; pénétrèrent en un moment dans les rangs de mes grenadiers, en répétant le cri de *vive la république*. En cet instant, Augereau vint droit à moi, et dans son cortège qui me sépara de ma troupe, j'aperçus Blanchard excitant ses dignes amis, et se mêlant avec eux dans les rangs. Parmi plusieurs cris sinistres, je distinguai celui-ci : « Soldats, on veut faire de vous comme des Suisses au 10 août. — Commandant Ramel! s'écria alors Augereau, pourquoi n'avez-vous pas obéi aux ordres du ministre et aux miens? — Parce que j'en avois reçu de contraires du corps législatif. — Vous vous êtes mis dans le cas d'être traduit au conseil de guerre et d'être fusillé. — J'ai fait mon devoir. — Mé reconnoissez-vous comme commandant en chef de la division? — Oui. — Eh bien! je vous ordonne de vous rendre aux arrêts. — J'y vais. Je traversais la galerie de communication du quartier des grenadiers à mon logement, lorsque j'entendis qu'Augereau me suivoit avec une partie de son état-major: parmi plusieurs menaces, je distinguai ces paroles, « tu souffriras autant que tu as fait souffrir les autres. » Je n'ai fait souffrir personne, mais j'ai su punir les brigands qui le méritoient. Comme en cet instant il me serroit de près, je portai la main sur la garde de mon épée; mais toute la bande fondit sur moi, mon arme fut brisée; je fus traîné, déchiré. Le plus acharné de mes assassins étoit un sous-lieutenant de grenadiers, appelé Viel, que j'avois envoyé aux arrêts quelques jours auparavant; il cherchoit dans la mêlée à me plonger son sabre dans le corps. Ce fut à Augereau lui-même que je dus de n'être pas égorgé; il parvint à me dégager, en criant avec force : « Laissez, laissez, ne le tuez pas, je vous promets qu'il sera fusillé de ma main. » Ces brigands déchirèrent mon chapeau qui étoit tombé dans cette lutte, mais non pas, comme on l'a dit, les marques distinctives de mon grade; c'est de sang qu'ils

étoient altérés. Un domestique fidèle accourant au-devant de moi , fut sabré au visage , et se sauva , couvert de blessures , dans la chambre de ma femme. Parvenu chez moi , on ne me permit pas d'arranger mes affaires ; je fus conduit presque immédiatement au Temple , avec mon frère Henri , qui demanda et obtint la permission de m'accompagner.

No. VIII.

Lettre écrite de Sinamary, le 26 frimaire an 6.

Ma santé et mon courage ne se démentent pas ; l'une et l'autre doivent faire le désespoir de nos bourreaux : ils comptoient bien qu'en attaquant à la fois nos corps par les traitemens les plus barbares , et nos âmes par la privation de tout ce qui nous est cher , nous succomberions sous le poids de tant de maux ; la force que donne une bonne conscience est inconnue à celui que le remords poursuit ; l'espérance est éteinte , l'avenir n'a point de charmes pour qui craint la punition de ses crimes : nos lâches persécuteurs ne pouvoient donc pas croire à notre résignation ; ils ne pouvoient pas calculer notre énergie : nous la puisons à une source qui leur est trop étrangère. La rigueur des mesures qu'ils prennent contre nous , nuit même au fonds de leurs projets : nous y voyons le thermomètre de leurs inquiétudes ; plus elles sont sévères , plus notre espoir augmente , plus notre confiance dans le courage , dans l'amour de la vraie liberté , dans les principes d'honneur de la nation française , prend de force : nous croyons que déjà elle reconnoit la fourberie et la scélératesse de ses tyrans. Hélas ! que n'avons-nous pu lui découvrir la vérité avant notre enlèvement ! que n'avons-nous pu lui dire :

« Depuis long-temps , nous observions , nous suivions ,
 » nous connoissions les manœuvres des triouvirs pour
 » renverser les obstacles que rencontroit leur fougueuse
 » tyrannie , pour éteindre les flambeaux qui devoient éclairer
 » leurs scandaleuses dilapidations , pour perdre les
 » hommes vertueux qui vouloient faire rouler la constitu-
 » tion sur les deux seuls pivots qui puissent la soutenir , la

» justice dans toute sa plénitude, et l'ordre dans toute sa
» rigueur. »

Déjà nous avions déjoué une tentative dont Hoche étoit le principale moteur : il doit être démontré aujourd'hui, même aux plus incrédules, que les troupes dirigées sur Paris sous ses ordres, étoient destinées à l'expédition faite depuis par Augereau. Cependant, ma dénonciation fut trouvée trop forte par certains temporiseurs qui n'ont pas été plus ménagés que moi, et qui ont en outre la honte et le remords d'être les premières causes des nouveaux malheurs de la France; ils ont surtout blâmé le passage où je donne à pressentir que la marche de ces troupes tient à un plan, d'attaque formé depuis long-temps contre la plus saine portion du corps législatif, et dont l'exécution n'est peut-être que retardée. Cependant, ce plan n'étoit que trop réel; nous en avons, huit jours avant la consommation du crime, toutes les preuves morales; mais il étoit dans les conseils une infinité d'hommes, même bien pensant, auxquels il en falloit de physiques : étrange manière de lutter contre des conspirateurs! Il faudroit, dans ce système, ne les attaquer que quand la conspiration est éclatée, c'est-à-dire, quand on n'a plus de moyens d'en empêcher les effets; car un corps dont toute la force, toute la résistance sont dans les mots et l'opinion, doit succomber, s'il ne sait prévenir : notre événement en a fourni le millième exemple. Malgré les difficultés que nous rencontrions à chaque pas, nous avons obtenu, Pichegru et moi, qu'il seroit fait un rapport au nom de la commission des inspecteurs. Il importoit que le membre chargé de le faire, eût le moins de préventions à combattre : Thibaudeau eût été le plus convenable; mais il s'y refusa. Emmercy ne se montra pas mieux disposé. Notre dernière ressource fut Vaublanc, qui ne se décida qu'après trois jours d'incertitude : il devoit le faire le 17; mais je ne sais par quelle fatalité il ne se trouva pas prêt. Nous exigeâmes sa parole d'honneur pour le lendemain; il la donna; et dès lors le rapport devint sûr : la détermination dernière fut prise à une heure et demie : à deux, le directoire en fut instruit; et à trois, les ordres furent donnés pour l'expédition masquée du prétexte d'un exercice général dans la plaine de Monrouge : l'avis nous en parvint à trois heures et demie; la séance n'étoit pas encore levée. Nous voulûmes en profiter; je prévins notre président que la coin-

mission alloit demander un comité général, et à la suite inviter le conseil à se mettre en permanence. Il goûta mon idée que j'allai de suite transmettre au président des anciens, qui l'accueillit de même; mais ce dernier voyant que des membres (sans doute dans le secret, car il y en avoit beaucoup) témoignoit de l'impatience de ce que la séance se prolongeoit, fit signe à D***, membre de la commission, et lui demanda ce qu'il y avoit de nouveau: celui-ci, incrédule, mais incrédule de bonne foi, répondit que les choses étoient toujours au même point, et aussitôt la séance fut levée.

Le parti initié, redoutant notre rapport, fait circuler au conseil des cinq-cents, que celui des anciens ne tient plus, et aussitôt le nôtre se sépare. Ce contre-temps augmente l'embarras de la commission; elle s'ajourne à sept heures pour se concerter avec celle des anciens. A peine sommes-nous réunis, que des rapports nous préviennent bien que le coup est prochain, mais ils nous laissent toujours dans l'incertitude sur le moment et même le jour où il doit être porté.

A onze heures nous quittons séance, sans avoir rien su de plus que ce qui nous avoit été dit au conseil, et laissant partout l'apparence du calme le plus profond: cette constance contribua fort à nous rassurer. Les deux membres dont le tour de garde étoit arrivé, restent seuls, avec convention de nous faire prévenir s'il arrivoit quelque chose d'intéressant. A deux heures du matin, on leur apporte l'avis que les troupes sont en mouvement; ils s'en convainquent par eux-mêmes, et, sans perdre une minute, ils nous expédient des ordonnances et préparent des lettres de convocation pour les membres des conseils; mais tout est arrêté, tout est déconcerté par la force armée; la commission est carnée, arrêtée même avec dix membres des deux conseils qui s'y étoient rendus pour connoître les motifs des mouvemens qui s'opéroient de toutes parts. Moi-même je m'y rends; et après avoir forcé trois postes pour y pénétrer, je demande à partager un sort aussi honorable que celui de mes collègues: on s'y prête d'autant mieux que j'étois un des premiers sur la liste de proscription. Cependant, nous montrons la constitution aux soldats, comme la seule arme que nous veuillons leur opposer; nous leur déclarons qu'on les rend parjures et viola-

teurs de la constitution : leurs chefs répondent qu'ils ne connoissent que les ordres du directoire. « Eh bien ! leur dis-je alors , en découvrant ma poitrine , frappez ; nous ne devons sortir d'ici que morts... Devenez , (en leur montrant Pichegru) devenez les assassins de celui que vous vous êtes fait un devoir , un honneur de suivre dans les champs de la victoire ! Rougissez de son sang les lauriers qu'il vous a fait cueillir. »... Cet élan , suivi par tous mes camarades , émeut les soldats ; ils balancent un moment... mais un général qui s'en aperçoit , les anime , en saisissant l'un de nous au collet ; vingt autres l'imitent , et alors plus de deux cents soldats nous traînent aux voitures qui nous attendoient.

Ainsi , le seul tort de la commission , dans ces circonstances épineuses , a été de différer de vingt-quatre heures le rapport qu'elle avoit arrêté. Au surplus , ce rapport n'eût peut-être produit qu'un effet fâcheux pour la commission elle-même , qui n'avoit à présenter au conseil que son intime conviction et des rapports anonymes , quoique très-certains. Les membres d'intelligence avec les triumvirs se seroient élevés contre nous , pour avoir osé accuser , sans preuves légales , la première autorité , du plus grand attentat possible : nous aurions été des *avilisseurs* , des ennemis de la constitution , les véritables conspirateurs. Les temporiseurs et les incrédules , parmi lesquels on doit compter les plus influens du conseil des anciens , nous eussent taxés au moins d'imprudence et d'étourderie ; Augereau auroit fait faire l'exercice général dont il couvroit ses dispositions militaires ; le directoire eût conigné , dans un perfide message , une fallacieuse justification , et sans doute une inculpation contre la commission ; le conseil nous eût récompensés de notre zèle , de notre dévouement , par un ordre du jour , et peut-être même par une censure ; enfin , la France entière fût restée persuadée que nous avions fait au moins une très-lourde école. Aucune de ces réflexions ne nous étoit échappée ; nous sentions tout le danger d'une pareille démarche pour nous ; mais nous étions certain d'éloigner au moins l'attentat , et de gagner un temps précieux ; nous avions même l'espoir d'acquérir , par la suite , des preuves suffisantes pour éclairer les conseils et la nation ; notre amour propre , notre intérêt n'avoient pu balancer une seconde

de pareilles considérations : tous nos sacrifices étoient faits d'avance , même celui de notre vie ; notre conduite postérieure ne doit laisser aucun doute à cet égard.

Au reste , tout bien calculé , je regarde comme heureux pour la France le résultat qu'à eu cet événement. Nous en sommes cruellement victimes , mais au moins nous sommes les seules. Tous ceux que le même décret a frappés , sont ou cachés en France , ou retirés aux environs ; ils peuvent attendre plus sûrement , plus commodément , le dernier période de la tyrannie directoriale : nous nous trouvons seuls sous son glaive , qui peut nous frapper au moindre signal. La France , dont une partie s'étoit laissé tromper sur notre compte , va connoître ce que vouloit réellement cette perfide faction , et ce que notre résistance empêchoit de mal ; elle pourra enfin juger de quel côté étoit la pureté des intentions. Si , au contraire , nous eussions fait une levée de boucliers , la guerre civile s'allumoit ; le soldat égaré par les calomnies dont le saturait le triumvirat , se fût porté aux plus cruels excès , et l'imposture auroit encore trouvé le moyen de nous accuser de ces calamités. Laissons au temps le soin de dessiller les yeux des troupes : les actions de ceux qui les abusent y concourront puissamment , et bientôt les armées se réuniront elles-mêmes au reste de la nation , dont on a tant cherché à les séparer , pour secouer un joug si honteux. Nous désirons seulement que ce soit sans commotion trop vive , et surtout sans effusion de sang . . . Mais , hélas ! peut-être coule-t-il de nouveau à l'instant où je t'écris , et principalement aux frontières. Il est vraisemblable que les puissances étrangères n'auront plus voulu négocier avec des gouvernans parjures , violateurs de leurs propres lois , usurpateurs et indignes de toute confiance. Alors la guerre a dû se rallumer avec plus de fureur que jamais , et tous les fléaux qui l'ont déjà accompagnée vont encore fondre sur notre malheureuse patrie , trop épuisée pour soutenir cette nouvelle crise. Cette idée mêle quelque amertume aux douceurs que nous présente la perspective d'un changement prochain dans sa situation ; je suis surtout affligé de la pensée que tout ce qui m'appartient , tout ce que j'aime , tout ce qui m'attache encore à cette misérable terre , est sous la verge des despotes , auxquels les circonstances vont fournir tant de prétextes d'exercer leur méchanceté. La

TABLE DES MATIERES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

CHAPITRE PREMIER, *page 8.*

Interrègne de trente-six jours, *p.* 9. Doubles mesures de la Convention pour inspirer l'intérêt et la terreur; sa haine plus prononcée contre les partisans de la royauté que contre ceux de l'anarchie, 18. Résultats sur l'acceptation du nouvel acte constitutionnel, 22. Mouvements dans Paris; journée du 13 vendémiaire, 32. Victoire des législateurs, 33. Conseils militaires et proscriptions, 34. Loi du 3 brumaire, 38 Règlement sur l'instruction publique. Réorganisation des anciennes académies, sous le nom d'Institut, 42. Fin des séances de la Convention; idée que présente le tableau de sa longue tyrannie, 44.

CHAPITRE II, *page 55.*

Campagne de seize mois en 1794 et 1795, 57. Nombreux revers de la république, 58. Invasion de la France par les puissances coalisées; prise de ses places; victoire de Hondschootte, 65. Campagne mêlée de défaites et de succès; journée mémorable de Fleurus, 74. Guerre avec l'Espagne, 79. Décret contre la Hollande; invasion de cette république par Pichegru, 100. Campagne détreuse de 1796, 128. Opérations de diplomatie,

CHAPITRE III, *page* 138.

Organisation du directoire ; ses premières opérations , 141. Echange de la fille de Louis XVI , prisonnière au Temple , contre les députés de la Convention , prisonniers en Allemagne , 147. Anniversaire du 21 janvier , 148. Emprunt forcé , 150. Conspiration de Babœuf , 151. Affaire du camp de Grenelle , 156. Plan d'insurrection mal conçu de la part des amis de la maison de Bourbon , 162.

CHAPITRE IV, *page* 169.

Loi sur les élections de l'an 5 , 171. Nomination d'un nouveau membre du directoire ; le choix tombe sur Barthélemy , 175. Dissensions entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif , au sujet des colonies , 177. Insurrection sage des îles de France et de Bourbon , 181. Débats aux conseils sur les finances , 183. Cause majeure sur la liberté des cultes , 185.

CHAPITRE V, *page* 188.

Suite des mesures révolutionnaires du directoire , 188. Haine versée sur les fugitifs des départemens du Rhin , sur ceux de Toulon , 189. Tentatives nouvelles contre la ville de Lyon , 193. Rapport sur les parens d'émigrés , 195. Loi relative aux naufragés de Calais , 196.

CHAPITRE VI, *page* 197.

Guerre en Italie , 197. Campagnes brillantes de Bonaparte , 206. Préliminaires de Léoben , 209. Destruction de la république de Venise , 211. Révolution de Gènes , 226.

CHAPITRE VII, *page* 229.

Actes de diplomatie , 229. Arrivée du lord Malmesbury à Paris , pour négocier la paix entre la France et la Grande-Bretagne , 230. Rupture du congrès ; les conférences se renouent à Lille , et se rompent encore , 253. Paix avec l'Empire d'Allemagne , par le traité de Campo-Formio , 242.

CHAPITRE VIII, *page* 245.

Supplice de deux émigrés , le comte de Gêlin et M. de Cussy , 243. L'institut national prend la place des anciennes académies , 253. Monumens des arts apportés d'Italie , 255.

CHAPITRE IX, *page* 259.

Lutte entre le directoire et le corps législatif , 259. Marche inconstitutionnelle des troupes de ligne sur Paris , 261. Foiblesse des mesures des deux conseils , 263. Message sur les adresses irrégulières de l'armée d'Italie , 267. Discours véhémens de Tronçon-Ducoudray et de Thibaudeau , 273. Apathie des deux conseils et de la minorité du directoire , 287. Dernière séance du corps législatif avant sa désorganisation , 293. Journée du 18 fructidor , 299.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

- N^o. I^{er}. Lettre du duc de Brunswick au roi de Prusse ,
page 303.
- N^o. II. Lettre du frère de Louis XVI à M. de Saint-Priest , à Vienne , *p.* 305.

- N^o. III. Lettre du même à l'archiduc Charles, *p.* 308.
- N^o. IV. Articles secrets du traité de Campo-Formio ,
p. 311.
- N^o. V. Adresses des armées avant la journée du 18 fructidor , *p.* 316.
- N^o. VI. Lois des proscription du 18 fructidor , *p.* 331.
- N^o. VII. Relation du 18 fructidor , par le commandant Ramel , extraite de ses mémoires , *p.* 340.
- N^o. VIII. Lettre écrite de Sinamary , le 26 frimaire an 6 , par Delarue , *p.* 345.

